



HAL
open science

Liame n° 17/18 : Du capitalisme familial au XXe siècle

Laure Pellicer

► **To cite this version:**

Laure Pellicer. Liame n° 17/18 : Du capitalisme familial au XXe siècle : Le testament économique de Prosper Capelle (1865-1945). Presses universitaires de la Méditerranée, 258 p., 2008, 978-2-84269-835-5. hal-03178267

HAL Id: hal-03178267

<https://hal.science/hal-03178267>

Submitted on 23 Mar 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LIAME

BULLETIN DU CENTRE D'HISTOIRE ET D'HISTOIRE DE L'ART
DES ÉPOQUES MODERNE ET CONTEMPORAINE
DE L'EUROPE MÉDITERRANÉENNE ET DE SES PÉRIPHÉRIES

Du capitalisme familial au XX^e siècle

**Le testament économique
de Prosper Capelle (1865-1945)**

Présentation et édition critique par Jean-Louis ESCUDIER

Chargé de recherches C.N.R.S.

LAMETA-Université Montpellier I

n^{os} 17-18, 2006

LIAME

Comité scientifique

M^{me} Arlette Jouanna
M. Emmanuel Le Roy Ladurie
M. Roland Andréani
M. Raymond Huard
M. Colin Jones

Directeurs de la publication

Lionel Dumond
Stéphane Durand

Comité de rédaction

Yves Billard
Élie Pélaquier
Jean-François Pinchon

Comité de lecture

Yves Billard
Lionel Dumond
Stéphane Durand
François-Xavier Emmanuelli
Guy Le Thiec
Nicolas Marty
Henri Michel
Françoise Moreil
Élie Pélaquier
Françoise Pellicer
Mireille Peytavin
Jean-François Pinchon
Olivier Raveux

Saisie informatique et diffusion

Jérôme Thomas

À la mémoire de Marie-France Conus

À la mémoire de Charles Azibert

Remerciements

J'adresse mes plus vifs remerciements à Louis Azibert et son épouse ainsi qu'à Albert Bousquet et son épouse qui m'ont accordé toute leur confiance. Ils ont toujours répondu avec la plus cordiale amitié à toutes mes interrogations, les plus naïves comme les plus indiscrètes.

J.-L.E.

SOMMAIRE

Lionel DUMOND, <i>Avant-propos</i>	11
Introduction et présentation par Jean-Louis Escudier	23
Ce qu'il faudra faire dans nos diverses affaires quand j'aurai disparu, Prosper Capelle (manuscrit de 1935)	75
Le « testament économique » de Prosper Capelle (manuscrit non titré, daté de 1943-1944)	89
L'enfance — la jeunesse	91
I. — Affaires agricoles et immobilières	95
II. — Affaires commerciales	117
III. — Affaires industrielles	131
IV. — Affaires minières	151
V. — Affaires d'eaux	161
VI. — Affaires d'intérêt général	165
Réflexions	211
Orientations bibliographiques	219
Index des personnes	235
Index des sociétés	241

Index des institutions

245

AVANT-PROPOS

*Lionel Dumond
Centre d'histoire et d'histoire de l'art
des époques moderne et contemporaine
de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries*

Prosper Capelle et les formes du capitalisme en bas-Languedoc à l'époque contemporaine

Expliquer la publication de l'édition critique du « testament économique » de Prosper Capelle dans les colonnes de *Liame*, c'est revenir sur les qualités du travail réalisé par Jean-Louis Escudier, « l'inventeur » du texte, qui ne s'est pas satisfait de découvrir un document exceptionnel mais nous en propose une explication détaillée et un commentaire indispensable ; c'est aussi replacer l'expérience individuelle de Capelle dans le temps long de l'histoire contemporaine et dans les formes d'un capitalisme régional bas-languedocien perceptible dès le xix^e siècle ¹.

Jean-Louis Escudier met ici à la disposition de la communauté scientifique les principaux éléments du dossier manuscrit que Prosper Capelle a laissé à son décès ². Il en présente deux pièces, datées de 1935 et de 1943-1944, qui comprennent respectivement 30 et 141 feuillets. La première est intitulée « Ce qu'il faudra faire de nos diverses affaires quand j'aurai disparu ». La seconde ne porte pas de titre mais Monsieur Escudier la qualifie justement de « testament économique » car tout en conservant le même objet que la précédente, — il s'agit toujours de permettre la pérennité des entreprises de son auteur —, Capelle l'investit d'une visée supérieure en

1. Cette thématique constitue en effet l'un des axes de recherche du Centre d'histoire et d'histoire de l'art des époques moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries, responsable de la revue.

2. Prosper Capelle a laissé d'autres documents, tels que le rapport sur la situation économique du département de l'Aude qu'il a rédigé alors qu'il travaillait pour le Crédit Foncier. Sans rapports avec son « testament économique », ils n'ont évidemment pas été repris ici.

y retraçant l'ensemble de son parcours : il y prend non seulement le temps d'analyser le cheminement de ses différentes activités¹, mais aussi celui de revenir sur sa formation et les grandes « affaires d'intérêt général » dont il a été partie prenante ; il s'y livre enfin aux « réflexions » que lui inspire sa pratique entrepreneuriale. Ses écrits, restés entre les mains de ses héritiers, étaient demeurés enfermés dans leurs placards plus d'un demi-siècle. Jean-Louis Escudier a eu l'heur de les faire sortir au grand jour et le mérite de persuader ceux qui en avaient la garde d'autoriser leur édition.

Trouver de tels textes relève de l'exceptionnel car, malgré les efforts de générations d'historiens économistes, ce type de documents se compte encore sur les doigts d'une main. Il s'inscrit dans la veine des papiers d'entrepreneurs qu'avait publiée l'École des Hautes Études dans sa collection « Affaires et gens d'affaires », notamment illustrée par Guy Thuillier, travaillant sur les Dufaud², et par Louis Dermigny, qui avait trouvé dans le « livre d'expéditions » de l'armateur marseillais Solier l'opportunité de reconstituer tout un milieu négociant à la fin du XVIII^e siècle³. Pour l'époque contemporaine, Pierre Léon a prolongé cette entreprise éditoriale avec ses *Papiers d'industriels et de commerçants lyonnais*⁴. Son ouvrage s'appuie, comme les précédents, sur une documentation relevant de la pratique des affaires qui n'avait pas vocation à décrire des parcours professionnels. Sur ce plan, ils diffèrent nettement du document présenté ici⁵. Les livres de « mémoires », qui font généralement le récit de la vie de leur auteur, s'en rapprochent davantage. Mais, destinés à être connus du public, ils divergent également du testament économique de Prosper Capelle dont le caractère personnel, voire intime, et surtout la vocation essentiellement pratique ne se retrouvent pas dans les livres de souvenirs⁶. Le « testament économique » de Capelle se situe finalement à mi-chemin

1. Se succèdent ainsi ses « affaires agricoles et immobilières », ses « affaires commerciales », ses « affaires industrielles » ses « affaires minières » et ses « affaires d'eaux ».

2. Guy THUILLIER, *Georges Dufaud et les débuts du grand capitalisme dans la métallurgie en Nivernais au XIX^e siècle*, Paris, S.E.V.P.E.N., coll. « Affaires et Gens d'affaires », 1959, 254 p.

3. Louis DERMIGNY, *Cargaisons Indiennes. Solier et Cie, 1781-1793*, Paris, S.E.V.P.E.N., coll. « Affaires et Gens d'affaires », 1960, 2 vol, 454 p.

4. Pierre LÉON (dir.), *Papiers d'industriels et de commerçants lyonnais : Lyon et le grand commerce au XVIII^e siècle*, Lyon, Centre d'histoire économique et sociale de région lyonnaise, 1976, 476 p.

5. Par exception, le testament économique d'André de Neuflyze serait comparable à celui de Capelle. Cf. Gérard GAYOT, « Le testament économique d'André de Neuflyze, failli de haute lignée, 1836 », *Entreprises et histoire*, 1995, n° 9, p. 127-131.

6. Pour la période du premier XX^e siècle, citons particulièrement Louis-Eugène LE CHATELIER, *Souvenirs. 1873-1923*, Paris, Chaix, 1924, 94 p. ; Octave HOMBERG, *Les coulisses de l'histoire. Souvenirs, 1898-1928*, Paris, Fayard, 1938, 287 p. ; Gustave SCHLUMBERGER, *Mes souvenirs (1844-1928)*, Paris, Plon, 1934, 2 vol., 419 p. ; Maurice VERSTRAETE, *Mes cahiers russes, l'ancien régime, le gouvernement provisoire, le pouvoir des soviets*, Paris, G. Crès, 1920, 363 p.

entre les papiers d'affaires et les journaux intimes qui constituent désormais l'un des aliments essentiels du genre biographique¹.

En 1935, c'est dans l'urgence d'une situation de santé préoccupante que Capelle fait un point sur ses différentes affaires en indiquant pour chacune d'elle des pistes pour leur gestion future. Huit ans plus tard, les circonstances de sa rédaction sont tout autres : retiré des affaires, il dispose de temps pour se livrer à la confiance et à la réflexion. Son analyse est plus approfondie ; elle inscrit chacune de ses activités dans une histoire destinée à en offrir les clés de compréhension. Le projet rédactionnel s'est modifié en s'élargissant : il s'agit toujours de faire œuvre utile mais en embrassant des considérations qui dépassent nettement le cadre des « recettes » à appliquer qu'il avait précédemment livré. L'enjeu central devient l'initiation de ses neveux aux affaires en général et aux siennes en particulier. Rejetant toute considération théorique trop générale, il vise à leur transmettre sa connaissance de la gestion par l'exemple de sa vie. Et, au-delà du partage de son expérience des affaires, il leur confie également les ressorts des faits sociaux les plus marquants de son existence. C'est ainsi qu'il consacre de longs paragraphes aux événements de 1907 dont il fut partie prenante. Ce faisant, il réussit le tour de force de nous offrir une perspective nouvelle sur des faits pourtant déjà passablement étudiés. Son récit est constamment sincère. Il ne nous cache rien des limites de son action car il s'agit toujours moins pour lui de se justifier que d'éclairer son parcours. Son témoignage fait parfois état de ses regrets et de ses erreurs et comprend plusieurs autres spécificités que l'on ne se retrouve pas dans les mémoires voués à la publication. Il ne prend pas souvent, par exemple, la peine de préciser une situation ou de présenter un personnage lorsqu'il considère que ses neveux, qui sont aussi les seuls destinataires de ses écrits, vont suffisamment comprendre de quoi ou de qui il parle.

Jean-Louis Escudier surmonte cette difficulté. Par des annotations toujours bienvenues, il a le mérite de restituer dans leur contexte les hommes et les faits évoqués par le document. Ses commentaires ressortissent d'un patient travail de recherche, appuyé à la fois sur des prospections inédites, réalisées en archives et en bibliothèques, et sur un savoir accumulé à l'occa-

1. Les journaux de François de Wendel, Jacques Georges-Picot et Auguste Isaac ont notamment été mis à contribution. Cf. Denis WORONOFF, *François de Wendel*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001, 297 p. ; Jacques GEORGES-PICOT, *Souvenirs d'une longue carrière. De la rue de Rivoli à la Compagnie de Suez (1920-1971)*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1993, 427 p. ; Auguste ISAAC, *Journal d'un notable lyonnais, 1906-1933*, textes choisis et annotés par Hervé Joly, Lyon Éditions BGA Permezel, 2002, 596 p. ; Hervé JOLY (éd.), *Patronat, bourgeoisie, catholicisme et libéralisme. Autour du journal d'Auguste Isaac*, Cahiers Pierre Léon, n° 5, 2004, 230 p.

sion d'autres travaux¹. Nul doute que c'est parce qu'il est un vrai connaisseur de cette histoire languedocienne du premier xx^e siècle qu'il explique avec autant de netteté les affaires évoquées par Capelle, parvenant à démêler des écheveaux d'apparence inextricables où se combinent relations d'affaires et relations de parenté, faits de dimension locale et entreprises de plus vaste envergure.

Faisant œuvre d'historien, il confronte constamment sa source aux acquis de la recherche historique. Il la passe au crible, la pousse dans ses retranchements, la prenant parfois en défaut pour des imprécisions ou des inexactitudes. Ce faisant, il en situe les limites et, sans remettre en question la valeur du témoignage, il en montre aussi la fragilité. Déposition rétrospective, le texte de Capelle repose sur une mémoire parfois défaillante et comme il rend aussi compte d'une réflexion résultant de plusieurs décennies de pratiques entrepreneuriales, ses considérations sur telle ou telle affaire diffèrent probablement de celles qui avaient, sur le moment, nourri son action.

Par-delà l'éclairage du document, Jean-Louis Escudier présente en introduction les éléments clés de l'intelligence d'ensemble du testament économique de Capelle. Il dévoile les facteurs structurants de son parcours, montrant une pratique des affaires orientée vers la constitution d'un groupe industriel familial à partir de la mobilisation de réseaux essentiellement locaux et d'une gestion financière excessivement prudente. Il offre une vision claire des stratégies qui le guident, au-delà d'une activité à bien des égards vibronnante. Ce faisant, il s'attache à l'intérêt essentiel du texte.

Retraçant son parcours professionnel, Prosper Capelle nous permet en effet de voir de l'intérieur les processus qui ont guidé ses décisions ainsi que les modalités de leur mise en œuvre. Évoquant plus d'une quarantaine d'années d'activités, commencées au tournant du siècle précédent et poursuivies alors qu'il met la dernière main à son manuscrit, il nous ouvre la « boîte noire » d'un capitalisme généralement impénétrable. Décrivant la démarche créative qui fait passer les projets d'un homme d'affaires dans le champ des réalisations concrètes, ils nous donne aussi la triple opportunité de nous projeter dans le monde de la petite et moyenne entreprise, de saisir les ressorts d'une réussite entrepreneuriale hors-normes et de pénétrer au cœur d'un système des affaires qui est celui du bas-Languedoc lors du premier xx^e siècle.

Capelle demeure jusqu'à aujourd'hui un « anonyme » de l'histoire. Jean-Louis Escudier en fait le constat : l'homme n'a jamais intéressé les rédac-

1. Jean-Louis ESCUDIER, *Edmond Bartissol 1841-1916. Du canal de Suez à la bouteille d'apéritif*, C.N.R.S. Éditions, 2000, 312 p. Également : *Viticulture et politique en Languedoc. L'action d'Adolphe Turrel, ministre de la III^e République*, Montpellier, Les Presses du Languedoc, 1995, 183 p.

teurs de notices biographiques. Il n'a pas le brillant des capitaines d'industrie gagnés par la notoriété. Et, même s'il joue un rôle notable sur le plan local ou dans tel ou tel secteur d'activité, son nom reste dans l'ombre. Son énergie entrepreneuriale ne lui a pas fait franchir le seuil de visibilité qu'atteignent les grands patrons ou les créateurs d'industries. C'est que ses opérations restent toutes de dimensions relativement modestes et que, s'il s'est impliqué dans des activités nouvelles, il n'en a jamais été pionnier. Ce faisant, il est l'un des représentants de ces « petites mains du capitalisme » qui constituent la toile de fond de l'activité économique. Dirigeant d'entreprises petites ou moyennes, il témoigne par sa vitalité du dynamisme de ce groupe d'entrepreneurs dont Michel Lescure a montré le rôle essentiel dans la croissance française des années Vingt¹.

Fils de petit épicier carcassonnais, il ne dispose, au départ, d'aucune des formes de capital sur lesquelles s'appuient généralement les démarrages entrepreneuriaux : il n'a ni l'argent, ni les relations d'un héritier et sa formation reste limitée. Il n'est pas ingénieur et sa formation universitaire n'est pas allée au-delà de la licence. Dès lors, sa réussite entrepreneuriale se démarque des schémas bien établis du patronat de la deuxième industrialisation, surtout valables pour les grandes firmes. Elle illustre aussi les opportunités locales d'ascension sociale ouvertes lors des trente premières années du xx^e siècle.

Or, l'environnement économique dans lequel il évolue reste mal connu. Peu étudié, il a surtout retenu l'attention de travaux portant sur l'économie viticole². Le témoignage de Capelle permet largement de renouveler son approche et de l'appréhender par une approche de micro-histoire. Par son activité, il dessine les contours d'un capitalisme audois dont il est l'un des représentants les plus dynamiques, ce qui lui vaut, à partir d'une position sociale sans relief, de devenir président de la Chambre de commerce de Carcassonne. Il rend compte du potentiel d'une région où l'industrie traditionnelle de la laine n'existe plus qu'à l'état de survivance et où la vigne constitue la principale source de richesses. La viticulture se retrouve dans le récit de Capelle, — le contraire eut été surprenant —, mais s'il la place en tête, c'est surtout parce qu'elle constitue pour lui une sorte de point de départ. Car Capelle se lance dans une multitude d'autres affaires industrielles et commerciales. Il dévoile un tissu économique infiniment plus riche et plus complexe que ce à quoi on le réduit parfois. Ses entreprises sont d'ampleurs variables ; locales dans le cas des stations thermales, elles atteignent un niveau national dans l'industrie du soufre. Son champ d'ac-

1. Michel LESCURE, *P.M.E. et croissance économique. L'expérience française des années 1920*, Paris, Economica, collection Économies et sociétés contemporaines, 1996, 350 p.

2. Rémy PECH, *Entreprise viticole et capitalisme en Languedoc-Roussillon. Du phylloxéra aux crises de mévente*, Toulouse, Publications de l'Université de Toulouse-Le Mirail, 1975, 567 p.

tion géographique reste cependant toujours le bas-Languedoc qui s'étend ici de la Camargue aux Pyrénées-Orientales et du littoral méditerranéen aux montagnes du sud du Massif Central.

Ces caractères de son activité, tout comme le mode de développement de ses affaires peuvent éventuellement apparaître singuliers si l'on s'en tient à la seule analyse de son testament économique. Ils s'inscrivent en réalité dans les formes d'un capitalisme bas-languedocien clairement identifiable au siècle précédent.

L'espace économique de ses affaires ne doit en effet pas grand-chose à la révolution des transports. Si le train et l'automobile facilitent ses déplacements, ses entreprises restent circonscrites dans un périmètre régional dont la réalité économique ne fait guère de doute au XIX^e siècle. L'espace économique bas-languedocien, qui s'organise autour de Montpellier, constituait alors le territoire où s'affairaient les principaux négociants héraultais.

Carcassonne appartenait depuis longtemps à une aire géographique polarisée par Montpellier. À l'époque moderne, la fabrication des draps de laine s'était organisée le long d'un axe ouest-nord-ouest qui, de Montpellier, se prolongeait par Clermont, Lodève, Bédarieux, Saint-Chinian et Saint-Pons, jusqu'à Carcassonne et Castres. En 1860 encore, la clientèle de l'usine montpelliéraine de produits chimiques fondée par Chaptal trois-quarts de siècle plus tôt correspondait aux fabriques de draps de Lodève, Clermont, Bédarieux, Carcassonne et Castres¹. Le mouvement des hommes avait depuis longtemps prolongé ces relations économiques. Louis Dermigny a bien évoqué les migrations protestantes qui partaient des montagnes du Tarn et de l'Aude pour s'employer dans des maisons de négoce établies à Montpellier, Nîmes et, plus loin encore, à Marseille, Cadix et Genève. Au XIX^e siècle, elles s'illustraient encore notamment par la réussite du carcassonnais André Tissié-Sarrus (1780-1866), créateur de l'une des principales banques montpelliéraines de la monarchie de Juillet², ou par la place éminente prise par le castrais Élysée Auriol (1769-1851) dans le négoce sétois. Les liens ininterrompus qui les attachaient à leur région d'origine organisaient un véritable espace social. Ainsi, deux des fils d'Élysée Auriol, également négociants à Sète, épousèrent-ils des filles de la noblesse castraise, — Coralie Bénézech de Fouchat (1815-1879) et Henriette Pradelles de Latour Dejean (1823-1890) —, tandis que son associé, Amédée Bencker (1799-1867), lui-même fils d'un négociant d'origine

1. Elle livre aussi d'autres fabriques du même genre dans les environs de Toulouse. Cf. *Enquête. Traité de commerce avec l'Angleterre*, 1860, t. VI, *Produits divers*, p. 236.

2. Lionel DUMOND, « Les banquiers héraultais sous le Second Empire », *Liame*, n°6, 2000, p. 100.

prussienne, et d'une fille de négociant originaire du Tarn, devint propriétaire d'un important domaine situé dans l'Aude.

À partir du milieu du XIX^e siècle, la mise en place des structures bancaires audoises traduisait également l'intensité des relations entretenues avec le département voisin de l'Hérault. En 1868, l'un des trois premiers établissements de banque de Carcassonne n'était autre qu'une succursale de la banque Lagarrigue, la principale banque de Béziers¹. Dix ans plus tard, la banque montpelliéraine Castelnau de Leenhardt & C^{ie} s'établissait à Narbonne². Là, son installation suivait celles d'établissements montpelliérains de négoce de vins³.

Loin d'être nouveaux, les horizons géographiques parcourus par Prosper Capelle recouvrent, à un siècle de distance, ceux des principaux hommes d'affaires héraultais de la monarchie censitaire. De Montpellier, par exemple, le banquier catholique Achille Durand (1799-1882) possédait en 1848 des intérêts dans le canal de Beaucaire à l'est, dans des salins répartis sur le littoral s'étendant jusqu'aux Pyrénées-Orientales à l'ouest, dans le port de Sète, au Sud, et dans des centres miniers, au nord, avec les mines de Corbière (cuivre), de Saint-Paul (lignite), de La-Croix-de-Palière (zinc) et de Graissessac (houille). Il fournissait en laine les manufactures de draps de l'Hérault, du Tarn et de l'Aude et il gérait, dans l'Aveyron, l'exploitation des caves de Roquefort. À la même époque, Auguste Lichtenstein (1782-1858), négociant montpelliérain originaire de Hambourg, avait développé ses affaires dans un cadre géographique qui se rapprochait encore plus nettement de celui dans lequel évoluait Capelle : tous les deux sont présents en Camargue où Lichtenstein tenta, en vain, de développer la riziculture, et où Capelle exploitait de grands domaines viticoles. Ils intervinrent aussi à La Nouvelle : Lichtenstein contribua au développement du port aux côtés de François Marty dont le successeur devint l'associé de Capelle. Dans l'Aude, tout deux menèrent des opérations de mise en valeur agricole ; ils firent aussi d'autres affaires dans les Pyrénées-orientales et sur les versants sud du Massif central. Lichtenstein s'occupa d'exploitations minières et agricoles là où Capelle mit en valeur la houille blanche⁴ et les ressources thermales.

Au total, et même si Prosper Capelle agit dans un espace économique préexistant, son originalité d'entrepreneur ne doit pas pour autant être

1. Victor Lagarrigue (1798-1882) est en outre propriétaire du vaste domaine de Caforte, près de Narbonne. Cf. Archives de la Banque de France (désormais Arch. Banque de France), rapport d'inspection de la succursale de Carcassonne, 1868.

2. Arch. Banque de France, rapport d'inspection de la succursale de Montpellier, 1884.

3. La maison de négoce de vins Bazille & Castelnau possède en 1850 des comptoirs à Narbonne, Sète, Lunel et Béziers. Cf. *Journal de Montpellier*, 19 février 1853, p. 4.

4. Nom donné aux ressources hydroélectriques.

sous-estimée. Car, à la différence des grands négociants du siècle précédent, il entreprend depuis les marges de cet espace et non, comme dans le cas de Durand ou de Lichtenstein, depuis son centre. Et, pour se faire, il s'appuie presque constamment sur des relais locaux là où les hommes d'affaires du XIX^e siècle agissaient seuls : à Lunel, c'est avec Marius Bousquet qu'il crée l'Étoile du Midi, société d'alimentation à succursales multiples, et c'est l'un des fils de ce dernier qui gère sa succursale de Millau ; à La Nouvelle, Paul Parazols l'introduit dans l'affaire des soufres Marty & Parazols ; à Béziers, Achille Gaillard l'initie au transport par wagons foudres, etc. Ses soutiens extérieurs à Carcassonne, mais aussi ceux qu'il trouvait localement dans le chef-lieu de l'Aude, participaient d'une même stratégie entrepreneuriale d'indépendance vis-à-vis des banques.

Cette politique faite de méfiance, voire de refus, envers les recours bancaires, inscrivait l'action de Capelle dans l'un des autres caractères du capitalisme bas-languedocien du siècle précédent.

En effet, la prospérité économique régionale, fondée sur l'écoulement de ses vins, n'était pas allée de pair avec la diffusion du crédit. L'abondance de la circulation monétaire ne se traduisait pas par une habitude de prêter. Dans les années 1840, les premiers rapports d'inspection de la Banque de France s'en étonnent régulièrement. Pour eux, le manque de crédit contraste singulièrement avec l'aisance résultant du commerce des vins¹. Ils en attribuent la cause à l'habitude locale de traiter les affaires au comptant². Ce comportement se déclinait, au niveau de banques pourtant jugées solides, par une pratique parcimonieuse des prêts à l'industrie. Les banques locales se tinrent régulièrement à l'écart des grandes affaires. En 1837, il fut ainsi impossible de réunir les trois millions de francs nécessaires à la construction du chemin de fer de Montpellier à Sète, pourtant concédé à une Société des Études qui avait réuni trois ans plus tôt une cinquantaine de négociants et de propriétaires locaux. L'affaire passa aux mains de Parisiens. Son échec ne tenait pas à un manque de capitaux car en 1840, Paulin Deshours-Farel (1788-1848), président de la Chambre de commerce de Montpellier, se faisait fort de réunir localement quatre millions pour le chemin de Montpellier à Nîmes en projet³. Finalement réalisé par l'État, cette nouvelle entreprise ferroviaire ne permit pas de vérifier son assertion. Il était clair, cependant, que la banque locale refusait de s'engager dans la plupart des affaires d'envergure : elle ne participa ni au financement des rizières projetées par Lichtenstein, — ce dernier dut faire appel

1. Arch. Banque de France, rapports d'inspection de la succursale de Montpellier, 1841 et 1858.

2. Arch. Banque de France, rapport d'inspection de la succursale de Montpellier, 1845.

3. Lionel DUMOND, « Le chemin de fer Montpellier-Cette, 1839-1852 », *Liame*, 1998, n° 2, p. 118.

à des capitaux parisiens et lyonnais —, ni au lancement des entreprises de navigation à vapeur ou des ateliers de construction navale sétois.

Les plus grandes sociétés régionales s'appuyaient sur un capital extrêmement réparti : c'était notamment le cas pour l'exploitation des salins littoraux et pour les mines de Graissessac où se retrouvaient les principaux capitalistes locaux. Lorsque les banquiers montpelliérains et sétois finançaient des entreprises commerciales et industrielles, ils divisaient leurs risques et ils privilégiaient celles qui étaient les plus proches d'eux, que ce soit sur le plan familial ou sur le plan confessionnel. Leur absence d'engagements importants pouvait apparaître comme une mesure de prudence. Elle ne les mit pas pour autant à l'abri des difficultés car l'abondance des relations liant négociants, industriels et banquiers locaux était une source de fragilité. La crise économique de 1847, en emportant quelques-unes des plus importantes affaires montpelliéraines, provoqua, outre une série de liquidations en cascade, la chute du principal banquier de la place, Achille Durand, ainsi que celle de son correspondant sétois, Louis Reynaud (1806-1881). Il fallut le soutien de la Banque de France pour leur éviter l'infamante procédure de la faillite : la Banque leur prêta 4 800 000 francs, une somme énorme comparée aux crédits consentis dans d'autres régions¹ ; il est vrai que François Durand, banquier à Paris et parent d'Achille, siégeait à son conseil de régence.

Le résultat de cette « crise financière de la place de Montpellier² » fut une restructuration de la banque locale et un changement de ses pratiques, c'est-à-dire un resserrement de son crédit qui concernait aussi bien l'industrie que l'agriculture. En conséquence, en 1866, les propriétaires fonciers ne recouraient à l'emprunt « qu'à la dernière extrémité, en présence de menaces d'expropriation³ ». Henri Marès (1820-1901), qui cumulait ses occupations de grand propriétaire viticole avec celles de secrétaire de la Société d'agriculture de l'Hérault, en faisait le constat désolé : les propriétaires trouvaient de grandes difficultés pour se procurer de l'argent et n'avaient guère d'autres ressources que l'emprunt sur hypothèque. L'ouverture de nouveaux organismes bancaires, issus de banques d'envergure nationale, ne devait pas modifier radicalement les choses. L'implantation d'une agence du Crédit lyonnais à Perpignan fut ainsi simplement perçue en 1881 comme une possibilité de partager les risques courus par

1. Fernand BRAUDEL, Ernest LABROUSSE (dir.), *Histoire économique et sociale de la France*, t. III/1, p. 402.

2. L'expression est employée à l'époque. Cf. Archives départementales de l'Hérault (désormais Arch. dép. Hérault), 6U 5 475, liquidation J. Arnaud-Long & C^{ie}, rapport des syndics, le 17 septembre 1849.

3. Arch. dép. Hérault, 6M 1712, enquête agricole de 1866, réponse de la société d'agriculture rédigée par Henri Marès.

les banquiers locaux au moment où l'invasion du phylloxéra faisait des ravages et obligeait à replanter des vignes greffées¹. Vingt ans plus tard, Prosper Capelle rencontrait une situation de crise viticole résultant de la conjonction des investissements réalisés pour reconstituer le vignoble et de la chute des cours des vins. Son premier emploi, au Crédit foncier de Carcassonne, lui permit de profiter de cette situation et de racheter à bon compte des exploitations créées à grand frais par des sociétés capitalistes en Camargue. Il lui fit aussi toucher du doigt les conséquences de l'endettement bancaire.

C'est parce qu'il connaissait les risques du crédit et, peut-être aussi, parce que les banques ne l'auraient pas suivi dans ses projets entrepreneuriaux, qu'il préféra promouvoir d'autres solutions de financement. Capelle mobilisa des capitaux essentiellement dans son environnement proche, familial avant d'être carcassonnais. Et, afin de renforcer son contrôle sur ses opérations, il chercha sans cesse à accroître la place de sa « famille », comprise au sens large, dans ses investissements. En effet, sa dépendance initiale vis-à-vis d'apporteurs de capitaux sur lesquels il n'avait pas barre ne lui convenait guère. Dans ses mémoires, à vingt ans de distance, il regrettait toujours amèrement de ne pas avoir eu les coudées franches pour mener ses opérations viticoles en Camargue.

Pour éviter le renouvellement de cette expérience, il visa, dans toutes les affaires dont il est partie prenante, à donner le plus de pouvoir possible aux « siens ». Il y parvint en partie, grâce à la mise en place d'une société holding bien repérée par Jean-Louis Escudier. Son capitalisme familial allait cependant bien au-delà d'une simple question de capitaux. Capelle cherchait aussi à transmettre aux membres de sa famille les leviers de commande de ses diverses entreprises. C'était là le but ultime de son testament économique. Il leur désignait les sièges à occuper pour prendre sa suite. Car la transmission héréditaire de ses affaires n'allait pas de soi. La complexité de ses différentes entreprises compliquait les choses. D'où son besoin de revenir sur l'histoire de chacune afin d'y préciser sa place exacte et celle qui devait revenir à ses descendants. Dans son mode de gestion de son portefeuille d'activité, il rejoignait largement les politiques entrepreneuriales poursuivies par les grandes familles négociantes du siècle précédent. Comme dans ces dernières, il lui importait de parvenir à une bonne répartition de ses affaires en fonction de critères variés. Montpellier avait abrité plusieurs familles de ce type au siècle précédent. Les Castelnau, par exemple, formaient une dynastie dont le critère d'identité n'était pas un patronyme unique mais la reconnaissance d'une ascendance commune. Pour cette raison, elle comptait aussi des Bazille, des Leenhardt, des West-

1. Arch. Banque de France, rapport d'inspection de la succursale de Perpignan, 1881.

phal, etc. Durant tout le XIX^e siècle, les trois générations issues de l'union entre Jeanne Bazille et Louis-Michel Castelnau se répartirent les multiples affaires familiales, dans la banque, le commerce, l'industrie ou l'agriculture, se les redistribuant génération après génération selon des critères qui faisaient plus de place aux compétences et aux affinités qu'à la seule hérédité.

Un dernier trait du parcours de Capelle doit être souligné car il s'inscrit lui aussi dans les formes classiques du capitalisme bas-languedocien. Il tient dans son caractère de « touche à tout », dans sa capacité à développer successivement, mais aussi simultanément, plusieurs types d'activités à la base de sa réussite.

Le siècle précédent avait été marqué de tels modèles. Lorsqu'Auguste Lichtenstein s'était établi à Montpellier, il était plus riche de compétences que de capitaux. Il avait ensuite su utiliser diverses conjonctures pour devenir le principal homme d'affaires languedocien protestant du début de la décennie 1840. Arrivé de Hambourg vers 1808, il avait joué du blocus continental pour s'imposer dans le commerce des vins. Douze ans plus tard, il profitait de la crise des sociétés s'occupant de sel pour s'introduire dans ce secteur d'activité. Il parvenait à y créer progressivement la plus grande entreprise de tout le sud de la France pour ce genre d'affaires. Affermant ou rachetant les salines situées à l'ouest du Rhône, elle parvint à un quasi monopôle, ce qui lui valut le nom de « Monopôle » ; elle se transforma par la suite, en 1868, en Société des Salins du Midi. Lichtenstein s'illustra également dans de nombreuses autres activités. Il s'intéressa à l'armement maritime, au développement des trafics du port de La Nouvelle, à l'exploitation de moulins en Algérie ou, par exemple, à l'établissement de maisons de commerce en Amérique du Sud. Une génération après lui, Etienne Deshayes (1820-1893) eut, à Sète, une réussite d'autant plus spectaculaire qu'il partait d'horizons sociaux extrêmement modestes. Le moteur de son succès fut sa force à s'adapter à plusieurs des cycles de l'économie portuaire sétoise. Cuisinier, il débuta dans les affaires en prenant à ferme les halles de Sète puis son établissement des bains de mer. Il s'ouvrit ensuite au commerce du charbon dans les années 1850, au moment où la navigation à vapeur multipliait la demande. Il s'intéressa enfin à la location de fûts destinés au transport des vins lorsqu'apparut ce nouveau mode de transport. Parallèlement, il fit l'acquisition de nombreux immeubles à Sète et d'un domaine viticole dans la commune voisine de Frontignan, ce qui en fit l'une des principales fortunes du négoce sétois.

Prosper Capelle sut également s'intéresser à des domaines économiques riches en potentialités. Il est remarquable de constater qu'il participa pour l'essentiel aux grandes aventures industrielles et commerciales de son

temps. Il fut partie prenante de la naissance de sociétés électriques. Dans le négoce des soufres, son action correspondait à la mise en place d'un cartel, grande affaire des années Vingt pour la plupart des matières premières. Dans le domaine commercial, il participe aussi à une innovation en développant une entreprise à succursale multiples hors du champ urbain. À chaque fois, il connut le succès. Seule la gestion des stations thermales donna des résultats plus mitigés. Mas le risque n'est-il pas la contrepartie normale de l'audace entrepreneuriale ?

Son parcours, tout comme ceux de nombreux entrepreneurs qui l'avaient devancé dans les mêmes lieux, illustre enfin une autre forme du capitalisme régional : un capitalisme qui, faute de grandes industries, semblait produire finalement assez peu d'entreprises susceptibles d'épancher la soif entrepreneuriale des plus dynamiques de ses hommes d'affaires ¹.

1. À Montpellier, un seul grand patron se détache au milieu du XIX^e siècle par sa mono-activité : Frédéric Teisserenc-Vallat, le créateur d'une fabrique de savons et de bougies. Il était, il est vrai, l'héritier d'une famille lodévoise de fabricants en draps, profession dans laquelle la gestion des usines laissait peu de temps à d'autres activités.

Introduction et présentation
par Jean-Louis Escudier

Bondissant d'un dossier à l'autre, d'une réunion à une visite de chantier ou d'usine, le chef d'entreprise ne s'accorde pas souvent le temps de la réflexion. Le télégramme d'abord, le téléphone ensuite, permettent des contacts plus rapides et directs. Lorsqu'il prend la plume, c'est le plus souvent pour traiter une affaire, donner des ordres à un collaborateur ou s'enquérir des potentialités d'un prochain marché. Ces correspondances ou notes succinctes offrent des éclairages sur les tractations, les hésitations et les rapports de forces inhérents au monde des affaires que l'historien saura mettre en perspective. Signalons dans ce registre, la récente étude de l'agenda-mémorandum d'un industriel du textile, Jules-Émile Scrive-Loyer, par les soins de Didier Terrier¹. En revanche, peu d'industriels ont laissé des textes élaborés comme en témoigne la quasi-absence des hommes d'affaires dans la recension des textes autobiographiques opérée par Denis Bertholet pour la période de 1815 à 1885². L'édition critique par les soins d'Hervé Joly du journal d'un industriel lyonnais, Auguste Isaac, demeure à ce jour d'heureuses exceptions³. De surcroît, le document dont nous livrons ici une édition critique, destiné à quelques rares proches, n'avait aucune vocation à être publié. La sincérité du propos s'en trouve confortée. À ce titre, il constitue un matériau d'exception pour l'histoire économique.

Au travers l'itinéraire d'un individu, le présent document illustre la densité des affaires industrielles et commerciales dans ce Bas-Languedoc de la première moitié du xx^e siècle trop souvent réduit à une mer de vignes. Dès 1949, le péremptoire article de Claude Fohlen, « *En Languedoc, vigne contre draperie*⁴ », offrait un cadre d'interprétation simple, voire simpliste. Une lecture souvent trop rapide de la thèse de Raymond Dugrand contribua par la suite à accréditer l'idée que toute initiative industrielle avait été anni-

1. Didier TERRIER, « Conjoncture vécue, conjoncture perçue : le carnet de bord d'un fabricant lillois au temps de la « grande dépression » 1879-1891 », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, janvier 2007, t. 54, n° 1, p. 223-241.

2. Denis BERTHOLET, *Les Français par eux-mêmes 1815-1885*, Paris, Olivier Orban, 1991, 360 p.

3. *Auguste Isaac. Journal d'un notable lyonnais 1906-1933*, introduction, choix des extraits et annotation par Hervé Joly, Lyon, Éditions BGA Permezel, 2002, 600 p.

4. Claude FOHLEN, « En Languedoc : vigne contre draperie », *Annales Économies, sociétés, civilisations*, juillet-septembre 1949, p. 290-297.

hilée en Languedoc dès les années 1870¹. Source de la richesse d'autres contrées, l'esprit d'entreprise aurait ici fait défaut. En captant les capitaux locaux, la rente viticole aurait précipité cette région dans une douce somnolence. Depuis une vingtaine d'années, certains travaux sont venus nuancer, voire contester, cette grille de lecture. Il est aujourd'hui avéré que le déclin du textile languedocien était largement consommé quand la vigne s'imposa comme culture dominante. Nous avons personnellement mis en lumière le dynamisme de secteurs entiers de l'industrie régionale, au moins jusqu'à la première guerre mondiale. Ainsi, le Bas-Languedoc fut pionnier dans la diffusion de l'énergie électrique et les entreprises méridionales firent preuve d'une remarquable capacité d'innovation².

Le lecteur plongera au cœur de ce monde des affaires généralement opaque et peu investi par les travaux d'histoire régionale. L'étude des réseaux de ces entrepreneurs en quête de nouveaux marchés et des financiers prêts à les suivre dans des opérations risquées, est rarement abordée, hormis dans quelques publications privilégiant l'approche par les obédiences confessionnelles. En rédigeant ce texte au soir d'une longue vie d'affaires, Prosper Capelle nous introduit au sein de ce capitalisme familial, forme hybride, incomplète ou inachevée selon le regard que l'on porte, de la propriété industrielle et commerciale³.

Le capitalisme familial peut se définir comme un système entrepreneurial reposant sur la maîtrise des affaires par les membres d'une même parentèle, capable de mobiliser des capitaux hors de son propre cercle. Sans jamais être dominante depuis l'émergence du capitalisme industriel, ce type d'entreprise joue un rôle majeur au XIX^e siècle, perdue jusqu'à la seconde guerre mondiale avant d'être définitivement marginalisé en quelques décennies sous les coups de boutoir de la concentration financière et commerciale durant les années 1950-1960 puis de l'internationalisation croissante avec le retournement de la conjoncture longue dans les années 1970.

1. Raymond DUGRAND, *Villes et campagnes en Bas-Languedoc. Le réseau urbain du Bas-Languedoc méditerranéen*, Paris, Presses Universitaires de France, 1963, 638 p.

2. Cf. Jean-Louis ESCUDIER, « Industrialisation et capital financier. Application aux entreprises de production et de distribution d'électricité en Languedoc-Roussillon (1890-1940) », in Jean-Louis TISSIER (dir.), *Paysages, territoires et aménagements dans le Sud de la France*, Actes du 126^e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Université Toulouse le Mirail, Paris, C.T.H.S. Éditions, 2004, p. 189-205 (édition électronique).

3. Sur le capitalisme familial, cf. notamment Jean-Claude DAUMAS (dir.), *Le capitalisme familial : logiques et trajectoires*, Actes de la journée d'études de Besançon du 17 janvier 2002, Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 2003, 252 p. ; Daniel HENRI, « Capitalisme familial et gestion industrielle au XIX^e siècle », *Revue Française de Gestion*, septembre-octobre 1988, p. 141-150 et Hervé JOLY, « Le capitalisme familial dans les entreprises moyennes : un déclin réversible », *Entreprises et histoire*, décembre 2001, n° 28, p. 64-76.

En cette année centenaire de la grande révolte des vigneronns, le lecteur portera une attention toute particulière à la partie du récit qui a trait à cet événement exceptionnel. Prosper Capelle nous a laissé un « traitement » de la crise de 1907 assurément très subjectif, probablement flatteur à son égard, et certaines de ses assertions devraient être mises à l'épreuve d'autres sources pour être validées ou infirmées. Néanmoins, Capelle nous entraîne en coulisse, là où s'agitent les hommes de pouvoir. Il nous laisse entrevoir les tractations dans les salons préfectoraux ou dans les cénacles affectionnés par les propriétaires viticoles, tractations souvent occultées par les épisodes plus ostentatoires et dramatiques. Nous avons pu vérifier qu'il prit une part prépondérante à la rédaction des statuts de la Confédération Générale des Vignerons dont il présente la trame dès le 15 septembre 1907 lors d'une réunion de travail à Béziers¹.

Origine et nature des documents publiés

En 1943, à 78 ans, Prosper Capelle entreprend d'organiser ses souvenirs, sous forme de bilan et de conseils. Il ne prétend aucunement à un quelconque effet littéraire. Au-delà du bilan, son récit vise à transmettre à ses proches l'historique de ses affaires, à leur fournir les éléments susceptibles de relever le défi de l'entreprise familiale, d'en assurer la continuité. Cette nouvelle génération est celle de ses neveux, Louis Bousquet et Raymond Azibert, mais peut-être davantage encore celle de ses trois petits-neveux, les deux fils de Raymond Azibert, Louis et Charles, et leur cousin germain, Albert, fils de Louis Bousquet, lesquels âgés respectivement de 23, 22 et 20 ans poursuivent encore leurs études. Vivant depuis leur enfance dans la vaste bâtisse de la rue Voltaire à Carcassonne, tous sont imprégnés des affaires familiales et de l'activité de *Toto Capelle*, pour reprendre l'appellation affectueuse dont ils gratifiaient leur grand-oncle.

Le manuscrit principal de Prosper Capelle a été rédigé en deux versions très voisines durant les années 1943-1944. L'une de ces versions, écrite en premier, était détenue par Louis Azibert. La seconde version, mise à notre disposition par Albert Bousquet, fut probablement rédigée quelques jours plus tard. Dans la mesure où elle comporte des détails supplémentaires et des corrections de style, c'est celle que nous avons retenue pour publication.

1. Arch. dép. Hérault, 7 M 124. Jules Rivals, attribuera à Louis Blanc la paternité des statuts de la C.G.V. (*L'âme terrienne. (Argelliers 1907)*, Carcassonne, Polère 1914, p. 99-103). Dans ses *Souvenirs de 1907*, Louis Blanc mettra, au contraire, en avant le caractère collectif de leur élaboration. Une analyse fine des débats autour de ces statuts à partir de la collection du *Tocsin* et des Archives de la C.G.V. serait riche d'enseignements.

Le document, non paginé, est organisé en six parties dont nous avons strictement respecté l'ordonnancement. Pour faciliter la lecture, nous avons rajouté quelques titres de paragraphes, présentés entre crochets. Chacune de ces parties a été rédigée comme un tout, à plusieurs mois d'intervalle, entre octobre 1943 et mai 1944, sans une seule rature, d'une écriture très fine et serrée, souvent difficile à décrypter. L'auteur a probablement rédigé au préalable des brouillons dont nous n'avons pas retrouvé trace.

Nous publions ici un autre texte rédigé en 1935 par Prosper Capelle. Ce manuscrit intitulé « *Ce qu'il faudra faire dans nos diverses affaires quand j'aurai disparu* », que M. Albert Bousquet a bien voulu nous confier, semble avoir été écrit à un moment où Prosper Capelle craignait de disparaître dans un avenir proche. Dans ce manuscrit de 30 pages couché sur un modeste cahier de brouillon, P. Capelle livre, en un style rigoureux et incisif, une expertise financière et économique des sept principales affaires dans lesquelles lui et les membres de sa famille ont des intérêts. Le caractère essentiellement technique de ce second document le rend peu attrayant. En revanche, sa teneur est précieuse car, confronté au document de 1943-1944, il permet de nuancer certaines affirmations, d'apprécier dans quelle mesure les évolutions envisagées en 1935 se sont concrétisées durant les décennies ultérieures.

Chez Capelle, le contraste est flagrant entre la narration des « affaires économiques » et la présentation des « affaires d'intérêt général ». Pour rédiger son « testament économique » relatif aux entreprises agricoles, industrielles, commerciales ou minières qu'il impulsa ou dans lesquelles il fut directement impliqué, Capelle disposait de documents notariés, de certificats de propriété, voire de certains livres de compte. Aussi, nous avons relevé fort peu d'inexactitudes, que ce soit dans les dates, dans les masses financières engagées ou encore dans l'identité des multiples associés. En revanche, pour évoquer la plupart des « affaires d'intérêt général », Capelle fit appel à ses seuls souvenirs, parfois vieux de trente ou quarante ans. Ce faisant, inévitablement, sa mémoire est quelquefois incertaine ! Nous avons notamment pointé plusieurs confusions entre les élections de 1906 et celles de 1910. Mais, ces approximations et même les inexactitudes n'entament en rien la force et l'originalité du témoignage.

Nous avons choisi de publier ces documents tels qu'ils ont été rédigés, mais de les inscrire dans le cadre d'une édition critique dans la mesure où, pour en valider les assertions, tout mémoire « brut » doit donner lieu à un croisement des sources. Ce parti pris n'est pas forcément le plus simple, le plus valorisant mais la tâche s'est révélée tout à la fois ingrate et exaltante. Nous mentionnons en notes de bas de page toutes les précisions

indispensables à la compréhension du texte, à son contexte historique et évidemment toutes les imprécisions, voire les erreurs commises par l'auteur.

Pour réaliser cette édition critique, nous nous sommes appuyés sur de nombreux documents de plusieurs ordres. En premier lieu, nous avons exploité certaines archives privées de la famille Capelle, notamment l'intégralité des procès verbaux des conseils d'administration et assemblées générales de *l'Étoile du Midi*, pour le cycle de vie de cette importante société, les textes de quelques discours prononcés par Prosper Capelle ou encore les titres de propriétés des multiples sociétés initiées par ce dernier. Nous avons éclairé certains points lors de plusieurs entretiens qu'ont bien voulu nous accorder MM. Charles Azibert, Louis Azibert et Albert Bousquet au cours des années 2000-2003.

Nous avons eu recours à de multiples archives imprimées : annuaires professionnels, annuaires des anciens élèves des grandes écoles, dictionnaires biographiques, collections des mémoires de la plupart des sociétés savantes du Languedoc-Roussillon, bulletins des Chambres consulaires... Plus largement, cette édition critique se nourrit évidemment de la connaissance que nous avons acquise de l'histoire économique régionale des années 1880-1945, notamment lors de nos recherches biographiques menées sur le ministre Adolphe Turrel et l'homme d'affaires Edmond Bartissol. Enfin, les travaux de plusieurs de nos collègues chercheurs en histoire économique nous ont également permis de « jauger » les activités industrielles, commerciales ou d'intérêt général de Capelle¹.

Nous espérons que le lecteur appréciera cette « valeur ajoutée » mais surtout, il nous a paru essentiel de transmettre dans son intégrité les documents produits par Capelle pour que chacun soit juge de leur intérêt historique et y trouve, peut-être, des éléments qui n'auraient pas retenus notre attention.

1 Un imprévisible destin ?

Afin de cerner les tenants et les aboutissants de l'action professionnelle et publique de Prosper Capelle, nous présenterons dans un premier temps ses origines sociales et sa formation personnelle avant de livrer dans un second temps, une approche synthétique de ses multiples activités.

1. Nous remercions vivement Lionel Dumond, maître de conférences à l'Université Paul-Valéry, et Xavier Daumalin, enseignant à l'Université de Provence, pour la lecture attentive du manuscrit et les conseils qu'ils nous ont prodigués.

1.1 Ascendance et formation personnelle

Tout parcours professionnel se doit d'être resitué dans son contexte familial et social, à plus forte raison quand celui-ci relève du capitalisme familial. La trajectoire de Prosper Capelle est marquée par l'héritage et la rupture. Issu d'une longue ascendance de petits tisserands en proie à des difficultés économiques insurmontables, Prosper Capelle n'héritera d'aucun patrimoine financier ou immobilier mais d'une culture d'entreprise, qui pour être informelle, n'en était pas moins réelle. La rupture s'exprimera dans la solide formation scolaire et universitaire que va acquérir le jeune homme.

Des tisserands ruraux devenus petits commerçants urbains

Les Capelle étaient installés de longue date au hameau de Cornèze, à Couffoulens, petite commune du canton de Carcassonne, dans la moyenne vallée de l'Aude. La famille est spécialisée dans le tissage de toiles. Florissante au XVIII^e siècle, l'industrie textile carcassonnaise entre en récession dès les premières décennies du XIX^e siècle mais, tant dans la vallée de l'Aude que dans la Montagne Noire, un certain nombre de communautés continuent à travailler à domicile, perpétuant ainsi le *domestic system* sur lequel s'est ancrée la Révolution industrielle. Cette position de sous-traitants n'est guère confortable. Sans aucune maîtrise des prix et des débouchés, ces artisans sont totalement dépendants des commandes des négociants, lesquels ne reconnaissent d'autres contraintes que celles des débouchés et de la concurrence sur les marchés extérieurs¹. Dès lors, par la force des choses, une activité agricole ou pastorale se greffe généralement sur cet état de tisserand ; un petit troupeau de brebis ou de chèvres, la culture de lopins de terres gagnés sur la garrigue viennent compléter un revenu familial modeste. Lorsque les commandes se font trop rares, il reste la ressource de se louer comme brassier auprès des quelques propriétaires aisés de la contrée.

Dans les premières années du XIX^e siècle, les deux garçons de Jacques Capelle (1749-1829), Laurent (1782-1851) et Benoît (1797-1864), s'installeront à Cornèze pour perpétuer la tradition familiale de tissage de toile. Mais à la génération suivante, il n'est plus possible de renouveler ce comportement. Des cinq enfants de Benoît Capelle et Marie Gorry (1796-1867), Jacques né en 1826, Antoine né en 1829, Jean, né en 1834, Gabrielle, née en 1832 et Marie née en 1836, seul l'aîné, Jacques, pratiquera le métier de

1. Claude MARQUIÉ, *L'industrie textile carcassonnaise au XVIII^e siècle. Étude d'un groupe social : les marchands-fabricants*, Société d'Études Scientifiques de l'Aude, 1993, notamment p. 166-169.

tisserand à Cornèze. Les deux filles épouseront des agriculteurs des communes voisines de Pommas et Preixan ; Jean s'orientera vers le commerce. Quant à Antoine, qualifié, comme son père Benoît, de tisserand de toile, il va chercher femme un peu plus loin : le 13 avril 1858, à la Digne d'Amont (canton de Limoux), il épouse Clémentine Méric.

Les Méric sont anciennement implantés à La Digne d'Amont ; le père de Clémentine, Jacques Méric, également tisserand, s'y est marié en 1830 avec Marie Roques. Son grand-père, Guillaume Méric, y est décédé en 1824. Le niveau social des deux familles est donc comparable ; néanmoins, les parents Méric sont à même de parapher l'acte de mariage alors que leurs homologues Capelle ne savent pas signer. Un premier enfant, Jean-Benoît-Albert-Antonin (dit Albert), naît le 6 janvier 1859. Une fille, Marie-Barbe (dite Lucie), vient agrandir le foyer le 4 avril 1861. François-Prosper Capelle, qui sera communément dénommé Prosper, naît le 16 février 1865, toujours à La Digne d'Amont. Il est donc le troisième enfant d'Antoine Capelle et de Clémentine Méric. Peu après cette dernière naissance, la famille quitte La Digne d'Amont pour s'établir à Carcassonne. Cette migration vers la ville marque une rupture avec le mode de vie antérieur. Les raisons précises de ce déménagement nous font défaut mais la cause, directe ou indirecte, réside assurément dans la crise structurelle que subit alors l'industrie textile de la vallée de l'Aude.

Cette ascendance d'artisans tisserands n'est pas sans intérêt pour cerner la psychologie de notre personnage ; elle renvoie à une culture des affaires fort éloignée de celle des couches paysannes. Même si les Capelle ne sont pas plus fortunés que les cultivateurs et métayers qu'ils côtoient, ils sont rompus aux pratiques commerciales : négocier un prix, un délai de paiement, adapter les rythmes de production à la demande leur est familier ; leur univers mental intègre le fait commercial.

Prosper a donc moins d'un an quand il arrive à Carcassonne où il va résider le restant de son existence. Nous connaissons mal la vie de la famille Capelle dans les années 1870-1890. Le père, Antoine, est épicier et sa condition reste modeste. Toutefois, son frère cadet, Jean, encore commis-voyageur et domicilié à Cornèze en 1860, se fraye en quelques années une place dans le petit monde du négoce carcassonnais. Bientôt qualifié de négociant, il ne fait pas partie des notabilités de la ville mais il commence à les fréquenter. Le 15 janvier 1867, son mariage à Carcassonne avec Marie Blanchon, fille d'un négociant alsésien, a valeur d'intronisation de la famille Capelle dans la bonne société de la préfecture audoise : les quatre témoins de l'acte de mariage occupent des fonctions administratives enviées ou des professions libérales. Mais cette trajectoire sociale prometteuse est annihilée dès le 4 avril suivant par le décès de Jean, à

33 ans. Dès lors, le fils posthume de Jean et de Marie Blanchon, lui aussi prénommé Jean, rejoindra le foyer de son oncle Antoine où il grandira avec ses cousins Albert et Prosper. Après de brillantes études à *Normale Sup* (promotion 1888) et une agrégation de Lettres classiques, Jean Capelle (1867-1946) effectuera une carrière de professeur dans les grands lycées parisiens.

Handicap et difficulté de l'insertion sociale

Dans les années 1875-1882, Prosper suit des études secondaires d'abord chez les Frères, où l'enseignement est gratuit pour les enfants méritants sélectionnés par la direction, puis au Lycée de Carcassonne. Il obtient son baccalauréat es-sciences le 27 juillet 1882. Alors se pose le délicat problème de l'orientation de ce jeune homme, certes brillant mais affublé d'un double handicap, physique et social.

Depuis sa plus jeune enfance, Prosper Capelle est infirme. Il ne dispose plus de l'usage de ses jambes et se déplace difficilement avec l'aide de béquilles. Sans être en mesure de l'affirmer avec certitude, il semble qu'il ait été victime d'une forme de poliomyélite. Lui-même rapprochera l'apparition de cette infirmité de la mort, en 1876, de sa sœur, Marie-Barbe, âgée de 15 ans, laissant entendre qu'un phénomène épidémique pourrait en être la cause commune. Capelle met sur le compte de cette infirmité les refus répétés qu'il essuie à ses demandes de poste d'enseignant au sortir de ses études. Mais, à l'image de sa discrétion sur le sujet dans la vie courante, la suite de son récit n'y fait plus référence. Derrière cette retenue, on imagine la volonté farouche qu'il dut déployer pour affronter avec autant de réussite les aléas de la vie professionnelle et personnelle. On comprend mieux sa hantise de se retrouver définitivement cloué dans un lit lorsqu'en 1901, il est victime d'une fracture du fémur. Toute son existence sera évidemment structurée par ce lourd handicap. Des décennies durant, il fera appel à un transporteur, Alphonse Barrau, pour le conduire en automobile dans Carcassonne ou l'amener à la gare d'où les trains de la Compagnie du Midi lui ouvrent d'autres horizons.

Issu d'un milieu familial plus favorisé, Prosper Capelle aurait peut-être envisagé de passer le concours d'entrée à l'École Centrale des Arts et Manufactures. Mais *Centrale* est une école privée, payante. Certes, il aurait pu s'orienter vers une des écoles des Arts et Métiers, pour lesquelles le Conseil Général accordait des bourses. Les Centraliens et, a fortiori, les « Gad's arts » sont destinés à devenir des ingénieurs de terrains, des hommes aptes à arpenter des chantiers de travaux publics, des espaces forestiers ou des établissements industriels. Aux yeux d'employeurs potentiels, le jeune Capelle dut apparaître physiquement incapable d'assumer

de telles fonctions. Peut-être faut-il chercher dans le handicap physique de Capelle la raison de son orientation universitaire. Son insistance à expliciter ses échecs au concours d'entrée à *Normale Sup* témoigne, nous semble-t-il, des regrets persistants de n'avoir pu intégrer cette prestigieuse institution.

Prosper entreprend donc des études à la Faculté de Sciences de Montpellier, alors située au cœur de la vieille ville, en haut de la rue Saint-Pierre. À Montpellier, le jeune homme côtoie un monde fort éloigné de ses origines sociales : il rencontre Charles Flahault et un professeur de latin/grec, Villeneuve, qui restera lié à la famille Azibert. Les étudiants, peu nombreux, — quelques dizaines seulement — bénéficient de l'enseignement de professeurs de renom, tel Joseph Combescure, spécialiste du calcul intégral¹. Alors que Prosper décroche son diplôme de licencié es-Sciences, son frère aîné, Albert, mène une vie bien différente derrière le comptoir de l'épicerie familiale à Carcassonne, rue du Port (actuelle rue Armagnac). Il épouse Marie-Antoinette Jalabert originaire de Villemoustaussou, commune rurale à quelques encablures de Carcassonne, avec qui il aura deux filles, Clémentine, née en 1892, et Claire, née en 1896. La vie de Prosper sera toujours structurée par ces deux pôles : le monde qu'il a entrevu grâce à ses études et son ancrage familial.

Le bouillonnement d'affaires d'une paisible préfecture

Au travers de ce récit souvent fort précis, se dessine clairement l'espace des affaires d'une ville de province, Carcassonne. Dans ces années 1900-1940, le chef-lieu du département de l'Aude est une commune de 30 000 habitants. Si la célèbre Cité abrite encore des couches populaires, la grande majorité des Carcassonnais réside désormais dans la ville basse. Ancienne bastide érigée au milieu du *xiii*^e siècle, cette ville basse s'étale en un parfait damier circonscrit par les anciens remparts. La vie de Prosper Capelle s'y déroule entre la rue du Port (actuelle rue Armagnac), où se trouve l'épicerie Capelle, la rue Voltaire, véritable Q.G. du clan à partir de 1920, la place Carnot, la Grand-Rue (actuelle rue de Verdun), la rue Chartran².

1. Professeur à la faculté de Sciences de Montpellier de 1871 à 1889, Joseph Combescure (1824-1889) a fait d'importantes découvertes en mathématiques pures, notamment dans le domaine de la théorie des formes algébriques et de la théorie de surface.

2. Le lecteur trouvera de nombreux éléments sur les immeubles carcassonnais et leur propriétaires dans le livre de Jean-Louis H. BONNET, *Carcassonne d'hier et d'aujourd'hui*, préface de S. Caucanas, Éditions de la Tour Gile, 2005, 741 p. Pour une représentation du Carcassonne de la première moitié du *xx*^e siècle, deux ouvrages essentiellement iconographiques : Betty ROBION, Caroline DELERUE, *Carcassonne*, Équinoxe, 1990, 105 p. et Jean BLANC et alii, *Mémoire en images. Carcassonne*, Joué-les-Tours, Éditions Alan Sutton, 2000, 128 p.

Il ne fréquente pas le Cercle du Salon où rentiers et notables de la ville dissertent et tentent de se distraire, mais il saura tisser des liens avec plusieurs de ses adeptes, notamment le propriétaire foncier de Rolland, le banquier Coll ou encore l'ingénieur Henri Pullès¹. Bien que membre de la Société d'Études Scientifiques de l'Aude depuis 1912, il ne participe activement ni aux travaux, ni aux réunions mensuelles de cette association culturelle². En revanche, il se rend quotidiennement au café du Musée situé à l'angle du square Gambetta, sur l'emplacement actuel de la Trésorerie générale. Là, il rencontre le petit monde carcassonnais des affaires, consulte les journaux et surtout ces fameuses petites annonces qui lui firent réaliser les deux meilleures affaires de sa vie !

Si Carcassonne est son lieu de vie, celui de sa famille et de sa parentèle, il ne s'y confine pas et se construit un « espace d'affaires » aux contours bien plus larges. Par le courrier, le télégramme, le téléphone, la presse, il est en contact avec tout ce qui bouge en Languedoc et bien au-delà, en France. Comme tout homme d'affaires, il est également très mobile. La plupart de ses déplacements se font en train. Dans la région, des séjours hebdomadaires le retiennent en Arles dans les années 1905 à 1920 pour superviser la propriété de Camargue ; il participe à de nombreuses réunions à Sète ou Marseille durant les années 1920 pour dialoguer avec ses collègues de l'industrie du soufre. Les séjours lointains sont plus exceptionnels mais, au besoin, Capelle ne rechigne pas à se rendre à Paris, à Nancy et même à Bruxelles pour cette fameuse exposition de 1908 dont il gardait un si bon souvenir. Dans le département, l'automobile autorise sur une même journée des déplacements inimaginables en voiture hippomobile. Véhiculé par quelque ami, Capelle en usera dès 1907 pour animer des réunions nocturnes dans nombre de villages viticoles. Les années passant, ses déplacements seront plus rares, plus mesurés.

Le contraste est saisissant lorsqu'on confronte ces pages à celles rédigées à peu près à la même époque par Edmond Sourbieu (1843-1920), un rentier carcassonnais dans le cadre de son journal intime écrit tout au long des années 1896 à 1920³. Edmond Sourbieu emploie ses journées en flâneries dans une ville assoupie, cherchant à tromper son ennui dans les trop rares

1. Sur cette assemblée, cf. René DESCADÉILLAS, « Le vieux Carcassonne. Le Cercle du Salon », *Mémoires de la Société des arts et sciences de Carcassonne*, 4^e série, t. X, 1979-1980-1981, p. 146-168.

2. Le 6 septembre 1938, au titre de président de la *Société Méridionale de Transport de Force* (désormais *S.M.T.F.*), il accueillera à Usson et à Puyvalador les participants au Congrès de la Fédération d'Économie Montagnarde (*Bulletin de la Société d'Études Scientifiques de l'Aude*, 1938, p. C).

3. Le journal de Sourbieu ne comprend pas moins de 4 430 pages ! Cf. Georges GALFANO, « Les carnets d'Edmond Sourbieu (Chronique carcassonnaise 1896-1920) », *Mémoires de l'Académie des Arts et Sciences de Carcassonne*, 5^e série, t. IV, 1991-1992, p. 142-169.

réceptions et autres inaugurations. Catholique pratiquant et même militant, seul le combat contre les lois de laïcisation semble mobiliser son énergie. Pourtant, Sourbieu est issu d'une famille d'industriels, de drapiers ; il est même l'un des administrateurs de la Manufacture de l'Île, reconvertie dans la gestion immobilière¹. Le Carcassonne de Capelle est évidemment très différent. Il est aussi peu comparable au Carcassonne vécu et ressenti par Jeanne Azaïs (1857-1944), une jeune fille de bonne famille, dont les *Souvenirs* furent édités il y a une vingtaine d'années². L'existence de Jeanne Azaïs s'illumine seulement à l'occasion de ses rares voyages à Paris, chez ses cousins Poubelle, le ménage du célèbre préfet de la Seine, qui avait épousé la fille d'Émile Lades-Gout, le sénateur-maire de Saissac, dans la Montagne noire.

Prosper Capelle n'envisagera jamais de transplanter sa vie et ses affaires dans une métropole plus grande, à Montpellier, Toulouse, Marseille ou Paris. Tout son itinéraire tend à s'imposer sur la place carcassonnaise, à léguer à ses héritiers une situation enviable parmi les notables de cette ville. Pour autant, il est parfaitement conscient que cet ancrage, cette pérennité, implique d'inscrire ses activités dans un espace économique bien plus vaste que celui de la vallée de l'Aude et cette ambition guidera sa vie professionnelle.

1.2 L'efficacité dans la discrétion

Capelle s'attachait toujours à mobiliser les moyens juridiques et administratifs de nature à maximiser la rentabilité de toutes les affaires auxquelles il participait. Au fil des années et de l'expérience accumulée, il devient expert en fiscalité, spécialiste es-statuts. Quand ce féru en organisation concocte un énième projet d'association ou de société anonyme, son ami, le notaire Aristide Escarguel, est là pour en assurer la mise en musique juridique.

Un outil juridique : la société anonyme

Capelle trouva toujours dans le statut de la société anonyme la forme juridique la plus appropriée à la gestion de ses affaires et de son patrimoine. Alors régies par la loi du 18 juillet 1867, remaniée par les lois du 1^{er} août 1893 et du 16 novembre 1903, les sociétés anonymes offraient le double avantage de minimiser les bénéfices, donc de payer moins d'impôts, et de constituer un écran par rapport aux revenus personnels. En

1. Cf. Claude MARQUIÉ, « La Compagnie de la Manufacture de la Trivalle de 1906 à 1920 », *Bulletin de l'Académie des Arts et Sciences de Carcassonne*, 2004-2005, p. 281-293.

2. Jeanne AZAÏS, *Souvenirs*, Carcassonne, Garae/Hésiode, 1986, XVI-90 p.

Tableau 1. — Principales sociétés auxquelles participa Prosper Capelle (classement chronologique)

Sociétés	Fonction
<i>Société Méridionale de Transport de Force</i>	commissaire aux comptes de 1900 à 1920 administrateur de 1921 à 1936 président de 1936 à 1940 administrateur de 1940 à 1945
<i>Raffineries de soufre Marty et Parazols</i>	administrateur-délégué de 1905 à 1940
<i>Société Méridionale des Wagons Foudres</i>	administrateur-délégué de 1906 à 1940
<i>L'Étoile du Midi</i>	président de 1912 à 1940
<i>À la Vierge</i>	président de 1913 à 1940
<i>C^{ie} des Eaux minérales et thermales de Rennes-les Bains</i>	administrateur de 1918 à 1940
<i>Société d'Electro-Motoculture</i>	administrateur de 1918 à 1940
<i>Société des Vins de Banyuls Naturels</i>	administrateur de 1920 à 1940
<i>C^{ie} Pyrénéenne des Talcs</i>	administrateur de 1920 à 1940
<i>C^{ie} Immobilière et Industrielle du Midi</i>	administrateur de 1922 à 1945
<i>Société Thermale de l'Aude</i>	administrateur de 1923 à 1940
<i>Mines de Villardonnell</i>	administrateur de 1926 à 1928, administrateur-délégué de 1928 à 1940
<i>Société Hydroélectrique Roussillonnaise</i>	administrateur de 1929 à 1940

quarante ans de vie professionnelle, Il en fondera une bonne vingtaine ; certaines d'entre elles, notamment la *C^{ie} Immobilière et Industrielle du Midi*, véritable holding familiale, ne regroupent que le minimum légal de sept actionnaires.

À partir des années 1920, Prosper Capelle se trouve plus rarement en situation de gestionnaire direct de ses affaires. Il réserve son énergie à penser les grandes orientations de son groupe d'entreprises dont il continue à contrôler étroitement la gestion financière. La direction du personnel d'exécution incombe à ses neveux Raymond Azibert et Louis Bousquet, chacun dans les affaires auxquelles *Toto Capelle* les a destinés.

Clin d'œil de l'histoire, c'est cette législation économique et financière dont il avait usé et parfois abusé, qui mettra Prosper Capelle hors jeu quelques décennies plus tard. Dans l'esprit de la Révolution Nationale initiée par le maréchal Pétain, l'État a mission d'endiguer l'influence des trusts, jugés cosmopolites et apatrides. Selon cette logique et par penchant démagogique, le régime de Vichy entend réduire les cumuls de participa-

tion aux conseils d'administration des sociétés anonymes. La loi du 18 septembre 1940 limite les présidences de sociétés à deux par individu. Une seconde loi, celle du 16 novembre 1940, renforce ces restrictions : désormais « nul ne peut faire partie de plus de huit conseils d'administration de sociétés ayant leur siège en France » et surtout, « ce nombre est réduit à deux pour les personnes de plus de soixante-dix ans ». Pour Prosper Capelle, cette dernière disposition est évidemment draconienne puisqu'il a alors dépassé les 75 ans. De fait, il est contraint à se retirer de la plupart des affaires. Dès novembre, il démissionne de la présidence de la S.M.T.F. Il abandonne aussi ses fonctions d'administrateur de la SHER, des Mines de Villardonnel et de la société *À La Vierge*. Enfin, le 31 décembre 1940, Capelle expose au conseil d'administration de *L'Étoile du Midi* que « son âge lui interdisant de faire partie de plus de deux conseils d'administration, il a le regret de donner sa démission de président du Conseil et d'administrateur ¹ ».

Certes, dans le texte que nous éditons ici, Capelle ne conteste pas ouvertement le bien-fondé de cette mesure. Mais, il ne fait guère de doute qu'il la vécut, sinon comme une mise à l'écart, à tout le moins comme un urgent rappel à organiser sa succession. Dans les faits, bon nombre d'individus contourneront la loi en se faisant nommer dans les conseils d'administration en tant que mandataire d'une société actionnaire. Vu la pléthore de sociétés anonymes qu'il contrôlait, Capelle aurait évidemment pu pratiquer de la sorte mais, probablement conscient qu'il était temps de prendre du recul, il n'usera pas de ce subterfuge. Restreignant de plus en plus ses activités, il finira par ne garder de responsabilité qu'au siège carcassonnais de la succursale de la Banque de France, dont les locaux se situent à quelques mètres à peine de son domicile de la rue Voltaire. Il se tient au courant de la marche de « ses » entreprises mais son influence s'amointrit. Impuissant, il déplore certaines dérives financières, comme à la société *À la Vierge* ou aux *Établissements Bartissol*. Victime d'une chute dans un escalier, Prosper Capelle décède à son domicile le 30 juin 1945, à l'âge de 80 ans.

Une forte implication socioprofessionnelle

Parallèlement à la gestion de ses affaires privées, Prosper Capelle développe de multiples activités de représentation : Crédit agricole, syndicat des vignerons, association forestière départementale, succursale de la Banque de France, Chambre de commerce, assurances sociales...

Prosper Capelle ne sera jamais une personnalité publique, pas davantage *post mortem* que de son vivant. Nulle référence dans un *dictionnaire des contemporains* ou un quelconque trombinoscope des hommes d'affaires. Il

1. Compte rendu du conseil d'administration de *L'Étoile du Midi*, 31 décembre 1940.

Tableau 2. — Principales structures socioprofessionnelles auxquelles participa Prosper Capelle

Structure	Fonction
Syndicat des Vignerons de Carcassonne-Limoux	secrétaire de 1907 à 1919, président de 1919 à 1934
Crédit Agricole Mutuel de l'Aude	fondateur 1908, administrateur-délégué 1908 à 1920
Office départemental agricole	secrétaire de 1919 à 1928
Chambre de Commerce de Carcassonne	membre de 1923 à 1941, président de 1936 à 1941
Association forestière de l'Aude	secrétaire de 1924 à 1940
Distillerie coopérative de Carcassonne	administrateur à partir de 1924
Caisse d'Assurances sociales de l'Aude	président de 1930 à 1941
Office départemental des produits chimiques agricoles	directeur de 1916 à 1919

a même échappé à la renommée locale : ni *l'Essai de nomenclature générale des Audois célèbres* de Jean Fourié ni les rédacteurs du dictionnaire biographique *Les Audois*, riche de plus de 800 notices, ne lui accordent la moindre référence. Il faut se plonger dans l'ouvrage de Claude Marquié rédigé à l'occasion du bicentenaire de la Chambre de Commerce de Carcassonne pour trouver quelques indications biographiques sur le personnage¹.

À vrai dire, durant la plus longue partie de son existence, Capelle ne brigua guère de fonctions honorifiques. Dans un conseil d'administration, il prisait davantage le poste d'administrateur-délégué que celui de président ; dans une association, il fut plus souvent secrétaire ou trésorier que président. Partie prenante de tous les organismes locaux quelque peu influents dans le monde socioprofessionnel carcassonnais de l'entre-deux-guerres, il revendiquait cette fonction d'éminence grise, de « souris blanche ». Il eut incontestablement une influence majeure dans le microcosme vitivinicole de son époque. Pour preuve, les statuts de la C.G.V. (Confédération générale des vignerons), à la rédaction desquels Capelle prit une part notable, s'inscrivent en rupture avec la doctrine coopérative et mutualiste dans la mesure où ils ne font pas référence au sacro-saint principe « un homme/une voix », les plus grands propriétaires y disposant de onze voix chacun. Pourtant, cette influence ne fut pas toujours perçue par ses contemporains. Quand, en 1908, le député radical-socialiste, Léon

1. Claude MARQUIÉ, *De la Chambre de Commerce de Carcassonne à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Carcassonne-Limoux-Castelnaudary 1802-2002*, C.C.I. Carcassonne, 2002, notamment, p. 97-98.

Castel avec qui notre homme d'affaires n'avait guère d'atome crochu, Maurice Sarraut écrit sur le ton de la confidence : « *C'est Capelle qui manœuvre fortement les ficelles de la C.G.V.*¹ ».

Toutefois, l'âge venant, Prosper Capelle sera davantage sensible aux fonctions de représentation : en 1930, il devient président des Assurances sociales de l'Aude ; en 1936, il est élu président de la *Société Méridionale de Transport de Force* (S.M.T.F.) et de la Chambre de Commerce de Carcassonne. Autre marque incontournable de notabilité, l'ordre de la Légion d'Honneur dont il reçoit le ruban de chevalier le 27 novembre 1920 au titre des services civils rendus pendant la guerre². L'ingénieur des Eaux et Forêts du département avancera son nom en 1926 pour une promotion au grade d'officier mais la proposition ne sera pas suivie d'effet.

Aux consultations populaires, Capelle préfère sans conteste les assemblées consulaires dont les élections tournent le plus souvent à la cooptation. Dans ces pages, il évoque longuement l'installation de la première Chambre d'Agriculture de l'Aude et les tractations qui précédèrent l'élection. En revanche, rares sont les références à l'activité de la Chambre de Commerce de Carcassonne où il siégea pourtant pendant une vingtaine d'années. Dans ces cénacles feutrés, les promotions sont d'autant plus exceptionnelles que les titulaires sont peu enclins à s'effacer. Tel le jeu des chaises musicales, en 1923, à la disparition de Paul Drevet, Joachim Estrade le remplace à la présidence de la Chambre, libérant un poste de membre, « offert » à Prosper Capelle³. Suivant la même logique, Capelle accédera à cette présidence après le décès de Joachim Estrade en février 1936, et il assumera cette fonction jusqu'au 29 juillet 1941.

Prosper Capelle s'évertue à ne jamais afficher ouvertement ses options politiques. Pragmatique, il se détermine davantage en fonction de l'analyse d'une situation précise et de ses implications que d'un cadre idéologique prédéterminé. Il semble toutefois avoir été proche des républicains modérés comme en témoigne son engagement lors de plusieurs campagnes électorales dans les années 1907-1910. Par inclination, il manifeste plus de sympathie envers des personnalités de droite que de gauche, confère ses appréciations peu amènes et quelque peu injustes envers le bouillant maire de Narbonne, Ernest Ferroul, ou l'énergie déployée pour imposer le royaliste Moutard-Martin à la Chambre d'Agriculture au grand dam des caciques radicaux. La presse d'opinion livre aussi quelques indices : par deux fois, il fait référence à *l'Éclair*, le quotidien conserva-

1. Archives départementales de l'Aude (désormais Arch. dép. Aude), 12J.15, lettre de Léon Castel à Maurice Sarraut, 22 novembre 1908.

2. Arch. dép. Aude, 4 M 13.

3. *Compte rendu des travaux de la Chambre de Commerce de Carcassonne* (Arch. dép. Aude, 358 PER).

teur de Montpellier, et gageons qu'il n'en lisait pas que les pages d'annonces! Par ailleurs, la seule interview de Capelle dont nous ayons eu connaissance fut retranscrite par *Le Télégramme*, organe toulousain animé par la mouvance républicaine modérée, concurrent direct de la puissante *Dépêche du Midi*¹.

Néanmoins, Capelle sut aussi tisser des relations de confiance avec des personnalités fort éloignées de ses références doctrinales. Ainsi, témoignera-t-il en janvier 1926, au procès en diffamation intenté par le député de l'Hérault Édouard Barthe au gérant de *L'information Méridionale*². Certes, par delà son étiquette de socialiste S.F.I.O., Barthe est un parlementaire consensuel, présidant tout au long des années d'entre-deux-guerres la Commission des Boissons et le très influent groupe viticole de la Chambre. Son état de santé lui interdisant de déférer à la citation signifiée par le Tribunal, Capelle adresse une lettre valant témoignage à décharge. Il y rappelle la part prise par Barthe dans l'approvisionnement en soufre de la France durant la première guerre mondiale et certifie que « *dans cette affaire, M. Barthe a toujours montré le désintéressement le plus absolu, un égal souci des intérêts des vignerons et des industriels français [du soufre]*³ ».

Capelle s'attachera toujours à entretenir de bonnes relations avec les radicaux, au premier rang desquels les frères Albert et Maurice Sarraut, tout puissants dans le grand Sud-Ouest durant ces années d'entre-deux-guerres. En plusieurs occasions, il jouera de son amitié avec Paul Bacou pour s'ouvrir les portes des ministères. Partie prenante d'une C.G.V. honnie par le gouvernement radical-socialiste, en 1908, au plus fort de la crise politique, avec son complice Joachim Estrade, il joue les messieurs bons offices pour restaurer un minimum de dialogue entre Ernest Ferroul et Albert Sarraut que tout semble désormais séparer⁴. Dans une France où le pouvoir central régente encore l'ensemble de la vie publique, où toutes les initiatives sont coordonnées, supervisées ou contrôlées par les services préfectoraux, Capelle s'évertue avec constance à jouir de l'estime des préfets successifs⁵. Depuis la crise viticole de 1907 jusqu'à la gestion des Assurances sociales en passant par l'office du soufre ou encore la politique de reboisement, il saura s'adapter à chacun pour aboutir à ses fins.

1. Cette interview accordée par Prosper Capelle à un journal parisien (non identifié) est retranscrite dans *Le Télégramme* du 7 septembre 1909.

2. *Un procès en diffamation devant les Assises de l'Hérault, Barthe contre l'Information Méridionale (sténographie des débats)*, Nîmes, Imprimerie L'Idéale, 1926, 167 p.

3. *Idem*, p. 50.

4. Cf. lettres des 22 et 23 novembre 1908 de Léon Castel à Maurice Sarraut (Arch. dép. Aude, 12J. 15).

5. Sur cette omnipotence des préfets, cf. Adrien AITANTI, « Les préfets et la vie politique dans l'Aude sous la III^e République » in *Deux siècles d'histoire préfectorale dans l'Aude 1800-2000*, Association pour la promotion des Archives en Languedoc-Roussillon, 2000, p. 61-102.

2 La constitution d'un groupe industriel familial

S'il fallait caractériser d'un seul trait le groupe Capelle, nous retiendrions assurément la solidarité financière qui, *nolens volens*, unit les affaires contrôlées par la famille. En voici deux illustrations parmi bien d'autres. Lorsque, en 1924, *l'Étoile du Midi* sollicite de la Banque de France l'ouverture d'un compte courant d'avances jusqu'à hauteur de 500 000 francs, les titres donnés en garantie appartiennent à la *Société Marty et Parazols*¹. L'année suivante, *l'Étoile du Midi* passe de la situation de débiteur à celle de créancier vis-à-vis d'une tierce structure du groupe, la *Société des Vins de Banyuls Naturels* : « la S.V.B.N., principal fournisseur de *l'Étoile du Midi* en vins fins et d'origine, a demandé pour sa campagne à la Banque Nationale de Crédit, une ouverture de crédit de 400 000 francs. Vu les rapports commerciaux et amicaux qui unissent *l'Étoile du Midi* à la dite société, il y a lieu de la cautionner vis-à-vis de la Banque Nationale de Crédit à concurrence de 400 000 F². »

Dans l'esprit de Prosper Capelle, rien ni personne ne doit jamais remettre en cause la dimension familiale de son ensemble d'entreprises. Il exclura formellement toute possibilité d'ouverture du capital de ses sociétés aux groupes bancaires. En 1935, il met en garde ses neveux quant à leur gestion future de la *Compagnie Immobilière et Industrielle du Midi* : « C'est une affaire entièrement à nous, et dont il ne faut jamais laisser une action à un étranger, car elle me permet de manœuvrer de manière à ne pas distribuer de dividendes et à dissimuler des bénéfices, s'il y en avait, en donnant une plus-value aux actions, plus-value occulte ». De fait, autant il fait jouer les solidarités financières, autant il n'envisagera jamais de constituer un groupe industriel doté d'une quelconque cohérence commerciale. Capelle ne s'attache pas à créer des synergies entre ses différentes affaires. Ainsi, le réseau de détaillants de *l'Étoile du Midi* aurait pu devenir un vecteur privilégié de commercialisation de l'apéritif *Bartissol* auprès de la clientèle. Or, il n'en est rien : les *Étoiles du Midi* ne traiteront pas le *Bartissol* différemment des *Docks Méridionaux*.

Dans ce contexte, le poids du « groupe familial » reste d'influence limité. L'anathème lancé par le polémiste Henry Coston en 1950 prête à sourire : *Bartissol* est épinglé avec toute une série de sociétés, essentiellement alimentaires, auxquelles Coston reproche de financer la presse communiste en souscrivant des contrats de publicité avec les publications relevant de cette obédience. Dans un de ses sulfureux ouvrages, Coston situe le

1. Conseil d'administration de *l'Étoile du Midi*, 15 décembre 1924, 2 mars et 10 novembre 1925, 27 février et 21 juillet 1926.

2. Conseil d'administration de *l'Étoile du Midi*, 18 septembre 1925.

groupe Capelle parmi les représentants des fameuses « 200 familles » à partir d'un relevé nominatif (approximatif) des conseils d'administration des sociétés anonymes : « *La société Bartissol, présidée par M. Claude Richard et administrée notamment par M. Raymond Azibert, de l'Étoile du Midi, des Docks de l'Estagnol et des Wagons-Foudres méridionaux*¹... » Coston fait ici beaucoup d'honneur aux héritiers de Prosper Capelle car, de toute évidence, en dépit de son dynamisme, la surface financière du « groupe Capelle » restera toujours fort éloignée de celle des trusts stigmatisés tant par la presse de gauche que par celle d'extrême droite.

2.1 La parentèle au centre de toutes les affaires

La trajectoire professionnelle de Prosper Capelle doit être constamment rapprochée de sa vie familiale tant les événements majeurs de celle-ci vont orienter toute sa stratégie commerciale et financière.

Une descendance par procuration

Au soir de son existence, Prosper Capelle dira avec fierté : « *je me suis arrangé pour que mes trois petits-neveux ainsi que les maris de mes trois petites-nièces aient un rôle prépondérant dans les affaires que j'ai traitées* ». Sa vie durant, il mènera des affaires avec les membres de sa famille, pour sa famille. Un fait assez exceptionnel témoigne à lui seul de la relation fusionnelle que Prosper Capelle entretenait avec ses proches. En 1913, son frère Albert meurt, âgé de seulement 54 ans ; ses deux filles ne sont plus des enfants mais elles n'ont pas atteint leur majorité. Alors, le 6 juillet 1916, Prosper, resté jusqu'alors célibataire, épouse sa belle-sœur, Marie-Antoinette et adopte ses deux nièces, lesquelles deviennent officiellement ses enfants. En dépit de l'admiration que Prosper porte à la veuve de son frère, ce mariage reste formel et semble n'avoir constitué qu'un arrangement destiné, notamment, à minorer les droits de succession.

Des deux filles, la cadette se marie la première : le 11 septembre 1917, Claire Capelle épouse Raymond Azibert. Raymond est le fils d'un transporteur de Carcassonne, Louis Azibert, et de son épouse Marie Gastilleur. Les Azibert ont deux autres enfants : Jean, négociant en vins, qui vivra à Tahiti, et Marie, laquelle épouse Joseph Castel, fils de Casimir, grand ami de Prosper Capelle. Quant à Clémentine, le 1^{er} mars 1920, elle épouse une relation de la famille, Louis Bousquet (1894-1957), dont le père, Marius, diplômé des Arts et Métiers d'Aix-en-Provence en 1881, est épicier en gros à Lunel. Il n'est pas douteux que ce mariage ait été favorisé par les relations commerciales tissées entre les deux familles dans le cadre du

1. Henry COSTON, *Le retour des 200 familles*, Documents et témoignages, La Librairie Française, 1960, p. 160.

développement de *l'Étoile du Midi*, lancée en 1912 en collaboration avec Marius Bousquet. Au cours du temps, toute la fratrie Bousquet sera partie prenante dans la gestion de cette entreprise commerciale. Les deux frères de Louis, Jean et René, seront étroitement associés à cette affaire d'alimentation à succursales multiples, le premier dirigera le centre de Lunel, le second celui de Millau. Leurs deux sœurs, Jeanne et Marcelle, seront aussi actionnaires de *l'Étoile du Midi* et des *Établissements Bartissol*. Enfin, pendant la seconde guerre mondiale, durant les années de captivité de René, son épouse Paule occupera le poste de directeur du centre de Millau

L'influence de Prosper Capelle sur ses descendants et leurs orientations est manifeste. Nous en prendrons pour preuve les choix universitaires de ses neveux. Les deux beaux-frères, Raymond Azibert et Louis Bousquet, soutiennent leur thèse de doctorat es-Sciences politiques et économiques la même année, en 1924, devant la Faculté de Droit de Toulouse. Dans un premier temps, Louis Bousquet avait embrassé des études d'histoire et entendait se destiner à l'enseignement universitaire aux côtés de son condisciple et ami, le géographe Paul Marres (1893-1974). En 1913, sa licence es-Lettres lui vaut le prix de la Ville de Montpellier et, l'année suivante, il soutient son mémoire de Diplôme d'Études Supérieures sur les genres de vie dans le delta du Rhône¹. Mais, alors que la carrière universitaire semble promise au jeune homme, la première guerre mondiale va changer son destin. À son retour du front, le 1^{er} mars 1920, il épouse Clémentine Capelle et intègre les affaires familiales. Dès lors, il réoriente ses études vers le juridique ; il se lie d'amitié avec Jean Morini-Comby, bientôt titulaire de la chaire d'Économie politique à la faculté de Montpellier². Le sujet de thèse Louis Bousquet — *La réglementation de l'emploi des wagons particuliers sur les grands réseaux français*³ — est étroitement corrélé avec les activités commerciales de sa belle-famille. La compilation de toute la jurisprudence des conflits entre propriétaires de wagons et compagnies de chemins de fer à laquelle il s'est livré, présente un intérêt évident pour l'une des sociétés de la famille, la *Société méridionale de wagons-foudres*. Quant à la thèse de Raymond Azibert, elle porte sur la Confédération Générale des Vignerons, dont l'oncle Capelle était un fondateur et un des principaux animateurs⁴.

1. Louis BOUSQUET, « Les genres de vie dans le delta du Rhône », *Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie*, t. 45, 1922, p. 5-42 et p. 179-209, t. 46, 1923, p. 86-107.

2. Cf. notice biographique in Pierre CLERC (dir.), *Dictionnaire de biographie héraultaise des origines à nos jours*, Montpellier, Les Nouvelles Presses du Languedoc Éditeur, 2006, p. 1408-1409.

3. Louis BOUSQUET, *La réglementation de l'emploi des wagons particuliers sur les grands réseaux français*, thèse doctorat en Droit, université de Toulouse, imprimerie Polère, 1925, 163 p.

4. Raymond AZIBERT, *La Confédération Générale des Vignerons du Midi*, thèse doctorat en Droit, université de Toulouse, imprimerie Polère, 1925, 128 p.

Avec la mise en place de *l'Étoile du Midi*, Capelle s'inscrit pleinement dans la tradition familiale du commerce alimentaire. À partir de l'épicerie créée par son père Antoine, puis tenue par son frère Albert dans le centre de Carcassonne, il construit un groupe alimentaire apte à rivaliser avec les plus grands. Nul doute que Prosper Capelle en retirait une fierté bien légitime. Louis Bousquet, entré à la direction de *l'Étoile du Midi* en 1923, en sera l'animateur jusqu'à son décès en 1957. Son fils Albert et son gendre, Etienne Soulier, prendront le relais alors que les restructurations du commerce de détail fragilisent les sociétés à succursales multiples. *L'Étoile du Midi* fédérera jusqu'aux années 1970 un réseau conséquent de succursales avant de capituler devant la montée des grandes surfaces.

Le cercle restreint : parents et alliés

Le premier cercle des proches comprend les familles Azibert et Gastilleur. Originaires de Gruissan, les Azibert, sont transporteurs à Carcassonne depuis plusieurs générations quand Louis Azibert épouse Marie Gastilleur. Celle-ci est la sœur d'Antoine Gastilleur (1833-1902), qui fera une carrière remarquable dans la gastronomie. Dans la lignée des cuisiniers de la Haute Vallée de l'Aude, Gastilleur a dix-huit ans lorsqu'il « monte » à Paris se perfectionner chez Potel et Chabot¹. Il devient cuisinier à la Cour de Savoie puis, en 1862, à l'ambassade de France en Allemagne. De retour à Carcassonne après la Guerre de 1870, il crée une entreprise de conserves alimentaires avec Antoine Durand, le confiseur de la ville. Homme de relation et d'entregent, Antoine Gastilleur a ses entrées dans la bonne bourgeoisie audoise. Il prend pour épouse Marie-Hortense Jougla, la fille d'un minotier de Trèbes, ami intime des frères Sarraut.

Quelques années plus tard, il achète une partie des locaux de la station thermale de Rennes-les-Bains, où les Bousgarbiès sont déjà installés. Propriétaire de l'hôtel de la Terrasse, de l'établissement thermal dénommé *source Marie* et de divers immeubles, il sera, de 1881 à 1896, le maire de la petite station. À son décès en 1906, n'ayant pas eu d'enfants, Antoine Gastilleur faisait de sa sœur, Marie, l'usufruitière et, de ses nièce et neveu, Marie et Charles Gastilleur², les nus-propriétaires de ses biens. Ainsi, des décennies durant, les propriétés de Rennes-les-Bains rapprocheront les différents membres des familles Gastilleur, Azibert et Capelle : l'hôtel de la Terrasse deviendra un rendez-vous dominical et un lieu de villégiature prisés de la parentèle.

1. Cf. biographie d'Antoine Gastilleur in *La revue culinaire*, octobre 1924.

2. Propriétaire à Carcassonne du commerce de confection, *À la Vierge*, situé au 43 Grand-Rue, aujourd'hui, Rue de Verdun.

Les liens entre les Capelle et les Gastilleur se renforceront par le mariage de Charles Gastilleur avec Marie-Jeanne Aybram, sœur de Gabriel, associé à Capelle dans *L'Étoile du Midi*. Les Gastilleur participeront à la plupart des affaires Capelle, au premier rang desquelles, la société-pivot de la famille, la *Compagnie immobilière et industrielle du Midi*. Ils auront deux fils, Henri-Jean, né vers 1900 et André, plus jeune de cinq ans, administrateur de *L'Étoile du Midi* de 1946 à 1959.

2.2 De l'habileté à activer de multiples réseaux

La force première de Capelle, à l'origine de sa réussite, réside dans sa capacité à impliquer de multiples personnes dans ses projets industriels et commerciaux. Convaincre des notables et des commerçants aisés jouissant d'une notoriété locale ou même régionale, d'engager des fonds parfois considérables dans des affaires nouvelles, forcément risquées, présuppose un talent certain. Or, tous les projets initiés par Capelle reposent sur la confiance que lui accordent des partenaires pour faire fructifier leur patrimoine financier. Quand il a besoin de capitaux pour monter une affaire, il se tourne aussitôt vers ceux qu'il appelle ses « *actionnaires habituels* ». Mais ces derniers relèvent de différents réseaux aux interconnexions souvent ténues. Pour mieux situer ces hommes dans leur contexte relationnel, nous nous sommes attachés à construire une typologie de ceux qui ont joué un rôle déterminant.

Les amis de toujours

Au-delà de la famille, le premier cercle sur lequel s'appuie Capelle est celui des amis intimes, de ces amitiés de trente ans qui ne se démentiront jamais. Un homme, Aristide Escarguel, sera tout au long de sa vie auprès de Prosper Capelle. Durant les difficiles années de jeunesse, Escarguel lui offre un poste de clerc de notaire. Par la suite, il acceptera d'investir ses capitaux dans l'aventure viticole de Camargue. Notaire attitré des entreprises Capelle mais aussi de la *Société Méridionale de Transport de Force*, Escarguel sera étroitement associé à toutes les activités industrielles ou commerciales qui graviteront autour de la puissante entreprise d'électricité. À partir de septembre 1938, une fois libéré de sa charge notariale, il occupera la même fonction jusqu'à son décès, le 13 mars 1942. Aristide Escarguel eut deux filles dont l'une épousera Georges Cazanave, qui succéda à son beau-père à l'étude de notaire, lui laissant le poste d'administrateur de *L'Étoile du Midi* qu'il avait occupé de 1933 à 1938.

Capelle est également très lié au frère jumeau d'Aristide, Jean, qui embrassera la carrière militaire. Jean et Prosper partagent une chambre

d'étudiant à Montpellier. Très inséré dans les lieux de sociabilité de son pays natal¹, le colonel Jean Escarguel fera une première apparition comme administrateur de *l'Étoile du Midi* de septembre 1913 à la déclaration de la guerre, puis de 1920 jusqu'à son décès, le 20 avril 1933.

Achille Bastardy est né en 1851 à Camplong, dans le canton de Lézignan-Corbières. Établi à Moux, une commune voisine d'un millier d'habitants, Bastardy en devient maire dès 1884 et le restera jusqu'en 1919. Trente ans durant, Bastardy sera pour Capelle un fidèle parmi les fidèles. Il confie ses fonds à Capelle qui les fait fructifier dans ses différentes affaires : à *l'Étoile du Midi*, à la raffinerie de soufres *Marty et Parazols*, à la *Société Méridionale de Wagons Foudres* ou encore à la *Société des Vins de Banyuls Naturels*. Capelle n'est pas un ingrat : sous son impulsion, Bastardy devient en 1908 le premier président de la Caisse de Crédit Agricole de l'Aude et, en 1910, il tente de le convaincre à s'engager en politique. Probablement attaché à sa qualité de vie de propriétaire terrien, Bastardy déclinera l'offre.

Quelques autres proches amis sont associés aux diverses aventures industrielles et commerciales de Capelle, au premier rang desquels l'avocat Casimir Castel, administrateur de *l'Étoile du Midi* du 31 juillet 1914 au 31 janvier 1919. Enfin, les stratégies de placements financiers de plusieurs familles carcassonnaises se conjugueront à un moment ou à un autre avec les visées de Prosper Capelle. Ainsi des familles Laffon et Pullès que l'on retrouve actionnaires dans plusieurs des affaires et dont les membres sont, au besoin, sollicités pour compléter un conseil d'administration, tel Auguste Pullès, pressenti en 1935 pour intégrer le conseil d'administration de la raffinerie de soufre *Marty et Parazols*.

Les Parazols ou l'or jaune

La rencontre de Prosper Capelle avec l'entreprise *Marty et Parazols* ne doit rien au droit du sang ou à une quelconque alliance. À Narbonne, en 1832, une jeune veuve, Marie Lazeu, que le décès prématuré de son mari Pierre Parazols a laissé avec trois enfants en bas âge, épouse François Marty, un marchand droguiste de 33 ans natif de Barbaira, près de Carcassonne. En 1842, François Marty délaisse la droguerie pour le négoce ; il affrète ses premiers navires au port de La Nouvelle pour commercer avec cette « jeune » colonie d'Algérie en manque de blé pour nourrir soldats et administratifs. Marty associe à ce commerce l'un de ses beaux-fils, Hip-

1. Jean Escarguel fut membre de la Société Centrale d'Agriculture de l'Aude et de la Société d'Études Scientifiques de l'Aude de 1922 à son décès en 1933, association dont il assumait la présidence en 1928.

polyte Parazols (1817-1896). Quelques années plus tard, les deux hommes régularisent leur association en constituant une société en nom collectif¹.

En 1850, un champignon, l'oïdium met en péril la toute jeune viticulture méridionale. Dès qu'Henri Marès eût identifié les vertus anti-cryptogamiques du soufre, François Marty, doté d'un sens inné des affaires, perçoit toutes les potentialités de ce nouveau marché. La France ne disposant pas de gisements suffisants de soufre utilisable par la viticulture, il faudra l'importer ; or, la Sicile recèle d'importantes réserves de ce minerai². Alors, les bateaux de Marty et Parazols transportant le blé du Lauragais vers l'Algérie feront escale en Sicile et retourneront à La Nouvelle chargés de soufre brut. En mars 1857, les deux associés construisent dans ce port une première raffinerie de soufre. L'année suivante, en 1858, la ligne de chemin de fer de Narbonne à l'Espagne atteint La Nouvelle, offrant des possibilités d'écoulement à la mesure de l'extension du vignoble méridional. Certes, très rapidement, d'autres vont les imiter, à Marseille, à Sète ou à Frontignan, mais la société *Marty et Parazols* s'installait pour plus d'un siècle sur ce marché convoité du soufre raffiné.

La réussite économique entraînant la reconnaissance sociale, Hippolyte Parazols contracte en 1875 un riche parti en la personne de Nancy de Stadieu, fille de Charles de Stadieu, négociant et président de la Chambre de Commerce de Narbonne de 1872 à 1887. Les profits substantiels générés par le commerce du soufre sont partiellement convertis en propriétés foncières à Narbonne (domaine du Rivage), dans les Pyrénées-Orientales (à Elne et Montescot) et dans l'Hérault (à Agde, à Saint-Clément-la-Rivière et à Montpellier, domaine de Lavalette et canal du Lez) et même en Algérie (à l'Alma, dans la Mitidja). Après une vie bien remplie, Hippolyte Parazols meurt à Narbonne le 5 novembre 1896, laissant à ses héritiers un patrimoine qui se monte à 2,6 millions de francs or³. L'un des fils d'Hippolyte, Paul Parazols (1852-1921), va concentrer l'essentiel de ce patrimoine considérable mais difficile à gérer en raison de sa dispersion géographique et de son caractère hétérogène. La gestion du canal du Lez, dont les Parazols seront propriétaires jusqu'en 1950, donnera lieu à de nombreuses controverses avec la Ville de Montpellier et sa rentabilité sera faible⁴.

1. Arch. dép. Aude, 3 E 11724, acte n° 1110, notaire Birat, du 5 septembre 1846.

2. Charles LEDOUX, « Mémoire sur les mines de soufre de Sicile », *Annales des Mines*, 4^e série, t. VII, 1875, p. 1-84.

3. Arch. dép. Aude, 3 Q 12/283 (bureau de l'enregistrement de Narbonne, transcription d'un acte de M^e Favatier du 14 novembre 1896).

4. Cf. notamment aux archives municipales de Montpellier, les dossiers « Prise d'eau à la source du Lez, 1854-1931 », « Usiniers du Lez » et *Rapport d'expert Ville de Montpellier/Paul Parazols*, 30 novembre 1908, 82 folios.

Quand, en 1905, Prosper Capelle entre en contact avec Paul Parazols, celui-ci est à la tête d'une entreprise familiale de la troisième génération. Assurément, l'esprit innovant des années 1840-1860 s'est dilué, mais en dépit de l'apparition de grands groupes, *Marty et Parazols* préserve en Languedoc une position enviable sur le marché des soufres. Capelle perçoit immédiatement tout le parti qu'il pourra tirer de cette société exempte de toute dette. Dotée d'une belle trésorerie, *Marty et Parazols* verra à de nombreuses reprises ses finances mises à contribution pour renflouer les affaires moins florissantes du « groupe Capelle » et ses actifs appelés en nantissement d'un prêt.

Gustave Chancel ou le mariage des affaires languedociennes et dauphinoises

Bien que d'un autre ordre, les relations entre Gustave Chancel (1859-1926) et Prosper Capelle seront tout aussi cruciales pour ce dernier. Gustave Chancel est né à Briançon le 21 mai 1859 dans une famille d'industriels. Chimiste, son grand-père paternel, Louis Chancel (1779-1837), est l'inventeur des allumettes oxygénées, invention à l'origine de la découverte ultérieure des allumettes phosphoriques¹. Louis Chancel envoie ses trois fils parfaire leur apprentissage d'hommes d'affaires dans une maison de commerce de Gènes et, à leur retour, ces derniers fondent une importante entreprise de peignage des déchets de soie. Parallèlement, le père de Gustave, Évariste Chancel, mène une carrière politique : député des Hautes-Alpes, élu le 5 mars 1876, il siège avec la gauche modérée et vote l'ordre du jour dit des 363, à l'origine de la démission de Mac-Mahon. N'ayant pas été réélu, il se retire à Briançon où il meurt en 1882. Gustave Chancel peut aussi se prévaloir de sa lignée maternelle puisque son grand-père, Jacques-Benoît Berthelot (1792-1883), fut maire de Briançon et vice-président du Conseil général des Hautes-Alpes.

À cette ascendance remarquable, le jeune homme adjoint par les liens du mariage un réseau de relations languedociennes de premier plan. En épousant Louise de Crozals le 24 octobre 1887, alors qu'il est sous-lieutenant au 23^e Régiment d'Artillerie de Toulouse, Gustave Chancel fait son entrée dans le milieu des négociants en vins. Louise de Crozals est la fille de François-Cyprien de Crozals et de Claire Vié-Anduze. Juge au tribunal de Commerce, président du syndicat des négociants en vins et spiritueux de Béziers, propriétaire de vignobles importants dans l'Aude et l'Hérault, François Cyprien de Crozals (1824-1906) est un des tout premiers notables du Bas-Languedoc². Vice-président de la Chambre de Commerce de Mont-

1. *Dictionnaire de Biographie Française*, t. VIII, p. 364.

2. Sur Cyprien de Crozals, cf. *Dictionnaire biographique départemental de l'Hérault*, Librairie Flammarion, [1904], p. 300.

pellier, il milite activement pour la création d'une assemblée consulaire à Béziers et, lorsqu'il sera enfin entendu des pouvoirs publics en 1903, il sera porté à sa présidence. Vieille famille carcassonnaise, les Vié-Anduze participent à la grande époque du textile languedocien par l'activité de leur manufacture de drap. Jules Vié-Anduze (1825-1882) fut conseiller municipal sous le Second Empire puis, de 1874 à 1876, maire nommé de Narbonne¹.

Le couple Chancel/de Crozals s'établit à Antibes vers 1890 lorsque Gustave rejoint son frère, Louis, lequel avait épousé en 1881 Fortunée Agard, descendante d'une vieille famille de notables antibois, les Emond d'Esclevin. Propriétaire d'une somptueuse maison au Cap d'Antibes, Gustave Chancel est élu maire d'Antibes le 21 février 1901. Réélu à plusieurs reprises, il sera contraint de démissionner de ses fonctions de maire le 22 juin 1914 après avoir été accusé de prise illégale d'intérêt². Les séjours de Gustave Chancel dans l'Aude sont sporadiques ; il réside dans sa propriété du Petit Versailles, à Montolieu, durant les mois d'été. Sa fille, Marie-Augustine, épousera en 1914 Raymond Capdevila (1886-1972), dont les ancêtres, réfugiés carlistes, avaient établi la plus importante tannerie d'Avignon³. Plus tard, les Capdevila prendront des intérêts dans la société alimentaire de cette ville, fabriquant notamment les saucissons *Mireille*, entreprise intégrée en 1925 à la *Société d'Alimentation de Provence*⁴.

Pour Prosper Capelle, Gustave Chancel est donc bien plus qu'un simple bailleur de fonds. Il incarne de multiples réseaux d'affaires en Languedoc, sur la Côte d'Azur, en Dauphiné et, au-delà si nécessaire. Longtemps étroites, les relations entre les deux familles s'obscurciront en 1939 quand Capelle décidera d'intégrer les avoirs de la société des wagons foudres à *l'Étoile du Midi*. Les Capdevila estimeront, non sans raisons, que cette combinaison visait à recentrer le patrimoine sur la famille Capelle/Azibert/Bousquet et donc à les marginaliser.

Joachim Estrade ou le charisme électrique

Pendant plus de 40 ans, Prosper Capelle fut partie prenante d'une entreprise d'électricité prospère, dont le fondateur, Joachim Estrade, occupe une place particulière parmi les proches de Capelle. Estrade est né en 1857 dans un petit village des Hautes-Pyrénées. Sa famille, d'extraction modeste, s'établit en 1870 à Caunes-Minervois dans l'Aude où le père

1. *Dictionnaire biographique. Les Audois*, p. 334.

2. D'après des renseignements fournis par le service d'archives de la ville d'Antibes.

3. Cf. Jean-Pierre Locci, *Le Vaucluse industriel. Soie, garance, moulins et fabriques*, A.S.P.I.V., Equinoxe, 1993, notamment p. 52.

4. *Annuaire Desfossés*, 1960, t. II, p. 472.

a trouvé un emploi dans l'exploitation des carrières de marbre. Élève brillant, Joachim est admis à l'école des Arts et Métiers d'Aix-en-Provence dont il sort major en 1876. Entré dans l'administration des Ponts et Chaussées, il est chargé d'étudier le tracé de la future ligne de chemin de fer de Quillan à Rivesaltes. Ce séjour dans la haute vallée de l'Aude va le convaincre des potentialités énergétiques de la contrée. Dans cette région qu'il connaît bien, en 1890, il décide d'installer des chutes hydro-électriques pour distribuer le courant électrique. Le succès de sa *Société Méridionale d'Électricité*, au capital de 1,6 million de francs, va être rapide. Dès l'automne 1891, la ville de Carcassonne est raccordée à son réseau électrique et le dernier bec de gaz de Narbonne s'éteint fin 1896.

En 1900, avec la mise en service en amont d'Axat, de l'usine Saint-Georges dotée d'une chute de près de 1 000 mètres, Estrade franchit un pallier décisif pour son implantation industrielle. Il crée une nouvelle société anonyme, la *Société Méridionale de Transport de Force*, (S.M.T.F.) au capital de deux millions de francs, et imagine un ingénieux montage financier et commercial. La S.M.T.F. s'engage à fournir gratuitement l'éclairage des voies publiques aux communes à raison de 25 lampes de 16 bougies par 1 000 habitants. En contrepartie, les communes installent à leurs frais les réseaux utilisés également pour la desserte des abonnés. Lorsque le montant des abonnements dépasse 150 lampes de quinze bougies par 1 000 habitants, un quart du courant utilisé en sus des 25 premières lampes est fourni gratuitement aux communes. Ce type de contrat présentait plusieurs avantages. Il permettait d'éviter les conflits dans la constitution du réseau (pose des lampadaires, fils électriques...), de dégager une trésorerie précieuse et de générer une émulation favorable à la multiplication de la clientèle privée. En revanche, il exigeait de ses initiateurs beaucoup d'entregent pour tisser des liens de confiance avec l'administration préfectorale et une multitude de communes et leur municipalité.

Jusqu'à la nationalisation de 1946, la « Méridionale » comme la dénommaient le petit monde des électriciens, ses clients et la représentation politique, comptera parmi les toutes premières entreprises de production et de distribution électrique du sud de la France¹. Commissaire aux comptes depuis la formation de la société, Capelle le restera jusqu'en 1922, année au cours de laquelle il est nommé administrateur. En 1936, au décès du père fondateur, il accède à la présidence de cette entreprise.

Les deux hommes partageaient les mêmes vues sur le développement économique du Languedoc ; en revanche, Prosper Capelle ne sera jamais

1. Cf. Jean-Louis ESCUDIER, « Stratégie territoriale et mobilisation des capitaux : la Société Méridionale de Transport de Force de 1890 à 1930 », in Dominique BARJOT, Sophie CŒURÉ et Henri MORSEL (dir.), *Stratégies, gestion, management. Les compagnies électriques et leurs patrons 1895-1945*, Paris, AFHE, 2001, p. 219-234.

aussi subjugué qu'Estrade par les potentialités des applications de l'électricité à l'agriculture. Des lanternes-pièges électriques pour lutter contre l'eudémis et le cochyliis en 1900 au treuil de défoncement électrique dans les années 1920, Estrade poursuit activement et durablement cette chimère de l'électricité agricole. Moins rêveur, Capelle restera toujours très réservé sur l'opportunité d'investir ce segment de marché dont il ne percevait guère les opportunités de rentabilité.

Lors de l'inauguration du buste de Joachim Estrade à Puyvalador le 9 juillet 1938 en présence d'Albert et Maurice Sarraut, Prosper Capelle prononce un discours conventionnel sinon convenu. Se conformant à la loi du genre, il rappelle les mérites cent fois déclinés d'Estrade : le basculateur, les poteaux noirs, les conventions avec les municipalités, l'implication dans les structures professionnelles. Plus originale et surtout plus révélatrice des priorités de Capelle, cette référence à l'attachement d'Estrade à financer son entreprise par des capitaux locaux : « *Ce n'était pas sans orgueil qu'à la fin de sa carrière, il constatait qu'ayant travaillé pour son petit pays et avec les capitaux de ses concitoyens, il avait pu toujours refuser les offres des capitaux parisiens qui lui avaient souvent été faites*¹. »

Bien que les deux hommes soient, ou peu s'en faut, de la même génération, Capelle entretenait à l'égard d'Estrade des relations de profonde déférence. Lors de son accession à la présidence de la Chambre de Commerce de Carcassonne, il offrira à cette institution un buste en bronze de Joachim Estrade. Capelle entretiendra des relations étroites avec les trois fils adoptifs de Joachim Estrade. Ainsi, en 1937, il accepte de constituer en société anonyme leur propriété familiale de la Montagne Noire². Lorsqu'il abandonnera, contre son gré, la présidence de la « Méridionale » en novembre 1940, Capelle restera membre du conseil d'administration. Son successeur, Charles Drevet, ne plaît guère aux héritiers et Jacques Roger-Estrade, suivant son mentor, donne sa démission de secrétaire. Dès lors, bien qu'il en soit président d'Honneur, Capelle se fait rare à la « Méridionale ». Il assiste à son dernier conseil d'administration le 7 juillet 1942 ; par la suite, il se fera excuser et, le plus souvent, représenter par Émile Laffon.

Achille Gaillard, le maître en affaires

Capelle collecta des capitaux auprès de ses proches, de ses amis, de Paul Parazols ou de Gustave Chancel. En revanche, un autre homme, Achille Gaillard, lui confia des ficelles précieuses dans les relations d'affaires. Achille Gaillard est né en 1859 dans un village de l'arrière-pays héraultais,

1. Discours de M. Capelle, président de la Chambre de Commerce de Carcassonne, à l'inauguration du buste de J. Estrade à Puyvalador, 9 juillet 1938 (Archives privées).

2. Sur la Société anonyme de Bêteille, cf. Arch. dép. Aude, 6U¹ 257.

Hérépian. Après des études au collège de Bédarieux et au lycée de Béziers et un baccalauréat es-sciences obtenu à 16 ans, il entre en 1879 dans l'administration avec le grade d'agent secondaire puis de conducteur des Ponts et Chaussés. Il est notamment attaché à la construction du chemin de fer de Mazamet à Bédarieux en qualité de sous-chef de section. En 1882, il quitte la fonction publique pour créer une fabrique de clôture de propriétés et de tuteurs de vignes. Portée par le mouvement de reconstruction du vignoble après les destructions du phylloxéra, cette industrie atteint son apogée au début des années 1890, lorsque les Établissements Gaillard fournissent des tuteurs dans tout le Midi de la France et en Afrique du Nord. Soucieux de garder la maîtrise de sa matière première, il installe de nombreuses scieries dans le massif central. En 1893, la première crise de mévente des vins du Midi se répercutant sur ses affaires, Achille Gaillard réoriente son activité vers la production de poteaux télégraphiques. De 1894 à 1900, il implante de nombreux ateliers en Lozère et dans les Pyrénées audoises, ainsi qu'une parqueterie à Aumont-Aubrac¹. Dès lors, Achille Gaillard, qui sut convaincre les grandes familles du Biterrois d'investir dans ses affaires, se trouve à la tête de nombreuses entreprises. Raymond Dugrand voyait dans la concentration d'affaires autour des Établissements Gaillard « *la fortune industrielle la plus éclatante du Bas-Languedoc* ² ». Plus récemment, Jean Sagnes a donné à cet ensemble économique l'expression imagée de « *nébuleuse Gaillard* ³ ».

Toujours à l'affût d'une activité commerciale rentable, Achille Gaillard fonde en 1897 la *Société des Wagons Foudres de Béziers*, au capital social de 1,250 million de francs. En contact régulier avec Estrade pour la vente de poteaux électriques, en 1904, Gaillard se lance à son tour dans la production et la distribution de l'énergie électrique. Dans un premier temps, associé avec des notables du cru, il fonde la *Société biterroise de Force et Lumière*, dont il se retire en 1909 pour créer la *Société des Forces Motrices de l'Agout* dont il gardera le contrôle absolu jusqu'en 1931⁴.

Guère plus âgé que Prosper Capelle — six années seulement les séparent — Achille Gaillard est déjà un industriel reconnu lorsque les deux hommes se rencontrent pour la première fois, dans les circonstances rappelées par Capelle. Comme ce dernier, Gaillard mène de pair la marche de ses nom-

1. D'après son dossier de Légion d'honneur (Arch. dép. Hérault, 1 M 579).

2. Raymond DUGRAND, *op. cit.*, 1963, p. 58.

3. Jean SAGNES, *Histoire de Béziers*, 1986, Toulouse, Privat, p. 234.

4. Sur ces entreprises d'électricité, cf. Jean-Louis ESCUDIER, « Un processus de concentration industrielle : les entreprises de production et de distribution d'électricité en Languedoc-Roussillon (1895-1945) », in Esteban CASTANER et Nicolas MARTY (dir.), *Histoire et patrimoine de la société industrielle en Méditerranée occidentale : les enjeux de la recherche et de la conservation*, Presses Universitaires de Perpignan, 2007, p. 39-68.

breuses affaires et une intense vie publique. Son implication politique se résume à un unique mandat de maire d'Hérépian entre 1884 et 1888 ; en revanche, il s'investit dans quantité d'institutions, de comités et de syndicats professionnels. Membre de la Chambre de Commerce de Béziers dès sa création en 1903, il en devient rapidement un des vice-présidents. Porté à la présidence en 1913, le sous-préfet félicite alors cette assemblée d'avoir choisi « *un des hommes les mieux placés pour défendre les intérêts du Commerce biterrois, un entraîneur de volontés, un commerçant de premier ordre, un homme d'affaires de la plus grande expérience, tant comme industriel que comme financier*¹ ». Il assumera cette fonction consulaire jusqu'en 1934. Après son décès en 1935, les Établissements Gaillard continueront de prospérer, toujours sur la base d'une direction familiale. Son fils, lui aussi prénommé Achille, entré dans les années 1920 dans le conseil d'administration de la *Société des forces motrices de l'Agout*, reprendra le flambeau².

Comme Capelle, Gaillard rêve d'unions, de regroupements, d'ententes commerciales. Il entretient des relations étroites et régulières tant avec Estrade qu'avec Capelle, qu'il côtoie dans les structures régionales mises en place par les Chambres de Commerce : Office du Vin, Office régional de l'énergie électrique et X^e Région Économique...

Les collaborations sans passion

Au cours de cinquante années de vie professionnelle intense, Capelle fut évidemment amené à fréquenter quantité d'individus avec qui, à un moment ou à un autre, il s'est trouvé « en affaires ». Il serait aussi prétentieux que fastidieux de vouloir les citer tous mais, pour faciliter la lecture du document, quelques-uns méritent d'être présentés.

Nous commencerons par ceux côtoyés dans le cadre de la *Société Méridionale de Transport de Force*. Originaire de Sainte-Croix-de-Quintillargues dans l'Hérault où il est né le 11 novembre 1855, Paul Drevet s'est taillé une position enviable en pays d'Aude. Négociant en vins, il incarne dans ces contrées conquises par la monoculture viticole, une fonction économique et sociale incontournable, mais il pratique aussi le commerce du charbon pour lequel il a constitué une société en nom collectif avec deux associés, Antoine Oustric et Jean Clergue³. Parallèlement, Paul Drevet est un proche collaborateur d'Adolphe Turrel, député républicain progressiste de l'Aude de 1885 à 1898. D'avril 1896 à juin 1898, Turrel est ministre des Travaux publics dans le gouvernement animé par Jules Méline, lequel lui confie de surcroît la charge de la politique viticole. Au tournant du siècle,

1. *Bulletin de la Chambre de Commerce de Béziers*, n° 7, janvier-février-mars 1913, p. 17.

2. *Annuaire Desfossés*, 1960, p. 1254.

3. Tribunal de Commerce de Carcassonne, Arch. dép. Aude, 6 U¹ 235.

lorsque Turrel tombe en disgrâce, Paul Drevet se rapprochera opportunément des radicaux-socialistes, désormais dominants dans le jeu politique. Drevet est homme de représentation : outre la présidence de la « Méridionale » exercée de 1903 jusqu'à son décès en 1923, il préside la Chambre de Commerce et le Tribunal de Commerce de Carcassonne et siège dans les conseils d'administration de toutes les sociétés créées ou contrôlées par la « Méridionale ». Centralien de la promotion 1914, son fils Charles Drevet (1892-1972) intègre le conseil d'administration de la « Méridionale » en 1920 et accède à la présidence en 1940. Capelle ne s'entendait guère avec Paul Drevet : il « l'étrille » à propos de son attitude lors la grève des impôts de 1907 ; il n'aura guère plus d'affinité avec son fils, Charles. En revanche, signe de la complexité des relations familiales, Charles Drevet entretenait de solides liens d'amitié avec Louis Bousquet.

Si Prosper Capelle est très discret sur la « Méridionale », il ne fait pas la moindre allusion à la *Société Hydroélectrique Roussillonnaise*, dont il fut pourtant un des administrateurs de 1929 à 1940. Créée en 1899 comme son homologue audoise, la « Roussillonnaise » initiée par Edmond Bartissol avait obtenu la concession d'électricité de la ville de Perpignan et d'une vingtaine de communes de la plaine du Roussillon. En juin 1911, profitant d'un besoin pressant de liquidités d'Edmond Bartissol, la « Méridionale » rachète à bon compte la majorité du capital de la « Roussillonnaise ». Capelle ne cite pas non plus les autres filiales lancées par la « Méridionale ». Nulle référence à la *Société Méridionale d'Affrètements* créée en 1916, pour promouvoir, sans succès, l'usage de la force électrique sur le Canal du Midi. Nous n'avons pas le sentiment que Capelle plaçait beaucoup d'espoir dans un tel projet même s'il n'en laissa rien paraître. Il souscrit 20 % du capital, certes modeste de cette *Société Méridionale d'Affrètements* : 50 actions à titre personnel, 100 autres au titre de la *Société Méridionale des Wagons Foudres* et encore 50 au titre de la Raffinerie de soufre *Marty et Parazols*¹. Ne valait-il pas mieux faire preuve de bonne volonté plutôt que risquer de se brouiller avec Joachim Estrade en méprisant ses aspirations au tout-électrique ?

Capelle ne fait pas davantage référence à la *Société Thermale de l'Aude* aux destinées de laquelle il présidera un temps. Les dirigeants de la « Méridionale » souhaitaient s'assurer la maîtrise du foncier et de l'eau dans leur espace de prédilection, la haute vallée de l'Aude. Or, trois petites stations thermales ont alors une activité dans les parages : Usson et Carcanières situées dans le département de l'Ariège et Escouloubre, dans celui de

1. Délibération du conseil d'administration de la *S.M.T.F.* du 21 octobre 1916. Cette *Société Méridionale d'Affrètements* sera un échec. Contrairement aux attentes de ses instigateurs, la navigation fluviale sur le canal du Midi ne connaîtra pas de reprise d'activité et la société sera mise en liquidation en 1923.

l'Aude. Pour financer l'achat et gérer ces établissements, la *Société Thermale de l'Aude* est constituée en 1918 avec un capital social de 1,150 million de francs majoritairement souscrit par la « Méridionale » et ses proches. Le conseil d'administration est présidé par Henri Pullès, un ingénieur diplômé de Centrale (promotion 1875), également administrateur de la banque locale *Saurel, Coste et C^{ie}*. Mais ces investissements dans le thermalisme ne s'avéreront pas des placements heureux. Capelle ne tentera jamais de créer une synergie entre Rennes-les-Bains, l'établissement de La Fou, à Saint-Paul-de-Fenouillet, et les stations gérées par la *Société Thermale de l'Aude*.

Capelle composa ponctuellement avec bien d'autres familles d'affaires du Midi, notamment les Estève et les Domerc à Sète, les Pams, associés au capital de la Société des Vins de Banyuls puis aux Établissements *Bar-tissol* et à *l'Étoile du Midi*, dont Gaston Pams sera administrateur de 1951 à 1967¹. À la *Société Minière et Industrielle de Villardonnell*, Capelle s'adjoit les services de Victor Cornac (1856-1935). Cornac occupe le poste d'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du département de l'Aude. En 1920, une fois retraité, il s'investira dans la direction de plusieurs affaires dont il était déjà actionnaire, siégeant notamment au conseil d'administration de la « Méridionale » de 1925 à son décès.

Curieusement, Capelle ne cite à aucun moment deux figures incontournables du petit monde des mines languedociennes, à savoir Marius Esparseil (1841-1900) et son fils Raymond (1876-1966). Soixante ans durant, avec un succès tout relatif, le père puis le fils s'évertuèrent à sensibiliser pouvoirs publics et financiers aux potentialités des gisements de toute nature que recèlent la Montagne Noire et les Corbières. Dans le cours de son aventure d'or et d'arsenic, Capelle les rencontra inévitablement, mais peut-être souhaitait-il rester discret sur son jugement à leur égard. De fait, dans chacune de ses affaires, Capelle fut amené à côtoyer des personnalités avec lesquelles il n'a pas la moindre affinité et si, d'aventure, les relations devenaient orageuses, il s'évertuait le plus souvent, de ne pas compromettre l'avenir.

2.3 D'une philosophie économique et de ses paradoxes

En réduisant durablement les marges bénéficiaires la première crise structurelle de débouchés que connaît le capitalisme industriel à partir des années 1880, se traduit par un mouvement de restructuration des entreprises et l'amendement des principes de concurrence qui régissait

1. Sur les différentes branches de la famille Pams et leurs activités professionnelles, cf. Edwige PRACA, « Les Pams, une notable famille de commerçants roussillonnais, XVIII^e-XX^e siècles », *La Clau*, n° 1, 1998, p. 63-93.

jusqu'alors les économies européennes. Cette nouvelle donne va profondément marquer le comportement des entrepreneurs. Parallèlement, la montée en puissance des premières formes d'économie sociale vient également contrarier le jeu des acteurs économiques. Le positionnement ambivalent et parfois contradictoire de Prosper Capelle est révélateur de la complexité de ces économies occidentales.

La concentration de l'offre ou « Big is beautiful »

À la fin du XIX^e siècle, les pays les plus industrialisés voient les ententes se développer sous des formes diverses (intégration verticale ou horizontale, en Allemagne, les Konzern). En France, le processus est plus lent, moins abouti. Néanmoins, le Comité des Forges constitue une forme d'entente implicite et les houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais se regroupent en 1902 sous l'appellation volontairement sibylline d'Office des Statistiques. Quant à l'industrie chimique à laquelle se rattache la fabrication de soufre pour la viticulture, elle connaît une vieille tradition d'ententes patronales. Xavier Daumalin signale l'existence de cartels de la soude entre producteurs provençaux dès les années 1830¹. Le marché des engrais chimiques donne lieu en 1897 à une entente sur les quantités et les zones de commercialisation².

Dans l'agriculture aussi, l'heure est à la concentration ; en viticulture, la baisse des cours constitue un puissant aiguillon et les projets d'entente se multiplient. Deux philosophies s'affrontent, celle de la coopération, inspirée notamment par l'École de Nîmes de Charles Gide, et celle d'obédience libérale, partisane de trusts ou cartels agricoles. Les premières coopératives vinicoles méridionales commencent à poindre, à Maraussan, en 1905, à Bompas en 1907, à Lézignan-Corbières en 1909. Parallèlement, en novembre 1905, Achille Gaillard présente un avant-projet d'association en participation entre récoltants³. Créée pour 30 ans, cette structure dont le siège serait à Béziers, ambitionne de regrouper 20 millions d'hectolitres. Les participants apporteraient une partie de leur récolte, proportionnelle à leurs apports. Chronologiquement, ce projet s'inscrit entre celui de *trust des vins du Midi* initié en juillet 1905 par Edmond Bartissol⁴ et celui

1. Cf. Xavier DAUMALIN, *Du sel au pétrole. L'industrie chimique de Marseille-Berre au XIX^e siècle*, Marseille, Paul Tacussel éditeur, 2003, p. 71-77.

2. *Idem*, p. 125-128.

3. Ce projet est présenté dans les colonnes de *l'Union Républicaine* (Arch. dép. Hérault, 8M 229) et donne lieu à des articles dans différentes revues viticole, notamment « La hausse des vins. Association en participation des récoltants », *Le Progrès Agricole et Viticole*, n° 49, 3 décembre 1905, p. 648-650.

4. Cf. Jean-Louis ESCUDIER, *Edmond Bartissol 1841-1916. Du canal de Suez à la bouteille d'apéritif*, Paris, C.N.R.S. Éditions, 2000, notamment p. 187-191.

porté par Antonin Palazy jusqu'au soulèvement du printemps 1907 sous le nom d'*Association mutuelle des vins du Midi*. Finalement, dans l'entre-deux-guerres, le statut coopératif s'imposera comme la forme la plus adaptée aux exigences de la concentration de l'offre viticole.

En théorie économique, le cartel vise à imposer sur un marché déterminé un prix d'oligopole, par nature plus élevé que le prix de concurrence pure et parfaite. On distingue plusieurs formes de cartels selon le degré de collaboration : la plupart des ententes intègrent un accord sur les prix et sur les zones de distribution mais les participants peuvent aussi s'accorder sur des clauses relatives au niveau de production et parfois même sur la répartition des bénéfices. Avec le xx^e siècle, le cartel devient objet d'études universitaires : en 1908, Albert Aftalion analyse les cartels de la branche textile institués par les filateurs en 1899 et, en 1912, Jean Lesclapart étudie *L'évolution des ententes industrielles en France depuis la crise*. Un ancien député de la Loire, Francis Laur, édite alors, à l'attention des industriels, une revue au titre explicite : *Trusts et cartels*.

Prosper Capelle est fort éloigné de ces mouvements intellectuels et doctrinaux ; ses références en la matière semblent plutôt résider dans sa pratique des conseils d'administration, notamment dans l'industrie électrique qui voit fusions et ententes se multiplier dès avant 1914. Des groupes se constituent sur la base d'une cohérence territoriale, comme *Sud-Électrique*, sur le pourtour méditerranéen ou de façon plus hétéroclite, sur la seule rationalité financière, comme le groupe Durand¹. Le président de la Chambre des industries hydrauliques, Louis Marlio, fait œuvre de prosélytisme en faveur des ententes industrielles².

Un homme face à ses contradictions

Dans les pages rédigées au soir de sa vie, Capelle se présente comme l'instigateur de l'entente des raffineurs de soufre, déclarant même dans les années 1920 au président de la *Montecatini* qu'il est « à la veille de faire le trust mondial des soufres et que seuls les Italiens restaient à convaincre ». Involontairement ou à dessein, l'homme d'affaires oublie ici qu'il n'avait pas toujours été favorable à cette entente, loin s'en faut. En octobre 1909, il alertait le conseil d'administration de la Confédération Générale des Vignerons sur « la tentative d'accaparement des soufres dans les mains d'un étranger... qui aurait pour effet de faire augmenter dans des proportions considérables cette marchandise absolument indispensable à la culture de la vigne », allant même

1. Cf. Catherine VUILLERMOT, *Pierre-Marie Durand et l'Énergie Industrielle. L'histoire d'un groupe électrique 1906-1945*, Paris, C.N.R.S. Éditions, 2001, 504 p.

2. Louis MARLIO, « Les ententes industrielles », *La Revue de Paris*, février 1930, p. 823-852.

jusqu'à faire voter par la C.G.V. une motion sollicitant une intervention de l'État pour empêcher ce projet¹.

Évidemment, le processus de cartellisation est intrinsèquement fragile. Capelle lui-même estime qu'il ne peut s'agir que d'une situation transitoire. À propos de la raffinerie *Marty et Parazols*, il écrit en 1935 : « *En ce moment, c'est la meilleure de nos affaires mais il ne faut pas se dissimuler que ce résultat n'est obtenu que grâce à l'entente établie entre les raffineurs. Nous pouvons espérer que cette entente persistera pendant trois ou quatre ans mais je ne crois pas qu'elle vive plus longtemps. Il faut donc prévoir une lutte sévère avec les bénéficiaires que nous faisons maintenant et nous pouvons pendant ce délai renforcer considérablement la trésorerie de la société* ». Par essence, le cartel repose sur le principe d'un accord entérinant les positions acquises de chaque partenaire. Il suffit qu'un seul des membres trouve un intérêt à quitter l'entente pour que le cartel explose. Or, le cartel ne favorise pas l'innovation. Lorsqu'une des firmes adhérentes met au point un procédé nouveau susceptible de lui conférer un avantage commercial, ses dirigeants peuvent percevoir l'entente comme un carcan et être incités à sortir du cartel. En effet, cette firme pourrait espérer prendre des parts de marché à ses homologues en baissant ses prix, ce qui lui est interdit. Enfin et surtout, en période de récession, chaque firme peut ambitionner de restaurer ses marges bénéficiaires en tentant d'accroître sa part de marché au détriment des autres membres du cartel. Même si la position dominante des *Raffineries de Soufre Réunion* en limitait la portée, durant les années 1910-1920, le cartel du soufre assurera à ses membres de confortables revenus ; en revanche, il imposera lors de la profonde crise de mévente de 1931. Réactivé après deux années d'interruption pour cause de mésentente, il fonctionnera relativement bien jusqu'aux années 1980.

Dès avant la première guerre mondiale, Prosper Capelle mesure combien des unités de production et de commercialisation de grandes dimensions s'imposent pour être compétitif sur la plupart des marchés. Parfois, il doit faire face à des groupements antérieurs au sien, lesquels maîtrisent déjà une part notable du marché. Ainsi de *l'Étoile du Midi*. Lorsque, en 1913, Capelle entreprend de fédérer les épiciers en gros de Carcassonne, le commerce à succursales multiples est déjà bien développé. Dès 1898, la maison d'alimentation stéphanoise Guichard-Perrachon s'est transformée en *Société des Magasins du Casino et Établissements économiques d'alimentation de Saint-Étienne*, promise à un bel avenir. En 1911, les frères Benjamin et Maurice Ayrié créent à Béziers, où ils se sont installés en 1891, les *Docks Biterrois d'Alimentation*. Sous l'appellation *Docks Méridionaux*, l'en-

1. Conseil d'administration de la C.G.V. du 17 octobre 1909, reproduit dans *L'Éclair*, 25 octobre 1909.

treprise revendiquera dans les années 1930 plus de 600 succursales¹. À Béziers toujours, l'Union de l'Industrie et du Commerce, devenue la *Ruche du Midi*, qui comptera en 1934 plus de 500 succursales, arbore un slogan provocateur : « *La plus ancienne, la plus puissante*². » Dans le Sud-Ouest, le commerce alimentaire est également bien doté en magasins à succursales multiples : la *Ruche méridionale*, dont le siège social est à Agen et *L'Épargne de Toulouse* rayonnent déjà de l'Armagnac au Lauragais. En dépit de cette incursion relativement tardive, *L'Étoile du Midi* prospère rapidement : dix ans après sa création, en 1923, le nombre des succursales dépasse les deux cents, constituant, des Pyrénées-Orientales au Cantal, un réseau vaste, peut-être trop vaste.

En matière de viticulture, Capelle est tout aussi pragmatique. Toute évolution du marché ou du cadre institutionnel est susceptible de le faire changer d'avis. Lorsque, avant la première guerre mondiale, Jules Pastre préconisait le contingentement du marché, Capelle y était alors franchement opposé. En revanche, en 1925, estimant que les conditions économiques ont changé, que l'apathie du marché viticole n'est plus imputable à la fraude mais bel et bien à la surproduction, il se fait désormais l'avocat du contingentement³. Mais, dans son esprit, la profession doit tendre vers un contingentement volontaire « *pour échapper au contingentement que les circonstances économiques imposeront avec souffrance et ruine*⁴ » position qu'il défend le 10 novembre 1925 devant l'assemblée de la X^e Région économique. On sait que le principe du contingentement sera finalement adopté dix ans plus tard dans le cadre du statut viticole de 1935

Le système de pensée de Prosper Capelle n'est pas exempt de contradictions. Favorable à l'association, au mutualisme, à la coopération quand il s'agit des agriculteurs, il proteste avec énergie contre les percées du mouvement associatif en matière de magasins à succursales multiples. Dès 1919, devant l'assemblée générale de *L'Étoile du Midi*, il s'insurge contre les avantages fiscaux dont bénéficient les coopératives de consommation. Plus généralement, Capelle se débat dans une contradiction permanente : par conviction, il prône la concentration et l'entente mais, n'étant pas en position de force sur ces marchés, il y évolue avec le risque permanent d'être absorbé ou marginalisé.

1. Article paru dans *l'Illustrée, Journal mensuel littéraire, artistique et Commercial* (Arch. dép. Hérault, PAR 649).

2. Publicité parue dans *Le Petit Biterrois*, n° 711, 29 décembre 1934.

3. Cf. H. de GUILLEBERT DES ESSARS, « Le contingentement des vins. Analyse du rapport de M. Capelle », *Société Centrale d'Agriculture de l'Aude*, n° 69, 31 août 1925, p. 363-369.

4. Procès verbal de la séance du 10 novembre 1925 de la X^e Région Économique (Arch. dép. Hérault, 8 M 229)

3 Forces et limites du « système Capelle »

Quelle était la consistance du groupe d'activités économiques générées par Prosper Capelle ? Il serait vain d'évoquer en l'occurrence une quelconque stratégie. Les implications financières de Capelle doivent surtout à l'opportunité d'une situation, d'une relation. Son parcours professionnel repose sur un dosage subtil d'intuition, de pragmatisme et de prudence.

À aucun moment, Capelle ne se lance dans une affaire susceptible de remettre en cause l'ensemble de ses autres initiatives. Il ne joue pas à quitte ou double ; il vise à la diversification de ses activités entreprises en veillant constamment à ne pas fragiliser le noyau dur de ses entreprises, à savoir le triptyque *Étoile du Midi/Établissements Bartissol/Raffineries de soufre Marty et Parazols*. Dans son esprit, la diversification est l'expression de la prudence plus que d'une prise de risque. Ainsi, il justifie ses acquisitions immobilières par son désir de ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier. Cette politique managériale induit une posture en termes de mobilisation des capitaux, de gestion des ressources humaines. Elle est également porteuse de ses propres limites quant à la dynamique et à la pérennité du « groupe Capelle ».

3.1 Une approche très prudente du milieu bancaire

En homme d'affaire avisé, Capelle savait combien la mobilisation des capitaux est un préalable incontournable à toute entreprise. Démuni de toute fortune familiale, il pratiqua toute sa vie cette quête de capitaux auprès des particuliers, par le biais du réseau notarial et auprès des établissements financiers. Mais il adopta toujours une posture empreinte de prudence voire de méfiance.

De la maîtrise des moyens de financement

Administrateur du comptoir de la Banque de France de Carcassonne durant de longues années, Prosper Capelle fut à ce titre toujours parfaitement au courant du mouvement des affaires de la place comme de l'état de santé financière des clients de cette vénérable institution. Par les informations qu'il brassait comme par son expérience, P. Capelle avait conscience des risques inhérents à la dépendance à l'égard des organismes bancaires. Il est on ne peut plus explicite à cet égard dans les recommandations adressées à l'un de ses petits-neveux : « *Il faut se méfier des banquiers, surtout des grandes banques de crédit, dont les directeurs sont menés par des dirigeants de Paris qui ne connaissent pas la clientèle* ».

En tant que commissaire aux comptes de la S.M.T.F., Prosper Capelle avait vécu de l'intérieur la tentative de prise de contrôle menée par la Société Générale dans les années 1900-1906. Via une de ses filiales, la Société Générale d'Électricité, cet établissement bancaire disposant de près du quart du capital de la « Méridionale », entendait imposer ses hommes et ses vues. Les dirigeants de la S.M.T.F. eurent finalement gain de cause et les trois représentants de la Société Générale quittèrent le conseil d'administration en 1907. L'épisode eut valeur d'avertissement : la « Méridionale » adoptera par la suite une stratégie de diversification des partenaires bancaires et d'appel direct aux petits épargnants¹.

Cette ligne de conduite a toujours été partagée par Prosper Capelle dans la gestion de ses propres affaires. Il développera deux stratégies complémentaires pour éviter l'emprise des banques : la solidarité entre les diverses entreprises du groupe et l'appel aux petits épargnants. Le compte d'avances sollicité en 1924 par *l'Étoile du Midi* auprès de la Banque de France est garanti par des titres de la société *Marty et Parazols*. En 1926, *l'Étoile du Midi* émet pour un million de francs de bons à 7,5 % remboursables en 15 ans. En quelques mois, la totalité de ces bons est placée parmi la clientèle des succursales. Le succès est tel que, suivant la même formule, un deuxième emprunt d'un million est lancé en 1928 et un troisième de deux millions en 1931, émissions également couvertes en dépit d'un taux d'intérêt moindre et de la montée de la crise économique et financière. À l'échéance, les détenteurs de ces bons se verront proposer de transformer leur créance en actions, et la grande majorité d'entre eux acceptera. Ainsi, tant qu'il en sera le président, *l'Étoile du Midi* ne fera guère appel aux banques. Lors de l'augmentation de capital où ils sont le plus sollicités, celle d'un million de francs, réalisée en 1920, la contribution des banquiers représente moins du quart des actions souscrites².

Au travers de ses affaires minières, Capelle sera davantage confronté aux représentants de milieux financiers. Qu'il s'agisse d'extraction de combustibles minéraux, de métaux ferreux ou de minerais comme l'or ou le plomb, ces entreprises exigent l'immobilisation d'un capital financier considérable pour un résultat aléatoire. Pour les mines de Villardonnel, il va s'associer avec des membres de la parentèle Rothschild dont le dénommé Planchat fait office, semble-t-il, d'agent d'affaires, et avec de riches et solides dynasties alsaciennes telles les Burrus ou les Schwartz³.

1. Cf. Jean-Louis ESCUDIER, *Stratégie territoriale...*, op. cit., p. 220-223.

2. Dont 180 actions pour le Comptoir d'Escompte de Carcassonne, 250 pour la banque Chevignaud de Dijon, 230 pour Robert Saurel, de la banque Saurel, Sibra et Cie (Arch. dép. Aude, 6 U1 222).

3. Sur les Schwartz et les Burrus, cf. Michel HAU et Nicolas STOSKOPF, *Les dynasties alsaciennes*, Paris, Perrin, 2005, 607 p.

Méfiance envers les banquiers et volonté constante d'occuper leur terrain, telles furent les deux faces de la posture de Capelle en matière de financement de ses activités économiques.

Des liens privilégiés avec les banques locales

D'essence purement locale, le *Comptoir d'Escompte de Carcassonne*, fondé en 1871, avait, à son origine, vocation à rassembler les négociants et les industriels du département. Mais, dès les années 1890, la structure se trouve fragilisée par une politique commerciale de plus en plus pressente des grands établissements et l'éclosion du Crédit Agricole. Le marché de l'escompte lui échappe chaque jour davantage et sa surface financière insuffisante lui interdit de s'engager dans des opérations industrielles. C'est à cette banque qu'en 1920, Capelle rachète une bonne part des actions de la *Société des Vins de Banyuls Naturels*, que le directeur de l'établissement avait négociées un peu à la légère. Mais, comme pour nombre d'établissements bancaires, la dépression des années d'entre-deux-guerres sonne le glas de l'indépendance du *Comptoir d'Escompte de Carcassonne*, racheté en 1925 par la Banque Privée, industrielle, commerciale, coloniale, elle-même absorbée dès 1930 par la *Société Bordelaise de Crédit Industriel et Commercial*.

Au début du xx^e siècle, deux autres banques locales ont une certaine audience sur la place de Carcassonne, la *Banque Commerciale de l'Aude* et la *Banque du Midi*. En 1890, Prosper Montès et Charles Louche avaient créé la *Banque Commerciale de l'Aude*, au capital modeste de 1,2 million de francs. Robert Saurel et Paul Coste, parties prenantes dans cette première affaire, abondent en 1911 cette mise initiale et la banque prend la raison sociale *Saurel, Coste et Cie*¹. Prosper Capelle entretiendra des liens privilégiés avec cette banque locale. À l'occasion de l'émission de 1912, Prosper Capelle fait une entrée symbolique dans le capital en souscrivant 20 actions de 350 francs². La famille restera impliquée dans cet établissement bancaire : Charles Azibert sera membre du conseil d'administration de la *Banque Commerciale de l'Aude et des Pyrénées-Orientales* jusqu'en 1965.

Les liens avec la *Banque du Midi* seront moins pérennes. En 1910, Joseph Aynard et Joseph Coll transforment l'ancienne *Maison Aynard* en *Banque du Midi*, société anonyme au capital de 6 millions de francs³. Cet établissement dispose alors d'agences à Carcassonne, Narbonne, Lézignan, Toulouse, Perpignan et Béziers. Mais, dès 1913, la *Banque du Midi* est absorbée par la *Banque Nationale de Crédit*, laquelle s'effacera en 1931 devant

1. D'après Arch. dép. Aude, 6 U1 230. La banque Saurel, Sibra et Cie fut intégrée au réseau du groupe du Crédit du Nord, désormais Banque Courtois.

2. Arch. dép. Aude, 6 U1 222.

3. *Idem*.

la *Banque Nationale de Crédit Industriel* (B.N.C.I.). Suivant le cours de ces recompositions du paysage bancaire, les entreprises du groupe Capelle, et *L'Étoile Du Midi* en particulier, traiteront désormais avec cet établissement de dimension nationale.

Du Crédit Foncier au Crédit Agricole

Tout au long du XIX^e siècle, le Crédit Foncier de France assure l'essentiel du financement à long terme des immobilisations agricoles comme des investissements communaux. Longtemps, le milieu rural restera marqué par les expropriations de la « bande noire », pour reprendre l'appellation peu amène attribuée aux agents du Crédit Foncier. Gilles Postel-Vinay a finement pointé la versatilité de ses dirigeants, aussi pusillanimes dans les années 1900 qu'ils avaient été imprudents une vingtaine d'années auparavant durant la période phylloxérique¹. Pour en avoir été l'un des agents durant quelques années, Capelle connaît bien les pratiques et les lourdeurs de cette vénérable institution dont il donne quelques exemples savoureux. Une fois lancé dans les affaires, il saura à bon escient tirer profit de ces dysfonctionnements.

Quant au Crédit Agricole, la capacité d'intervention de ses caisses régionales restera longtemps modeste. En 1908, quand Capelle crée la caisse de Crédit agricole de Carcassonne devenue plus tard caisse régionale de l'Aude, le maillage du Crédit agricole témoigne d'une implantation déjà conséquente : la caisse régionale de Crédit Mutuel Agricole de Toulouse existe depuis janvier 1901, la caisse du Midi, basée à Montpellier, depuis 1903, celle des Pyrénées-Orientales depuis 1908. Jusqu'en 1940, le Crédit agricole, étroitement bridé par une législation restrictive, ne peut accéder à la collecte de l'épargne des citadins. Dès lors, faute de ressources, les caisses locales ne sont pas en mesure d'accorder des prêts à long terme ; l'essentiel de leur activité se limite au warrantage, à l'escompte et aux crédits de court terme pour répondre aux besoins de trésorerie des propriétaires fonciers. Dans l'Aude, le réseau de la future « banque verte » est alors fort complexe, à l'image des multiples influences des métropoles des départements limitrophes. En 1920, 86 caisses locales sont affiliées à la Caisse Régionale du Midi, 44 à celle de Carcassonne, 9 à celle de Toulouse, dont Olivier de Laurens-Castelet, président du syndicat agricole de Castelnaudary et député conservateur de l'Aude, est un des fondateurs. Enfin, 11 caisses locales de crédit agricole sont rattachées à des établissements bancaires non agricoles (Crédit Lyonnais, Société Générale, Comp-

1. Gilles POSTEL-VINAY, *La terre et l'argent. L'agriculture et le crédit en France du XVIII^e au début du XX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1997, p. 318-353.

toir d'Escompte¹...) Capelle livre un tableau peu reluisant des pionniers de cette institution ; à l'en croire, il n'aurait vu venir à lui que des personnages aussi dépourvus de crédibilité que de compétence. Parallèlement, la Banque Populaire, qui s'implante à Carcassonne en 1920, va assumer auprès des commerçants et artisans une fonction de financement équivalente à celle du Crédit Agricole auprès des agriculteurs².

Les réticences à l'ouverture internationale

Prosper Capelle est conscient de la dimension de plus en plus internationale des marchés. Avec le soufre, essentiellement produit en Sicile puis aux États-Unis, il se positionne d'entrée de jeu sur un marché international. En viticulture, il s'enthousiasme à l'idée de vendre des vins à l'étranger. Accorderait-il une telle place à l'exposition de Bruxelles et aux réflexions suscitées par les rencontres faites au cours de ce séjour en Belgique s'il ne percevait pas les enjeux internationaux des débouchés ?

Mais Capelle mesure aussi ses propres limites sur ce terrain des affaires internationales. Accessoirement, il ne sait pas parler anglais et le regrette quand il souhaiterait sympathiser avec le représentant des producteurs de soufres américains. Plus fondamentalement, toute implantation durable sur des marchés extérieurs présuppose de solides réseaux d'information, des hommes de confiance compétents et bien introduits et, avant tout, des capitaux sans commune mesure avec ceux requis par les affaires de dimension régionale. Or, Capelle ne dispose d'aucun de ces atouts.

Les entreprises initiées par Capelle ne prendront jamais une dimension internationale. À cet égard, le parallèle avec la démarche d'un Edmond Bartissol dont nous avons analysé par ailleurs la dynamique entrepreneuriale, est révélateur³. Bartissol part à l'étranger dès les années 1870 alors qu'il n'est qu'un petit employé de la Compagnie des Chemins de fer du Midi. Sa réussite sur les marchés extérieurs, dans la péninsule ibérique dans un premier temps, dans l'ensemble de l'espace lusophone ensuite, le conduira à investir dans des propriétés foncières puis de mettre sur pied des entreprises commerciales et industrielles en Roussillon. Chez Capelle, la démarche est inverse. À plusieurs reprises, il envisage de se lancer dans des affaires extérieures, mais il ne donne pas suite. En Espagne, il s'intéresse à des projets relatifs aux wagons-foudres, à des maisons d'alimentation et encore à l'extraction de soufre. Mais dans les trois cas, la démarche ne dépasse pas le stade des pourparlers préliminaires. On observe la même retenue vis-à-vis de l'empire colonial. Si l'Algérie l'attire, il n'arrive

1. *Rapport du préfet de l'Aude au Conseil général de l'Aude*, 1920, p. 192.

2. Arch. dép. Aude, 14 M 94.

3. Cf. Jean-Louis ESCUDIER, *Edmond Bartissol, op. cit., passim*.

jamais à conclure un marché. Finalement, son projet international le plus élaboré est celui relatif au transport frigorifique de viande qu'il tente de concrétiser en 1903 en collaboration avec des industriels sétois. Mais il se heurte à l'hostilité des chevillards de Paris, et peut-être aussi, bien qu'il affirme le contraire, à la difficulté de mobiliser des capitaux disproportionnés à la surface financière des différents partenaires.

3.2 La primauté des relations humaines

Le témoignage de Prosper Capelle met en évidence le rôle primordial des relations humaines dans la vie de l'homme d'affaires comme de l'homme public. De la qualité de ces relations, des rapports de confiance ou de défiance qui s'instaurent dépendent la réussite ou l'échec d'une action commerciale pour l'entreprise ou d'une action d'aménagement pour une entité socioprofessionnelle. Le talent de Prosper Capelle résida dans la mise en synergie de ces deux univers et de leurs acteurs.

De la gestion des ressources humaines

Doté d'un sens aigu de la gestion prévisionnelle, Prosper Capelle intègre de multiples paramètres dès qu'il s'agit d'établir le diagnostic d'une entreprise. Lorsqu'en 1935, il envisage de mettre fin aux activités de la *Société Méridionale de Wagons-foudres*, il en jauge toutes les implications en matière de fiscalité comme de gestion des ressources humaines : « *Tout cela demanderait à être sérieusement étudié car il faudrait se préoccuper de payer le moins possible d'enregistrement et d'impôt sur le revenu. Provisoirement, on pourrait attendre encore deux ou trois ans avant de décider l'opération, car on peut encore distribuer le dividende de l'an passé pendant ce temps. Mais, il y a là une question de trésorerie. Enfin, il faut tenir compte aussi des employés que nous avons et qu'il faudrait supprimer*¹. » L'opération en question ne sera finalement réalisée ni dans les mêmes termes ni dans les délais impartis mais son économie générale sera respectée.

Prosper Capelle n'évoque pas le moindre conflit social, pas une grève, tout au plus des différends personnels. En revanche, il fournit force détails sur sa période camarguaise, fait part de son étonnement lorsqu'il découvre les règles de sociabilité très particulières de ce microcosme agricole. À la lecture de ses impressions sur ce prolétariat instable, comment ne pas penser, bien qu'il n'y fasse pas explicitement référence, aux événements d'Aigues-Mortes d'août 1893 ? Au cours de sanglants affrontements entre ouvriers français et immigrés italiens, des dizaines d'italiens furent

1. PROSPER CAPELLE, *Ce qu'il faudra faire dans nos diverses affaires quand j'aurai disparu*, document manuscrit, 1935, Archives privées.

alors lapidés et neuf d'entre eux perdirent la vie¹. Quand Capelle arrive en Camargue en 1905, les conflits ethniques sont moins violents ; les employeurs ont appris à composer avec ces inimitiés en limitant autant que faire se peut les contacts entre communautés. Lui-même ne peut s'empêcher de classer les ouvriers italiens entre travailleurs (Milanais) et faînéants et querelleurs (Napolitains et Siciliens). De fait, la viticulture camarguaise garde alors de fortes spécificités. Les ouvriers sont recrutés à la semaine sur la place aux hommes, au cœur d'Arles. Les rixes évoquées par Capelle témoignent que la Camargue reste alors une terre de feu sinon de sang.

Quand il s'agit de juger ses homologues ou l'encadrement d'une entreprise concurrente, le verdict est sans appel et parfois injuste, notamment envers les industriels marseillais, envers l'ingénieur des mines Fernand Dorion, accusé un peu cavalièrement d'incompétence ou encore à l'égard de l'agronome Charles Clarou. On retrouve souvent sous sa plume des expressions lapidaires : « Un bon employé, pas un chef », « un brave homme mais pas un homme d'affaires », « un homme peu recommandable »... Par sa candeur, sa méthode d'évaluation des individus par l'observation de leur attitude à table prête à sourire. De même, sa perception des aptitudes (ou plutôt inaptitudes) professionnelles des femmes est d'une banalité consternante tant elle transpire les relations de genres dominantes dans l'entre-deux guerres. Pour autant, Prosper Capelle peut aussi être nuancé, faire preuve d'une certaine psychologie sociale. Au fil des pages, il livre quelques indications précieuses pour cerner ses conceptions en matière de gestion des ressources humaines : ne pas blesser un ouvrier ou un employé, connaître parfaitement la nature du travail que l'on commande... Sous l'habit du patron, on sent poindre le gestionnaire des assurances sociales.

Affaires privées/affaires publiques : synergie ou antagonisme ?

Parallèlement à ses activités purement commerciales, agricoles ou industrielles, Prosper Capelle s'est investi dans une multitude d'organismes publics et socioprofessionnels. Il convient de s'interroger sur les relations entre cette implication publique et l'activité d'hommes d'affaires.

Dans un premier temps, il s'attache à la structuration des institutions agricoles. En 1907, il participe à la création de la Confédération Générale des Vignerons du Midi, en 1908, il est à l'origine de la Caisse de Crédit Mutuel Agricole de l'Aude et en 1924, il fonde l'Association Forestière de

1. Sur ces événements, cf. notamment José CUBÉRO, *Nationalistes et étrangers. Le massacre d'Aigues-Mortes*, Imago, 1996, 252 p.

l'Aude pour encourager le reboisement et jette les bases de la Chambre d'Agriculture de l'Aude. À partir de 1930, il s'investit dans les Assurances sociales, un univers encore totalement étranger à la culture patronale. La réalité de cette institution sociale qui vient bousculer les pratiques paternalistes ancestrales n'était pas aussi idyllique qu'il le prétend. En 1932, déplorant un certain absentéisme de ses collègues employeurs au conseil d'administration de la caisse départementale qu'il préside, dans une envolée lyrique dont il n'était guère coutumier, il les exhorte à « *collaborer utilement à l'application d'une des plus belles lois sociales de la République*¹ ». La structure est également victime de son succès. Les deux tiers des assurés sociaux ayant choisi de s'affilier à la caisse départementale, le fonctionnement des services est sujet à caution. En 1934, le préfet de l'Aude réclame avec insistance au ministre du Travail l'autorisation d'augmenter le personnel de la caisse départementale d'assurances sociales car « *certaines travaux subissent un retard préjudiciable à l'application de la loi et soulèvent des réclamations nombreuses et justifiées*² ». Enfin, les rapports avec les responsables mutualistes n'étaient pas toujours aussi harmonieux que l'affirme Prosper Capelle.

Quels sont les moteurs de cette implication tous azimuts ? Simple altruisme comme il le met lui-même en avant ? Souci d'entretenir les réseaux d'influence et d'information indispensables pour réussir en affaires ? Goût du pouvoir, voire de la manipulation des masses ? Certainement, la réalité se situe-t-elle au croisement de ces pulsions contradictoires. Son entregent, sa capacité à fédérer furent aussi profitables dans la gestion de ses affaires que dans son rôle public. La liste des 112 premiers souscripteurs du capital social initial de *L'Étoile du Midi* en 1912 est édifiante : on y retrouve la plupart des individus qu'il croisera durant les décennies à venir dans les instances socioprofessionnelles qu'il va animer³.

L'ordonnement adopté dans la présentation de ses activités est également symptomatique de l'étroite imbrication entre affaires privées et affaires publiques. Ainsi, il évoque sa participation à l'office départemental des produits chimiques agricoles créé dans le cadre de l'économie de guerre dans le chapitre « Affaires industrielles » alors qu'il avait été nommé directeur de cette office au titre de son appartenance au Syndicat des Vignerons de Carcassonne-Limoux. Il animera cette structure publique grâce à la logistique des raffineries Marty-Parazols, minimisant

1. Conseil d'administration de la Caisse départementale des Assurances Sociales de l'Aude, séance du 18 août 1932, Rapport de M. Capelle, président, p. 9.

2. Arch. dép. Aude, 12 J 15, Lettre du préfet de l'Aude au ministre du Travail, 2 mai 1934.

3. Sans être exhaustif, citons le négociant Léon Suberville, le haut fonctionnaire Paul Bacou, l'architecte Léon Vassas, l'œcnologue Lucien Sémichon, les propriétaires terriens Henri Moutard-Martin, Camille Don de Cepian et Amédée Gerviès ou encore le pharmacien Osmin Sarcos.

par là-même les frais de fonctionnement. En agissant ainsi, il occupait un espace économique dont son entreprise allait largement profiter dès le rétablissement de la libération du marché des produits agricoles. L'homme d'affaires savait la dette qu'il avait envers à l'homme public : ainsi, il reconnaît sans fausse pudeur que l'entente des producteurs de soufre, dans laquelle il joua un rôle de premier plan alors qu'il ne contrôlait qu'une raffinerie de second rang, fut d'un grand profit pour sa société comme pour les autres.

Enfin et peut-être avant tout, Prosper Capelle avait manifestement un compte à régler avec sa propre histoire. Malgré (ou à cause de) son handicap physique, Capelle fut un hyperactif. À aucun moment, il ne mettra en avant sa mobilité réduite pour justifier une réduction de son activité professionnelle. Par son activité débordante, sa présence dans tous les secteurs de la vie sociale de sa petite région, cherchait-il à rappeler qu'il fallait toujours compter sur lui, malgré son handicap ?

3.3 Une succession sans dynastie

Une fois le « patriarche » disparu, les différentes affaires de Prosper Capelle font l'objet d'une partition conforme aux souhaits de leur fondateur. La responsabilité de *Bartissol* et de *Marty et Parazols* échoit à Raymond Azibert et Louis Bousquet est appelé à diriger *l'Étoile du Midi* et le patrimoine immobilier. Mais, l'environnement économique est de moins en moins favorable à ces entreprises familiales. Au sortir de la seconde guerre mondiale, la concentration des actifs physiques et financiers va en s'accroissant. Il ne s'agit plus seulement de produire davantage et moins cher mais de changer de pratique. Désormais, les gains de productivité s'accompagnent d'une refonte des processus de production et des circuits de distribution. En voici deux exemples piochés dans les affaires initiées par Prosper Capelle, l'un dans le secteur industriel, l'autre dans celui de la distribution.

Sous la responsabilité de Raymond Azibert jusqu'en 1950, de celle de son fils aîné, Louis, par la suite, les *raffineries de soufre Marty et Parazols* continueront à approvisionner les exploitations viticoles en produits anti-cryptogamiques. Face aux restructurations de la profession, à l'hégémonie, réelle ou ressentie, des *Raffineries de Soufre Réunies*, l'entreprise verra son espace et son influence se restreindre même si la rentabilité est loin d'être négligeable. L'activité « talc », en difficulté dès 1940, ne perdurera des décennies durant, que par le truchement d'un accord tacite avec l'entreprise leader, la *société des talcs de Luzenac*, la cantonnant à un segment de marché étroit et faiblement rémunérateur, celui des industriels d'Afrique du Nord.

L'autre pôle du groupe Capelle est incontestablement le réseau de commerce à succursales multiples créé en 1912 à l'enseigne de *l'Étoile du Midi*. En 1943, *l'Étoile du Midi* adhère au groupement *Paridoc* où se côtoient notamment les *Établissements Goulet Turpin*, *l'Économique de Rennes*, les *Comptoirs Modernes* et *la Ruche Méridionale*. Louis Bousquet puis son fils Albert, feront partie du conseil d'administration de ce consortium de la distribution alimentaire. Le réseau est encore fort de 283 *Étoiles du Midi* en 1950 et de 219 en 1962, mais, au fil des ans, l'enseigne est de plus en plus marginalisée par les grandes centrales d'achats. La société tente de réorienter son réseau vers les stations touristiques du littoral transforme certaines succursales en « libre service », ouvre plusieurs « grandes surfaces » sous l'enseigne *Supemi*. Mais, rattrapées par les transformations rapides du secteur de la distribution alimentaire, ces dernières font figure de simples supérettes. La plupart des succursalistes acceptent de plus en plus difficilement les conditions de travail et de vie attachées à leur état : des revenus limités eu égard à la durée du travail, des logements exigus et sans confort, une protection sociale notoirement inférieure à celle des salariés... Les efforts pour minimiser les coûts ne manqueront pas (fermeture des centres de Lunel et Millau et regroupement des activités sur Carcassonne, externalisation des livraisons...) mais l'issue sera inéluctable : les rideaux des dernières *Étoiles du Midi* se baisseront en 1989¹.

Il serait toutefois fallacieux de circonscrire notre analyse au poids des structures, de considérer que cette évolution transcendait les hommes et leur positionnement. En dépit ou en raison de leurs aptitudes intellectuelles, Raymond Azibert et Louis Bousquet semblent avoir fait une carrière à contre-emploi. Ce n'est pas faire injure à leur mémoire de soutenir que ni l'un ni l'autre n'eurent vraiment l'âme d'industriels ou même d'hommes d'affaires. Du vivant de Prosper Capelle, Raymond Azibert assumait pleinement son destin d'industriel. Mais l'homme avait davantage d'attrance pour la représentation publique voire pour un destin politique qui se déroba toujours à lui, que pour les patientes évaluations de prix de revient auxquelles son oncle attribuait la clef de ses principaux succès industriels et commerciaux.

En dépit de ses multiples engagements publics, Prosper Capelle ne perdait jamais de vue la bonne marche de ses affaires privées. En revanche, son neveu, Raymond Azibert, confia très vite la direction de *Marty et Parazols* à son fils Louis et celle de *Bartissol* à son gendre Claude Richard, alors jeune diplômé des Hautes Etudes Commerciales. Ce dernier allait, dans les années 1950, donner à la marque *Bartissol* une audience jamais atteinte

1. La Société anonyme *L'Étoile du Midi*, au capital de 1 920 000 francs, sera officiellement liquidée par l'assemblée générale des actionnaires du 20 juin 1991.

par le passé mais il fut moins bien inspiré par la suite : cette pièce maîtresse du groupe Capelle sombrera en 1964 et le renflouement sera tout à la fois douloureux et onéreux pour la famille. Raymond Azibert cumulera de nombreuses responsabilités dans la sphère socioprofessionnelle : président de la Chambre d'Agriculture de 1945 à son décès en 1972, président du Crédit Agricole de l'Aude de 1945 à 1965, président de la C.G.V.M. de 1957 à 1960, président de cave coopérative... Quant à Louis Bousquet, son destin avait été contrarié par la première guerre mondiale, brisant ses espérances universitaires. Sans prétendre à un quelconque rôle politique, il assumera la charge ingrate de maire de Villemoustaussou. À ce titre, il portera notamment les revendications des mineurs de Salsigne confrontés dès les années 1950 à la menace de fermeture du site.

Au total, les initiatives nouvelles que Capelle appelait de ses vœux ne vinrent pas. Prosper Capelle eut des continuateurs mais il n'avait pas suscité chez ces derniers la fibre entrepreneuriale. Or, les dynasties d'affaires ne se fondent pas sur la continuité mais sur l'innovation, la remise en cause permanente de situations apparemment acquises, le dépassement des rapports de forces du moment.

Quatre décennies durant, Prosper Capelle pratiqua avec succès l'exercice difficile de servir les autres sans perdre de vue ses intérêts personnels et, a contrario, de ne jamais oublier la dimension collective dans l'exercice de ses affaires privées. Dans un milieu social plus enclin à jouir d'une rente viticole — déclinante mais rassurante — qu'à valoriser le risque industriel et commercial, le personnage illustre une belle réussite économique. De près ou de loin, il toucha pratiquement à tous les secteurs économiques du Languedoc de son temps. Dans une région qui ne jurait encore que par la monoculture de la vigne, pouvait-il espérer conférer une dimension plus large à ses affaires ?

Ce parcours professionnel et social s'inscrit dans les transformations structurelles qui affectent le système économique durant les années d'entre-deux-guerres. Bien qu'il n'y fasse jamais directement allusion, il semble que la dynamique entrepreneuriale de Prosper Capelle ait reçu un coup d'arrêt décisif lors de la crise structurelle qui frappe la France à l'automne 1931. Avant cette date qui marque, en France en général et en Languedoc en particulier, le paroxysme de la dépression économique, le capitalisme familial cohabite avec les grands groupes industriels. Certes, il n'est plus depuis longtemps en position dominante, mais des « niches » existent encore pour ces structures familiales : une rigueur dans l'organisation de la production, une certaine habileté commerciale, un *gentlemen agreement* avec les entreprises leaders autorisent des marges bénéficiaires parfois conséquentes. Après 1931, ce schéma ne joue plus. Les ententes ne

résistent pas à la sévère contraction du marché, les faillites bancaires et industrielles donnent lieu à concentrations et restructurations. L'internationalisation des marchés implique le renouvellement des modalités commerciales.

Le groupe Capelle ne sera pas emporté par la tourmente et certaines de ses composantes auront encore de beaux jours devant elles mais l'ensemble ne retrouvera jamais le même niveau de rentabilité. Le capitalisme familial que nous fait revivre ici Prosper Capelle au travers de son propre itinéraire professionnel est définitivement marginalisé.

Le groupe Capelle, exception ou expression d'un contre-modèle ?

Par delà la vocation strictement privée que Prosper Capelle avait assignée à son texte, ce dernier nous engage à soulever plusieurs points d'ordre méthodologique et conceptuel tenant à la définition d'une économie régionale et à la mesure de la contribution industrielle à cette économie régionale.

1. Le groupe d'affaires patiemment élaboré par Prosper Capelle n'obéit pas au schéma d'économie spatiale avancé par Raymond Dugrand, schéma reposant sur une forte osmose entre les trois villes de Nîmes, Montpellier et Béziers et leur territoire rural immédiat. À partir d'une ville — Carcassonne — que Raymond Dugrand ne situe pas en Bas-Languedoc, Capelle va rayonner de la Camargue au Massif Central (mines et usine de Villardonnell, centre de Millau de *l'Étoile du Midi*), vers les ports de La Nouvelle et de Sète (Raffinerie de soufre et produits arsenicaux), et les contreforts pyrénéens (Talcs de Reynès, usines hydroélectriques de la haute vallée de l'Aude...), pôles auxquels il faut adjoindre des activités localisés (stations thermales de Rennes-les-Bains, de La Fou...). Le groupe Capelle constitue un espace économique étendu mais discontinu, sans autre logique spatiale que celle d'un tropisme méditerranéen.

Plutôt que d'une exception, ne convient-il pas de voir dans le « groupe Capelle » l'expression d'un contre-modèle au modèle polarisé mis en exergue par Raymond Dugrand ? Au gré des alliances matrimoniales, des contraintes liés aux approvisionnements en matières premières ou d'expédition des produits finis et, plus largement, des opportunités inhérentes au monde des affaires, les cas de familles entretenant dès le XIX^e siècle des synergies sur un espace bien plus étendu que celui de l'aire d'attraction d'une ville ne sont pas rares. À ce contre-modèle peuvent être rattachés les avoires de la famille Parazols, que nous avons évoqués, ou encore les

affaires de la famille Mitjaville rayonnant de Cerbère à Montpellier en passant par Carcassonne et Sète.

L'espace économique de référence retenu par Raymond Dugrand, celui d'un Bas-languedoc circonscrit au Narbonnais, aux basses plaines de l'Hérault et du Gard, est singulièrement réducteur. De manière mécaniste, ce postulat aboutit à majorer la part des capitaux externes au Bas-languedoc. Le traitement par cet auteur des entreprises du groupe Capelle est tout à fait édifiant. Ainsi, Raymond Dugrand, pour qui « *le succursalisme apparaît comme un élément essentiel de la structuration de l'espace*¹ », classe-t-il *L'Étoile du Midi* parmi le commerce extra-régional ; avec sa grille de lecture, les 17 actionnaires carcassonnais du Comptoir industriel et commercial du Midi deviennent des actionnaires non languedociens² ! Une acception plus large du Languedoc méditerranéen et du Roussillon englobant la totalité des départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales conduirait en plusieurs occasions à gauchir sensiblement ses résultats et par-là même les analyses auxquels ils donnèrent lieu.

2. Les industries lourdes, génératrices de concentration ouvrière et prégnantes en terme d'impact paysager, sont incontestablement sous-représentées en Languedoc-Roussillon. Cet état de fait a accrédité un postulat de sous-industrialisation de cet espace régional. Or, un système comptable fin donnerait des résultats sensiblement différents en termes de valeur ajoutée. La production hydroélectrique, à laquelle Capelle fut étroitement associé, requiert une main-d'œuvre restreinte, occasionne peu de nuisance paysagère, mais mobilise des investissements conséquents et génère une forte valeur ajoutée. Par ailleurs, le « domaine » de l'industrie n'est pas toujours clairement identifié par rapport à ceux de l'agriculture et de l'artisanat. L'osmose entre production agricole et agro-industrie à l'intérieur des caves particulières et le statut non-industriel des coopératives de vinification a également contribué à gommer la lisibilité de l'industrie régionale. Omniprésente dans les paysages comme dans les esprits, la vigne a phagocyté l'ensemble de la filière vitivinicole.

Or, la viticulture génère une agro-industrie en amont (petite construction mécanique, tonnellerie, produits phytosanitaires, engrais, pépinières...) et en aval (produits œnologiques, transport, transformation). Agriculture et industrie sont ici, plus que nulle part ailleurs, totalement imbriquées. La très grande majorité des industriels et des négociants figurent au rang des tout premiers exploitants viticoles. Les statuts des syndicats de viticulteurs constitutifs de la Confédération Générale des

1. Raymond DUGRAND, *op. cit.*, p. 248.

2. *Idem.*, p. 187.

Vignerons, inspirés des règles en vigueur dans les sociétés anonymes, illustrent également l'imbrication entre logique agricole et logique industrielle. Cette organisation professionnelle avait d'ailleurs vocation à accueillir en son sein, outre les exploitants et salariés viticoles, tous « *les négociants et industriels intéressés à la filière vitivinicole* ».

3. Nous avons par ailleurs clairement mis en évidence cette symbiose agriculture/industrie en analysant les patrimoines d'Edmond Bartissol et de Jean-Baptiste Dauderni¹. La fluidité des capitaux entre agriculture et industrie est également patente dans la stratégie entrepreneuriale de Capelle. L'investissement dans l'agriculture repose en 1905 sur la mobilisation de profits réalisés dans le transport des vins et a contrario, le produit de la vente des domaines de Camargue en 1920 sera pour l'essentiel réinvesti, dans l'industrie agroalimentaire par l'acquisition du Banyuls-Bartissol et dans les mines de Villardonnell.

Par voie de conséquence, la partition classique secteur agricole/secteur industriel n'est guère valide ; elle tend à instaurer un clivage peu perceptible pour les contemporains de Prosper Capelle. En 1907, ce dernier fait le constat que la prospérité de ses affaires dépendaient de la conjoncture vinicole et que « *si la vigne disparaissait du Midi, elles étaient ruinées !* ». Mais bien d'autres industriels, tels Achille Gaillard, les frères Mitjaville, le pépiniériste Frantz Richter, des commerçants d'envergure tels les frères Ayrivié ou encore les banques de dimension régionale se trouvent dans une situation comparable. Nul doute que « l'invention » et le traitement d'autres archives d'entreprises viendraient enrichir ces considérations d'ordres conceptuel et méthodologique soulevées par le « testament économique » de Prosper Capelle.

1. Jean-Louis ESCUDIER, « Entre investissements industriels et agricoles : l'entrepreneur de travaux publics Jean-Baptiste Dauderni (1827-1886) », *Domitia*, n° 5, octobre 2004, p. 53-71.

Tableau 3. — Repères chronologiques

16 février	1865	Naissance de P. Capelle à La Digne-d'Amont (Aude).
	1866	Installation de la famille Capelle à Carcassonne.
27 juillet	1882	P. Capelle bachelier ès sciences.
	1886	Licence ès Sciences, Université de Montpellier.
	1899	P. Capelle, cadre au Crédit Foncier.
	1900	P. Capelle, commissaire aux Comptes de la Sté Méridionale de Transport de Force.
	1900	Création de la Sté Méridionale des Wagons Foudres.
	1905	Reprise des Raffineries de soufre Marty et Parazols.
	1905	Achat des domaines agricoles en Camargue.
	1906	Création des Docks de Carcassonne.
	1907	Création du Syndicat des Vignerons de Carcassonne-Limoux, affilié à la Confédération Générale des Vignerons du Midi.
	1908	Fondation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Aude.
	1912	Création de l'Étoile du Midi.
23 janvier	1913	Décès d'Albert Capelle.
6 juillet	1916	Mariage de P. Capelle avec sa belle-sœur, Marie Jalabert.
	1920	Reprise de la Sté des Vins de Banyuls Naturels (Bartissol).
	1920	P. Capelle, président du Syndicat des Vignerons de Carcassonne.
29 juin	1922	Création de la Cie Immobilière et Industrielle du Midi.
	1924	Création de l'Association Forestière de l'Aude.
	1926	Lancement de la Sté minière et industrielle de Villardonnell.
	1930	P. Capelle, président de la Caisse d'Assurances sociales de l'Aude.
	1936	P. Capelle, président de la Sté Méridionale de Transport de Force.
	1936	P. Capelle, président de la Chambre de Commerce de Carcassonne.
	1939	Vente de l'actif de la Sté des Wagons foudres à l'Étoile du Midi.
décembre	1940	Retrait de l'administration de la plupart des sociétés commerciales.
29 juillet	1941	Démission de P. Capelle de la Chambre de Commerce de Carcassonne.
	1942	Démission de P. Capelle de la présidence de la Caisse d'Assurances sociales.
30 juin	1945	Décès de P. Capelle à son domicile carcassonnais.
	1945	Reprise des affaires du « groupe » par Raymond Azibert et Louis Bousquet.
	1949	Claude Richard, P.D.G. des Établissements Bartissol.
	1950	Louis Azibert P.D.G. des Raffineries Marty-Parazols.
	1957	Décès de Louis Bousquet ; son fils Albert et son gendre Etienne Soulié prennent la direction de l'Étoile du Midi.
septembre	1964	Cessation de paiement de l'entreprise Bartissol.
	1972	Décès de Raymond Azibert.
	1985	Vente des Raffineries Marty-Parazols.
	1989	Fermeture de la dernière Étoile du Midi.

Ce qu'il faudra faire dans nos diverses
affaires quand j'aurai disparu,
Prosper Capelle (manuscrit de 1935)

(Je modifierai mes idées quand cela deviendra nécessaire)

Étoile du Midi

La première question qui se pose sera celle de la présidence du conseil d'administration comme elle se posera d'ailleurs dans toutes nos affaires. Aybram est très mal en point. Un seul peut faire, c'est Louis [Bousquet]. Il aura la majorité car Cazanave¹, Lafont et Raymond [Azibert] voteront pour lui. Il est d'ailleurs probable qu'Aybram et Ambry ne poseront pas leur candidature. C'est d'ailleurs notre famille qui a le plus d'intérêt dans cette affaire puisque nous devons avoir ensemble près d'un millier d'actions plus 800 parts de fondateur sur 2 000 et environ 200 000 francs de bons divers. Comme administrateur, pour me remplacer, on pourrait nommer André Gastilleur. Ultérieurement, si d'autres vacances se produisent, d'abord Jean [Bousquet²] puis René [Bousquet³]

L'Étoile du Midi, bien gérée, doit être une très bonne affaire⁴. En raison du manque de capitaux difficiles à se procurer en ce moment, et de la nécessité de falloir rembourser dans un délai de sept à huit ans quatre millions de bons environ, elle ne doit être développée qu'avec une extrême patience. On peut cependant envisager, mais lentement, la création de succursales dans le département de l'Hérault, que nous encerclons complètement. Mais, de toute nécessité, il faut supprimer un assez grand nombre de succursales improductives, surtout dans le centre de Carcassonne.

En plus du manque de capitaux, nous nous trouvons devant une pénurie d'hommes. Nous ne pouvons guère compter que sur Jean [Bousquet] à

1. Georges Cazanave était le gendre du notaire Aristide Escarguel.

2. Jean Bousquet, frère de Louis, était directeur du centre de Lunel et des Achats de *L'Étoile du Midi*. Il fut administrateur de cette société de mars à décembre 1940 et du 27 décembre 1952 jusqu'à son décès, en 1975.

3. René Bousquet, autre frère de Louis, dirigeait le centre de Millau de *L'Étoile du Midi*. Il fut administrateur de cette société du 30 septembre 1943 au 20 mai 1945 et du 1^{er} mai 1954 au 28 juin 1973.

4. Au cours de l'exercice 1935-1936, quand Prosper Capelle écrit ce texte, le bénéfice de cette société fut de 692 972 francs dont 280 000 furent distribués en dividendes, 70 000 attribués aux parts de fondateur et 35 000 en tantièmes et jetons aux administrateurs (Archives privées).

Lunel et René [Bousquet] à Millau. Aybram ne paraît pas devoir vivre longtemps et Émile peut d'un moment à l'autre entrer dans les ordres. Il n'a pas d'ailleurs le feu sacré. Ambry ne vivra pas longtemps, je crains. Malgré ses défauts, c'est encore un des meilleurs. Je ne parle pas de Jean Ourmet, sa disparition ne créera pas un grand vide. On ne peut pas compter sur Louis Ambry, fainéant et malhonnête. À Lunel, il est à craindre que Lafont¹ disparaisse un matin, Bosc aussi. Heureusement que Jeanne pourra bien aider Jean [Bousquet]. À Millau, Esquinier² vieillit ; il faudrait que Paule [Bousquet] s'occupe activement de l'affaire. Avec un comptable, cela pourrait marcher quand Esquinier disparaîtra.

À Carcassonne, il faudra se préoccuper de doubler Sagnes. La comptabilité de *l'Étoile* est très complexe. S'il disparaissait brusquement sans qu'il ait préparé un remplaçant, on serait fort en peine, surtout si je n'étais pas là. Il faudrait donc à bref délai lui adjoindre un comptable jeune qu'il formerait. Micouleau est précieux mais il serait plus facile à remplacer. C'est un poste pour lequel il suffirait de trouver un honnête homme ayant de l'ordre et consciencieux. Je ne parle pas du service de l'inspection. Tout ce que j'en sais c'est que c'est un rouage des plus importants dans notre affaire et que le cadre actuel est insuffisant.

Société Méridionale de Wagons-Foudres

Quand je disparaîtrai, le conseil ne sera plus composé que de Louis [Bousquet], Raymond [Azibert], Cazanave et Capdevila³. La présidence du conseil, M. Capdevila n'étant pas sur Carcassonne, devra être prise par Louis. Il y aura même lieu de nommer un autre administrateur. Parmi les actionnaires, je n'en vois aucun qui s'impose, ceux que je connais ayant un petit nombre d'actions. On pourrait discuter entre quelqu'un d'ici et M. Pépin de Bonnerive qui a 750 actions et qui fait partie des conseils d'administration de plusieurs affaires à Lyon⁴. Ici, il serait bon de prendre Auguste Pullès⁵ de préférence à tout autre, André ou Henri Gastilleur,

1. Il s'agit d'Auguste Lafont, qui assumera la présidence de *L'Étoile du Midi* de 1940 à 1945 et en restera administrateur jusqu'en 1952.

2. Louis Esquinier, qui appartenait au personnel de *L'Étoile du Midi* depuis sa création en 1912, se retirera en 1949. La société lui versera une retraite complémentaire complétant ses revenus à hauteur de son salaire de contremaître.

3. Raymond Capdevila (1886-1972) avait épousé en 1914 la fille de Gustave Chancel, ancien président de la *Société Méridionale des Wagons-foudres*.

4. Dans les années 1950 M. Maurice Pépin de Bonnerive sera président de la *Société des Talcs de Luzenac*, au capital de 795 millions de francs en 1957 (*Annuaire Desfossés*, 1960, p. 820).

5. Auguste Pullès était diplômé de Centrale (promotion 1921). En octobre 1928, lorsqu'il souscrit 20 actions de la *Société Lainière de l'Aude*, il est ingénieur à Nomdin au Tonkin. Probablement, en 1935 a-t-il rejoint Carcassonne où il est ingénieur-conseil en 1938.

l'un ou l'autre, car André ne peut plus être commissaire aux comptes de n'importe laquelle de nos affaires¹.

Considérations générales de cette affaire : Il est fort difficile de prévoir l'avenir de cette affaire. Une chose paraît aujourd'hui certaine : c'est qu'à moins d'un décret forçant les propriétaires de wagons-réservoirs à se grouper, la location de wagons ne donnera que des déboires. D'un autre côté, le revenu des *Docks* [de Carcassonne] sera toujours fort irrégulier car il dépend de l'importance des récoltes. Il n'y a de certain que la redevance payée par *l'Étoile*. On pourrait donc être amené à envisager la liquidation ultérieure de l'affaire². On ne peut guère compter pouvoir tirer partie des wagons. Il faudrait cependant essayer d'en faire de quoi payer ce qui resterait dû sur la créance *Parlier et Krüger*³.

La liquidation des *Docks* ne peut se faire qu'avec le concours de *l'Étoile* mais pour ne pas aggraver la situation de trésorerie, elle ne pourrait les payer qu'en titres, soit par une augmentation de capital, soit par une émission spéciale de bons payables à longue échéance. Le premier système aurait l'avantage de coûter moins cher car on n'aurait que les 500 francs d'apport, tandis que dans le second cas, il faudrait payer les droits de vente. Quelle en serait la valeur ? Je crois qu'actuellement les *Docks* valent environ 800 000 francs (ils ont été apportés en 1909 à la nouvelle société pour 300 000 francs plus trois mille parts de fondateur et depuis, il a été fait pour 300 000 francs de construction et d'améliorations nouvelles, dont une partie a cependant été payée par *l'Étoile*).

Si on adoptait le paiement en bons, j'opterais pour la création de 8 000 bons de 100 francs rapportant 5 % d'intérêt brut et amortissables en 20 ans. Si on adoptait l'apport, je crois qu'il faudrait le faire par une augmentation de capital de 500 000 francs (car les actions de *l'Étoile* rapportent 8 % bruts).

En ce qui concerne le portefeuille et la créance de *Banyuls*, on ne peut pas songer à obtenir de *Banyuls* le paiement en espèces. Il en est de même de ce qui reste dû par Berta. En chiffres ronds, S.V.B.N. doit aux *Wagons* 800 000 francs et je crois que Berta doit environ 200 000. D'autre part, les *Wagons* ont 1 230 actions de *Banyuls*. On pourrait faire disparaître la créance Berta en lui achetant à due concurrence des actions de *Banyuls* à

1. En sa qualité de juge au Tribunal de Commerce de Carcassonne, André Gastilleur ne pouvait exercer les fonctions de commissaire aux comptes.

2. Le 10 décembre 1938, la *Société Méridionale des Wagons Foudres* vendra la totalité de son actif à *L'Étoile du Midi*, moyennant 500 000 francs acquittés sous forme de 1 000 actions *L'Étoile du Midi* de 500 francs, émises lors de l'augmentation de capital du 21 mars 1939. La S.M.W.F., qui n'aura dès lors plus aucune activité, ne sera officiellement liquidée que le 24 juillet 1978.

3. La *Société Parlier et Krüger* était une société de négoce de vins établie à Sète au 12 bis quai Vauban.

350 francs soit environ 570, de telle sorte que la société aurait 1 800 actions de *Banyuls*. Pour la créance S.V.B.N., on la transformerait en 8 000 bons de 100 francs, rapportant 5 % d'intérêt brut et amortissable en 20 ans.

Ces opérations faites, la *Société Méridionale de Wagons Foudres* n'aurait plus qu'un portefeuille composé de :

1.	1 800 actions de S.V.B.N. évaluées à 350 francs :	630 000 F
2.	8 000 bons S.V.B.N. de 100 francs :	800 000 F
		1 430 000 F
	et dans le cas d'apport 500 000 francs d'actions <i>L'Étoile</i>	500 000 F
	ou en cas de vente des <i>Docks</i> , 800 000 francs de bons	800 000 F

Ses revenus, tant qu'on ne liquiderait pas définitivement et qu'on ne dissoudrait pas la société, seraient approximativement :

1 800 actions <i>Banyuls</i> , à environ 17 francs :	30 600 F
8 000 bons <i>Banyuls</i> , à environ 4,10 francs :	32 800 F,

auxquels il faudrait ajouter soit le revenu des

1 000 actions <i>Étoile</i> à 40 francs bruts (30,40 F nets) =	30 400 F
environ :	30 000 F
ou de 8 000 bons <i>Étoile</i> à 4,10 francs net =	32 800 F
Soit environ :	93 000 F

La société n'aurait plus d'amortissement à effectuer ni de frais généraux ou presque, et on pourrait distribuer aux actions pendant deux ou trois ans, en laissant subsister la société, un dividende égal (ou un peu moindre) aux actions et s'il y a lieu, aux parts. On habituerait ainsi les actionnaires à croire que les actions ne valent plus grand chose. On arriverait ainsi à les décider à la dissolution anticipée de la société et à la liquidation définitive par voie de répartition des titres en portefeuille.

En prenant le premier chiffre de 1 930 000 F (cas d'actions de *L'Étoile*), on aurait à peu près la liquidation suivante :

- 1) 262 500 francs pour le remboursement du capital, soit 25 F par actions et 1 667 500 F à répartir : 80 % aux actions, soit 1 334 000 et par action 125 F environ, et 20 % aux parts soit 335 000 F et par parts 30 F environ, que l'on rembourserait par une distribution à peu près proportionnelle de bons et d'actions.

- 2) En prenant le second chiffre de 2 230 000 F (cas de bons de *l'Étoile* au lieu d'actions), en enlevant d'abord les 262 500 F ; de capital, il resterait à peu près 1 965 000 F à partager
 - 80 % aux actions 1 572 000 soit 150 F par action.
 - 20 % aux parts soit 37 F ; par part.

Mais il faut tenir compte que cette répartition étant faite à titre de bénéfices, il faudrait payer l'impôt sur le revenu de 24 %. Si la société le prenait à sa charge, elle devrait décaisser près de 500 000 francs en espèces, ce qui lui serait impossible et, d'autre part, il serait difficile de demander aux actionnaires et porteurs de le payer eux-mêmes. C'est là une grosse difficulté. À moins que la société pendant la période de liquidation (entre le moment où elle fera l'opération et celui où elle se dissoudra) n'arrive à vendre une partie des titres. Cela amène cependant à une conclusion, c'est qu'il y aurait intérêt à diminuer la valeur nominale des titres qu'elle recevrait en augmentant le revenu. Ainsi, pour *l'Étoile*, on pourrait au lieu de 800 000 francs de bons à 5 %, créer 500 000 francs de bons à 7,5 %, impôts à la charge de *l'Étoile*.

Il n'est pas possible de le faire pour *Banyuls* parce que si *Banyuls* doit 800 000 francs aux *Wagons-Foudres*, il faut, s'il paye en bons, que le nominal soit égal. On pourrait alors procéder par voie d'émission d'actions nouvelles de *Banyuls*, émises à 250 francs plus 100 F de prime. Et deux ou trois années après, on pourrait ne distribuer les actions de *Banyuls* aux actionnaires de S.M.W.F. que pour le nominal de 250 francs. Il suffirait pour le justifier de baisser le dividende de *Banyuls* pendant un ou deux ans.

Tout cela demanderait à être sérieusement étudié car il faudrait se préoccuper de payer le moins possible d'enregistrement et d'impôt sur le revenu sur les sommes distribuées en sus du capital restant dû, soit 262 500 F. Provisoirement, on pourrait attendre encore deux ou trois ans avant de décider l'opération, car on peut encore distribuer le dividende de l'an passé pendant ce temps, dût-on faire décider par une assemblée générale extraordinaire le prélèvement pour la réserve extraordinaire ou prélever sur cette réserve. Mais, il y a là une question de trésorerie. Enfin, il faut tenir compte aussi des employés que nous avons et qu'il faudrait supprimer.

Marty-Parazols

En ce moment, c'est la meilleure de nos affaires mais il ne faut pas se dissimuler que ce résultat n'est obtenu que grâce à l'entente établie entre les raffineurs. Nous pouvons espérer que cette entente persistera pendant trois ou quatre ans mais je ne crois pas qu'elle vive plus longtemps. Il faut

donc prévoir une lutte sévère avec les bénéfices que nous faisons maintenant et nous pouvons pendant ce délai renforcer considérablement la trésorerie de la société.

Nous avons eu des affaires désagréables (Villardonnell, Guiraud) et la nécessité de repêcher l'affaire *Talcs* va encore nous obliger à immobiliser pour cela de 300 à 400 000 francs, c'est-à-dire les réserves d'une année, mais après ce sera fini. Il ne faut plus embarquer *Marty-Parazols* dans de nouvelles affaires (je ne parle pas de la création de la *Compagnie Immobilière* car celle-ci peut disparaître dans deux ou trois ans, je dirai pourquoi en étudiant cette affaire). En cas de guerre, après cette période heureuse, il ne faudra pas vouloir maintenir le chiffre des ventes à n'importe quel prix. La dernière année où nous nous sommes battus, nous avons perdu de 5 à 600 000 francs sans en retirer aucun avantage. Le mieux donc, si cela arrivait, ce serait de se replier en attendant le moment où les R.R., R.I.S. et *la Continentale* en auraient assez, ce qui ne tarderait pas à arriver. Je crois que ce qu'il y aurait de mieux à faire serait alors de fermer Sète provisoirement et de concentrer la production à La Nouvelle.

Présidence du conseil : Elle doit revenir à Raymond [Azibert], mais la composition du Conseil est à surveiller quand je n'y serai plus. Quand je n'y serai plus, il sera composé de Louis [Bousquet], Raymond [Azibert], Cazanave, Vaqué, Paul Parazols et Bories¹. Il est peu probable que ces trois derniers fassent une opposition aux trois premiers mais il serait bon de nommer immédiatement un administrateur à nous pour me remplacer. Je crois que le meilleur serait Auguste Pullès. J'avais déjà songé à le nommer commissaire (aux comptes) en remplacement d'André [Gastilleur] qui ne peut plus l'être en raison du décret-loi, mais au terme de ce décret, le commissaire ne peut pas devenir administrateur de l'affaire dont il a été commissaire pendant cinq ans. Il ne faut donc pas nommer Pullès commissaire, pour le réserver comme administrateur.

Redressement éventuel du capital : dans le cas où la société aurait un chiffre de disponibilité trop élevé pour ses besoins, on pourrait envisager le remboursement du capital, ce qui emploierait 1 200 000 francs. Ce serait une solution qui nous serait favorable car j'ai 120 actions au porteur plus dix d'administrateur, soit 130 actions qui donneraient 65 000 francs et la *Compagnie Immobilière* en a, en ce moment, 265 ce qui ferait 132 500.

1. Pierre Vaqué et Joseph Bories avaient épousé des filles Parazols et étaient donc beaux-frères de Paul Parazols fils.

Talcs

[C^{ie} Pyrénéenne des Talcs]

C'est une de nos affaires les plus inquiétantes. L'espérance de trouver du talc blanc devient de plus en plus problématique et le travail en talcs gris ne nous laisse que des pertes. Chaque année, le découvert chez *Marty-Parazols* s'augmente, si nous voulons maintenir des dividendes. Cela finira par ressembler à l'affaire Guiraud.

Étant donné l'intérêt considérable que *Marty-Parazols* a dans cette affaire (actions, découvert et intérêt commercial), il faut envisager une transformation de l'affaire à assez bref délai. Voici comment j'envisage cette transformation. Il nous faut tenir compte que nous avons un certain nombre d'actionnaires que nous avons embarqués dans cette affaire et que la plupart trouveraient mauvaise la suppression du dividende (qui deviendra cependant indispensable). Il faut les tirer de là par le moyen suivant. Les *Raffineries Marty-Parazols* achèteraient leurs actions à 500 francs. De plus, elles achèteraient les parts de fondateur (il y en a 400, dont j'en ai 200) à 200 francs ce qui correspond largement au dividende qu'elles touchent depuis longtemps (Il faudrait faire attention que 74 appartenant à Paul Parazols et à sa mère¹ sont données en garantie). *Marty-Parazols* deviendrait donc à peu près propriétaire de toutes les actions de la société. À partir de ce moment là, on supprimerait tout dividende et on pourrait marcher pendant quelques années en équilibrant les dépenses et les recettes. S'il y avait un excédent, on le conserverait aux amortissements. On courrait alors la chance de trouver un jour du talc blanc en quantité suffisante ou bien de voir se relever le prix de vente. En tout cas, la société continuerait à exister mais il faudrait essayer de réduire les frais d'exploitation trop chers pour le prix auquel nous vendons.

Ultérieurement, quand *Marty-Parazols*, serait propriétaire de la plus grande partie des actions et des parts de fondateur, on pourrait envisager la fusion des deux sociétés ce qui permettrait de supprimer le bureau de Carcassonne, sauf à augmenter d'un employé le bureau de *Marty-Parazols*. Pour la tenue de la comptabilité, Marie-Louise est au courant et peut parfaitement la tenir. La présidence du Conseil doit revenir à Raymond [Azibert].

1. Il s'agit d'Augustine-Nancy de Stadieu, épouse d'Hippolyte Parazols.

Banyuls

[Société des Vins de Banyuls Naturels]

Je crois que cette affaire doit finalement donner de bons résultats mais maintenant elle repose surtout sur la marche de l'entrepôt de Paris, qui nous a immobilisé cette année des fonds élevés pour un résultat négatif. Il semble cependant que cette situation doit s'améliorer. Dans le cas contraire, il faudrait diminuer le dividende dans les exercices qui vont suivre celui-ci. Le problème à résoudre consiste à régulariser le plus possible les dividendes. On peut y arriver à peu près en faisant l'évaluation des stocks de Banyuls à Banyuls [sur-Mer]. Il ne faut jamais prendre le chiffre que Berta porte à l'inventaire car il est évalué en vins vieux et nouveaux, à la valeur commerciale en gros. Or les vins ont été quelquefois achetés depuis deux ans et même trois ans. Il faut donc tenir compte non seulement de la valeur d'achat mais de l'intérêt de l'argent et des déchets.

Si par hasard, une année, les vins doux naturels augmentaient d'une manière sérieuse, on pourrait tenir compte de la plus-value des stocks en moyenne ce qui augmenterait les bénéfices de l'année mais il ne faudrait pas en profiter pour augmenter le dividende. Il faudrait renforcer la provision exceptionnelle. C'est cette provision qui a été de 300 000 francs et qui n'est plus aujourd'hui que de 50 000 francs, qui a permis pendant trois exercices de régulariser le dividende.

Conseil d'administration : la présidence à Raymond [Azibert]. Dalbiez est à Paris et ne s'en occuperait pas assez, Berta n'est pas de taille, Pams¹ serait tatillon et puis ses intérêts sont beaucoup moins grands que les nôtres. Comme administrateur, on pourrait me remplacer par Henri Gastilleur.

Compagnie immobilière

C'est une affaire entièrement à nous, et dont il ne faut jamais laisser une action à un étranger, car elle me permet de manœuvrer de manière à ne pas distribuer de dividendes et à dissimuler des bénéfices s'il y en avait en donnant une plus-value aux actions, plus-value occulte. Sa situation à l'heure actuelle est la suivante : le capital de 800 000 francs est tout entier entre nos mains. J'ai créé, le 1^{er} janvier [1935], 800 000 francs de bons à 15 ans à 5 % d'intérêt brut, ce qui exige, brut, un intérêt de 40 000 francs, destiné à absorber le bénéfice s'il en apparaissait. Ces bons

1. Il s'agit probablement de François Pams (1887-1948), représentant de la *Compagnie de Navigation mixte* à Port-Vendres et membre de la Chambre de Commerce depuis 1931. Son fils, Gaston Pams (1918-1981), maire d'Argelès-sur-Mer et sénateur des Pyrénées-Orientales, sera administrateur de *L'Étoile du Midi* de 1951 à 1967.

sont de 5 000 francs chacun. J'en ai 40 et 120 ont été remis à *Marty-Parazols* pour diminuer de 600 000 francs notre dette.

Cette situation n'est d'ailleurs pas inquiétante car notre actif est considérable. Nous avons en portefeuille plus de 600 000 francs composés surtout d'actions de la *Société Méridionale de Transport de Force*, de la *Société d'Electro-Motoculture*¹ et des *Raffineries de Soufre [Marty-Parazols]*. Les deux premières sont nécessaires pour avoir une certaine autorité dans les deux sociétés. Celles des *Raffineries de Soufre* justifient les opérations de crédit faites avec cette société et nous permettent une influence dans les assemblées générales. D'ailleurs, la Compagnie pourrait servir encore pour acheter des actions *Marty-Parazols* si elles risquaient d'aller entre des mains où nous ne voudrions pas les voir.

Les actions de la S.M.T.F. s'écouleraient facilement à 500 francs si on le voulait et celles de l'*Electro-Motoculture*, moins parce qu'on n'en obtiendrait pas le prix qu'elles valent. Mais le jour où on voudrait éteindre la dette *Marty-Parazols*, il n'y aurait qu'à les lui passer, ce qui fait qu'on conserverait toujours la même influence dans ces deux sociétés. L'opération de remboursement du capital *Marty-Parazols* comme j'ai indiqué, donnerait à ce moment 132 500 francs.

Je crois que l'ensemble de ce portefeuille, porté dans la comptabilité de la Compagnie pour 556 000 francs au 31 décembre et aujourd'hui pour 586 000 francs, vaut bien 700 à 750 000 francs.

- La maison Rue Voltaire vaut environ 400 000 francs.
- La Fou vaut à peu près 100 000 francs (je ferai une note spéciale pour La Fou).
- Les domaines : nous n'avons plus Palaja et La Verne que pour une année. Il ne faut pas renouveler ce bail. Il nous restera Fonces-Grives et je continue à croire au relèvement du cours des vins, de manière que Fonces Grives vaille toujours dans le million.
- Limoux est à garder ou à rendre à l'expiration de la troisième année qui est l'an prochain, suivant les résultats qu'il donnera ou, au contraire, refaire une période de trois ans. Mais, finalement, il ne restera que Fonces Grives.

1. Société anonyme au capital de 4 millions de francs, divisé en 8 000 actions de 500 francs, dont la moitié sont souscrites par la *Société Méridionale de Transport de Force (S.M.T.F.)*. La *Société d'Electro-Motoculture (S.M.E.)* créée en 1918 avait pour objet de promouvoir les usages de l'électricité dans l'agriculture et de réaliser les infrastructures jusqu'alors assurés directement par la S.M.T.F. Les liens organiques entre la S.M.T.F. et la S.E.M. furent renforcés en 1927 par l'attribution à cette dernière de 4 200 actions S.M.T.F. de 250 francs en rémunération de divers apports.

Étant donné que les frais d'exploitation des domaines seront réduits de plus de moitié, la vente des récoltes que nous avons maintenant (et que nous aurons en novembre 1936), doit nous rendre une grosse disponibilité. C'est là-dessus qu'il faudrait compter pour rembourser ce que nous devons encore à *Marty-Parazols* et même amortir, au moins partiellement, les 160 bons qu'on achèverait d'amortir avec une partie du portefeuille, comme je l'ai indiqué plus haut.

Conseil d'administration : pour compléter le conseil, il ne faut pas prendre un étranger mais Maman [Marie-Antoinette Jalabert, épouse Capelle] pourrait l'être à ma place. Raymond [Azibert] resterait président. Ce qui m'ennuie, c'est la comptabilité que jusqu'ici je fais seul. La comptabilité générale n'est pas difficile, mais le mécanisme de la comptabilité d'??? (qu'il est cependant nécessaire de tenir pour les Contributions Directes) est plus compliqué. Si j'ai le temps, je mettrai Marie-Louise au courant.

La Fou

Le problème à résoudre est de le vendre le plus cher possible, mais assez rapidement car les bâtiments se détériorent de plus en plus et l'entretien coûte une dizaine de mille francs par an.

En ce moment, nous avons une possibilité de vente, mais je n'y compte pas trop. Je me suis engagé envers M. Marie, soi-disant chimiste, demeurant au château de Vespaille par Rivesaltes, à vendre La Fou avec tout le matériel qu'il y a, moyennant le prix de 150 000 francs, payable 75 000 au comptant et 75 000 en cinq ans avec intérêt à 5 %, impôts à notre charge. L'acte serait passé à 100 000 francs; les 50 000 francs de dissimulation pris sur le premier acompte. Le prix officiel serait donc de 100 000 dont 25 000 francs quittancés dans l'acte. Cette manière d'opérer demande de grandes précautions. On ferait une délibération du Conseil d'administration autorisant la vente à 100 000 francs payables 25 000 comptant et 75 000 en cinq ans. M. Marie ne m'inspirant qu'une médiocre confiance, il ne faudrait à aucun prix accepter que la dissimulation soit payée avec un chèque. Elle ne doit être payée qu'avec des billets de banque (ne pas même accepter des titres ou des bons du trésor). En principe, l'acquéreur est libre du choix du notaire, mais il faudrait essayer d'imposer Aristide [Escarguel] qui a retenu l'acte d'apport de La Fou et les statuts de la société.

J'ai promis à M. Marie de ne pas donner suite à d'autres propositions, s'il m'en était faites avant un mois ou un mois et demi. On pourrait attendre jusqu'à fin novembre pour étudier l'offre qui a été faite par l'œuvre des camps de vacances des Jeunesses Laïques Roussillonaises. Cette œuvre est bien dirigée et possède déjà le camp de la Mauresque à Port-Vendres où elle a dépensé, je crois, 7 à 800 000 francs. Elle est subventionnée par le

département, la Ville de Perpignan et d'autres communes. Elle est appuyée par la Mutualité des Pyrénées-Orientales et la Caisse départementale des Assurances sociales. Si donc M. Marie ne marchait pas, il faudrait étudier la vente à cette organisation. Mais comme les réparations indispensables absorberaient une grosse partie de ses ressources, il est plus que probable qu'elle ne pourrait pas réaliser rapidement cet achat. On pourrait alors étudier une combinaison basée sur une location avec promesse de vente réalisable dans un délai assez long, cinq ans par exemple. Il est peu probable que l'on puisse obtenir le prix de 150 000 francs, il faudrait probablement descendre à 100 000, 125 000 au maximum. On pourrait louer pour une période de cinq années, sans prix de location ou un prix minime mais avec la charge de payer les impôts fonciers, les primes d'assurance et les diverses redevances (droits d'appui de la chaussée, communes de Saint-Martin et de Lesquerde, canal des Jugnens, etc.).

La vente pourrait être réalisée avec un acompte minime ou même sans acompte et le solde payable dans un long délai, une dizaine d'année, même par amortissement avec un taux d'intérêt de 5, même 4 %, s'il le fallait. Il y a beaucoup de chances pour que cette opération réussisse car le conseil tout entier de cette organisation est allé voir La Fou et aurait désiré que M. Mercader, architecte à Perpignan, eût commencé de suite l'étude des réparations à faire.

Tant dans le projet de M. Marie que de celui du camp, il devrait être fait à peu près 300 000 francs de réparations. Le privilège du vendeur couvrirait donc très largement ce qui pourrait être dû. En admettant qu'il faille reprendre La Fou, on l'aurait considérablement augmenté. Pour passer l'opération en comptabilité, il n'y aurait aucune difficulté dans le cas de la vente à l'association des Camps. Dans le cas de la vente à M. Marie, il faudrait la passer en écritures pour 100 000 francs. Les 50 000 francs de dissimulation ne devraient naturellement paraître nulle part en écritures. On pourrait acheter des titres pour la tontine des petits ou bien proposer de ce que la Caisse a un gros déficit (60 000 francs environ) pour le combler sans passer d'écritures. Pour l'enregistrement, le prix de 100 000 francs se défendrait très bien car les bâtiments sont en très mauvais état et que, dans nos écritures, La Fou et le matériel sont passés pour 168 382,60 francs, mais il y a une réserve d'amortissement de 50 000 francs, ce qui les ramène à 118 000 francs environ. On éteindrait donc ces comptes en les diminuant des 50 000 francs de réserve et on passerait le solde par Profits et Pertes, soit 18 000 francs. Il en serait de même, si M. Marie ne marchait pas, quand on vendrait aux Camps. C'est cette dernière solution qui, je crois, se réalisera, mais elle ne peut l'être qu'en donnant toutes sortes de facilités de temps et de prix.

Moser. Il est peu probable que les acquéreurs gardent Moser¹. Il doit bien avoir quelque argent de côté, mais il est possible qu'il demande qu'on le repêche autre part. Je ne vois qu'un moyen. Ce serait de lui donner une succursale de *l'Étoile* à Limoux, d'où il est et où il connaît beaucoup de monde. Il est très minutieux et adroit. Je crois qu'il ferait un bon succursaliste pendant quelques années.

1. Il s'agit du gardien en poste depuis l'acquisition de la propriété de La Fou par la famille Capelle/Azibert.

Le « testament économique »
de Prosper Capelle
(manuscrit non titré, daté de 1943-1944)

L'enfance — la jeunesse

J'ai eu une enfance pénible et j'y ai appris le sens de l'économie. Mes parents étaient pauvres et je serais devenu un ouvrier ou un petit employé si mon infirmité ne m'avait pas forcé à être autre chose et si le dévouement de mon frère Albert ne m'y avait pas aidé. À six mois, on m'apporta de La Digne-d'Amont et à dix ans je fus gravement malade. On crut que je mourrai. Je m'en tirai avec ma jambe gauche en moins. Ma sœur Marie, qui avait seize ans, mourut et nous restâmes seuls survivants d'une famille de quatre enfants, Albert et moi. J'allais à l'école des Frères, où j'étais un des meilleurs élèves, jusqu'à quinze ans. On me donna le prix Vergnes, qui était de 1 500 francs et qui me permit de faire mes études au lycée de Carcassonne. Mon frère l'avait eu aussi. Je fus bachelier es-sciences au bout de deux ans¹. J'avais tout le temps été premier ou second en mathématiques et constamment premier en français où j'avais comme professeur M. Villeneuve, le père de celui qui est professeur à la faculté des Lettres de Montpellier. Nous étions 36 élèves en Préparatoire et en Élémentaires. Je suis le seul survivant !

Mais je n'avais jamais fait de latin. Je pris des leçons particulières. L'année d'Élémentaires, je fus dernier à la première composition, pendant que j'étais premier en français, ce qui étonna fort notre professeur ; à la seconde, je fus deuxième et à la composition générale, je fus premier ! J'eus le second prix de version latine. Je fus reçu bachelier en juillet. À l'écrit, j'eus 5 en mathématiques, 4 en physique, et 5 en latin (on notait alors de 0 à 5). À l'oral, je fus brillant en mathématiques et en physique mais j'eus un 0 en chimie, ce qui m'enleva toute mention. L'année d'après, j'entrai en Spéciales dont la classe venait d'être créée. Nous n'étions que quatre ! Mais nous eûmes la guigne. Notre professeur de mathématiques qui nous avait fait faire les élémentaires eut la fièvre typhoïde à Pâques, notre professeur de physique, qui était un garçon de très grande valeur et qui, à vingt et un an, était sorti premier de l'École Normale, fut tué en duel

1. Prosper Capelle a obtenu le baccalauréat ès sciences le 27 juillet 1882.

à la même époque¹ et nous restâmes sans professeurs jusqu'aux vacances. Nous enseignions la manille espagnole à notre censeur !

L'année d'après, on nous envoya d'autres professeurs. Je me présentai la seconde année à l'École Normale. Je ne fus pas reçu mais je faillis être admissible. On nous avait donné une composition fort difficile de géométrie analytique que presque aucun candidat ne sut faire. Moi, j'avais trouvé la solution par la géométrie ordinaire. Je n'osais pas la donner. Vous avez eu tort, me dit mon professeur, cette solution vous faisait admissible ! La troisième année, je me présentai sans plus de succès mais je fus reçu aux bourses de licence. Je vins donc à la faculté des Sciences de Montpellier comme boursier de mathématiques. Je fus reçu à la fin de la seconde année avec la mention bien et j'eus le prix de la Ville de Montpellier. La troisième année, je fis la licence de physique et je fus aussi reçu. J'obtins une bourse d'agrégation de mathématiques pour deux ans. Je me suis présenté trois fois à l'agrégation et j'ai échoué parce qu'il y avait trop de candidats (la dernière fois, nous étions plus de trois cents candidats pour sept places). Les reçus sortaient presque tous de l'École Normale.

Je demandai un poste de professeur de collège. On ne me le donna pas. Je demandai aussi d'aller à la Guadeloupe comme professeur au lycée de la Pointe-à-Pitre et on ne me nomma pas. Le recteur, M. Gérard, me fit comprendre que mon infirmité en était la cause et que je ferais mieux de me tourner vers l'enseignement libre. Cela ne me plaisait pas beaucoup. Cependant, j'essayai d'avoir un poste au collège de l'Immaculée Conception à Béziers. Là aussi on me refusa en trouvant que je ne pourrai pas tenir une classe de trente élèves. Et dire que depuis j'ai commandé à des milliers d'employés et d'ouvriers qui m'ont toujours bien obéi et m'ont été très dévoués !

J'étais donc à Carcassonne sans situation. Je donnais bien d'assez nombreuses leçons de mathématiques, mais cela ne suffisait pas à mon activité. Mon frère Albert était indolent et se laissait vivre dans notre petite épicerie. Avec son épouse, Mano, qui avait le même esprit que moi, nous essayions bien de réagir et il nous laissait faire, heureusement. Notre magasin était vieux et sale. Je fis un plan de transformation et je le rendis très coquet. Plus tard, je lui fis acheter l'épicerie Ruffel-Majerus qui était en face de la nôtre et nous doublâmes ainsi notre clientèle. Je la menai avec Mano pendant près d'un an. Enfin, le magasin ancien (de Dougados, comme on l'appelait) fut abandonné. Le matériel qui était démontable fut apporté chez

1. Natif de Sétif, Georges Martin, diplômé de *Normale Sup*, section Sciences (promotion 1879), était professeur de physique au lycée de Carcassonne où il résidait. Il décéda à Carcassonne le 26 mars 1883.

Ruffel-Majerus et le même matériel servit de nouveau. Pendant ce temps, j'étais entré au Crédit Foncier et je commençai à faire des affaires.

En résumé, parti de rien, handicapé par une mauvaise jambe, sans argent (j'ai eu pour tout héritage 250 francs que j'ai touchés trente ans après la mort de mon père), j'ai pu arriver par mon travail et ma ténacité, au milieu des difficultés sans nombre, à me créer une situation importante. Si j'avais aimé l'argent, j'aurais pu réaliser une grosse fortune mais je ne l'ai pas sauf pour le donner et pour le bien que l'on peut faire. Mais j'ai créé des affaires importantes que j'ai laissées pour moitié à mes neveux Louis [Bousquet] et Raymond [Azibert] et dans lesquelles, tous mes petits-neveux, vous aurez un jour une place. Aussi, quand j'irai dans le monde d'où on ne revient plus, j'aurai la satisfaction d'avoir rempli mon devoir du mieux possible.

mai 1944

I. — AFFAIRES AGRICOLES ET IMMOBILIÈRES

Mon entrée au Crédit Foncier

Quand en 1899, j'entrai au Crédit Foncier comme secrétaire de la Direction de Carcassonne, on me passa, deux jours après mon arrivée, environ quarante dossiers dans le département de l'Aude (dont seulement deux maisons urbaines). L'inspecteur qui me les passa dans un coin de mon bureau, me dit que j'en serai dorénavant chargé, et repartit de suite sans me donner la moindre explication. De son côté, mon directeur dont j'ai gardé le meilleur souvenir et qui est resté mon ami, me laissa seul huit jours après mon arrivée, me laissant outre mes dossiers, le service des prêts fonciers et communaux. Si je pouvais me débrouiller pour les premiers, je n'entendais rien aux seconds, sauf pour le calcul des annuités et des amortissements. Cela me mit en relation avec la mairie de Carcassonne dont je devins vite le conseiller financier du maire, M. Sauzède¹, et avec la préfecture. Avec la mairie, je fis de très grosses opérations de prêts et dans les trois ou quatre dernières années, je leur négociai trois opérations fructueuses pour la ville.

Champ de tir et champ de manœuvres de Carcassonne

En premier lieu, je leur fis acheter le domaine de Villemaury, qui appartenait au Crédit Foncier, pour y transporter le champ de tir de la garnison qui était avant à Cazaban. La Ville le paya en vingt annuités avec l'indemnité que lui donnait l'autorité militaire. Au bout de vingt ans, elle eut donc pour rien le domaine de Villemaury qui a plus de 100 hectares et dont on tira partie au point de vue agricole. L'année d'après, je fis pareille opération pour le champ de manœuvres. Il était auparavant à la Reille. Je négociai l'opération avec une vingtaine de propriétaires aux environs de Romieu. Le nouveau champ de manœuvres était beaucoup plus grand que l'ancien et il fut payé en vingt ans, avec des annuités égales au prix de

1. Jules Sauzède (1844-1913) fut maire de Carcassonne de 1896 à 1908 et député de l'Aude de 1902 à 1913 (*Les Audois, Dictionnaire biographique, op. cit.*, p. 306-307).

location que la ville payait auparavant. De sorte qu'elle n'eût rien à payer pour le champ de manœuvres dont elle était propriétaire.

Hôtel des Postes de Carcassonne

Enfin, vers 1903, je leur fis construire l'Hôtel des Postes actuel sur l'emplacement de l'ancienne église des Cordeliers moyennant un emprunt de vingt ans payable avec le prix de la location que devait donner l'administration des Postes. L'histoire de cet hôtel est bizarre. Un jour, M. Vassas¹, était venu me trouver pour me dire que les Postes lui demandaient un projet d'Hôtel et il me montra un plan qu'il avait fait sur le terrain de l'ancien bastion du bourreau au coin de l'allée de la Préfecture et du Boulevard Omer Sarraut, que l'on venait de raser. Je lui dis qu'il valait mieux le construire à l'église des Cordeliers, un point plus central, et je lui exposai ma combinaison qui était de le faire construire par la Ville. Je fus de suite à la mairie et je vis les municipaux. Ils furent si enchantés qu'ils acceptèrent de suite et l'affaire fut signée quelques jours après. Mais, ils furent rosses. Au lieu de Vassas, ils chargèrent de l'exécution M. Gordien, conducteur des Travaux Publics de la Ville, qui n'avait aucune valeur et qui accoucha de l'Hôtel actuel, mal construit², qui a coûté sensiblement plus cher que le projet de Vassas. Mais le résultat fut que Gordien toucha les honoraires et non Vassas.

En entrant au Crédit foncier, j'avais 125 francs par mois d'appointements mais ils furent portés après à 150. Mais je m'étais réservé le droit de continuer à donner des leçons de mathématiques, ce qui me donnait une situation meilleure que celle de professeur de collègue.

Au moment où j'étais entré au Crédit Foncier, il se préoccupait de réorganiser ses services en province et il avait demandé aux directeurs départementaux de lui adresser, dans le délai de deux mois, une étude économique de leur département. Le mien, M. Larrousse, qui en était absolument incapable, me demanda de le lui faire. Je m'en tirai assez bien car deux ans après, mon directeur fut nommé à Lyon, la première succursale de France, grâce à ce rapport qu'il avait signé mais qu'il n'avait pas

1. Il s'agit de Léon Vassas (Montpellier, 1870-Carcassonne, 1948), architecte, en charge notamment des travaux de restauration (contestés) de la cité de Carcassonne en 1908-1909. Vassas est également le concepteur de plusieurs châteaux viticoles, notamment ceux de Gausan, sur la commune de Bizanet, et de Saint-Gabriel, sur la commune de Marseillette.

2. Il s'agit d'Etienne Gordien. Sur cet Hôtel des postes de Carcassonne, dont la création fut décidée par délibération du conseil municipal du 7 septembre 1902, inauguré le 29 octobre 1905 et opérationnel le 1^{er} avril 1906, cf. Georges GALFANO, « Les débuts du téléphone dans l'Aude », *Mémoires de l'Académie des Arts et Sciences de Carcassonne*, 1987-1988, 5^e série, t. II, p. 187-191.

même lu¹ ! Au bout d'un an de Crédit Foncier, Aristide [Escarguel] qui était en mauvaise santé, me demanda de devenir son principal clerc. Je quittai donc le Crédit Foncier mais je continuai à m'en occuper tant que Larrousse demeura à Carcassonne. J'y avais appris, à l'usage, l'administration des domaines et les mœurs du Crédit Foncier en cette matière. J'avais eu des relations suivies avec M. Berthaut, directeur des domaines, propriétaire de vignobles dans le Maine-et-Loire et professeur de prairies à l'École d'Agriculture de Grignon.

Je m'étais aperçu que le Crédit Foncier exploitait ses domaines d'une façon déplorable. Ainsi, quand on m'avait, au mois de décembre, alloué pour un domaine 1 000 francs de sulfate de cuivre et 800 francs de soufre, il m'était défendu de dépasser ces crédits sans autorisation du conseil d'administration et d'employer un sou de sulfate de cuivre de plus, si j'en avais besoin pour parer à une attaque de mildiou, alors que je n'avais pas besoin de soufre car il n'y avait pas d'attaque d'oïdium. Il fallait demander l'autorisation de faire un virement ; il arrivait quand la récolte était emportée ! Dans ces conditions, l'exploitation des domaines donnait toujours un résultat déficitaire. De plus, le Crédit Foncier était persuadé qu'en raison des bas prix des vins, le vignoble du Midi était définitivement ruiné. Ces deux causes expliquent pourquoi le Crédit Foncier se débarrassait, à n'importe quel prix, des domaines de vignes qu'il faisait exproprier. Cela me servit plus tard en 1905.

La Piboule

En 1899, je fis mon premier achat de propriété viticole. À cette époque, à l'étude, je fus mis en rapport avec Myrtille Beer, un juif marchand d'ornements d'église à Paris, et, en même temps, gros marchand de biens qui était venu dans l'Aude pour vendre au détail un bien de village à Saint-Couat-d'Aude pour lequel il passait les actes de vente à l'étude². Intéressé par ses opérations, j'étudiai et lui proposai de faire pareil à Villemoustausou où M. Maurice Don de Cépian³, très obéré, voulait vendre une partie de ses biens, environ 40 à 50 hectares. J'avais avec M. Beer des relations très amicales. Quand il venait à Carcassonne, il logeait à l'hôtel du Commerce et il passait une partie de ses journées dans notre épicerie de la rue

1. Le manuscrit de ce rapport fait partie du fonds d'archives familiales conservées par Albert Bousquet. Il est effectivement rédigé de la main de Prosper Capelle.

2. Myrtille Beer, domicilié à Paris, 123 boulevard Saint-Germain, se porta notamment acquéreur du château d'Aulnay-sous-Bois le 30 janvier 1893. Une rue de Saint-Ouen porte son nom.

3. Sur Maurice Don de Cépian et ses ascendants, cf. Michel CAU, *La Société d'Agriculture de Carcassonne*, 1998, p. 62 et p. 190-191.

du Port¹. Il fit l'opération. Comme je l'avais préparée et, comme je l'avais aidé à la réussir, il nous vendit la Piboule, qui a près de 5 hectares, pour 13 200 francs. Elle a été à l'origine de notre fortune !

En 1899, la vigne était en fort mauvais état. Elle ne donna que 90 hectos mais en 1900, elle en fit 700. Il fallut les loger. Je louai la cave à M^{me} Doumerg à Villemoustaussou mais le vin se cassa. Grâce aux conseils de mon ami Bouffard, professeur d'œnologie à l'École d'Agriculture de Montpellier², je le traitai au bisulfate de potasse et le fis filtrer. Le résultat fut qu'il se maintint mais très décoloré. On m'en offrit 1,50 franc de l'hectolitre (pas au degré, à l'hectolitre). Je préfèrai le garder. Les trois années 1900, 1901, 1902 furent aussi très mauvaises pour les prix mais en 1903, une gelée ayant détruit la moitié de la récolte du Midi, je les vendis toutes trois à 23 francs l'hecto et je fis à peu près 50 000 francs de vin. C'est alors que je construisis la cuve de la remise qui est excessivement bonne, bien qu'elle n'ait coûté que 9 francs le mètre cube de maçonnerie. J'ai ainsi procédé jusqu'en 1914. J'ai vendu uniquement en 1907, 1910 et 1913, toujours aux plus hauts cours, et j'ai ainsi réalisé plus de 200 000 francs. Comme l'exploitation était très économique (ou l'a été au moins jusqu'à la mort de la mère de Marie), j'estime que la Piboule nous a rapporté, de 1900 à 1914, environ 150 000 francs net. Par la suite, nous y perdîmes un peu d'argent pendant la guerre. En 1915, nous n'eûmes que 15 hectolitres ! À partir de 1917, ayant pris Pierre [] comme métayer, les récoltes se relevèrent et Villemoustaussou donna de nouveau des bénéfices. Comme nous ne vivions pas de cela, ces bénéfices se sont accumulés.

La Piboule appartient en propre à Marie [Jalabert, épouse d'Albert Capelle], elle a été achetée à son nom.

La Camargue

Dans le courant du mois de mai 1905, alors qu'à onze heures du soir, debout dans la salle du café du Musée, j'attendais pour sortir un de mes amis qui mettait son pardessus, je regardais distraitement les annonces de *l'Éclair* quand j'y vis une insertion concernant la vente d'un domaine très important de Camargue, exproprié par le Crédit Foncier sur la mise à prix de 150 000 francs. Le lendemain, je relus plus attentivement cette annonce. Ce domaine était d'une contenance de 1 200 hectares environ, au bord de la mer et du Petit Rhône, dans la Petite Camargue. Les immeubles

1. Actuellement rue Antoine Armagnac.

2. Auguste Bouffard (1855-1916) fut professeur de technologie agricole et d'œnologie à l'École d'Agriculture de Montpellier de 1885 à 1916.

et le matériel étaient considérables. Vingt kilomètres de Decauville¹, près de 400 wagonnets, une douzaine de kilomètres de roubines, distribuant l'eau du Petit Rhône, un canal de navigation de 6 kilomètres portant des barques de 30 à 40 tonnes, deux caves pouvant loger 50 000 hectolitres, plusieurs machines à vapeur et une quarantaine de mules. Je décidai Aristide [Escarguel] à aller le voir. Nous passâmes par Aimargues et Aigues-Mortes et, de là, nous y allâmes en voiture. Nous n'avions jamais vu de vignes aussi vigoureuses et des raisins aussi gros. Ce fut M. Estève, le régisseur général, qui nous fit visiter les domaines et nous raconta comment ils avaient été constitués.

Le domaine de la Pinède avait été constitué le premier, sur une étendue de 600 hectares de sable au bord de la mer, par M. Hérisson, inspecteur général de la viticulture, vers 1880, au moment où le phylloxéra commençait à détruire tout le vignoble français². Il avait planté environ 200 hectares en plants français qui, dans les sables, résistaient au phylloxéra (180 hectares d'aramon et 20 de picpoul). Ces vignes de sables qui furent les premières créées en France, donnaient des vins faits en blancs et en paillets, de 10 à 14 degrés. Ce domaine étant isolé, il avait fait construire une cave de 40 000 hectolitres et fait faire le canal de navigation qui allait rejoindre le canal de Sylvéréal et le mettait ainsi en communication avec Aigues-Mortes et le Petit Rhône, permettant de recevoir les engrais et d'expédier les vins.

Le domaine de Pin Fourcat situé au bord du Petit Rhône et contiguë au domaine de la Pinède, avait été acheté ultérieurement par la Compagnie des Vignobles du Midi qui s'était substituée à M. Hérisson³. Il avait aussi 600 hectares dont 100 de vignes, presque toutes dans les sables. Les deux domaines furent reliés par une digue à travers les étangs des Fourmeaux et de la Grande Gaze, au bord de laquelle on établit une large roubine pour mener l'eau du Petit Rhône à la Pinède. Sur cette digue qui avait près de 6 kilomètres, on posa un Decauville fixe qui permettait le transport des vins à Pin Fourcat, au bord du Petit Rhône et inversement le transport des

1. Chemin de fer portatif à voie étroite de 50 ou 60 cm mis au point en 1875 par Paul Decauville (1846-1922), entrepreneur de travaux publics et sénateur de la Seine-et-Oise. Ce chemin de fer fut utilisé par le génie militaire, en génie civil et dans les grandes exploitations viticoles.

2. Inspecteur général de l'Agriculture et professeur à l'Institut agronomique national, Albert Hérisson (décédé en 1906) avait épousé Jeanne Favre de Thierrens, de Nîmes.

3. Sur la constitution de la *Société des Vignobles du Midi* en 1884, et l'augmentation de capital réalisée en 1900, cf. Arch. dép. Hérault, 6 U⁵ 242. Pin Fourcat est mentionné par Charles Gervais, comme appartenant à Blouquier et produisant 5 600 hectolitres. En 1903, Gervais cite les trois domaines de Senebier (6 000 hl), d'Avignon (2 250 hl) et de Balarin (1 600 hl), sur la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer, comme appartenant à Louis Prat (cf. Charles GERVAIS, *L'indicateur des vignobles méridionaux*, Montpellier, 3^e éd. s. d. [1904], impr. Firmin, Montane et Sicardi, 1310 p.).

engrais et autres à la Pinède¹. La Compagnie [des Vignobles] du Midi, qui était expropriée, avait dépensé pour tout cela plus de 3 millions.

Avec Aristide, nous décidâmes de suivre l'affaire. Trois jours après, je revins à Pin Fourcat, avec un de nos administrateurs, M. Bruguère, propriétaire à Gourgonnet et à Ginestas². Lui aussi fut émerveillé de la puissance des vignes. Comme je connaissais bien les méthodes du Crédit Foncier, nous n'allâmes pas à l'adjudication et le Crédit Foncier resta propriétaire à 153 000 francs. C'était le moment d'essayer d'acheter. J'entamais des pourparlers avec le Crédit Foncier qui me demanda un million (sa créance était d'environ 1 300 000 francs). Je chargeai M. Chancel³, notre actionnaire, d'aller à Paris et d'en offrir 400 000 francs. Il s'en tira très bien et, après trois ou quatre jours de discussions avec M. de Trégomain, sous-gouverneur chargé des domaines, et M. Berthaut, et deux ou trois séances du conseil d'administration, il enleva l'affaire à 400 000 francs mais cela tint à un fil. Le dernier jour, on avait abaissé le prix de demande à 600 000 francs et il était parti en disant qu'il ne pouvait pas aller au-delà de 400 000. On l'avait laissé partir mais il n'avait pas fait vingt pas dans la rue des Capucines qu'un garçon de bureau le rattrapait et le pria de revenir. Le Crédit Foncier acceptait.

Je pris possession des domaines vers le 10 juillet. Nous commençâmes les vendanges vers le 25 et fin août, j'avais dans les caves 23 500 hectolitres de vin ! Nous avons versé comptant 150 000 francs et le solde, soit 250 000 francs, était payable en quarante ans par amortissement. Le produit de la vente des 23 500 hectos nous assurait l'exploitation pendant l'année suivante. J'avais gardé comme régisseur général M. Estève, qui avait été régisseur au château d'Avignon chez M. Noilly-Prat, avant de venir à Pin Fourcat où il était depuis trois ans. Il avait sous ses ordres deux régisseurs en second. Il était honnête, je crois (autant que peut l'être un régisseur), et il connaissait très bien les cultures de la Camargue mais il était hâbleur comme tous les Provençaux, indolent et se contentait de donner des ordres dont il ne surveillait jamais l'exécution. Il en était quitte quand quelque chose n'allait pas de dire « *J'y avais bien dit cependant* » mais la plupart du temps il ne se rappelait pas à qui il l'avait dit. Il était de plus très peureux et ne sortait plus de la maison dès que la nuit tombait. Il n'avait peut-être pas tort car je m'aperçus vite que dans ce pays on jouait facile-

1. Cf. « Pin Fourcat... En petite Camargue. Propos recueillis auprès de la famille Néri », *Courrier du Parc Naturel Régional de Camargue*, n° 37, mai 1991, p. 13-16.

2. Bruguère avait à Ginestas une propriété produisant 2 000 hectolitres en 1896 et 1 200 hectolitres en 1903.

3. Gustave Chancel, maire d'Antibes de 1900 à 1914, propriétaire du Château du Petit Versailles à Montolieu, est partie prenante de plusieurs des entreprises initiées par Prosper Capelle.

ment du couteau ou du revolver et que de temps en temps on assassinait un régisseur ou un garde.

La quatrième ou la cinquième nuit que je passai à Pin Fourcat d'où je surveillais les vendanges (je logeais dans la maison du régisseur), vers minuit, j'entendis appeler sous ma fenêtre. J'ouvris et le mécanicien de la Pinède me dit qu'il était venu à cheval prévenir M. Estève qu'on venait de mettre le feu à la cabane de la Beaumascle et que quatre mules y avaient été brûlées. On avait eu de la peine à sauver deux hommes qui y étaient couchés. Je réveillai M. Estève et je lui dis qu'il nous fallait aller de suite à la Pinède par le Decauville (environ une heure de trajet). Il refusa net et, comme j'insistais, il me répondit : « *Donnez-moi un ordre écrit car je veux mettre ma responsabilité à couvert. Vous ne connaissez pas ce pays !* » ajouta-t-il. « *C'est peut-être un coup monté pour nous attirer dehors et nous faire notre affaire. Il vaut mieux attendre le jour* ». Je me rendis à ses raisons et dès que le jour pointa, nous partîmes. Sauf les quatre mules brûlées, le désastre n'était pas grand puisque les deux hommes avaient pu s'échapper et que la cabane, en torchis et couverte de chaume, était sans valeur. Il n'en était pas moins ennuyeux car il ne nous restait que 16 mules pour faire les vendanges de la Pinède. Les gendarmes des Saintes-Maries étaient sur les lieux et avaient commencé leur enquête. Le brigadier était un brave homme mais peu intelligent. Sur la seule déclaration du mécanicien qui était venu m'avertir à Pin Fourcat, il voulait arrêter notre forgeron (qui habitait sa forge à deux kilomètres de la Beaumascle et était le beau-frère de Fournier¹, alors député du Gard). Je m'y opposai non sans raison, car quelques jours après le mécanicien, qui était saoul, me dit que c'était lui-même qui avait mis le feu à la cabane pour se venger des deux hommes qui dormaient dedans et en profiter pour faire arrêter le forgeron qu'il détestait. Il ajouta aussi que s'il voulait arrêter les vendanges, il n'avait qu'à mettre un boulon dans les engrenages des élévateurs pour tout faire sauter. Je perdis patience et je sortis mon petit revolver. Je n'obtins que ces mots : « *Ne prenez pas feu, patron, pour si peu de chose, j'en ai un autre de meilleur à votre service* » et il m'en sortit un autre d'énorme. Je ne pouvais pas le renvoyer car sans mécanicien les vendanges étaient complètement arrêtées et il n'était pas possible de le renvoyer au pied levé. C'était d'ailleurs un très bon mécanicien, sorti de la marine de guerre, très poli quand il était à jeun, mais qui buvait toute la journée.

1. François Fournier, né le 14 août 1866 à Manduel (Gard), avait fondé en Arles *Le Travailleur* dont il fut le principal rédacteur. Il travailla en Arles dans des établissements de construction maritime puis aux Ateliers de chemins de fer de la Camargue. Il fut député socialiste du Gard de 1901 à 1919 (cf. Jean JOLLY (dir.), *Dictionnaire des Parlementaires français de 1889 à 1940*, PUF, t. V, p. 1726).

Trois ou quatre jours après, j'étais à Pin Forcat quand vers 9 heures du soir, je vis une grande flamme du côté de la Pinède mais elle s'éteignit presque aussitôt ce qui me rassura. À la première heure, je fus à la Pinède avec M. Estève. On avait essayé de mettre le feu à la cabane de la Pinède où nous avions nos seize mules et où il y avait aussi les chevaux des gendarmes qui étaient venus passer la nuit et qui devaient aussi y coucher. Heureusement, que cette cabane était à moins d'un mètre de la grande robine et qu'un groupe de vendangeurs qui n'étaient pas encore couchés put éteindre le feu rapidement avec quelques seaux d'eau. L'enquête ne donna pas de résultats mais il était évident qu'on avait voulu brûler nos dernières mules et assassiner les gendarmes. Si le coup avait réussi, nous perdions les 15 000 hectolitres qui restaient encore à vendanger.

Enfin, les vendanges se terminèrent sans autre incident et je pus renvoyer le mécanicien. Il partit pour Saint-Étienne et, le plus joli, c'est que l'année d'après il m'écrivit pour m'offrir de revenir faire les vendanges. Naturellement, je me gardai bien de le reprendre. Cette année-là, le brigadier de gendarmerie, qui poursuivait à cheval des braconniers le long du canal de la Pinède, tomba au travers d'un câble qu'on avait attaché entre deux pins parasols et si malencontreusement qu'il se cassa une jambe. On dut l'amputer au-dessus du genou. Je l'ai retrouvé greffier de la Justice de Paix des Saintes-Maries et j'ai eu avec lui les meilleures relations, mais on ne retrouva jamais les braconniers auteurs du guet-apens.

La même année, le forgeron de la Pinède se pendit. Comme d'habitude, quand il y avait une mort violente, on mit son cadavre sur une charrette et on l'apporta à la gendarmerie des Saintes pour faire constater le décès. Les deux hommes chargés du transport commencèrent par se donner du courage en se saoulant consciencieusement. Ils firent trotter la mule jusqu'au bac du Sauvage sans se préoccuper de leur mort étendu derrière eux. « *Où allez-vous ?* » leur demanda le passeur. « *Nous allons porter aux Saintes le forgeron qui s'est pendu* », dirent-ils. « *Et où l'avez-vous mis ?* » Ils se retournèrent et constatèrent qu'ils l'avaient semé en route. Ils retournèrent et le trouvèrent flottant sur l'étang de la Rive Longue. Ils le rechargèrent et l'amènèrent aux Saintes sans autre incident. Mais ç'aurait été une belle histoire si des gendarmes en tournée avaient trouvé ce cadavre étranglé et flottant sur l'eau. Ils auraient conclu à un assassinat !

Drôle de pays semblable aux colonies. Nous n'avions pour travailler que des traînards venus des quatre coins de France, qui passaient sans motifs d'un domaine à l'autre, qu'on embauchait sans leur demander leur état civil et surtout leur casier judiciaire, pourvu qu'ils eussent une pelle. J'ai eu des gens de toutes sortes, même un ancien curé qui était très bon poète. Et ils repartaient de même. Combien j'en ai vu quitter le travail et

venir se faire payer sur l'heure : « *mais pourquoi t'en vas-tu, tu n'es donc pas bien ici ?* », leur demandais-je. « *Oh, pour rien patron, j'ai le cafard* », voilà la réponse. Et ils allaient s'embaucher dans un domaine voisin. Nous avions aussi des ouvriers italiens. Un certain nombre étaient des Milanais qui étaient de bons ouvriers et des Napolitains ou Siciliens, très paresseux et querelleurs. Tous n'étaient pas des anges mais je dois reconnaître que pendant les quinze ans passés en Camargue, on ne nous a jamais rien volé, sauf un tuyau de plomb de deux mètres de longueur. Et encore j'appris après coup que c'était le buraliste de Pin Fourcat, à qui j'avais donné un terrain pour construire une baraque, qui nous l'avait pris.

Mais par contre, ils avaient le coup de couteau ou de revolver facile. Ainsi, un soir, j'étais allé chercher du tabac, je trouvai deux de nos ouvriers attablés et jouant aux cartes. Je les fis causer et leur payai deux verres de liqueur. Je les quittai à onze heures du soir ; ils paraissaient très tranquilles. On vint me réveiller à deux heures du matin. On venait de trouver l'un d'eux mort dans un fossé, tué d'un coup de couteau. L'autre fut arrêté, ivre mort, ne se rappelant de rien. Il fut condamné à vingt ans de travaux forcés par la Cour d'Assises des Bouches-du-Rhône. Mais quand, le matin, les gendarmes arrivèrent et qu'ils voulurent faire l'appel de nos hommes, il en manqua plus de la moitié. C'était d'ailleurs habituel. Chaque fois que les agents de la sûreté de Marseille ou les gendarmes venaient faire une enquête, plus de la moitié des hommes avait disparu. Ils nous donnaient tous de faux noms ou des noms de fantaisie. Je me souviens en avoir embauché un qui m'a dit que son nom était Dieuveullesent (?), et son prénom Pigeonvole. Mais la vie de Camargue était quand même belle. J'y allais une ou deux fois par semaine et j'y passais tout le temps des vendanges, venant seulement à Carcassonne pour un ou deux jours. Après 1905, nous eûmes des récoltes moindres (entre 10 000 et 16 000 hectos), car j'avais fait arracher environ 100 hectares qui ne donnaient plus, mais je pus donner toujours 5 % à mes actionnaires, malgré la mévente des vins.

Maguelone, le Sauvage et le Grand-Radeau

En 1906, je louai le domaine de Maguelone, de 200 hectares environ, qui était attenant à la gare de Maguelone-le Sauvage sur la ligne d'intérêt local d'Arles aux Saintes-Maries, ce qui nous permettait d'avoir un pied-à-terre pour recevoir des marchandises et faire des expéditions de vins en demi-muids car la gare était dans le domaine¹. Ce domaine était loué pour neuf ans avec faculté de résiliation tous les ans par nous seuls. Il était fait à

1. En 1903, le domaine de Maguelone appartenant à M. Savoie, produisait 2 500 hectolitres.

part de fruits ($\frac{2}{3}$ pour nous, $\frac{1}{3}$ au bailleur, impôts à sa charge¹). Il y avait une dizaine d'hectares de vigne, une vingtaine de luzerne, le reste était en marais roséliers qui nous étaient nécessaires pour appailler nos vignes de sable et dont j'achetais en outre, une vingtaine de mille francs par an. Il était tout entier arrosable.

En 1909, le *Comptoir Industriel et Commercial du Midi* qui n'avait engagé que 150 000 francs dans l'affaire (tout son capital), apporta moyennant 500 000 francs d'apport tous les domaines à la *Compagnie Industrielle et Agricole du Midi* que je venais de fonder avec un capital de 800 000 francs². J'avais donc gagné près de 350 000 francs puisque la nouvelle compagnie s'était chargée de payer ce qui restait dû au Crédit Foncier.

La même année (ou l'année suivante), j'achetai le domaine du Sauvage pour 120 000 francs. Ce domaine avait environ 1 200 hectares, dont une quarantaine de vignes et le reste en terres incultes, plates comme la main et argileuses³. Il allait de Pin Fourcat à la mer qu'il bordait sur 3 kilomètres et il n'était séparé de la Pinède que par le domaine du Grand Radeau, de 200 hectares, qui appartenait à la commune des Saintes. Le domaine avait fait 20 000 hectolitres en 1900 mais à ce moment, l'exploitant qui avait créé ce vignoble, avait été ruiné par la mévente et avait liquidé cette affaire. Tout avait été vendu (foudres, matériel, Decauville, cheptel, etc.), et les vignes abandonnées, sauf une dizaine d'hectares autour de la cave, que la commune avait concédés à deux ou trois anciens ouvriers.

Or, ce domaine était très intéressant. Les vignes, malgré dix ans d'inculture, étaient vivaces. J'en vis à une centaine de mètres de la mer, et même moins, qui ressemblaient à une forêt vierge. On aurait peut-être pu les reprendre. Ces terres se prêtaient admirablement à la culture des pommes de terre retardées et qui se seraient vendues au mois de novembre. L'ancienne cave abandonnée était très grande, en très bon état et reliée au Petit Rhône par une large route bien empierrée allant du Sauvage au domaine. J'essayai d'acheter le Grand Radeau pour faire disparaître cette enclave mais le conseil municipal ne voulut pas me le vendre⁴. Je le regrettai car nous aurions possédé tout le coin oriental de la Petite

1. Sur l'autre version, il est porté : $\frac{3}{4}$ pour nous, $\frac{1}{4}$ pour le propriétaire, tous les impôts à sa charge.

2. Raymond Dugrand précise que « la S.A. du Comptoir industriel et commercial du Midi qui possède les deux grands domaines de la Pinède (557 ha) et du Pin-Fourcas (633 ha), est créée par 17 Carcassonnais » (Raymond Dugrand, *op. cit.*, 1963, p. 137).

3. Le domaine de Sauvage est mentionné comme produisant 2 700 hectolitres en 1896 (propriété de Juge) et 3 500 hl en 1903 (propriété de Boissier). Cf. Charles GERVAIS, *op. cit.*, 1^{re} éd., 1897, p. 725 et 3^e éd. [1904], p. 762.

4. Le domaine du Grand Radeau, appartenant à la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer qui le louait, produisait 18 000 hectolitres en 1896 et en 1903. Cf. Charles GERVAIS, *op. cit.*, 1^{re} éd., 1897, p. 725 et 3^e éd. [1904], p. 761.

Camargue bordé d'un côté par le Petit Rhône sur près de 10 kilomètres, par la mer sur 7 kilomètres et à l'ouest par la roubine de la Pinède et le canal de navigation. Le domaine aurait eu 30 kilomètres de tour, environ.

Projet de salins

En 1908¹, je fus mis en rapport avec un groupe de propriétaires de Salins de l'Est et des Landes qui me demandaient une option pour l'achat des domaines. Ils représentaient, à l'exception des Salins de l'Ouest, tous les producteurs de sel de France, sauf les *Salins du Midi*, qui possédaient ou contrôlaient toutes les salines de la Méditerranée. Je vis de suite que c'était pour eux un moyen de pression sur les Salins du Midi, qui étaient leurs concurrents. Je la leur accordai, moyennant une indemnité de 50 000 francs, que je consacrai en partie à l'étude d'un salin qui fut faite par M. Michel, ingénieur à Marseille, avec qui j'ai eu de très amicales relations jusqu'à sa mort survenue en 1914 ou 1915². Cette étude fut faite en quelques mois et il me remit le projet d'un salin qui pouvait faire à lui tout seul autant que tous les salins réunis de la Méditerranée. Mais, les optionnaires ne donnèrent pas suite à leur projet d'achat. Ils devaient avoir eu satisfaction de la part des *Salins du Midi* contre qui ce projet était une grave menace. Mais ce projet a été la cause de la vente des domaines en 1920 au prix de 3 millions de francs (la récolte de 1919 qui avait été de 23 500 hectos fut vendue en sus à nos acquéreurs pour 1 200 000 francs). Même à ce prix, je n'aurais pas vendu, mais Aristide [Escarguel] qui avait plus de la moitié des actions, le voulut absolument³. Pour ma part, je n'avais pas trop à me plaindre car les actions furent remboursées à 2 400 francs et j'encaissai personnellement environ 500 000 francs.

Je m'aperçus alors de l'importance de mon projet de salins. Les Salins du Midi qui ne s'étaient jamais intéressés à nos domaines, changèrent d'avis quand ils virent *Saint-Gobain* sur l'affaire. L'achat des domaines avait été négocié par mon ami Giocanti⁴, agent général de *Saint-Gobain*, à Cette, soi-disant pour le compte d'un groupe de ses amis, presque tous loueurs de wagons-foudres avec qui j'étais très bien. En réalité, c'était pour

1. Sur l'autre version du manuscrit est porté : « en 1910 ».

2. Il s'agit peut-être de Georges Michel, natif de Sète, Centralien (promotion 1875), ingénieur chimiste et électricien établi à Marseille (*Dictionnaire biographique de l'Hérault*, Flammarion, repris par Pierre CLERC, *op. cit.* p. 1345).

3. La *Compagnie Industrielle et Agricole du Midi* (CIAM) a aujourd'hui encore son siège social au domaine de Pin Fourcat. Société par actions simplifiée, au capital de 853 085 euros, son PDG est Serge Michel, par ailleurs administrateur de *Veolia Environnement*.

4. Innocent Giocanti était agent général de la Cie Saint-Gobain à Sète où cette société possédait une usine. Il fut membre de la Chambre de Commerce de Sète de 1909 à 1938, vice-président de 1909 à 1919. Il est décédé en janvier 1945.

Saint-Gobain, qui est approvisionné de sel pour ses usines du Midi par les *Salins du Midi*, en vertu de conventions temporaires de longue durée. Mais chaque fois qu'elles venaient à expiration, c'était une bataille pour les renouveler, *Saint-Gobain* voulant diminuer le prix et les *Salins* voulant l'augmenter. Le jour où Giocanti vint pour traiter définitivement, il était dans mon bureau de la rue des Jardins [à Carcassonne] à 11 heures du matin et nous venions de nous mettre complètement d'accord quand la femme de chambre vint me prévenir que trois messieurs demandaient à me voir. Je lui dis de les faire entrer dans le salon et je les reçus quand Giocanti fut parti. C'était trois administrateurs des *Salins du Midi* dont M. Gervais, l'administrateur délégué¹. Ils me dirent qu'ils étaient venus m'entretenir de notre affaire de Camargue et ils furent fort déçus lorsque je leur dis que je venais de la vendre à Giocanti qui sortait à l'instant de chez moi et je leur dis le prix. Ils m'offrirent un million de plus mais j'étais engagé!

La vente de nos actions nous avait donné 4 200 000 francs. Je donnai 100 000 francs de commission à Giocanti et 30 000 francs à M. Estève et, après avoir liquidé notre passif, l'action de 500 francs fut remboursée à 2 400 francs. Je demurai membre du conseil d'administration pendant deux ans au bout desquels on me demanda ma démission. Ce devait être quand toutes les actions passèrent à *Saint-Gobain*. On avait déjà fait pas mal de bêtises. On avait renvoyé M. Estève et on l'avait remplacé par M. Vitou, gros propriétaire à Baillargues², qui, de loin, dirigeait l'exploitation. Or M. Vitou, qui était vigneron remarquable dans l'Hérault, n'entendait rien aux cultures de Camargue. Il ne se préoccupait pas des écoulements et l'année d'après, un certain nombre de vignes furent détruites par le sel qui était remonté.

On a dû continuer sans doute ces méthodes car en 1942 les trois domaines n'ont plus donné que 3 600 hectolitres, dont 380 à la Pinède (qui en avait donné plus de 15 000 en 1905 et en 1919). C'est ce qui m'a donné l'idée en mai 1943 de reprendre cette affaire et de la remettre en état. Il est certain que l'exploitation agricole de la Camargue donne des pertes à *Saint-Gobain* qui n'est intéressé que par la possibilité d'y faire un salin important qui est une menace pour les *Salins du Midi*. Il faudrait donc faire deux affaires séparées : la partie agricole et la partie salins. L'idée générale serait la suivante : pour racheter les actions de la Compagnie vers 2 000 francs, ce qui demanderait environ 3 millions, il faudrait don-

1. Il s'agit d'Etienne Gervais.

2. Né en 1868 à Baillargues (Hérault), Julius Vitou fut maire de sa commune natale de 1912 à 1919 et de 1925 à 1929. Il produisait 2 000 hectolitres dans cette commune. En 1914, il était membre de la *Caisse régionale de Crédit Agricole du Midi*. Il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur le 13 février 1931 (Arch. dép. Hérault, 1 M 603).

ner à Saint-Gobain la partie utile aux salins (ou une promesse de vente) pour qu'il conservât cette arme contre les Salins du Midi. À cette condition, il ne demanderait probablement pas mieux que de se débarrasser de l'exploitation agricole qui lui coûte plus d'un million par an. Si cela réussissait, il faudrait reconstituer le vignoble en 20 ans, mais on lui donnerait une valeur de 10 à 12 millions si, après la guerre, l'argent baisse et de 20 à 25 millions s'il ne baisse pas. Au bout de quatre à cinq ans, les bénéficiaires de l'exploitation permettraient les reconstitutions ultérieures. Mais je ne serais pas d'avis de faire cette opération avec des actionnaires ordinaires. Elle devrait être faite par nos sociétés : *Établissements Bartissol, Banyuls, Compagnie Immobilière, Marty et Parazols, Wagons Foudres et Étoile du Midi*, qui sont sous notre contrôle, dont les buts sociaux le permettent et qui ont de l'argent.

Je ne quitterai pas la Camargue sans dire un mot des affaires que l'on pouvait y faire quand j'y suis arrivé. Les propriétaires étaient presque tous des Provençaux sans énergie et que la mévente des vins avait ruiné. On dit à Arles que j'étais fou quand j'avais acheté la Pinède et Pin Fourcat et que je m'y ruinerais vite ! Or, je m'aperçus au bout de trois ou quatre mois que l'on pouvait acheter la moitié de la Camargue pour moins de deux millions. On me fit de nombreuses offres. Ainsi, le château d'Astouin, le domaine des Bruns, qui avait 200 hectares de terres à blé comme il n'y en a pas en Beauce, irrigable en totalité, pour 200 000 francs¹. Mais la meilleure était la deuxième partie du domaine d'Avignon, (dont Noilly-Prat possède l'autre moitié) qui avait 8 000 hectares et qui a une prise d'eau au Rhône². Il était complètement inculte quoiqu'il eût 800 ou 1 000 hectares de très bonnes terres arables. On m'en demandait 300 000 francs et il n'y avait qu'un millier de francs d'impôts. Mais ce domaine inculte rapportait 23 000 francs de revenus par an (location de la chasse, de la pêche et des pâturages pour moutons et taureaux). J'étais d'avis de l'acheter. Le domaine de Maguelone, au moment où je le louais, on me l'aurait vendu pour 50 000 francs. Et tant d'autres !

Mais quand j'en parlai à nos actionnaires, ils étaient effrayés et ne voulaient pas augmenter leurs risques en Camargue parce qu'ils ne la connaissaient pas. Et quand le prix des vins se releva, il n'était plus temps. On me proposa cependant une affaire intéressante. Il s'agissait de trois domaines dont le Mas de la Ville³, à Arles et Pioch et Badet, deux domaines

1. Le domaine des Bruns, qui appartenait alors au baron Tisson, est mentionné comme produisant 1 700 hectolitres en 1896 et 1 500 hectolitres en 1903 (Charles GERVAIS, *op. cit.*, 1^{re} éd., 1897, p. 726 et 3^e éd. [1904], p. 762).

2. Le domaine d'Avignon sur la commune des Saintes-Maries-de-La-Mer appartenait en 1896 à L. Prat (*idem*, 1^{re} éd., 1897, p. 725).

3. Situé sur la commune d'Arles, le Mas de la Ville appartenait en 1896 à Albin Peyron et produisait 25 000 hectolitres (*ibidem*, p. 712).

qui étaient en Petite Camargue¹. Ces trois domaines faisaient ensemble 50 000 hectolitres environ. Ils appartenait à l'Armée du Salut (Colonel Peyron²). Le Mas de la Ville, qui produisait de 30 à 35 000 hectolitres, était outillé pour faire toute sa récolte en jus de raisin non fermenté que l'Armée du Salut écoulait en Angleterre. Il y avait à cette cave une organisation industrielle admirable. À Pioch et Badet qui étaient sur la rive gauche du Petit Rhône, en face de Pin Fourcat, ils faisaient de 10 à 15 000 hectolitres de vin rouge. On pouvait avoir ces trois domaines pour 2 millions ou 2 millions et demi. On me proposa aussi la Tour de Valat, au bord du Grand Rhône dont le propriétaire, un notaire de Béziers, était ruiné. Et une autre [propriété], sur la rive droite du Grand Rhône, de 3 à 4 000 hectolitres, arrosables par le canal de Saint-Louis à Arles, que l'on pouvait avoir pour à peu près rien. Il est vrai qu'elle était absolument inculte mais les terres étaient très bonnes. La Tour de Valat aurait été bien intéressante.

Autres affaires agricoles

De 1900 à 1910, j'avais étudié dans le département de l'Aude plusieurs affaires que le Crédit Foncier était exposé à exproprier³. La plus importante était l'Étang de Marseillette qui est le plus grand domaine de l'Aude. Il comportait un millier d'hectares dont 300 en vignes et le reste en céréales ou terres incultes. Entièrement arrosable par un canal souterrain dérivé de l'Aude donnant 2 m³ à la seconde. Il permet d'irriguer les terres de l'étang qui sont fortement salées mais le problème est de les écouler par une conduite qui débouche à Puichéric. Le Crédit Foncier avait une hypothèque de 800 000 francs. L'administrateur délégué, M. Sourdon, qui était venu dans le pays pour y rétablir sa santé (il était tuberculeux, ce qui ne l'a pas empêché de mourir à près de 90 ans) le dirigeait depuis une trentaine d'années et il avait obtenu la prime d'honneur vers 1895. C'était un agriculteur remarquable, le domaine faisait à peu près 20 000 hectos et une grande quantité de blé⁴. Mais au moment de la mévente, M. Sourdon ne

1. Cf. « Pioch-Badet. Un hameau né à l'arrivée du chemin de fer », *Courrier du Parc Naturel Régional de Camargue*, n° 37, mai 1991, p. 17-21.

2. Situés tous deux sur la commune des Saintes-Maries-la-Mer, le domaine Badet appartenait en 1896 à Paul Peyron et le domaine Pioch à de Nogaret. Ils produisaient respectivement 10 000 et 8 000 hectolitres (Charles GERVAIS, *op. cit.*, 1^{re} éd., 1897, p. 725).

3. Sur la politique du Crédit Foncier vis-à-vis des exploitations viticoles, cf. Gilles POSTEL-VINAY, *op. cit.*, 1997, notamment le chapitre 8 « l'exception languedocienne : les crises du vignoble et l'émergence d'un nouveau standard de crédit », p. 318-353. Sur la période antérieure, cf. l'analyse d'Emmanuelle MANDROU, *Patrimoine et grandes familles dans le Narbonnais pendant la deuxième partie du XIX^e siècle*, thèse doctorat en Droit, Université de Toulouse, 1998, chapitre 2, p. 422-443.

4. Sur la mise en valeur de l'Étang de Marseillette, le lecteur pourra se référer à François de CHABERT, « L'étang de Marseillette (Aude). Historique de son assèchement et mise en valeur actuelle », *Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie*, t. 14, 3-4, 1980, p. 231-247.

paya pas ses annuités et le Crédit Foncier le fit saisir. On me chargea de faire un rapport aux Domaines. Après une visite au château de l'Étang, je conclus à ce qu'on laissât M. Sourdon tranquille. M. Berthaut vint me voir. Il penchait pour l'expropriation, mais je lui montrai qu'avec les méthodes du Crédit Foncier, le domaine serait vite ruiné. Il se rendit à mes raisons et voulut les mettre sous séquestre. Cela aurait été encore pire. On renonça à faire exproprier M. Sourdon et le fils en était, il y a peu de temps encore, propriétaire et l'a vendu une quinzaine de millions¹.

En même temps, se présenta l'affaire de Truilhas à Sallèles-d'Aude, où il y avait 200 hectares de vignes arrosables par une dérivation de la Cesse². Je fus chargé de faire un rapport pour le Crédit Foncier. Le cours des vins devant se relever, c'était une affaire admirable. Mais j'avais les Wagons Foudres et les Docks de Carcassonne que je faisais construire. Je n'aurais pas trouvé assez de capitaux pour le faire. Truilhas fut exproprié et fut acheté à bas prix par M. Cassan, négociant en vins à Lézignan et président de la Chambre de Commerce de Narbonne³. Aujourd'hui, Truilhas vaut bien une dizaine de millions.

En 1902, on m'offrit le domaine de Caraguilhes, à côté de Thézan. Il y avait 700 à 800 hectares entièrement incultes. On pouvait y faire 100 à 120 hectares de vignes. On me demandait 100 000 francs mais la reconstitution de ce vignoble aurait coûté 5 à 600 000 francs. Je ne pouvais pas faire cet apport. Il fut acheté par M. Meyer, négociant en vins à Béziers, qui y a fait plus de 100 hectares de vignes⁴. Il en a fait un fort joli domaine avec de grands bois.

Plus tard, en 1904, avant d'acheter la Camargue, je voulus acheter le domaine de Ventenac-d'Aude, appartenant à M^{me} de Saint-Cyran, de Narbonne. Mais M. Bartissol qui voulait être député de Narbonne, eut la préférence à un prix bien supérieur à celui que j'offrais. M. Bartissol, élu et invalidé, ne se représenta pas et il revendit le château de Ventenac à M. Meyer, le négociant de Béziers, qui y a eu fait 20 000 hectos de jolis Minervois⁵.

1. Il semblerait que Prosper Capelle fasse ici une confusion entre M. Eugène Sourdon et M. Camman. En effet, c'est ce dernier qui devint seul propriétaire du domaine de Marseillette en 1913 et son fils qui en héritera vers 1930.

2. En 1903, le domaine de Truilhas, appartenant à de Pinel de la Taule, produisait 6 000 hectolitres de vins (Charles GERVAIS, *op. cit.*, 3^e éd. [1904], p. 532).

3. Sur Pierre Cassan (1853-1935), cf. *Les Audois, Dictionnaire biographique*, p. 94 et son dossier de Légion d'honneur (Arch. dép. Aude, 4 M 13).

4. Caraguilhes est situé sur une commune voisine de Thézan, Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse, dans le canton de Durban (Aude). En 1896, ce domaine appartenait à Jean Bonnafous. Il ne produisait que 1 000 hectolitres de vin. En 1903, Caraguilhes, désormais propriété de Signourel, produisait toujours 1 000 hectolitres. Jean Meyer était notamment membre de la Chambre de Commerce de Béziers.

5. Ce n'est pas en 1904 mais en 1898 qu'Edmond Bartissol fut élu député de Narbonne et ensuite invalidé. En revanche, les renseignements relatifs à son achat et à la vente du château de Ventenac-d'Aude sont exacts.

Enfin, en 1908, j'étudiais le domaine de la Bastide, entre Escales et Lézignan, qui appartenait aussi à M^{me} de Saint Cyran. Ce domaine avait 250 hectares de vignes et pouvait donner une vingtaine de mille d'hectos¹. Je faisais l'affaire avec le concours de mes amis Bastardy de Moux et Berthomieu, maire d'Escales², tous deux gros propriétaires des environs du domaine et viticulteurs expérimentés. Nous devions le mettre en société mais Mme de Saint Cyran qui était très âgée, le vendit, ou le donna, à son régisseur.

Forêt de Nyer à Sahorre (Pyrénées-Orientales)

De 1901 à 1902, je fus sollicité par un ingénieur de Paris, à m'intéresser à une grande affaire de forêts dans les Pyrénées-Orientales, la forêt de Nyer, qui avait environ 3 000 hectares sur les flancs du Canigou. Elle appartenait à la Comtesse de Diesbach. On en demandait 200 000 francs mais, renseignements pris, elle était difficilement exploitable par manque de chemins de desserte ; ils ont été faits depuis. De plus, il y avait un domaine agricole assez important avec un canal d'arrosage. Mais j'appris que M^{me} de Diesbach avait de grosses difficultés avec ses métayers. Cela me décida à renoncer à cette affaire. C'était cependant une opération de spéculation bien tentante car je crois bien qu'au moment de la guerre de 1914 elle valait bien une dizaine de millions.

La Compagnie Immobilière et Industrielle du Midi

Après 1920, j'ai voulu acheter le château de Villemoustaussou mais je venais de créer la *Compagnie Immobilière et Industrielle du Midi* dont j'étais le seul actionnaire³ et que j'avais fait uniquement pour faire des affaires agricoles à moi seul, car je ne voulais pas recommencer le coup de la Camargue où Aristide [Escarguel] m'avait forcé à vendre malgré mon avis. La société fut d'abord constituée au capital de 200 000 francs et son premier

1. Ce domaine de Labastide produisit 10 000 hectolitres de vin en 1896 et 12 000 hectolitres en 1903 (Charles GERVAIS, *op. cit.*, 1^{re} éd., 1897, p. 479, et 3^e éd. [1904], p. 539).

2. Il s'agit de Germain Berthomieu. Né en 1869, maire d'Escales depuis 1904, il possédait sur cette commune une exploitation produisant 4 000 hectolitres de vin en 1896 ainsi qu'en 1903 (*idem*).

3. Prosper Capelle opère un raccourci révélateur. En fait, il n'était pas, officiellement, le seul actionnaire de la *Compagnie Immobilière et Industrielle du Midi*. À sa création, celle-ci comprenait sept autres souscripteurs, tous membres de sa parentèle : lui-même possédait 200 des 400 actions, son épouse Claire Jalabert en détenait 80, ses neveux Raymond Azibert et Louis Bousquet en avaient 40 chacun, Charles Gastilleur et son beau-frère, Gabriel Aybram, 10 chacun. Enfin, Marius Bousquet, directeur de *l'Étoile du Midi* à Lunel et père de Louis en détenait 10. C'était aussi le cas d'Auguste Laffon, propriétaire à Lunel (Arch. dép. Aude, 6U1 236).

acte fut d'acheter pour 165 000 francs la maison de la rue Voltaire [à Carcassonne¹]. Cette maison appartenait à M. Joseph Aynard, banquier et gendre de M. Boussaguet. Je l'ai achetée fort drôlement. Le propriétaire de la rue des Jardins² dont j'étais locataire résilia mon bail avec un délai d'un an en vertu d'une clause de ce bail qui lui donnait le droit de le résilier si sa fille se mariait. Comme, quand j'avais signé le bail, elle avait près de quarante ans, je pouvais croire qu'elle ne se marierait jamais. J'étais fort embarrassé pour trouver un nouveau logement. Je fus trouver Aristide pour lui dire ce qui m'arrivait. Il me dit que la maison Boussaguet était à vendre et qu'il en demandait 165 000 francs. Il était en pourparlers avec M. Combéleran qui lui en offrait 160 000. Nous fûmes le voir et elle me convint car elle pouvait nous loger tous. Un quart d'heure après, nous téléphonâmes à M. Aynard qui était à sa propriété du Cammas, Fonties-Cabardès, et je lui achetai la maison au prix qu'il demandait, cinq minutes après. Combéleran³ fut furieux et dit ensuite qu'il en aurait donné davantage mais l'affaire était faite. Il fut nécessaire d'y faire quelques réparations pour nous loger convenablement. Avec les frais d'acquisition, elle nous revient aujourd'hui à 300 000 francs qui sont amortis de plus de 40 000 francs.

La Fou [à Saint-Paul-de-Fenouillet (Pyrénées-Orientales)]

J'avais décidé de faire de la société une affaire immobilière. Quelques jours après, comme liquidateur amiable des Établissements de la Fou, je les fis vendre aux enchères à Perpignan sur la mise à prix de 100 000 francs⁴. Ne pouvant pas l'acheter moi-même, je fis enchérir par Raymond [Azibert] qui fut déclaré adjudicataire pour 111 000 francs.

Il y avait un matériel d'hôtel considérable dont je vendis une partie au détail et qui paya le prix d'acquisition. Il m'en resta à peu près autant que je portai à Carcassonne à la maison de la rue Voltaire et je laissai

1. La S. A. (société anonyme) *Compagnie Immobilière et Industrielle du Midi*, créée le 29 juin 1922 avec un capital de 200 000 F divisé en 400 actions de 500 F, avait son siège social à Carcassonne, 27 rue Voltaire.

2. Rue des Jardins, actuellement rue Antoine Marty.

3. Il s'agit soit de Gaston Combéleran (1873-1928), président du Tribunal de Commerce, membre de la Chambre de Commerce de Carcassonne et fondateur du syndicat d'initiative de Carcassonne en 1902, soit de son frère Émile.

4. L'établissement thermal avait été créé en 1898 par Auguste Billès et repris par des investisseurs qui, le 11 février 1910, créèrent la *Compagnie des eaux minérales et thermales de La Fou*, société anonyme ayant siège social à Saint-Paul-de-Fenouillet (Pyrénées Orientales). Son capital social était alors de 600 000 F, divisé en 6 000 actions de 100 F dont 5 000 remises à l'apporteur et 1 000 souscrites en numéraire. Auguste Billès apportait les immeubles constituant l'établissement de la Fou avec le matériel, mobilier et les sources d'eaux minérales exploitées dans cet établissement. Le président du conseil d'administration était A. Bertrand, de Saint-Bauzille-de-Putois (Hérault) (cf. *Journal Officiel*, Déclarations de sociétés, 1912).

le restant à la Fou. Il me resta comme bénéfice tous les Établissements, mais je dus y faire des réparations considérables et construire un pont en ciment armé sur l'Agly. J'y dépensai une centaine de mille francs ; il y avait sur la rive droite de l'Agly une belle villa avec une vingtaine de chambres, une belle salle à manger faite dans une ancienne chapelle avec cuisines et toutes dépendances, un ancien établissement de bains, en mauvais état avec une quarantaine de chambres et salons, une quarantaine de baignoires, une salle de douches avec ses appareils, un hammam et une grande piscine en briques émaillées. En plus, des appareils électrothérapeutiques qui avaient coûté une cinquantaine de mille francs, une prairie et un parc d'une dizaine d'hectares entouraient les établissements. Sur la rive gauche de l'Agly, il y avait un ancien moulin avec une force hydraulique de 35 chevaux qui fournissait l'électricité aux établissements thermaux. La station électrique était très bien montée. Elle comprenait deux turbines, une grosse dynamo, une batterie d'accumulateurs et un atelier de réparations. Le rez-de-chaussée était utilisé pour la mise en bouteilles de l'eau minérale, que l'on envoyait surtout en Espagne et en Algérie. Le premier étage était organisé en salle de cinéma pouvant contenir 200 personnes avec une grande salle de café¹. Tout l'ensemble avait coûté plus de 800 000 francs. Je puis l'assurer car j'ai été administrateur de cette affaire pendant une dizaine d'années et c'est moi qui en ai fait les statuts.

Le site était merveilleux et je comptais que nous garderions La Fou comme villégiature. Nous y sommes venus pendant une douzaine d'années. Mais Clémentine et Claire la trouvaient trop isolée de Saint-Paul-de-Fenouillet, qui était à 800 mètres et, finalement, personne n'y alla plus. Je cherchais alors à le vendre. Je le vendis en premier lieu à une société à responsabilité limitée pour 300 000 francs sur lesquels on me donna 50 000 francs d'acompte, le solde étant payable par acomptes semestriels de 20 000 francs. Mais la société n'était pas sérieuse. Celui qui l'avait fondée était un ancien receveur de l'enregistrement, marié à Saint-Paul, qui avait entôlé ses deux coassociés. Il avait gardé pour son compte et sans que cela ne lui en coûtât rien, toute la rive droite et il avait commencé par vendre du matériel et couper tous les arbres exploitables. Le premier acompte n'ayant pas été payé, je demandai la résiliation de la vente. Le tribunal de Perpignan la prononça en m'accordant à titre de dommages intérêts les 50 000 francs d'acompte que j'avais touchés précédemment. Je vis revenir d'autres acquéreurs, tous peu sérieux, et finalement je vendis La Fou à

1. Sur la période active des thermes de La Fou, cf. Michel PERPÈRE, *Les sources minérales des gorges de la Fou (Pyrénées-Orientales) et son établissement thermal*, thèse doctorat en Pharmacie, Université de Montpellier I, 1988, 66 p.

M. Abram¹ pour 150 000 francs. Donc j'ai fait de La Fou 200 000 francs, en plus de tout le matériel apporté à Carcassonne, malles, linges, argenterie, batteries de cuisine, etc. pour une centaine de mille francs. J'estime que l'affaire de La Fou m'a donné plus de 200 000 francs de bénéfice.

En 1924, je décidai d'augmenter le capital de la Compagnie [Immobilière et Industrielle du Midi] et de le porter à 800 000 francs dans le but de faire l'affaire de Sambucy². Voici comment elle s'était présentée.

[Fonces Grives]

Un matin, j'avais lu dans *La Dépêche* une insertion annonçant trois domaines de vignobles importants à louer. M. Barthez, avoué à Carcassonne, et un de mes amis, gros actionnaire des Wagons Foudres, en était chargé. Je lui téléphonai de suite et il me dit ce qu'était cette affaire. M. de Sambucy³ avec qui j'avais des relations très bonnes, était propriétaire de Fonces Grives et usufruitier du château de Palaja et de la Verne qui pouvaient faire une dizaine de mille hectos et qui en avaient fait jusqu'à 20 000. Il exploitait très mal et était volé par son régisseur général, M. Montagné. C'est un gros propriétaire qui a le château du Pujol à Cuxac-Cabardès et il est inconsistant. Après des pourparlers assez courts, je me mis d'accord avec lui et je lui louai les trois domaines pour 3, 6 ou 9 années, résiliable à mon gré seul, moyennant un fermage annuel de 47 000 francs. Mais, je lui fis signer une promesse de vente de Fonces Grives, dont il était propriétaire moyennant le prix de 400 000 francs si je la réalisais pendant les trois premières années, de 450 000 pour les trois années suivantes et de 500 000 pour les trois dernières⁴. Je ne pouvais pas lui demander une promesse de vente pour Palaja et la Verne, dont il n'était qu'usufruitier. Il fallait que j'obtienne l'assentiment du nu-propriétaire, M. Bary, propriétaire du domaine

1. Louis Abram avait mis en place un réseau de distribution électrique desservant le Fenouillèdes et quelques communes audoises des Hautes-Corbières.

2. À l'issue de cette augmentation de capital du 16 novembre 1924 de 1 200 actions de 500 F, la mainmise de la parentèle Capelle sur cette société est renforcée puisque Raymond Azibert obtient 400 actions pour son apport du domaine de La Fou et souscrit 100 actions supplémentaires, Louis Bousquet en souscrit 100, Claire Jalabert, 200 et Prosper Capelle lui-même, 400 (Arch. dép. Aude, 6 U¹ 236). Prosper Capelle cumulait donc 600 actions, son épouse 280 et Raymond Azibert, 440.

3. Il s'agit du baron Joseph de Sambucy de Sorgue, propriétaire en 1911 de plusieurs domaines (Le Pujol, la grande Ferrière, la Cabasse, la Rassègue, la Plaine et Cazeilles) sur les communes de Cuxac-Cabardès, Caudebronde, Fontiers-Cabardès et Villardonnell, dans la Montagne Noire.

4. Ce domaine de Fonces Grives est situé sur la commune de Pennautier, à quelques kilomètres de Carcassonne. Fonces Grives est mentionné par Charles Gervais comme appartenant en 1903 à Mme Sophie Estève (7 000 hl) (Charles GERVAIS, *op. cit.*, 3^e éd. [1904], p. 364).

de Roux, près Grèzes et à Toulouse¹. Je suis très bien avec M. Bary et il me dit la raison pour laquelle il ne pouvait pas me donner une promesse de vente pour le château de Palaja. Sa tante, M^{me} Estève du Pujol, le lui avait laissé par testament à la condition qu'après la mort de Bary, Palaja fut donné à une œuvre religieuse qu'elle lui désigna.

Les trois domaines avaient été très négligés pendant la direction de Montagné mais nous les relevâmes très rapidement. Ils n'ont pas donné des bénéfices apparents parce que j'ai volontairement diminué les recettes et augmenté les dépenses car je n'avais pas à rendre compte à des actionnaires. Sauf deux fois, nous n'avons touché aucun intérêt du capital. Je peux ajouter que Montagné nous coûtait (ou nous volait) 25 à 30 000 francs par an. Mais nous nous serions brouillés avec M. de Sambucy si je l'avais renvoyé. Pendant la deuxième période du bail, la Compagnie acheta Fonces Grives pour 450 000 francs. Il vaut aujourd'hui de 5 à 6 millions.

Pour pouvoir renvoyer Montagné, je me décidai à ne pas renouveler le bail de Palaja et de la Verne à l'expiration de la sixième année. Je regrette quand même Palaja car ce domaine était très bon, mais c'était le seul moyen de me débarrasser de Montagné. Le nouveau fermier de Palaja, M. Jacob, que je connais depuis près de 40 ans, est un juif qui est en train de ruiner le domaine. On pourrait peut-être le reprendre l'opération, soit avec de Sambucy, soit avec Bary et, à la mort de celui-ci, à la congrégation de femmes qui en héritera. L'affaire est intéressante car le vignoble de Palaja peut être rapidement relevé et je n'ai plus à craindre Montagné, qui est mort ; elle est à surveiller.

Domaine Giret

Jusqu'alors, Fonces Grives avait été la seule exploitation agricole de la Compagnie. Je fus cependant amené en 1934 à y adjoindre le domaine Giret à Limoux. Ce domaine appartenait au docteur Giret, un de mes vieux amis, qui était mon vice-président au syndicat des Vignerons et à la Caisse régionale de Crédit Agricole². Il avait environ 30 hectares dont 25 en vignes arrosables, presque toutes au bord de l'Aude, et 5 ou 6 de champs. Agé, il ne pouvait plus exploiter et voulait le louer. Nous nous mîmes d'accord pour 9 ans, à part de fruits ($\frac{3}{4}$ pour nous, $\frac{1}{4}$ pour le propriétaire, impôts fonciers à sa charge). Cette affaire a été fructueuse mais au bout de 6 ans, M. Giret étant mort, je fis un nouveau bail de 6 ans avec les héritiers. Je créai alors une société spéciale pour l'exploiter, la *Société d'Exploitations*

1. Grèzes est un tènement de la commune de Carcassonne. Sur les terres de ce domaine de Roux, Jean Bary produisait 4 000 hl de vin en 1903 (*idem*, p. 357). Au château de Palaja, commune limitrophe de Carcassonne, Bary produisait 2 400 hl en 1903 (*ibidem*, p. 363).

2. Le docteur Georges Giret exerça la médecine à Limoux jusque dans les années 1920.

Agricoles, au capital de 100 000 francs, dont j'étais seul actionnaire. À cause des règlements de régie qui bloquaient nos récoltes de Fonces Grives avec celles de « Limoux » pour le calcul des prestations, il y avait intérêt à séparer les deux exploitations. « Limoux » est une très bonne affaire car il a donné en 1943, 1 500 hectolitres. Nous gagnons beaucoup d'argent, malheureusement le prélèvement des excédents sur les bénéfices de guerre nous en prendra une grosse partie, près de 80 %. Le bail expire l'an prochain, je crois. Mais en raison des lois nouvelles, nous pourrions y demeurer au moins tout le temps de la guerre.

En résumé, en moins de 20 ans, les exploitations agricoles nous ont donné au moins un bénéfice de un million et demi (sans compter la plus-value de Fonces Grives qui vaut au moins quatre millions alors qu'il n'a coûté que 450 000 francs). Elles ont bien réussi. Cela s'explique. Les capitaux mobiliers vont en s'effritant tous les jours. La terre a toujours une valeur réelle qui suit le cours du franc. Dans l'ensemble, elle donne, à condition de bien exploiter, un revenu moyen en 40 ou 50 ans de 5 à 6 % (qui ira d'ailleurs en diminuant). Mais je dois reconnaître que si je suis arrivé à ce résultat, j'y ai été bien aidé par mon neveu Raymond [Azibert], qui a le goût de la terre et qui a su mener, avec compétence et énergie, les trois domaines de Fonces Grives, Palaja et la Verne et plus tard, « Limoux ». Il est regrettable que Louis [Bousquet] n'ait pas eu le même goût.

Achat de maisons

Cependant, j'ai un peu changé d'avis en 1938. Partant de l'idée qu'il ne faut pas mettre tous ses œufs dans un même panier et varier ses risques, je n'ai pas continué les spéculations agricoles et je me suis tourné vers les achats de maisons. J'ai acheté pour la Compagnie, la maison Guiraud, au square Gambetta, en rente viagère, qui est éteinte depuis trois ans. Elle nous a coûté 80 000 francs et nous y avons dépensé une centaine de mille francs de réparations et elle en vaut aujourd'hui trois à quatre cent mille. Raymond [Azibert] m'a fait acheter la maison de *Paris-Carcassonne* (Place Carnot), aussi moyennant en partie une rente viagère de 24 000 francs ; elle nous rapporte net, 35 000 francs. Elle nous revient aujourd'hui à 1 300 000 francs, mais nous pourrions la revendre aujourd'hui plus de deux millions.

Il est à remarquer que j'ai fait mes deux meilleures affaires, la Camargue et Fonces Grives, pour avoir lues, en passant, deux annonces de journaux. Ce n'était pas un hasard car je les lis régulièrement, même aujourd'hui. Et il faut en lire des milliers pour en découvrir une d'intéressante.

Carcassonne, octobre 1943

II. — AFFAIRES COMMERCIALES

En 1899 étant au Crédit Foncier, j'avais été nommé commissaire aux Comptes à la Société Méridionale de Transport de Force qu'Estrade venait de fonder et où j'avais commencé à apprendre le fonctionnement des sociétés anonymes.

[Société Méridionale de Wagons-Foudres]

Or, en 1900, mon ami Laborde, loueur de demi-muids, me rencontra sur le trottoir de notre épicerie Rue du Port. Il me parla d'une société de wagons-foudres qu'il se proposait de créer et me dit en quoi consistait cette affaire. Comme il était peu sérieux et qu'il avait essayé de la faire avec d'autres loueurs de futailles aussi peu sérieux que lui, il avait peu de chances de réussir. Je lui offris d'essayer de réunir les capitaux nécessaires. Au bout de quelques jours, j'avais trouvé 250 000 francs et je créai la Société Méridionale de Wagons Foudres, dont le premier président fut M. Bertrand de Rivals (l'oncle du Bertrand actuel), qui était président de la Société Méridionale de Transport de Force.

Il y avait 250 parts de fondateur donnant droit à 40 % des bénéfices qui furent à peu près également partagées entre M. Chancel, Laborde, Aristide [Escarguel] et moi. J'en eus 62 pour ma part. Je ne savais pas alors ce qu'était un wagon foudre et comment on le louait. Mais mes administrateurs (je n'étais que le secrétaire du conseil aux appointements de 200 francs par mois), en savaient encore moins que moi. Laborde, notre directeur, en savait moins que les autres. Je me procurai des renseignements de divers côtés et quelques jours après la création de la société, je commandai notre première série de wagons. Ils nous furent livrés six mois après au commencement de 1901. C'était un matériel de premier choix. Nous les louâmes très facilement aux clients qui prenaient des demi-muids à Laborde. La première année, nous gagnâmes à peu près 200 000 francs et le conseil décida de porter le capital à 750 000 francs de manière à avoir 100 wagons. Nous fîmes une première augmentation de 250 000 francs mais la seconde ne fut pas nécessaire car nous payâmes les

derniers wagons avec les bénéfiques. Sur ces entrefaites, M. Bertrand mourut¹ et je le remplaçai au conseil.

Peu de temps après, je fus convoqué à Béziers à une réunion des propriétaires de wagons réservoirs et je fis la connaissance de M. Gaillard², président de la Société des Wagons Foudres de Béziers, qui nous avait convoqués. Il présidait et nous exposa le principe d'un syndicat qu'il se proposait de former. Sur une légère observation que je fis, il me traita de « vague représentant d'une vague société ». La colère me prit et dans un discours de près d'une heure, je lui démolis son projet et la réunion me chargea d'en présenter un autre à une réunion ultérieure. Il ne m'en voulut pas d'ailleurs car, au déjeuner qu'il nous offrit chez lui, il me fit mettre à sa droite, et par la suite, nous devînmes les meilleurs amis du monde. C'est là que je fis la connaissance d'Aubin Baron³, docteur en Droit, administrateur délégué des Wagons Foudres de Béziers, de Domerc⁴ et d'Estève⁵, aussi docteur en Droit. Nous avons eu de très amicales relations.

À la séance suivante, j'apportai mon projet d'association en participation qui fut adopté. Il consistait à mettre tous nos bénéfiques en commun et de les répartir entre nous au prorata de la contenance totale de nos wagons, ce qui supprimait toute concurrence entre nous. Pour éviter des difficultés d'application et de contrôle, Domerc fit adopter le principe du bénéfice forfaitaire qui nous laissait la liberté de louer aux prix et conditions que nous voulions mais nous devions apporter à la masse un prix déterminé par hectolitre-wagon loué. Le contrôle était facilité par les lettres de voiture. Le projet fut adopté et nous formâmes ainsi le premier trust des Wagons Foudres. Il a eu des hauts et des bas ; il s'est dissous trois ou quatre fois et, chaque fois, le besoin l'a fait rétablir.

Les wagons foudres du Midi étaient concurrencés par deux grosses sociétés de Paris qui avaient du matériel métallique leur permettant de

1. Propriétaire d'un moulin à farine et à soufre à Luc-sur-Orbieu, Louis Bertrand présida la *Société Méridionale de Transport de Force* de sa création en 1899 jusqu'à son décès, le 12 décembre 1902.

2. Achille Gaillard possédait alors une très importante affaire de bois (tuteurs de vigne, clôtures, poteaux télégraphiques, etc.), et de nombreuses scieries. En 1902, il avait créé les *Magasins Généraux de vins*, installés à proximité du Pont Neuf du Canal du Midi et de la gare ferroviaire. À partir de 1906, il s'investira dans la production et la distribution d'électricité.

3. Aubin Baron participait à la direction de toutes les entreprises initiées par Achille Gaillard.

4. Georges Domerc fut président de la Chambre de Commerce de Sète de 1934 à 1944 et maire nommé de Sète de 1940 à 1944.

5. Louis-Joseph Estève fut membre de la Chambre de Commerce de Cette 1909 à 1919. Le 25 octobre 1921, il créait à Sète la société anonyme *Établissements Louis Estève* au capital de 500 000 F en 500 actions de 1 000 F dont l'objet social était de réaliser toutes opérations commerciales, industrielles..., et plus particulièrement celles se rattachant directement ou indirectement au commerce des bois et des vins et à l'industrie du wagon-réservoir (Arch. dép. Hérault, 6U⁷ 149).

transporter en même temps des alcools et du vin. C'étaient la société de la rue de Provence et la société de la rue Lafayette¹ (dont les « Wagons en fer de Paris »), avec qui nous avions cependant un accord tacite. Baron, Estève et moi allâmes à Paris pour les convaincre d'adhérer à notre association. Après huit jours de pourparlers avec les présidents des deux associations concurrentes, ils refusèrent et je me rappelle qu'au moment de nous séparer, dans le cabinet de la rue de Provence, je leur dis qu'ils viendraient eux-mêmes dans le Midi pour nous demander d'adhérer à notre association. En effet, quand nous rentrâmes, notre association fut dissoute et les prix de location tombèrent à zéro. Au bout de trois mois, les Parisiens en eurent assez et vinrent à Béziers nous demander d'en faire partie et les prix remontèrent de suite. En somme, de 1902 à 1914, le trust nous a permis de gagner beaucoup d'argent.

Affaire Mitjaille

En 1902, j'eus la visite de M. Dominique Mitjaille, gros transitaire en douane et groupeur (ce qui consiste à grouper des expéditions de détail pour les faire profiter du prix de transport par grosses quantités). Il avait une centaine de correspondants ou d'agents en France². Sachant que j'avais fait l'affaire Laborde, il venait me demander de lui en faire une pareille. L'affaire me parut très bonne et je vis de suite que Mitjaille était d'une autre envergure que Laborde. Je fis à mon conseil un rapport concluant à ce que notre société s'intéressât à cette affaire et souscrivit et fit souscrire aux actions de la société Mitjaille. À ma grande stupéfaction, Laborde me dit que je voulais le sacrifier alors que son intérêt comme loueur de demi-muids était évident. Devant son opposition, je n'insistai pas. Il m'en récompensa peu de jours après en nous donnant sa démission. Il créa une affaire personnelle de 80 wagons et nous prit une partie de la clientèle. Je lui répondis en achetant 5 000 demi-muids et en lui faisant concurrence pour cette location.

Mitjaille, à qui j'avais fait les statuts d'une société en commandite par actions, la créa avec l'aide du Comptoir d'Escompte de Carcassonne à qui j'avais montré les résultats merveilleux de l'exploitation des wagons-foudres. Je ne m'étais pas trompé dans mes prévisions car la Société *Mitjaille et Cie* a aujourd'hui 800 wagons et est la plus puissante du Midi. Sans l'opposition idiote de Laborde, c'est nous qui la contrôlerions !

1. Il s'agit de la *Société générale de transport des liquides*, dont le siège social était à Paris, au 43 rue de Provence, et de la *Compagnie des wagons réservoirs*, avec siège social, à Paris, 83 rue Lafayette. Ces deux sociétés disposaient d'agences en Languedoc, notamment à Sète.

2. Sur la société *Mitjaille*, cf. notamment Arch. dép. Hérault, 6 U⁵ 284, Tribunal de Commerce de Montpellier et 6 U⁷ 152, Tribunal de Commerce de Sète.

Docks de Carcassonne et de Sète

En 1902, un jour où j'étais allé à Béziers, Gaillard me montra un établissement qu'il venait de faire construire et qui pouvait loger 50 000 hectolitres de vin, en cuves verrées. Cet établissement était entre le canal et la gare des voyageurs. Il était destiné à loger des vins achetés par des négociants qui n'avaient pas de chais, en attendant le moment de leur expédition. C'était un hôtel des vins. Gaillard me conseilla d'en faire autant à Carcassonne, me disant que c'était l'avenir. J'étudiai l'affaire qui me paraissait intéressante, et je découvris au croisement du canal et de la ligne de chemin de fer de Limoux, un terrain qui me parut devoir faire. Il appartenait à Auriol, le premier clerc de notre étude [du notaire Aristide Escarguel]. Il valait, bien payé, 3 à 4 000 francs. Mais Auriol, qui m'avait entendu dire à Aristide ce que je voulais en faire, me le fit payer 36 000 francs. Je fis moi-même le projet de docks et je chargeai mon ami Vassas de les construire. Ils pouvaient contenir dans les 10 000 à 11 000 hectos de vin en cuves verrées et au moins autant dans les caves ou dans les autres magasins.

Ils furent faits, partie par la *Société Méridionale de Wagons Foudres* et partie, par le *Comptoir Industriel et Commercial du Midi*¹. Mais, en juin 1906, je constituai une société spéciale, au capital de 300 000 francs, « *les Docks de Carcassonne* », à laquelle les Wagons Foudres et le *Comptoir Industriel* firent l'apport de ce qu'ils possédaient à l'Estagnol, terrains et bâtiments. En 1908, les Wagons Foudres et les Docks fusionnèrent et formèrent une société au capital de 1 050 000 francs. Les actionnaires des Wagons Foudres (ancienne société) touchèrent 6 actions de 100 francs pour une de 500 francs et les porteurs de parts (dont j'avais le quart), une centaine de mille francs, les actionnaires des Docks, 5 actions de 100 francs pour une de 500 francs. En outre, il fut créé 10 500 parts de fondateur donnant droit à $\frac{1}{4}$ des bénéfices après l'intérêt à 5 %, de sorte que quand les actions touchent 6 francs brut, les parts reçoivent 1 franc².

Mais si les Docks nous avaient donné de bons résultats jusqu'en 1912, je m'aperçus que le commerce des vins en gros était en train de se transformer, et que les négociants de Carcassonne étaient à la veille de disparaître. Nous n'avions plus que la ressource de très grosses récoltes quand les négociants de l'extérieur étaient forcés de stocker dans nos magasins ! Il fallait donc chercher l'utilisation de nos magasins autre part. C'est ce qui m'amena en 1912 à créer *L'Étoile du Midi*.

1. Sur les 600 actions de 500 F composant le capital de 300 000 F, 200 furent attribuées au *Comptoir Industriel et Commercial du Midi*, 200 à l'*Ancienne société des Wagons Foudres* et 200 furent souscrites en numéraire (Arch. dép. Aude, 6 U¹ 224).

2. Cette fusion créant la nouvelle *Société méridionale des wagons foudres* date du 23 juin 1909.

Entre temps, avec Gaillard, Domerc et Estève nous avons créé les Docks de Cette et nous avons dans cette ville un important établissement, route de Montpellier, avec embranchement particulier. Cette affaire nous donna de très bons résultats dans la désulfatation des moûts qui arrivaient d'Algérie et de leur manutention. Grâce à l'énergie de Domerc, aujourd'hui président de la Chambre de Commerce et maire de Sète, elle nous donna de gros dividendes et quand nous la liquidâmes après 1918, les actions de 500 francs reçurent plus de 700¹.

Wagons Foudres espagnols et bateaux citernes

Vers 1904, mon excellent ami, M. Petit, agent commercial des Chemins de fer du Nord de l'Espagne, demeurant à Irun, me demanda de l'aider pour créer en Espagne, une affaire de *wagones-cubas* avec un matériel pouvant circuler sur les voies espagnoles et sur les voies françaises grâce à des essieux spéciaux. Mais les essais ne furent pas satisfaisants et nous y renoncâmes. Quand même, je conservai d'excellentes relations avec M. Petit qui me rendit de très grands services dans d'autres affaires que j'étudiai plus tard en Espagne.

Après 1907, je fis la connaissance d'un M. Riquet de Pézenas, à la Confédération Générale des Vignerons². Il était un propriétaire rêveur et inventif, sans aucune éducation technique. Il s'était mis dans l'idée de faire des bateaux-citernes pouvant circuler sur les canaux de France et il en avait fait les plans. L'idée était juste car plus tard, elle a été le germe des bateaux citernes de vins qui font le service de l'Algérie, ainsi que des bateaux pétroliers aujourd'hui répandus dans le monde entier. Mais les siens étaient en bois et peu solides. On les fait maintenant en fer et en acier. Il fit une société anonyme au capital de 2 ou 300 000 francs. Je souscrivis pour 20 000 francs (que j'ai d'ailleurs perdu), et il commença de construire une série de ces bateaux ; malheureusement, le constructeur qui les lui faisait à La Ciotat fit de mauvaises affaires et ne put les achever. On plaida quelques temps

1. Les *Docks et Entrepôts de Cette* étaient constitués en société anonyme au capital social de 100 000 F, divisé en 1 000 actions de 100 F. Le siège social et ses locaux étaient au 59 route de Montpellier, à Sète. La société fut dissoute le 15 février 1922, en raison d'un procès contre le propriétaire des locaux, et des conséquences du décret du 21 août 1921, créant des charges nouvelles pour la société. Georges Domerc fut choisi comme liquidateur (Arch. dép. Hérault, 6 U7 150). En 1926, il créa avec Albert Isenberg une nouvelle société, en responsabilité limitée, également intitulée *Docks et Entrepôts de Cette*. Cette société avait un capital social de 200 000 F apporté pour moitié par chacun des deux associés. Elle était également située au 59 route de Montpellier, à Sète.

2. Henri Riquet, né à Pézenas le 13 juillet 1863. Propriétaire et distillateur de vins et de marcs, président du syndicat agricole de la commune d'Aspiran (*Dictionnaire biographique de l'Hérault*, p. 834 ; Pierre CLERC (dir.), *op. cit.*, p. 1639).

avec des fournisseurs. Finalement, la société fut mise en faillite et le capital perdu en entier. M. Henry Riquet était un brave et honnête homme mais il n'était pas homme d'affaires ; je ne lui en ai pas voulu.

Étoile du Midi

Fin 1912, MM. Ambry¹ et Cammas, représentant en épicerie, vinrent me demander de les aider à fonder une affaire d'alimentation à succursales multiples. Je leur demandai en quoi elle consistait et quand ils me l'eurent expliqué, je me décidai à faire ce qu'ils me demandaient, mais en l'agrandissant. Par l'intermédiaire de Charles Gastilleur, je me mis en rapport avec son beau-frère, Gabriel Aybram, qui était le plus grand épicier de gros de Carcassonne et je le décidai de faire partie de ma combinaison en y apportant son commerce d'épicerie en gros. Au bout de quelques jours, ma combinaison était sur pied et je créai *l'Étoile du Midi*, au capital de 1 million². MM. Ambry et Aybram reçurent en représentation de leurs apports, chacun 330 actions de 500 francs, entièrement libérées et 1 000 parts de fondateur ; ils en donnèrent 500 à moi et 500 à Aristide [Escarguel]. Depuis une trentaine d'années, elles m'ont rapporté une quinzaine de mille francs par an.

Dans les mois qui suivirent notre mise en marche, je négociai l'épicerie de gros de M. Bousquet, à Lunel et l'épicerie de détail de M. Annaud à Millau³. J'absorbai aussi par voie d'apport la maison de détail et de demi-gros Ourmet à Carcassonne⁴, de telle sorte que j'avais groupé à Carcassonne les trois plus importantes maisons d'alimentation et que j'avais créé deux entrepôts secondaires à Lunel et à Millau. Le capital de la société fut porté à 1 500 000 francs en janvier 1913, 2 500 000 francs en mars 1920, à 3 500 000 en décembre 1923 et finalement à 5 millions en mars 1939, dont 500 000 francs à la société des Wagons Foudres pour leur apport des Établissements de l'Estagnol, où jusque-là nous n'avions été que locataires.

L'Étoile du Midi avait peu à peu développé ses succursales et nous en avions créé environ 400 dans les départements de l'Aude, du Tarn, de

1. En 1875, Joseph Ambry avait fondé une épicerie droguerie au 58 rue de Verdun (Bonnet Jean-Louis, *op. cit.*, p. 276).

2. Sur la constitution de la S. A. *L'Étoile du Midi* en 1912, cf. Arch. dép. Aude, 6 U¹ 224, Tribunal de Commerce de Carcassonne et Arch. dép. Hérault, 6 U⁵ 249, Tribunal de Commerce de Montpellier et le *Bulletin annexe au Journal officiel. Insertions obligatoires à la charge des sociétés financières*, 30 juin 1913, p. 541. Le siège social était au 11 bis rue de la Mairie à Carcassonne. Le capital initial de un million fut souscrit par 112 actionnaires.

3. Il s'agit de Marius Bousquet, père de Louis Bousquet, futur gendre de Prosper Capelle, et de Pierre Annaud.

4. L'épicerie d'Auguste Ourmet était située à Carcassonne au 23-25 rue du Marché (actuelle place Egenfelden). Elle devint le plus important magasin de *L'Étoile du Midi* ; ses dirigeants l'appelaient « l'Agence ».

l'Ariège, de la Haute-Garonne, dépendant de Carcassonne, dans le Gard, l'Hérault, les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse, dépendant de Lunel et dans l'Aveyron, la Lozère, le Cantal et le Lot, dépendant de Millau. Mais il fallut, par la suite, en fermer une centaine qui avaient été mal étudiées par M. Ambry. Seules celles étudiées et gérées par M. Annaud ont donné au début de très bons résultats. Il en est de même de celles qui ont été par la suite créées dans les grandes villes.

Dans l'ensemble, en dépit des nombreuses fautes de nos administrateurs, Ourmet par indifférence, Aybram par veulerie et Ambry par besoin d'argent et manque de suite dans les idées, l'affaire n'a pas donné tous les résultats que nous devions en retirer. Malgré cela, j'estime que de 1913 à 1940, elle m'a donné par mes appointements, mes tantièmes et mes parts de fondateur environ un million, sans compter les dividendes de mes actions, dont j'ai plus d'un millier, par souscription ou par achats au pair.

Devant l'insuffisance de nos trois administrateurs délégués, je fis nommer en 1921 mon neveu, Louis [Bousquet] administrateur et il commença à s'occuper de l'affaire dont quelques temps après il fut aussi nommé administrateur délégué. Depuis, M. Aybram est mort et son fils qui l'a remplacé et qui ne vaut pas mieux, est mobilisé à Madagascar et depuis la guerre, on ne peut pas compter sur lui¹ ; Ambry a donné sa démission² ; Ourmet seul reste et ne fait rien, c'est une charge. Mais depuis la démission d'Ambry, l'affaire marche mieux. En 1940, Louis [Bousquet] m'a succédé à la présidence du Conseil³.

Affaires accessoires de l'Étoile du Midi : le Coquelicot et l'Abeille d'Or

Peu de temps après avoir fait l'*Étoile*, je fis le *Coquelicot*⁴, au capital de 20 000 francs qui fut fourni par l'*Étoile*, pour faire le service de ses timbres-

1. Gabriel Aybram décéda le 5 mars 1940 ; son fils, Émile Aybram, nommé administrateur de l'*Étoile du Midi* le 30 septembre 1932, occupera cette fonction jusqu'en 1959. Mobilisé en tant qu'officier de réserve à Djibouti, puis à Madagascar et enfin à Londres, il est absent excusé des conseils d'administration de septembre 1939 à mai 1946.

2. Joseph Ambry démissionna de ses fonctions de directeur des succursales le 4 septembre 1942.

3. Les appointements du président Louis Bousquet sont fixés à 4 000 francs par mois et Prosper Capelle se voit attribuer une rémunération de 2 600 francs par mois au titre de directeur technique de la société (Conseil d'administration de l'*Étoile du Midi*, 31 décembre 1940, deuxième séance). Du 17 juillet 1942 au 29 décembre 1945, la présidence fut assumée par Auguste Lafont, date à laquelle Louis Bousquet reprend ces fonctions.

4. La S. A. « Le Coquelicot » fut créée le 7 juin 1912 avec un capital de 20 000 F divisé en 200 actions de 100 F chacune. Son siège social était au 25 rue de la Gare à Carcassonne. L'*Étoile du Midi* détenait 192 des 200 actions et chacun des huit autres souscripteurs initiaux, dont Prosper Capelle, une action (cf. Arch. dép. Aude, 6 U¹ 223). Cette société fut dissoute en 1917.

primes. Le capital a été perdu quand la loi supprima les timbres-primes après la guerre de 1914-1918.

Je fis aussi *l'Abeille d'Or* au capital de 100 000 francs pour exploiter une fabrique de nougat que j'avais achetée à Limoux et que j'installai en 1918 à Carcassonne ; tout le capital appartient à *l'Étoile*¹. *L'Abeille d'Or*, n'a plus aucune activité depuis 7 ou 8 ans et a vendu l'immeuble qu'elle possédait rue Alba, qui était son seul actif pour 100 000 francs ; elle devra être liquidée, soit par le passage de son actif à *l'Étoile*, soit par dissolution.

La Fabrique de pâtes alimentaires du Languedoc, à Nîmes

Lorsque je créai la Fabrique de pâtes à Nîmes (*Produits alimentaires du Languedoc*), au capital de 300 000 francs, *l'Abeille d'Or* en souscrivit 200 000 francs, les administrateurs de *l'Étoile*, 50 000 francs (capital fourni par *l'Étoile*), et 50 000 francs d'apports par M. Miramont que *L'Étoile* lui a rachetés il y a peu de temps. En réalité, *L'Étoile* a aujourd'hui tout le capital.

L'historique de cette affaire est des plus drôles. En 1923, le préfet de l'Aude, M. Renard², qui depuis a été préfet de la Seine et qui est mort gouverneur de l'Afrique Équatoriale Française, me parla de son beau-père, M. Miramont, qui avait habité au Maroc ; il était fabriquant de pâtes alimentaires à Bordeaux et y végétait. Il me demanda de l'aider à s'installer à Carcassonne en m'assurant qu'il était très actif et très intelligent. En réalité, je m'aperçus vite qu'il était très fainéant et hurluberlu. À ce moment, je cherchais à installer à La Fou une usine pour utiliser ce domaine. On pouvait y faire une usine de pâtes alimentaires. J'achetai donc son affaire à M. Miramont pour l'installer à La Fou. Mais, pendant que j'étudiai la nouvelle installation, je vis dans *l'Éclair*, une annonce indiquant la vente judiciaire à Nîmes, à suite de faillite, d'une usine de pâtes alimentaires sur la mise à prix de 50 000 francs. Nous fûmes la voir avec Raymond [Azibert], et j'abandonnai de suite le projet d'installation de l'usine à La Fou, celle de Nîmes étant toute installée et bien mieux. Elle avait déjà une clientèle. Je l'achetai pour 110 000 francs. Le matériel était propre, neuf ; il avait été acheté pendant la guerre et avait coûté près de 500 000 francs, valeur or. J'y apportai le matériel venant de Bordeaux et apporté par Miramont à la société pour 50 000 francs (matériel vieux, démodé qui ne valait

1. Officiellement, cette usine de nougat avait été achetée le 16 avril 1912 à Louis Gibert par un prête-nom, Auguste Lafont. La société anonyme *Produits alimentaires méridionaux, dit Abeille d'Or* fut créée le 10 mai 1917 avec un capital de 100 000 francs divisé en 200 actions de 500 francs. Lafont fit apport de l'usine et du fonds de commerce moyennant 20 actions. *L'Étoile du Midi* détenait 173 des 180 actions à souscrire et chacun des sept autres souscripteurs initiaux, dont P. Capelle, une seule action (cf. Arch. dép. Aude, 6 U¹ 228).

2. Edouard Renard fut préfet de l'Aude du 12 avril 1923 au 31 juillet 1926.

pas 5 000 francs). Nous avons une usine bien montée et nous commençâmes à travailler de suite. Mais Miramont n'y entendait rien pour fabriquer des pâtes et il ne se préoccupait pas du prix de revient. Il vendait à n'importe quel prix ! Dès la première année, nous dûmes avoir recours à des banquiers (ce qui avait amené nos prédécesseurs à la faillite). Au bout d'un an, nous avons perdu notre capital ! Lafont, qui était administrateur, fut envoyé à Nîmes pour conseiller Miramont mais peu de temps après, Miramont qui se sentait surveillé me donna sa démission et Lafont le remplaça comme administrateur délégué¹. Sous son impulsion énergique, il ne tarda pas à rétablir la situation et, en 1940, quand je donnai ma démission de président du conseil, elle était à peu près à flot. Aujourd'hui, notre matériel qui avait été réévalué en 1925, vaut au moins 600 000 francs et est amorti presque en entier².

La Vierge

En même temps que je faisais *l'Étoile*, j'avais fait à Charles Gastilleur la société de « La Vierge » au capital de 300 000 francs qui a été porté plus tard à 500 000 francs³. En 1914, j'avais projeté de fusionner *la Vierge* avec l'affaire de M. Canavy, qui périlclitait. J'avais l'assentiment de M^{me} Canavy et de son fils, garçon de valeur, qui, quelques mois après, fut tué à la guerre de 1914 mais le père Canavy, qui avait une horreur profonde des sociétés, refusa. Mais, dans l'intervalle, André Gastilleur avait épousé M^{lle} Simone Canavy. J'ai été président du conseil de *la Vierge* jusqu'en 1940 où j'ai donné ma démission. Je ne sais plus ce qui s'y est passé sauf qu'on a porté le solde des marchandises de M. Canavy, qui ne faisait plus rien, à *la Vierge*. C'était des rossignols mais combien *la Vierge* les a-t-elle payés ?

Quelques temps après que « la Vierge » fût créée, je lui fis acheter l'immeuble de la rue de Verdun⁴ où elle est installée et qui est un des plus beaux de la ville, moyennant le prix de 300 000 francs, payable par annui-

1. En 1938, *L'Étoile du Midi* acheta pour 300 000 francs de bons à 15 ans à 6 % émis par la *Société des Produits Alimentaires du Languedoc*, contre remise d'une avance sans intérêt de pareille somme. (Assemblée générale du 30 septembre 1938, rapport du conseil d'administration).

2. En 1945, *l'Étoile du Midi* achète 400 actions de la *Société des Produits Alimentaires du Languedoc* pour 134 800 francs et, l'année suivante, tente de vendre les actions de la *Société des Produits alimentaires du Languedoc* qu'elle détient. (Assemblée générale, 1945 ; Conseil d'administration, 3 mai 1946).

3. La société anonyme *À La Vierge* fut créée le 30 avril 1913 avec un capital de 300 000 francs divisé en 3 000 actions de 100 francs chacune. Il y eut 53 souscripteurs initiaux. Prosper Capelle détenait 100 actions. (Cf. Arch. dép. Aude, 6 U1 226). L'augmentation du capital date du 23 octobre 1930.

4. Il s'agit du 43 rue de Verdun, à l'angle de la rue Chartran (cf. J.-L. BONNET, *op. cit.*, p. 93-94).

tés en 40 ans. On créa des obligations qui furent remises au propriétaire, M. Carles. Cette maison vaut aujourd'hui au moins deux millions.

Magasins d'alimentation en Espagne et en Algérie

En 1913 et 1914, j'étudiai la création de maisons d'alimentation en Espagne et en Algérie mais mon ami, M. Petit, me fit observer qu'il n'y avait rien à faire en Espagne car la population des ouvriers dans les villes et surtout celle des paysans à la campagne était fort pauvre.

On aurait eu plus de chance en Algérie dans les grandes villes. Plusieurs affaires de ce genre y ont été créées après 1920 et prospèrent. Mais la guerre de 1914 m'empêcha de poursuivre ce projet.

Affaire Duchan

Si *l'Étoile du Midi* m'a assez bien réussi, il n'en a pas été de même avec l'affaire Duchan. En 1920, quand Duchan revint d'Allemagne, où il était prisonnier depuis 1914, je le repris à *l'Étoile du Midi* où il avait été employé. Peu de temps après, il se maria avec ma petite cousine Bernardine [Journet]. Désirant leur faire une situation, je lui achetai le fonds d'épicerie en gros de Lacuve et Cayatte¹ et je lui fis une société en commandite simple, avec Raymond [Azibert] et Louis [Bousquet], au capital de 100 000 francs dont je fournis les fonds entièrement². L'affaire marcha bien au début mais Duchan, sans nous prévenir, fit des opérations à terme sur les cafés. Il réussit au début et garda les bénéfices pour lui. Puis, il y eut un krach sur les cafés et il perdit une centaine de mille francs. Pour éviter la mise en faillite de la société, je dus les payer. Mais je liquidai l'opération et Duchan. Cette opération m'a coûté plus de 100 000 francs (à peu près 150 000 francs).

Transports frigorifiques de viande

Je me suis occupé du froid industriel en 1895, avant de faire des affaires. J'étais dans le Midi un des rares qui s'intéressaient à cette question. En

1. Cette épicerie en gros était située à l'angle des rues Pinel et Denisse. Il s'agit du commerce du père du cinéaste André Cayatte, qui naquit à Carcassonne en 1909 (cf. *Les Audois. Dictionnaire biographique, op. cit.*, p. 101).

2. En fait, Prosper Capelle suscita une société en commandite simple entre, d'une part, ses neveux, Raymond Azibert et Louis Bousquet, commanditaires, et, d'autre part, Paul Duchan seul gérant responsable. Cette société, créée le 20 septembre 1921, disposait à son origine d'un capital social de 50 000 francs, dont 10 000 francs apportés par Paul Duchan et 40 000 francs par Azibert et Bousquet, à parts égales. Duchan devait recevoir un traitement de 500 francs par mois et 50 % des bénéfices (d'après Arch. dép. Aude, 6 U¹ 235).

1903, j'avais suivi les efforts faits en Amérique pour le transport des fruits et en Sibérie pour le transport du beurre où on avait mis en circulation des trains dont la locomotive produisait le froid nécessaire. En France, la question était très peu avancée. Il n'existait que deux entrepôts frigorifiques, l'un à Paris créé par la Chambre de Commerce, l'autre à Lunéville, par l'armée pour ravitailler les troupes de l'Est en viande frigorifiée fournie par l'entreprise Sansinéa. Mais on n'y gardait que des viandes abattues en France ; or la France recevait des moutons vivants d'Algérie par millions, ainsi que quelques bœufs. Mais ces moutons devaient, avant d'être livrés à la consommation, stabuler cinq à six mois en France pour perdre la couleur jaune de la graisse qu'ils avaient et leur goût « sui generis ». On les gardait dans les pâturages des Alpes et dans le Midi avant de les abattre. Ils étaient transportés par vapeurs spéciaux d'Algérie et débarqués à Marseille ou à Sète. Ils maigrissaient pendant la traversée et beaucoup mouraient. J'eus l'idée de ne les transporter en France qu'après leur mort.

Avec Baron, Domerc et Estève, nous essayâmes de résoudre le problème en 1903. Mais la question était complexe. Il fallait d'abord faire acheter les moutons en Algérie, les faire stabuler dans un port pour leur faire perdre la couleur jaune de leur graisse et son mauvais goût, créer dans ce port un abattoir frigorifique, obtenir des compagnies de navigation qu'elles créassent des chambres froides dans leurs bateaux, créer un entrepôt frigorifique à Marseille, enfin, à l'exemple de l'Amérique et de la Sibérie, construire un train frigorifique pour amener les moutons abattus à Paris et Lunéville. Ce programme aurait exigé une dizaine de millions mais nous les aurions trouvés car les avantages étaient évidents : suppression de l'amaigrissement en cours de route, suppression de la mortalité au cours de la traversée, suppression du transport des parties inutilisables. De plus, on pouvait, en bateau et chemin de fer, transporter quatre fois plus de moutons morts que de moutons vivants.

Nous commençâmes les études et nous fîmes choix du port d'Arzew comme point de concentration et d'abattage des moutons. La Compagnie Transatlantique nous avait promis d'aménager des cales frigorifiques dans ses bateaux de la Méditerranée. Mais il nous fallait l'assentiment du gouvernement pour obtenir l'autorisation de vendre la viande frigorifiée à Paris et la fourniture des troupes de l'Est. Nous échouâmes devant l'opposition des chevillards de Paris. C'était une belle affaire et il est certain que si cette organisation avait existé au moment de la guerre de 1914, elle aurait rendu les plus grands services.

Vins de Banyuls

En mai 1920, Grenouillet de Narbonne, que j'avais connu par Estrade, me proposa d'acheter toutes les actions de la Société des Vins de Banyuls naturels, qui appartenait entièrement à M. Bartissol¹. Je refusai et il fit faire l'opération par le Comptoir d'Escompte de Carcassonne. Mais quelques jours après le directeur, M. Michéa, qui s'était engagé à la légère et en était embarrassé, vint me la proposer à nouveau.

Cette affaire avait été créée par M. Bartissol, qui était député des Pyrénées-Orientales, pour faire plaisir à ses électeurs de Banyuls et de Port-Vendres². Il avait groupé tous les vigneron de vins doux de cette région (Banyuls) mais un an après, il se brouilla et plaida avec eux. L'affaire avait été créée au capital de 2 millions en 1902. Il fut réduit six mois après à un. Bartissol ne fut pas réélu et se désintéressa de l'affaire. Elle se traîna jusqu'en 1914. Bartissol mourut. Elle reprit un peu pendant la guerre et les héritiers estimèrent, en 1920, qu'il valait mieux la vendre. Le Comptoir d'Escompte avait acheté les 4 000 actions pour environ 1 300 000 francs et ce n'était pas une mauvaise opération car l'actif de la société, qui s'était relevée pendant la guerre, valait beaucoup plus et elle n'avait pas de passif.

Aristide [Escarguel], Gastilleur et moi leur reprîmes chacun 300 actions au prix de 333 francs qu'ils avaient payé, ce qui en faisait mille et 100 000 francs chacun. J'en fis acheter un certain nombre par nos actionnaires habituels, Berta³ en prit la moitié (2 000) et le Comptoir garda le reste. Nous complétâmes le conseil d'administration et M. Robert, le gendre de Bartissol, en resta président mais un ou deux mois après il donna sa démission parce qu'il avait marié sa fille avec Lambert Violet, président de la société du Byrrh⁴ et je le remplaçai. Nous refondâmes les statuts de la société et nous créâmes 4 000 parts de fondateurs attribuées une par action. En 1929, nous portâmes le capital à 1 500 000 francs par souscription de 2 000 actions émises à 250 francs, en espèces avec 100 francs de prime, soit à 350 francs. En 1933, nous l'augmentâmes encore de 500 000 francs par souscription en espèces de 1 400 actions émises à

1. Lors de la création de la société en 1905, Edmond Bartissol dispose de près des trois-quarts du capital social (1 450 actions sur 2 000).

2. Edmond Bartissol (1841-1916) fut, de 1902 à 1910, député de la première circonscription de Perpignan. Les communes de la Côte Vermeille relevaient alors de la circonscription de Céret, dont Bartissol avait été député de 1889 à 1893.

3. Il s'agit de Raymond Berta, de Banyuls-sur-Mer.

4. En fait, Jules Robert (1865-1938) démissionna en 1920. Sa fille, Amédine Robert, épousa Jacques Violet en 1924 seulement, donc après que sa famille se soit désengagée de la direction de la société.

350 francs et de 600 actions d'apports attribuées à M. Dalbiez¹, pour son apport de commerce des vins de Paris ; ces actions émises aussi avec 100 francs de prime.

Dalbiez, sénateur des Pyrénées-Orientales, que nous avons nommé administrateur délégué à Paris, est un brave et honnête homme mais il était peu expérimenté en affaires. Il ne savait pas faire des prix de revient exacts. J'eus le tort de ne pas le surveiller assez, de sorte que, au bout de 2 ou 3 ans, il s'embarqua dans des opérations trop importantes pour le capital dont nous disposions et il eut de graves ennuis d'argent. L'entrepôt de Paris était sous sa seule direction, mais la société en était responsable. Je crus bien faire en lui adjoignant mon vieil ami Estève², comme directeur, mais là encore je me trompai lourdement. Estève, handicapé par un grave accident, n'avait plus son esprit d'autrefois. Il avait de plus de grands besoins d'argent et était porté à augmenter les frais généraux ; il considérait la société comme une vache à lait. De plus, il avait une conduite peu recommandable et buvait inconsidérément. L'exercice 1938 fut déplorable. L'entrepôt de Paris nous laisse plus de 1 600 000 francs de pertes. Dalbiez, qui était malade et qui ne s'entendait pas avec Estève, donna sa démission d'administrateur délégué de Paris. Mais dès le commencement de 1939, j'avais décidé de séparer Paris de Banyuls. J'exposai l'opération à l'assemblée générale du 30 juin 1939 et elle m'autorisa à la faire.

Établissements Bartissol

Je créai la nouvelle société au capital de 2 700 000 francs divisé en 2 700 actions de 1 000 francs dont 2 200 attribuées à la *Société des Vins de Banyuls Naturels* pour son apport de ses établissements de gros et magasins de détail qu'elle avait à Paris et 500 000 francs d'espèces libérées d'un quart, qui ont été souscrites par la *Société des Vins de Banyuls* pour 100 000 francs, par la *Compagnie immobilière* pour 100 000 francs et 300 000 francs par moi, Raymond [Azibert], Louis [Azibert], Claude [Richard, époux d'Alberte Azibert], Jeanne et Marcelle Bousquet. J'ai fait moi-même le premier quart de cette souscription soit 75 000 francs. Estève aurait voulu être administrateur mais je ne le voulus pas car je n'avais plus confiance en lui. Je me contentai de le nommer directeur à Paris. D'ailleurs il ne tarda pas à être mal avec Raymond [Azibert] qui étant directeur général de la société, allait fréquemment à Paris, et qui, peu de temps après,

1. Victor Dalbiez était né à Corneilla-de-Conflent en 1876. Maire de Perpignan de mai 1929 à mai 1935, député radical socialiste (de 1909 à 1919) puis sénateur des Pyrénées-Orientales (de 1927 à 1935), il fut ministre des Régions Libérées du 14 juin 1924 au 17 avril 1925 dans le gouvernement Herriot. Il est décédé en 1954.

2. Il s'agit probablement de Louis Estève, industriel à Sète dans les années 1910-1920.

le débarqua. Heureusement que depuis quelques mois, il avait embauché Clovis, un homme sans instruction mais qui avait une grande énergie. Sous l'autorité purement théorique d'Estève, il avait trouvé le moyen d'apprendre le métier de marchand de vins, de faire marcher l'entrepôt de Bercy et de créer quelques nouveaux magasins de détail. En mai 1940, il avait fait replier sur Banyuls une grosse partie des marchandises de l'entrepôt de Bercy qui furent ainsi sauvées. Aussi quand, fin 1940, Estève fut débarqué, Clovis le remplaça. Mais il était malade et il mourut en 1943. Il avait donné à la marque de *Banyuls-Bartissol* à Paris la première place. Nous avons avec Raymond [Azibert], soupçonné Clovis d'avoir gagné beaucoup d'argent en faisant des opérations à son profit mais je suis convaincu qu'il ne les faisait pas au détriment de la société. Il est mort en laissant quelque fortune que ses appointements réguliers ne justifiaient pas mais je suis convaincu que c'est en faisant du marché noir qu'il l'avait amassée. Nous avons appris depuis qu'il nous volait un peu ; c'est quand même grâce à lui que les Établissements Bartissol sont aujourd'hui en bonne voie.

À sa mort, nous l'avons remplacé comme directeur par M. Maurer, le gendre de mon regretté ami Brunet qui avait été élève au lycée de Carcassonne ; plus jeune que moi de 3 ou 4 ans, il avait pris sa retraite comme professeur de mathématiques à Paris. M. Maurer est un homme consciencieux, fort honnête mais qui manque de nerf et d'esprit commercial. C'est un excellent employé, ce n'est pas un chef. Mais avec Raymond s'occupant activement de l'affaire de Paris, cela marchera bien. Quand la guerre sera terminée, les Établissements Bartissol pourront, très probablement, distribuer des dividendes. À ce moment, la Société des Vins de Banyuls Naturels, qui est au capital de 2 millions et qui a 2 200 000 francs de ses actions, pourra rembourser ses actionnaires en leur remettant des actions des Établissements Bartissol. C'est une affaire qui doit se développer lentement à Paris, en créant des succursales à l'exemple des Docks de Grenelle, des Docks de Pantin et des Établissements Nicolas.

Carcassonne, novembre 1943

III. — AFFAIRES INDUSTRIELLES

Dès 1900, je m'occupai d'un certain nombre d'affaires industrielles.

Laruns

La première fut l'affaire d'électricité de Laruns, dans les Basses-Pyrénées, en 1901. J'étais entré en relation, par l'intermédiaire de Laborde qui l'avait connu à Capvern, avec un industriel, M. Cartier, qui avait une petite usine électrique à côté de Saint-Martory, à Mancieux, sur la Garonne¹. Il était commandité par un capitaine de dragons du régiment de Carcassonne, Lannes de Montebello, arrière-petit-fils du maréchal Lannes². Il était en ce moment en pourparlers avec la commune de Laruns pour la concession d'une chute d'eau sur le gave d'Ossau et il essayait de fonder une société au capital de 2 000 000 francs. Il me donna le dossier de ses études. À première vue, elle me parut très intéressante. La commune de Laruns était disposée à lui donner la concession du gave d'Ossau qui coulait entièrement à travers des communaux depuis la frontière espagnole jusqu'à Laruns, sur 18 kilomètres, pour 79 ans, moyennant une redevance une fois payée de 10 000 francs, et l'éclairage gratuit des bâtiments communaux. En outre, la commune devait donner à la société créée la jouissance de tous ses bois communaux.

M. Cartier, l'industriel qui avait le premier étudié l'affaire, avait déjà la promesse d'un achat de courant par l'arsenal de Tarbes qui prenait 1 300 CV (dont 400 de nuit et 900 de jour), au prix de 0,07 F le kilowatt-heure. Il avait aussi étudié l'éclairage public et privé de Tarbes qui était à 65 km de Laruns et pour une fourniture d'électricité à la ville de Pau pour l'éclairage du Palais d'hiver. On pouvait aussi envisager l'éclairage de Bayonne, de Biarritz et la fourniture de force motrice aux tramways de Bayonne à Biarritz (B.A.B.). Il y avait en outre l'éclairage public et privé

1. Jean Cartier, directeur de l'usine de Mancieux, commune de la Haute-Garonne, canton de Saint-Martory, envisageait en 1900 de construire une usine hydro-électrique pour fabriquer du carbure de calcium.

2. Il s'agit probablement de Maurice-Napoléon Lannes de Montebello (1867-1917).

d'une centaine de villages situés sur le parcours des lignes principales qui aurait été environ de 200 km. La prise d'eau était aux Eaux Chaudes, à trois kilomètres de Laruns et la chute obtenue aux gorges de Hourat¹, à environ 400 mètres de la gare de Laruns, aurait eu 126 mètres de hauteur et aurait donné environ 7 000 CV. L'eau était amenée des Eaux Chaudes au Hourat par un canal de 3 kilomètres environ dont 800 mètres seulement en tunnel. De plus, on pouvait amener au Hourat un torrent secondaire qui aurait pu donner une force supplémentaire d'environ 1 400 chevaux.

L'affaire se présentait donc au point de vue technique comme bien meilleure que celle qu'Estrade achevait de mettre au point à Saint-Georges [à Axat, Aude], qui n'avait que 4 000 chevaux. Je lui en parlais en lui offrant de s'y intéresser. Mais lui et le père Drevet, qui était alors président du conseil d'administration de la *Société Méridionale de Transport de Force*, durent craindre que si je trouvais dans le pays de l'argent pour faire cette affaire, ce fût au détriment de la leur, et Estrade ne s'y intéressa pas. Or, ils se trompaient tous les deux. Pour faire cette affaire, je ne comptais pas sur les capitaux d'ici sauf sur ceux de nos actionnaires des Wagons Foudres, pour deux ou trois cent mille francs. Chancel, qui était président du conseil de l'Air Liquide², à Paris, m'avait promis son concours. Gaillard de Béziers, qui avait envie de faire de l'électricité, m'était acquis, le capitaine Lannes de Montebello, qui avait une grosse fortune, était déjà le commanditaire de Cartier dans l'affaire de Mancieux. Enfin, je pouvais trouver à Arudy, près de Laruns, un gros propriétaire M. de Brandous, qui s'intéressait beaucoup aux affaires industrielles et qui était disposé à mettre un million dans l'affaire. J'aurais donc trouvé les capitaux nécessaires en dehors de Carcassonne!

Si Estrade m'avait apporté son aide de technicien et l'expérience qu'il avait acquise à Saint-Georges, nous aurions fait la plus grosse affaire d'électricité de tout le Midi. Elle a été faite depuis par la Compagnie des chemins de fer du Midi. Comparativement à la Société Méridionale de Transport de Force qui ne dispose que du cours de l'Aude, n'a que 4 m³ de débit à la seconde, (qui se réduit à 600 litres pendant deux mois d'été), qui fait de Puyvalador à Quillan environ 50 kilomètres pour ne donner une chute totale que de 1 000 mètres environ, qui a cinq usines produisant en tout 35 000 CV, Laruns dispose aujourd'hui (1939) des cours du gave d'Ossau qui a un débit normal de 7 m³ à la seconde (descendant à 5 m³ en basses eaux pendant un mois seulement), et de trois usines, le Hourat, Miègebat et Artouste, échelonnées sur un parcours de 18 kilomètres, avec une chute

1. Le Hourat est le défilé au fond duquel coule le gave d'Ossau.

2. Sur *L'Air Liquide* avant la première guerre mondiale, cf. Gérard EMPYTOZ, « La création de l'Air Liquide au début du xx^e siècle », in Jacques MARSEILLE (dir.), *Créateurs et créations d'entreprises de la Révolution industrielle à nos jours*, ADHE, 2000, p. 677-692.

totale de 2 000 mètres environ, et produisant 350 000 CV, soit dix fois la production de la Société Méridionale de Transport de Force ¹ !

Estrade m'ayant refusé son concours, je comptais quand même employer pour la nouvelle affaire les deux idées géniales qu'il avait eues. L'une était l'idée du basculeur, qui permettait aux usagers de l'éclairage d'installer autant de lampes qu'ils voulaient, mais qui limitait le nombre de celles qu'ils voulaient allumer simultanément. Dès qu'ils dépassaient le nombre de celles pour lesquelles ils payaient, le courant se mettait à trembler, ce qui obligeait à éteindre celles qu'ils avaient allumées en trop. L'autre était l'idée d'intéresser les communes à la construction du réseau communal de distribution à basse tension. Les communes inscrivaient annuellement à leur budget une somme destinée aux lampes à pétrole assurant l'éclairage par les nuits sans lune. Il offrit aux communes de les éclairer gratuitement à l'électricité d'une façon permanente à la condition qu'elles prennent à leurs frais le réseau de distribution communal servant en même temps à la distribution aux particuliers ; les frais de ce réseau communal étaient payés par un emprunt à 30 ans dont les annuités étaient payées par une somme égale à celle que la commune inscrivait tous les ans pour l'éclairage irrégulier de sorte qu'au bout de ces 30 ans, elle était définitivement propriétaire de son réseau. Plus de 100 communes acceptèrent cette combinaison. De plus, il leur avait promis que pour trois lampes installées chez les particuliers, il leur donnerait une lampe publique gratuite. De telle sorte que, quand des particuliers allaient se plaindre au maire de quelques coins de leurs rues, il n'avait qu'à leur répondre : « *mettez en trois chez vous, et je vous en ferai mettre une là où vous le voulez* ». Ainsi, le maire devenait l'agent commercial de la société ; de suite, l'effet se fit sentir et le nombre des lampes installées chez les particuliers se développa considérablement.

J'étudiai l'affaire avec ces nouvelles données. Je réunis le capital de 10 000 francs pour faire le premier versement à la commune, en participation par parts de 1 000 francs, et nous partîmes avec M. Chancel pour Laruns. Nous fîmes la connaissance du maire, M. Berdou, qui était l'agent électoral de M. Barthou ². Comme il était hôtelier, nous descendîmes chez lui. C'était un homme très intelligent qui comprit très bien l'opération que je voulais faire et il nous promit son concours. Le lendemain, nous allâmes

1. Sur ces infrastructures hydroélectriques mises en place par la Compagnie des Chemins de fer du Midi entre 1920 et 1929, cf. Christophe BOUNEAU, *Modernisation et territoire. L'électrification du grand Sud-Ouest de la fin du XIX^e siècle à 1946*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1997, notamment p. 421-424.

2. Louis Barthou (1862-1934), député (de 1889 à 1922) puis sénateur des Basses-Pyrénées (1922 à 1934), plusieurs fois ministre et président du Conseil. En 1900, Barthou est simple député, après avoir occupé le poste de Ministre de l'Intérieur dans le gouvernement Méline de 1896 à 1898.

voir à Pau, le préfet des Basses-Pyrénées. Mais là, j'eus une première désillusion. Quand je lui eus exposé ce que nous comptions faire, il me répondit qu'il n'avait aucune confiance en l'avenir de l'électricité comme moyen d'éclairage et qu'il n'approuverait jamais des délibérations de conseils municipaux engageant les finances d'une commune pour 30 ans pour faire les installations d'éclairage. J'eus beau lui dire que dans l'Aude, pareilles délibérations étaient approuvées depuis deux ans, en vertu d'une autorisation donnée par M. Brumann, directeur des affaires communales au Ministère de l'Intérieur¹, il me répondit : « *Je commande dans les Basses-Pyrénées et, moi présent, je ne laisserai pas ruiner nos communes pour une idée folle. N'insistez plus* » et il nous mit à la porte. Nous revînmes à Carcassonne. Je n'abandonnai pas cependant mon idée.

Toutes réflexions faites, nous pouvions, avec l'aide de M. Barthou et le précédent qu'Estrade avait créé à Carcassonne, faire revenir le préfet sur son opinion. Le conseil municipal devait se réunir le dimanche suivant pour statuer sur notre demande en concession. Le samedi suivant, je repars pour Laruns mais cette fois avec M. Lannes de Montebello et le lendemain matin, à 8 heures, nous allâmes à la séance du Conseil. J'exposai les lignes générales de l'affaire et, après quatre heures de discussion, on m'accorda la concession pour 75 ans. Il n'y avait eu qu'un opposant qui m'avait combattu âprement et qui ne croyait pas, lui aussi, à l'électricité. Après déjeuner, nous allâmes avec M. Lannes de Montebello aux Eaux Chaudes voir l'endroit où on établirait la prise d'eau mais il m'arriva là un accident qui me dégoûta de ce pays. Comme j'étais sur un pont en bois et que je me rendais compte de la vitesse du courant, en me tournant brusquement ma béquille gauche passa à travers une planche pourrie et se cassa. Je tombai et je ne pus pas me relever. En se brisant, la béquille m'avait donné un coup de fouet sur ma jambe malade et m'avait occasionné une fracture longitudinale du fémur. On me rapporta à Laruns et on me coucha. M. Lannes m'assura que ma fracture n'était pas grave et il partit demi-heure après car il devait être à la caserne le lundi. Dès que je fus couché, je demandai à la bonne d'aller prendre un médecin. « *Oh, me dit-elle, il n'y en qu'un. Vous l'avez vu ce matin au Conseil Municipal. C'est celui qui vous a fait de l'opposition. Mais ne le faites pas venir car il est bu depuis ce matin et il voudrait vous couper la jambe* ». Il valait mieux attendre. Je demandai s'il y avait un pharmacien. Oui, me répondit-elle, mais il est allé déjeuner à Arudy et il ne sera ici

1. Né en 1850, Léon-David Brumann, docteur en droit, fut sous-préfet puis préfet avant d'être nommé directeur de l'administration départementale et communale au ministère des l'Intérieur, poste qu'il occupa de 1900 à 1907, avec le titre de Conseiller d'État. Charles Francière, né en 1862, était préfet des Basses-Pyrénées depuis le 24 septembre 1900 après avoir occupé le même poste dans les Hautes-Pyrénées de 1898 à 1900. Il est décédé en fonction le 4 août 1903.

qu'à neuf heures du soir. À cette heure, je vis entrer dans ma chambre le dit pharmacien. Il était jeune et d'une gaieté folle. Je vis de suite qu'il était fin saoul. Celui là aussi était bu ! Il me demanda en chantonnant ce que j'avais et quand je le lui dis, il me répondit sans me regarder et en crevant de rire : « *Ce n'est rien, je vais à ma pharmacie et dans cinq minutes, je reviens avec ce qu'il faut pour vous guérir* ». Vraiment, je commençais à être inquiet : un docteur et un pharmacien encore plus bu ! Il revint un moment après, je lui confiai ma jambe et je dois reconnaître que, malgré son état d'ébriété, il me fit un bandage très soigné et que je passais une très bonne nuit. Le lendemain, il revint à la première heure. Ce n'était plus le même homme. « *Oh, me dit-il, qu'est ce que vous avez dû penser de moi hier soir ?* ». J'étais allé déjeuner chez un de mes amis, médecin à Arudy et, quand je suis rentré, j'avoue que je tenais un fier plumet Tranquillisez-vous lui dis-je. J'ai été étudiant pendant 7 ans et je sais par expérience ce qu'est un bon plumet et vous étiez simplement un peu gai. Vous devriez téléphoner à votre ami d'Arudy de venir me voir. « *Je veux bien, c'est autre chose que le vieux soûlard d'ici. C'est un ancien interne des hôpitaux de Paris* ». Il revint me dire que ce docteur serait là avant déjeuner. « *Et bien, dis-je, je vous invite tous deux à déjeuner dans ma chambre* ».

Le médecin arriva un peu avant midi. Il regarda ma jambe et me dit que ce ne serait rien mais que je devais rester au lit à peu près deux mois et que le pharmacien avait fait tout ce qu'il y avait à faire. Nous déjeunâmes fort gaiement, moi couché et eux dans ma chambre, à côté de mon lit. Le docteur était un homme très jeune et très distingué. Ils me racontèrent des histoires très amusantes sur le vieux médecin de Laruns et me dirent que j'avais bien fait de ne pas le faire appeler, car en temps normal, il était saoul à partir de midi et qu'il ne savait pas ce qu'il faisait. Il aurait été capable de m'assassiner. Je passai une dizaine de jours couché en face du pic de Gier qui était couvert de neige. Le médecin d'Arudy et le pharmacien de Laruns venaient passer la soirée avec moi et déjeunaient souvent dans ma chambre. Aristide [Escarguel] vint me voir et, enfin, le médecin déclara que je pouvais faire le voyage de Carcassonne en prenant certaines précautions. Le pharmacien me refit le bandage et enfin je quittai Laruns en jurant de ne plus y revenir. En effet, M. Berdou me prévint que le préfet des Basses-Pyrénées avait refusé d'approuver la délibération du conseil municipal m'accordant la concession.

Je ne suis plus revenu à Laruns mais j'ai souvent regretté d'avoir manqué l'occasion de faire l'affaire la plus importante de ma vie, surtout quand j'ai pu me rendre compte de l'énorme différence qu'il y avait entre la Société Méridionale [de Transport de Force] et de celle que j'aurais faite à Laruns.

Verdet Mollerat

À peu près à la même époque, je fus sollicité par M. Bayard père, marchand de produits agricoles à Carcassonne, pour mettre en société une affaire dont il était le représentant à Carcassonne¹. Il s'agissait d'une usine de produits arsenicaux et de verdet installée à Lyon sous le nom de *Verdet J. J. Mollerat*. Cette marque était très connue en France. Le propriétaire de cette usine, M. Theurier, très bon chimiste, mais insouciant, avait fait de mauvaises affaires et était menacé d'être mis en faillite. Pour acheter son usine et la mettre en état de bien travailler, il fallait faire une société au capital de un million. J'allai deux fois à Lyon avec le fils de M. Bayard (qui a presque mon âge). Je vis M. Theurier qui me parut un brave et honnête homme. L'usine, qui était à Pierre-Bénite dans la banlieue, était très grande mais en désordre. Le matériel était vieux et devait être augmenté. C'était quand même une excellente affaire en raison de la marque et d'une bonne organisation commerciale et j'étais décidé à la faire. Mais les créanciers parmi lesquels étaient des concurrents commerciaux, ne nous donnèrent pas le temps de nous retourner et le firent mettre en faillite pour détruire son usine.

Soufres Marty et Parazols²

En 1905, M. Vidal, entrepreneur de la Salubrité à Carcassonne, à qui je servais de conseil pour les diverses affaires qu'il avait, me proposa de reprendre les affaires des Raffineries de soufre *Marty et Parazols*, à La Nouvelle, dont le propriétaire, M. Paul Parazols, très gros propriétaire dans les Pyrénées-Orientales, l'Aude et l'Hérault, voulait passer la main³. Dès que j'eus fait sa connaissance, je m'aperçus de suite qu'il était débordé par la multiplicité de ses affaires et qu'il n'avait pour diriger l'usine de La Nouvelle qu'un personnel incompetent et d'une honnêteté douteuse.

À la fin de l'année, je constituai la société actuelle, au capital de 800 000 francs dont 400 000 d'apports à M. Parazols et 400 000 francs de capital privilégié par rapport aux actions d'apport. De plus, il était créé 1600 parts de fondateurs, donnant droit à 40 % des bénéfices, après prélèvement d'un intérêt statutaire de 4 % aux actions. Sur ces parts de fon-

1. Il s'agit d'Antonin Bayard, fabricant de couleurs, à Carcassonne, installé en 1900 au 7 rue des Jardins et en 1910 au 9 rue Antoine Marty.

2. Sur la constitution de la société cf. Arch. dép. Aude, 6 U¹ 224.

3. Paul Parazols (1852-1921) était notamment propriétaire du domaine Avail-Rich sur les communes d'Elne et Montescot, dans les Pyrénées-Orientales, du domaine de Haut-Rivage à Narbonne, dans l'Aude et, dans l'Hérault, des domaines de Lavalette sur la commune de Montpellier et d'une propriété à Saint-Clément-la-Rivière.

dateurs, M. Parazols m'en donna 400 à moi et 400 à Aristide [Escarguel]. Nous nous étions adressés à M. Aynard, banquier à Carcassonne, celui-là même qui m'a vendu la maison de la rue Voltaire, pour qu'il nous aidât à faire le capital et nous lui avons promis les 800 parts de fondateurs. Heureusement qu'il ne crut pas à la réussite de l'opération et nous laissa tomber, car ces parts de fondateurs m'ont rapporté par an depuis 1925 jusqu'à 40 000 francs nets et, en tout, environ 800 000 francs. De plus, je touchais, dès le début, 500 francs par mois comme administrateur délégué et à partir de 1920, j'avais, comme directeur technique, des honoraires particuliers qui m'ont rapporté une cinquantaine de mille francs par an. Avec *l'Étoile du Midi*, cette affaire a été la base de ma fortune.

Elle m'a de plus donné l'occasion de devenir un des chefs de l'industrie du soufre viticole en France. Dès 1907, j'avais discerné que si cette industrie ne donnait pas de très bons résultats, c'était uniquement dû à la concurrence désastreuse que se faisaient les intéressés. Le conseil d'administration m'autorisa à entrer en relations avec nos collègues pour essayer un projet d'association analogue à celui que j'avais réussi pour les Wagons Foudres.

[Au cœur d'une entente sulfureuse]

Auparavant, M. Roubaud père, administrateur délégué des *Raffineries Réunies*¹, avait essayé un projet d'accaparement. Mais il ne l'avait pas réussi car il avait trop tiré la couverture à lui. Je fus à Marseille avec M. Paul Parazols père, qui me fit connaître nos confrères de cette ville, Messieurs Roubaud père, Paul et Antoine Boude, ce dernier ancien député à l'Assemblée nationale, président de la Chambre de Commerce², officier de la Légion d'Honneur, Messieurs Esmieu père et fils, M. Gouin³ et M. Lombard, tous deux ingénieurs de l'École Centrale, ce dernier administrateur délégué de *Marseille-l'Estaque*⁴. Je vis de suite que M. Roubaud était un requin d'affaires, que M. Paul Boude était un vieux beau insignifiant (il

1. Marcel Roubaud (1857-1933) présida les *Raffineries de Soufre Réunies* jusqu'à sa mort. Sur les raffineries de soufre à Marseille, cf. Lambert (Olivier), *Histoire du commerce et de l'industrie de Marseille XIX^e-XX^e siècle*, t. X : *Marseille entre tradition et modernité. Les espérances déçues (1919-1939)*, C.C.I. Marseille-Provence, 1995, p. 592-598.

2. Né en 1884, Antoine Boude n'a jamais été député. Membre de la Chambre de Commerce de Marseille de 1924 à 1943, il en fut le président de 1937 à 1939.

3. Adolphe Gouin (1865-1939), diplômé de l'École Centrale, promotion 1887, présida les *Raffineries de Soufre de la Méditerranée*, créées en 1899. Il fut vice-président de la Chambre de Commerce de Marseille de 1911 à 1923.

4. Émile Lombard, diplômé de l'École Centrale, promotion 1869, dirigeait la *Société des Produits Chimiques de Marseille-l'Estaque*. Sur l'activité de cette entreprise, cf. Xavier DAUMALIN, « L'industrie marseillaise de la soude face aux enjeux de la seconde révolution industrielle », *Provence historique*, 204, avril-juin 2001, p. 139-158.

avait épousé à cinquante ans sa nièce qui en avait vingt), que M. Frédéric Boude¹ était gonflé d'orgueil, que le père Esmieu était gaga et ses deux fils, vieux garçons, ne valaient guère mieux que lui. M. Gouin, en même temps fabricant d'huile et de savon, était un prétentieux. M. Lombard, seul, était un homme honnête et droit.

Je leur exposai séparément mes projets d'association. Ils m'accueillirent froidement et je revins à Carcassonne sans avoir réussi. Mais dans le courant de l'année, il se passa un fait qui commença à les faire réfléchir. Jusque-là, nous avions été approvisionnés en soufre brut par la Sicile mais les soufres d'Amérique, obtenus par le procédé Frasch qui était très bon marché, commencèrent à arriver en Europe et firent concurrence aux Siciliens. L'agent de l'*Union Sulphur Company* (procédé Frasch) en France était un Allemand, M. Höechel, dont je fis la connaissance². Il était très aimable mais brutal. J'eus de suite avec lui de très bons rapports qui durèrent jusqu'en 1914, époque où il fut condamné à mort par contumace (car il avait filé en Sicile la veille de la déclaration de guerre) sur ma seule déposition. Je ne l'ai pas revu depuis ! Ce qui décida les Marseillais à m'écouter, c'est qu'à la fin de 1906, il demanda l'autorisation de construire une usine à Marseille. Les Marseillais firent de l'obstruction mais ne purent pas l'empêcher d'avoir l'autorisation. Et au milieu de 1907, l'usine était construite au Canet³. J'allai la voir sur l'invitation d'Höechel. Elle était entièrement allemande : tout le personnel, employés et ouvriers, sauf le concierge, était allemand. L'usine était colossale. Un seul magasin pouvait contenir plus de 100 000 tonnes de soufre brut. Elle pouvait à elle seule fabriquer tout le soufre raffiné ou trituré nécessaire à la viticulture française pendant un an.

Les Marseillais se sentant menacés commencèrent à m'écouter. Ils n'acceptèrent pas mon idée d'association intégrale mais ils admirent l'idée d'une association faite pour l'achat en commun des soufres bruts, soit en Sicile, soit à l'*Union Sulphur*. Je fis les statuts de cette société qui s'appelait « *Asso-*

1. Père d'Antoine, Frédéric Boude présida le Syndicat de la Raffinerie de soufre française ; il siégea à la Chambre de Commerce de Marseille de 1887 à 1893. Il est décédé le 6 octobre 1913.

2. Le procédé Frasch consiste à extraire le soufre par liquéfaction, donc sans carrière ou exploitation souterraine. Lorsqu'il eut mis au point son procédé, le chimiste Herman Frasch créa l'*Union Sulphur Company* en 1896 dans le New Jersey. En 1904, il constitua à Hambourg une version européenne de l'*Union Sulphur Company*. Enfin, en 1908, il sera à l'origine des *Raffineries Internationales de Soufre*, dont le siège social est à Marseille.

3. La construction de cette usine du Canet avait été autorisée par le préfet des Bouches-du-Rhône le 24 mars 1909 à condition qu'elle fonctionne dans un délai de 6 mois. Entrée provisoirement en production le 18 octobre 1909, elle fut fermée par un nouvel arrêté préfectoral le 30 décembre 1909. L'usine commença à fonctionner régulièrement en 1911 sous la direction d'Auguste Lafont, ancien directeur des *Raffineries de Soufre Réunies* (Arch. dép. Hérault, 5 M485).

ciation Française pour l'Achat des Soufres bruts ». J'allai à Marseille à plusieurs reprises et ce ne fut pas sans peine que je les leur fis accepter. J'avais fait une rédaction très nette, mais un jour où je m'opposais à la rédaction d'un article proposé par M. Frédéric Boude en lui faisant remarquer que cette rédaction était un nid à procès, il me répondit : « Vous êtes jeune, mon ami. Vous saurez que quand on fait une convention, il faut toujours y mettre quelque chose qui permette de plaider si on ne veut pas la tenir ». Et tous les Marseillais l'approuvèrent, ce qui me donna une fichue opinion de leur honnêteté ! Enfin, la société fut constituée, ce qui était un premier résultat. M. Lombard fut nommé président du conseil d'administration dont je faisais partie et M. Roubaud fut administrateur délégué. Il n'oubliait jamais ses intérêts personnels ! Quoi qu'il en soit, les achats en commun nous donnèrent de bons résultats, car ils nous permirent de nous défendre mieux contre les vendeurs, d'affréter et d'assurer en commun. Elle fonctionna très bien pendant les deux premières années. Nous y avons admis la *Société Bordelaise*¹, installée à Frontignan et les frères Julien installés à Cette. C'est de là que vinrent les premières difficultés.

Un matin, nous apprîmes que Roubaud avait absorbé sans rien nous dire, la *Société Bordelaise* à Frontignan². C'était son droit car nous pouvions nous vendre nos usines entre nous. Mais quelques jours après Höchel m'informa que les *Raffineries Internationales* étaient en pourparlers pour acheter les *Raffineries Julien* à Cette. Pour cela, il fallait l'autorisation de notre association puisque les *Raffineries Internationales* ne faisaient pas partie de notre société. Il y avait peut-être là un moyen de nous entendre avec les *Raffineries Internationales* et par contre coup avec *l'Union Sulphur* qui en était la seule propriétaire. Quelques jours [après], je fus à Montpellier, où au buffet, je me mis d'accord avec Höchel sur la puissance respective de nos usines, ce qui était le seul point crucial de l'entente. Je fis convoquer l'association à Marseille et je leur exposai les bases sur lesquelles nous pouvions faire l'union entre tous les raffineurs français : association en participation analogue à celle des wagons-foudres. Je leur dis les quantums convenus pour les différentes usines avec Höchel. La condition mise à cet accord devait être l'obligation pour les *Raffineries Internationales* de faire partie de notre groupement. En conséquence, nous devions autoriser la vente des Julien aux *Raffineries Internationales*. La discussion fut orageuse et dura jusqu'à 7 heures du soir. Enfin, on accepta tous mes projets et on m'autorisa

1. Il s'agit de la *Compagnie bordelaise des Produits Chimiques Mathieu*.

2. La fusion-absorption de la branche « soufre » de la *Compagnie bordelaise des Produits Chimiques* par les *Raffineries de Soufre Réunies (R.S.R.)* fut conclue le 13 mars 1914 et entérinée par l'assemblée générale des R.S.R. le 24 juin 1914.

à dire aux frères Julien¹ qui attendaient dans un hôtel à côté du bureau de M. Lombard où nous étions réunis, qu'ils étaient autorisés à vendre aux *Raffineries Internationales*. Comme je devais partir à huit heures pour Carcassonne, je leur écrivis un billet pour les prévenir de ce qui venait de se passer et je le leur fis porter. En conséquence, un quart d'heure après, ils signèrent la vente à Höchel². Je repartis de Marseille, content du résultat que j'avais obtenu.

Quelle ne fut pas ma stupéfaction, en arrivant à Carcassonne à deux heures du matin, de trouver une dépêche de Marseille partie deux heures après moi m'annonçant que tout était rompu. À la première heure, je téléphonai à M. Lombard pour lui demander des explications. Il fut très embarrassé et me dit que M. Frédéric Boude ne voulait pas signer notre convention sous le prétexte qu'on ne lui avait pas assuré en dehors de son quantum les 100 balles de sublimé qu'il vendait à Constantinople tous les ans! Or, M. Frédéric Boude avait, il est vrai, quitté la réunion un quart d'heure avant mon départ, mais en donnant pouvoir à M. Roubaud de le représenter. J'eus beau présenter à M. Lombard la situation fautive dans laquelle on me mettait pour m'avoir fait écrire à Messieurs Julien que l'association avait accepté leur vente aux *Raffineries Internationales*, rien n'y fit et quelques jours après, l'association, à la requête de M. Roubaud, son administrateur délégué, assigna les frères Julien devant le Tribunal de Commerce de Marseille en quelques millions de francs de dommages intérêts pour rupture de contrat! C'était la plus belle canaillerie que j'ai vue dans ma vie d'affaires!

Ce fut l'origine d'un procès qui dura pendant plus de sept ans. J'étais navré par la situation des frères Julien, qui étaient âgés et qui étaient de très braves et honnêtes gens. L'affaire vint devant le Tribunal de Commerce (dont M. Roubaud était premier juge) et malgré le papier que j'avais signé autorisant les Julien à vendre, ils furent condamnés. Je m'étais naturellement brouillé avec nos confrères de Marseille et pendant plus de deux ans, je refusais de signer un procès verbal d'assemblée générale où j'avais été assesseur, parce qu'il était inexact. L'affaire vint devant la Cour d'Appel d'Aix où M. Viviani, qui plaidait pour les Julien, fit état de mes déclarations relatives à ce qui s'était passé à Marseille à la réunion où on m'avait autorisé à signer l'autorisation de vendre aux Julien. Ce fut un beau scandale de voir un administrateur de la société qui assignait les Julien leur donner son approbation. Malgré cela, le jugement de Marseille fut confirmé. C'était la ruine pour les Julien. Je leur conseillai d'al-

1. L'un des deux frères était Néri Julien, qui siégea à la Chambre de Commerce de Sète de 1896 à son décès, en 1918.

2. Cette vente avait déjà eu lieu, puisqu'elle remonte à l'année 1911.

ler en Cassation car l'arrêt de la Cour était basé sur l'article 419 du Code Pénal, qui était très controversé à ce moment. Mais heureusement pour eux, *l'Union Sulphur* offrit à notre association d'en terminer en nous offrant 500 000 francs qui furent versés à M. Roubaud, notre administrateur délégué. Mais cette transaction n'a été approuvée par l'association française qui avait été mise en liquidation dans l'intervalle (M. Roubaud, liquidateur) qu'en 1920, à la fin de la guerre. Il revint à *Marty et Parazols*, sur cette liquidation, 51 800 francs. J'écrivis à M. Snider, manager de *l'Union Sulphur*, avec qui j'avais de bonnes relations, que je ne voulais pas de cet argent. Il me répondit en me remerciant du sentiment qui me faisait agir, mais en me priant de garder cette somme qui était insignifiante pour *l'Union Sulphur* (c'était vrai car elle distribuait tous les ans à ses actionnaires comme revenu les $\frac{3}{4}$ de son énorme capital). Quelques jours après, M. Snider m'envoya en plus un chèque de 800 000 francs pour diminution de prix sur un marché qui datait de plus d'un an !

J'ai eu depuis cette époque les meilleures relations avec M. Snider qui était un Américain très froid mais charmant. Je l'ai vu quatre ou cinq fois à Paris, à l'hôtel Meurice où il occupait un luxueux appartement au premier étage. Je regrettai vivement qu'il fût aussi ignorant de la langue française que moi de l'anglais et que nous ne puissions converser qu'avec l'aide d'un interprète. Mais à plusieurs reprises, il me dit qu'il appréciait vivement les efforts que j'avais faits depuis 1907 pour faire l'union entre les raffineurs français et les producteurs de soufre américains et siciliens. Il m'envoya même un splendide album de photographies en couleur, représentant les usines de *l'Union Sulphur*. Je l'ai encore. Dans notre dernière entrevue à Paris, où nous étions allés avec Raymond [Azibert] et où assistaient des délégués du *Corsorzio* italien¹, il nous offrit une réception charmante. Le seul inconvénient fut que c'était une vraie tour de Babel. On y parlait toutes les langues, même le portugais ! Je n'ai plus revu M. Snider. Il était plus âgé que moi et il doit être mort. C'était un brave et fort honnête homme que j'ai bien regretté. J'avais fini par connaître toutes les personnes s'occupant des soufres bruts et travaillés dans le monde entier.

[Témoignage à charge]

Ainsi que je l'ai dit, en 1914, quinze jours avant la déclaration de guerre, Höechel et tout le personnel allemand avaient abandonné l'usine [des Raffineries Internationales de Soufre] et filé en Sicile. L'usine avait été aban-

1. Il s'agit du *Corsorzio Obbligatorio per l'Industria Zolfifera Siciliana*, (Consortium obligatoire de l'industrie sicilienne du soufre), organe créé par la loi italienne du 15 juillet 1906 dans le but de régenter la commercialisation de l'ensemble du soufre extrait en Sicile.

donnée au concierge français. On la mit sous séquestre mais il n'y avait pas un kilo de soufre dans les magasins ! Quelques jours après, j'allai à Marseille. Le colonel Conquet, qui était major de la garnison, était un Carcassonnais et aussi mon actionnaire dans plusieurs affaires. Nous avions de très amicales relations. Je fus le voir au bureau de la place. Comme il travaillait avec des officiers anglais, il me dit d'aller dans le bureau contigu voir un autre audois, le commandant de gendarmerie Vidal, chef de la police militaire de Marseille, qui était de Montréal et qui désirait me demander quelques renseignements. Vidal m'accueillit très aimablement, me demanda quelques détails sur Höechel, et si je croyais que le grand magasin de bruts de l'usine pouvait abriter un Zeppelin. Je répondis : non ! Comme un simple soldat assis à une table paraissait écrire ma réponse, je demandai à M. Vidal si c'était un interrogatoire. « *Oui, me dit-il en riant, c'est mon greffier, qui est, dans le civil, juge d'instruction à Avignon mais ce n'est pas un interrogatoire. Mais je dois vous dire que le capitaine rapporteur du Conseil de Guerre désire vous entendre régulièrement dans la soirée. Ici ce n'est qu'une enquête de police* ». À deux heures, une automobile militaire vint me prendre à l'hôtel et me conduisit au fort Saint-Jean. Le capitaine rapporteur me reçut de suite et l'entretien dura plus de deux heures. Je déposai, sous la foi du serment, que je ne croyais pas du tout à l'histoire du hangar à Zeppelin mais qu'on pouvait reprocher à Höechel d'avoir volontairement manœuvré de manière à priver la France de soufre brut au commencement de la guerre car, sous des prétextes divers, il était arrivé à ne pas avoir un atome de soufre dans ses magasins alors que tous les ans à pareille époque, il en avait une centaine de mille tonnes. Huit jours après, sur ma seule déposition (Roubaud interrogé n'ayant rien voulu dire), Höechel fut condamné à mort. Il ne s'en est pas plus mal porté d'ailleurs ; quand l'Italie déclara la guerre, il avait fui en Allemagne ! J'ai toujours conservé l'idée que c'était un grand chef allemand et il me semblait toujours lui voir un casque à pointe sur le crâne ! D'ailleurs, son second, M. Zeiss, fut pendant la guerre commandant du génie de la place d'Anvers comme colonel. Mais contrairement à Höechel qui était cassant et autoritaire, Zeiss était doux et conciliant. Ni Höechel ni Zeiss ne sont plus revenus aux *Raffineries Internationales* ni à l'*Union Sulphur*. Ils furent remplacés par M. Hope, un jeune américain qui arriva en 1915, et avec qui j'ai eu toujours des rapports très cordiaux, qui ont duré jusqu'à 1939, époque où il est revenu en Amérique¹. Tout le personnel des *Raffineries Internationales* fut français à partir de la guerre.

1. Après la fusion des *R.S.R.* et des *R.I.S.* en 1935, Charles Hope sera administrateur et directeur général des *R.S.R.* jusqu'au 15 juillet 1937, date de sa démission pour rentrer aux États-Unis où il décédera en 1938.

[L'office départemental des produits chimiques agricoles]

En 1918, le ministère de l'Agriculture convoqua à Paris tous les industriels de soufre de France. Je fus à cette réunion qui eut lieu dans la salle bleue du Ministère du Commerce, rue de Varenne. Nous étions une cinquantaine. M. Roux, directeur des Produits chimiques agricoles, nous exposa que le gouvernement avait décidé de ne laisser vendre le soufre aux agriculteurs que proportionnellement à leurs surfaces en vignes, que la répartition serait faite par les départements et que le ministère nous indiquerait les départements que chacun de nous devrait fournir. Il nous laissa ensuite pour que nous nous mettions d'accord sur les prix à pratiquer. Je fus nommé président et je m'en tirai à la satisfaction générale¹. Quand M. Roux revint, je lui indiquai le chiffre que nous demandions. Il le trouva élevé mais, après discussion, il finit par l'accepter. Cela nous donnait des bénéfices assez élevés.

Quand je revins à Carcassonne, le préfet me demanda si je voulais accepter de créer l'Office départemental des soufres et sulfate de cuivre. « *Je veux bien, lui répondis-je, mais à une condition, c'est que vous verrez toutes les demandes mais vous ne connaîtrez pas les réponses que je ferai.* » Il accepta. J'organisai de suite le service. Toutes les opérations de comptabilité et de caisse furent faites par la Caisse Régionale de Crédit Agricole. Nous fîmes ainsi plus de 200 millions d'affaire en 2 ans ! Les maires nous apportaient l'argent de leurs communes et nous leur faisons parvenir le soufre et le sulfate qui revenaient à chacun de leurs administrés. En prélevant 0,10 franc par balle pour nos frais, j'eus à la dissolution de l'Office plus de 800 000 francs de bénéfices mais je n'avais dépensé en frais généraux que moins de 4 000 francs ! Je les portai au préfet en le priant de les affecter à la construction de l'École d'Agriculture de Charlemagne², qui était projetée. Il me remercia et me proposa pour la Légion d'Honneur³.

Mais j'avais bien fait d'être prudent. Dès le mois de janvier, je fus appelé à la préfecture. J'y trouvai M. Durand, député de Castelnaudary, qui fut plus tard ministre de l'Agriculture⁴. Je ne le connaissais pas. Il m'accueillit

1. En fait, P. Capelle avait le titre de directeur de l'Office, lequel comprenait 12 membres, fonctionnaires et socioprofessionnels (cf. Arch. dép. Aude, 13 M 102).

2. La création de l'École d'Agriculture Charlemagne, à Carcassonne, a été décidée par arrêté du ministre de l'Agriculture du 4 décembre 1925. L'établissement sera opérationnel en octobre 1928.

3. Prosper Capelle est promu chevalier de la Légion d'honneur le 27 novembre 1920 au titre des services agricoles rendus par les civils durant la guerre. C'est le préfet de l'Aude, Joseph Zimmermann, qui sollicita cette décoration.

4. Jean Durand fut député de 1906 à 1921 puis sénateur de l'Aude de 1921 à 1936. Il occupa le poste de ministre de l'Agriculture du 17 avril 1925 au 10 avril 1926, celui de l'Intérieur du 10 avril 1926 au 19 juillet 1926 et celui de l'Instruction publique et des Beaux-Arts du 21 février au 2 mars 1930.

très mal et me reprocha que son arrondissement n'était pas encore servi en soufres. Je lui répondis que les premiers wagons qui arriveraient seraient destinés à l'arrondissement de Narbonne, qui souffrait deux mois avant celui de Castelnaudary, et que ses vigneronns recevraient le soufre nécessaire en temps utile. J'ajoutai que s'il n'était pas content, il n'avait qu'à me le dire et que je donnerais de suite ma démission. Il se fînt pour satisfait de ma réponse et me laissa aller. Depuis, nous avons eu les relations les plus amicales et quand il fut nommé ministre de l'Agriculture en 1925, c'est sur ma demande qu'il ordonna l'enquête sur la répartition du vignoble en France, enquête qui a montré le grand nombre de vigneronns ayant dans le Midi moins d'un hectare de vignes et le petit nombre de gros exploitants de plus de 50 hectares¹. Il fut surpris des résultats de cette enquête et il voulut bien le l'avouer. La publication à l'Officiel de cette enquête démontra à l'opinion publique que les quatre départements vinicoles du Languedoc ne comprenaient qu'une cinquantaine de propriétaires ayant plus de 100 hectares de vignes et que le département qui, en France, produisait le plus de vin à l'hectare était la Vendée !

[Le cartel du soufre, source de profits]

Quand en 1920, l'État nous rendit la liberté, on nous appela à Paris et là, M. Roux voulut bien nous conseiller de faire une entente entre nous. J'étais à ce moment le trait d'union entre les camarades du Languedoc, les Marseillais, les Italiens et les Raffineries Internationales. Je les réunis à plusieurs reprises à Marseille, à Nîmes, à Montpellier et ici [Carcassonne], et je leur fis admettre le principe de l'Association Française des Raffineurs de Soufre. Le moment était bien choisi. Les *Raffineries Réunies* venaient d'absorber la maison Boude². Nous nous étions mis d'accord sur les puissances de chaque usine. Je venais de fonder l'Association des Raffineries de Soufre du Languedoc dont tous les petits triturateurs faisant partie à l'exception de deux insignifiants, que j'aurai vite mis à la raison si on m'avait écouté³. Enfin l'Association française fut créée en 1923 et j'en fus nommé président⁴. Elle a fonctionné jusqu'en 1939 avec des hauts et des

1. Les résultats de cette enquête viticole de 1925 sont consultables aux Arch. dép. Hérault, 8M 229. Cf. également le *Journal Officiel* du 10 janvier 1926.

2. En fait, les *Raffineries de Soufre Réunies* avaient absorbé la société *A. Boude et fils* en 1914, en même temps que la branche soufre de la *Compagnie Bordelaise des Produits Chimiques*.

3. Prosper Capelle dépose les statuts de la *Société languedocienne d'importation de Soufre* le 21 juin 1919, société anonyme au capital de 1 200 000 francs, dont les *Raffineries de soufre Marty et Parazols* détenaient 73,7 %.

4. Constituée en novembre 1923 sous la forme de la loi du 1^{er} juillet 1901, l'Association française des raffineurs et triturateurs de soufre (A.F.R.T.S.) avait pour but de défendre les intérêts des raffineurs face au consortium créé par les producteurs de soufre bruts. P. Capelle en est le président.

bas, mais en nous donnant finalement de très bons résultats. Elle laissait à tous la liberté complète en ce qui concernait les prix de vente et la façon d'opérer avec la clientèle¹. On faisait à la fin de la campagne une compensation entre les adhérents comme on la faisait pour les wagons-foudres.

Cela aurait très bien marché s'il n'y avait pas eu les intérêts personnels de M. Roubaud et des Italiens. Seuls les Américains eurent une attitude correcte. Une première fois, M. Roubaud voulut créer une usine à Bordeaux, où il y avait *l'Européenne*² qui faisait partie du groupement. Il avait été d'abord convenu que nous la ferions tous ensemble. Je fis faire un avant-projet par M. Paszkowski, ingénieur à Narbonne³. Mais Roubaud la construisit seul, sans même nous prévenir, d'où la première rupture. Nous nous fîmes une concurrence acharnée pendant un an. Nous acceptâmes finalement la nouvelle usine de Bordeaux sans augmenter cependant le quantum des *Raffineries Réunies*. Deux ans après, les Italiens, qui avaient acheté l'usine Fourcade à La Nouvelle⁴, l'usine d'Esmieu et celle de Gouin à Marseille, et l'usine d'Amans à Montpellier⁵, et qui avaient acheté la majorité des actions de *l'Européenne* à Bordeaux, nous demandèrent d'augmenter le quantum de ces usines en prétextant que c'était juste car ces usines avaient été lésées dans la répartition antérieure. Au risque d'une nouvelle rupture, nous refusâmes. Je passai trois jours à Marseille en pourparlers avec M. Marrano, représentant des Italiens⁶. Le dernier soir, à six heures et demi, à l'hôtel Bristol, j'eus un dernier entretien avec lui. Il eut un mot malheureux : « *C'est une question de prestige* » me dit-il. « *Et bien, lui répondis-je, nous avons aussi le notre à sauvegarder, faites ce qu'il vous plaira, je considère nos pourparlers comme rompus et je rentre à Carcassonne à huit heures*

1. L'A.F.R.T.S. organise une répartition des marchés intérieurs et extérieurs entre tous les producteurs. Suite à l'accord 23 mars 1933, les quotas sont les suivants pour le soufre destiné à la viticulture : les *Raffineries de Soufre Réunies* disposent de 30,132 % de part de marché, les *Raffineries Internationales de Soufre* de 28,248 %, la *Société Continentale des raffineries de Soufre* et la *Compagnie européenne de Traitement de Minerais*, conjointement, de 21,657 %, *Marty et Parazols* de 7,439 % et les *Établissements B. Pons*, de Narbonne, de 6,874 %.

2. Il s'agit de la *Compagnie européenne de Traitement des Minerais* constituée en 1906 à Bordeaux par P. de Guigné et dirigée par un ingénieur chimiste suisse, Albert Meyer.

3. Il s'agit d'Henri Paszkowski, administrateur des *Établissements Pons*, à Narbonne, et membre en 1919 de la *Société Languedocienne d'importation de soufre*.

4. En décembre 1895, Fabre, représentant la maison Fourcade, avait été un des six membres fondateurs du Syndicat de la Raffinerie de Soufre Française présidé par Roubaud. En 1931, l'usine Fabre-Fourcade de Port-La Nouvelle est louée à la *Société Continentale des Raffineries de Soufre*.

5. Il s'agit de l'usine de la *Société Méridionale des Soufres, engrais et produits agricoles*, fondée le 6 août 1918 par Charles Amans (1891-1925), à Castelnau-le-Lez (cf. Arch. dép. Hérault, 6 U^s 253 et 6 U^s 276).

6. Il s'agit probablement des entretiens du 21 février 1933 qui débouchèrent sur la convention signée à Marseille entre les principaux producteurs. M. Marrano était administrateur de la *Société Continentale des Raffineries de Soufre* et administrateur-délégué de la *Fédération Opifici Raffinazione Zolfi Anonima (FORZA)*, dont 50 % du capital social était détenu par le *Consorzio obbligatorio*.

ce soir ». J'étais déjà monté en wagon lorsque, un quart d'heure avant le départ, je vis arriver M. Marrano, accompagné de M. Meyer, directeur de l'Européenne. Il me dit qu'il ne voulait pas rompre et qu'il se contenterait de petits réajustements. Je lui promis d'intervenir en ce sens et la rupture fut évitée.

Mais quelques temps après, il me proposa de nous racheter notre affaire *Marty et Parazols*. Je fus à Paris avec Raymond [Azibert] et je le vis à l'hôtel des Ambassadeurs, où il était descendu. Après nous être longuement entretenus de son projet d'acquisition, il nous conduisit à l'hôtel Continental où il nous présenta M. Donegani, président de la *Société Montecatini* française, au capital de 1 milliard de francs, qui était le propriétaire réel des usines italiennes en France¹. Il venait à ce moment de fonder le trust mondial de l'azote, dont il était président. C'était un homme charmant et fort intelligent, un homme d'affaires de grande classe. Je lui exposai que j'étais à la veille de faire le trust mondial du soufre et que seuls les Italiens restaient à convaincre. Il m'écouta attentivement en prenant des notes. À l'attitude de M. Marrano, je vis qu'il n'était pas plus qu'un valet de chambre pour M. Donegani. Ces pourparlers pour la vente de notre usine n'eurent pas de résultats, ce dont je me félicite aujourd'hui. Mais vers 1935, M. Roubaud me joua un tour de cochon². Il avait été convenu entre nous que nous essaierions d'acheter les *Raffineries Internationales* : $\frac{1}{3}$ pour nous, $\frac{2}{3}$ pour les *Raffineries Réunies*. J'appris un matin que Roubaud avait acheté pour le compte des *Raffineries Reunies*@*Raffineries Réunies* sans se préoccuper de nos conventions³. J'avais tiré les marrons du feu pour lui!

Usine d'arsenic

En somme, cette affaire des raffineries de soufre *Marty et Parazols* m'a donné au moins deux millions et en outre une très grande influence dans le milieu d'affaires. Mais je prévoyais dès 1920 que nous finirions par végéter et peut-être, être absorbés par les Italiens ou par les *Raffineries Réunies* si nous nous en tenions au soufre et j'avais cherché à faire autre chose. Or, un peu avant, un de mes amis que j'avais connus quand je préparais l'agrégation, M. Bernard, directeur des Mines de la Caunette, ancien élève de Polytechnique, d'où il était sorti deuxième et premier de l'École des

1. Guido Donegani (1877-1947) dirigea le groupe Montecatini de 1910 à 1945. Il fut également député puis sénateur au Parlement italien.

2. Il s'agit de Jean Roubaud (-1963), fils de Marcel, décédé en 1933.

3. Les *Raffineries de Soufre Réunies* achetèrent en novembre 1935 les $\frac{3}{4}$ des actions des *Raffineries Internationales de Soufre*. Les R.I.S. apportent aux R.S.R. les usines de Marseille-Le Canet, de Sète (ex-usine Julien) et de Bordeaux-Bassens.

Mines¹, vint me voir pour me proposer de m'occuper de la fabrication de l'arsenic. À ce moment, il était capitaine d'artillerie de réserve et chef du service des explosifs à l'Arsenal de Tarbes. Avec le concours d'un jeune chimiste aussi mobilisé, il avait mis au point un appareil qui permettait la transformation continue de l'acide arsénieux en acide arsénique, et en partant de ce dernier, la production de l'arséniate de plomb tribasique par l'attaque de la litharge².

Lors de la démobilisation, je pris le jeune chimiste à Carcassonne et nous construisîmes le laboratoire de la Rue des Jardins où il acheva de mettre au point ses procédés et l'année suivante, nous construisîmes l'usine à arsenic de La Nouvelle dans la vieille sublimerie. Pendant sept à huit ans, nous fûmes les seuls producteurs d'arséniate de plomb en France. Notre seul concurrent était un américain, *Arsenicate Swift*. Nous gagnâmes beaucoup d'argent à cette fabrication. Mais peu à peu, il se créa de petites usines procédant par double décomposition (réaction de l'acide arsénieux sur l'acétate de plomb). Leurs produits étaient loin d'égaliser les nôtres. Les prix baissèrent. J'essayai de les unir avec mon système qui avait réussi aux wagons et aux soufres. Ils acceptèrent et je les groupai, y compris l'Américain et j'y fus bien aidé par le représentant de *Arsenicate Swift* à Paris, M. Wolhymer, un jeune juif très entreprenant qui fut nommé président. Mais depuis la guerre, la consommation d'arséniate de plomb et de chaux a pris un développement considérable pour les usages agricoles. Deux grandes sociétés, *Kuhlmann* et *Saint-Gobain*, en font et essayent d'accaparer le marché et je crois que nous serons les seuls à leur résister dans le Midi.

Les Raffineries *Marty et Parazols* ont de plus les Talcs de Céret, une exploitation de baryte à côté de Tarbes, qui a été achetée par Raymond [Azibert] et enfin une fabrique d'aliments complets à Sète³. Je n'ai aucune confiance en cette dernière qui est destinée à disparaître à la fin des hostilités, mais l'usine est installée pour en faire une usine de broyage de baryte et de fabrication du lithopone à quoi on emploie la baryte broyée.

1. Il s'agit de Maurice Bernard (1864-1923). Polytechnicien (promotion 1882) et ingénieur des Mines (1884), Bernard était en charge de l'administration de l'arrondissement des mines de Carcassonne depuis 1892. Le 18 avril 1893, il obtient un congé pour prendre la direction de la Société des mines et fonderies de la Caunette, fonction qu'il cumule à partir d'avril 1895, avec celle d'ingénieur-conseil des mines et fonderies de Pontgibault, dans le Puy-de-Dôme. De 1907 à 1913, il sera ingénieur-conseil de la *Société du Graphite français*. Bernard joua un rôle déterminant comme témoin de la défense dans le procès du capitaine Dreyfus, à Rennes en août 1899.

2. La litharge est du protoxyde de plomb (Pb o) fondu et cristallisé en lamelles. D'un jaune rougeâtre, la litharge entre dans la fabrication des verres au plomb, des vernis pour poterie, des huiles de peinture et... servit à l'occasion pour la falsification des vins.

3. Durant les années 1940-1945, cette fabrique d'aliments complets, installée à Sète au 94 route de Montpellier, était dirigée par Claude Richard, gendre de Raymond Azibert et futur PDG des *Établissements Bartissol*.

Autres affaires

Depuis 1902 jusqu'en 1935, je me suis occupé aussi d'un certain nombre d'affaires auxquelles je ne donnai pas suite ou qui ont mal tourné. Dans leur ordre, j'essayai, sans y réussir, de mettre en société les *Établissements Mary*, tonnellerie mécanique, au capital de 3 millions¹, *Les fils de l'Empereur et de Lamouroux*, biscuiterie à Sète, au capital de un million², *l'Établissement Van Cabeke*, à Sète, fabrique de sulfate de cuivre, au capital de deux à trois millions³. Enfin, je fus amené à m'occuper de la mise en œuvre des procédés brevetés de Sabatier et Sanderens pour l'hydrogénation des huiles.

Le professeur Sabatier, doyen de la Faculté des Sciences de Toulouse, prix Nobel et membre de l'Académie des Sciences, était de Carcassonne⁴. J'avais eu son frère comme professeur de chimie au Lycée⁵. Il projetait d'employer le méthane à l'éclairage des villes. Mais il ne trouvait aucune compagnie de gaz qui voulut en faire l'essai car il fallait changer toutes les canalisations de distribution. J'en parlai à Chancel qui était maire d'Antibes, et qui avait une usine municipale ; il était décidé à faire l'essai. Cela ne marcha pas mais j'eus des relations suivies avec M. Sabatier qui me parla de la transformation du méthane en pétrole, des pétroles en essence, qu'il venait d'inventer en collaboration avec l'abbé Sanderens⁶. Je le mis en relation avec des raffineurs de pétrole de Marseille, qui vinrent avec moi à Toulouse et on fit, devant eux, de l'essence en partant du méthane. Malgré toutes les précautions prises, ils devinèrent comment cela se faisait et ils s'en allèrent mais, six mois après, ils construisaient une usine pour la transformation des huiles en graisses solides par ce procédé.

1. La société des *Établissements B. Mary* a été constituée sous forme de société anonyme le 3 décembre 1912 avec un capital de 600 000 francs divisé en 1 200 actions de 500 francs dont 740 attribuées en représentation des apports en nature (Arch. dép. Hérault, 6 U⁵ 249).

2. Le 21 octobre 1921, les deux frères Jules et Louis Lempereur déclarent dissoudre la société de fait *Les fils de Lempereur* ayant pour objet le commerce de biscuiterie qu'ils exploitaient à Cette, 11 route de Montpellier (Arch. dép. Hérault, 6 U⁷ 149).

3. Eugène Van Cabeke, industriel de nationalité belge résidant à Paris, créa d'abord la *Compagnie Cettoise de Produits Chimiques* (capital : 5 Mf en 1921) puis, en 1920, la *Société Générale Commerciale*, au capital de 300 000 francs porté l'année suivante à 1 million de francs, capital dont il détenait la quasi-totalité des actions. Il fabriquait du chlorure de cuivre, d'étain, et de zinc, des métabisulfites, du sulfate de cuivre et des engrais d'os (Arch. dép. Hérault, 6 U⁷ 148 et 149 et 5 M 485).

4. Voir les notices biographiques de Paul Sabatier dans Rémy CAZALS et Daniel FABRE (dir.), *Les Audois. Dictionnaire biographique*, 1990, p. 296 et Lucien BABONNEAU, *Génies occitans de la Science*, E.T.L., Toulouse, 1950, p. 167-188.

5. Il s'agit de Théodore Sabatier, diplômé de l'École normale supérieure, section sciences (promotion 1861), décédé en 1913.

6. Docteur es sciences, l'abbé Jean-Baptiste Sanderens (1856-1936) était rattaché à l'Institut catholique de Toulouse. En collaboration avec Paul Sabatier, il réalisa de nombreuses publications en chimie organique, dont plusieurs communications devant l'Académie des Sciences.

Je fus aussi la cause que Sabatier et Sanderens furent compromis dans la création d'une société anglaise « *Buisson, Helle and Gas Méthane* ». J'avais reçu quelques temps avant, un ingénieur qui m'avait été adressé par M. Doumer, ancien gouverneur de l'Indochine. C'était un aventurier. J'avais eu l'occasion de lui parler de Sabatier. Sans rien me dire, il se mit en relation avec lui. Le résultat fut que Sabatier et Sanderens, qui ne m'en avaient rien dit, firent avec lui cette société anglaise dont le capital était en grande partie fictif. L'escroc fut condamné à trois ans de prison sans sursis, l'abbé Sanderens à six mois avec sursis. Sabatier, seul, fut acquitté, en raison de sa notoriété.

Affaire Guiraud

Enfin, la dernière affaire que j'ai faite en matière industrielle a été désastreuse. Elle m'a coûté plus de 400 000 francs. Guiraud jeune était mon vieil ami, pour qui j'avais beaucoup de sympathie, car il était charmant malgré son indolence et sa philosophie. Lorsque Jeanne Capelle, ma petite cousine, se maria avec Gaston Ladousse, je les fis venir à Carcassonne. Désireux de faire une situation à Ladousse, qui était ingénieur des Arts et Métiers, je l'associé avec Guiraud, qui venait d'être à peu près ruiné par le paiement des bénéfices de guerre ; il s'était très mal défendu. Je lui fis une société au capital de 400 000 francs pour reprendre l'usine Guiraud¹. Mais Guiraud était trop vieux et Ladousse trop jeune. Ils firent de mauvaises affaires et nous fûmes obligés de liquider². J'avais fait de grosses avances que j'ai perdues mais je ne regrette rien car Guiraud est mort tranquille et Ladousse, plus expérimenté, s'est créé une bonne situation.

1. Cette société fut créée le 18 avril 1929 avec un capital de 400 000 francs divisé en 800 actions de 500 francs. Sur l'activité des fonderies *Guiraud Frères* puis *Guiraud jeune*, cf. Pierre et Annick FAFEUR, « La mécanique carcassonnaise au XIX^e siècle », *Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude*, t. XCVI, 1996, p. 181-207. En 1932, Joseph Durand-Roger reprend les locaux de la fonderie *Guiraud jeune*, route de Narbonne (actuellement 11 avenue du Général-Leclerc).

2. Les deux liquidateurs des *Fonderies Guiraud jeune* furent le 30 juin 1935, Raymond Azibert et Martin Guiraud, ingénieur domicilié à Carcassonne (Arch. dép. Aude, 6 U¹ 255).

IV. — AFFAIRES MINIÈRES

Mines de Villardonnel

Ma première affaire minière date de 1905. Aristide [Escarguel] me fit connaître M. Desflassieux¹, propriétaire au Colombier, par Villardonnel, ingénieur chimiste qui avait été aux mines de Villanière² et qui venait de demander une concession à Villardonnel³ pour l'exploitation de l'or et des métaux connexes. Nous fîmes une société au capital de 100 000 francs, porté ensuite à 170 000 francs⁴. En même temps que les travaux de recherche, nous construisîmes une petite usine pour la fabrication de l'acide arsénieux⁵. Je m'aperçus vite que Desflassieux était très intelligent, bon chimiste, mais rêveur et très optimiste. Au bout d'à peu près un an, je le révoquai de ses fonctions d'ingénieur-directeur et j'arrêtai les travaux de recherche ainsi que l'usine.

Peu de temps après, je reçus de M. Planchat, de Paris, au nom de M. Casel, architecte et président de la mine de fer de Diélette⁶ (capitaux

1. Originaire du Lyonnais, Antoine Desflassieux (1876-1951) était arrivé dans le département de l'Aude en 1889 pour occuper un emploi de chimiste aux mines de Lastours (sur ses activités en Cabardès, voir les publications de Claude MARQUIÉ et J.-C. CAPÉRA citées en bibliographie). Le 20 juillet 1907, Desflassieux se porte acquéreur de la concession Puy-Merle, commune de Saint-Polycarpe, arrondissement de Limoux, pour l'extraction du cuivre, concession attribuée le 16 juin 1876 et inexploitée depuis 1877. Il revendra cette concession aux Mines de Villardonnel, qui en firent apport en 1926 à la *Société minière et industrielle de Villardonnel* (Arch. dép. Aude, S782).

2. La concession de Villanière, accordée le 11 août 1898, « pour l'exploitation de mispickel et autres minerais connexes » fut jusqu'en 1943 la propriété de la Société des Mines de l'Aude, 11, quai général Sarrail à Lyon. Elle produisit jusqu'en 1945 des pyrites arsenicales donnant de l'arsenic, de l'or et de l'argent.

3. Commune du canton de Mas-Cabardès (Aude).

4. La société anonyme *Mines de Villardonnel* est constituée le 17 août 1907 ; son siège social est au 27 rue de Voltaire à Carcassonne. (Cf. Arch. dép. Aude, 6 U¹ 242).

5. Il s'agit probablement de l'usine du Pont-Rouge. Selon Claude Marquié (« Quelques industries carcassonnaises à la fin du XIX^e siècle (1880-1914) », *Bulletin de la Société d'Études Scientifiques de l'Aude*, 1984, p. 85), « en septembre 1905, avait été inaugurée une usine traitant le mispickel de la mine de Villardonnel pour en faire de l'acide arsénieux ».

6. La mine de fer de Diélette (Manche), était passée sous le contrôle de la famille Tyssen en 1907 lorsque celle-ci acquit la majorité des parts de la société amodiataire, la *Société des mines et carrières de Flamanville* (cf. Alain LEMENOREL, *L'impossible révolution industrielle ? Économie et*

allemands fournis par le groupe Thyssen), une demande d'option sur Villardonnell. Je la lui donnai et il reprit les travaux à ses frais. Mais après qu'il eût dépensé les 100 000 francs dont il disposait, il cessa de venir à Carcassonne. L'affaire ne devait plus intéresser les Allemands qui avaient espéré y trouver une mine de fer. Cependant, M. Planchat s'y est toujours intéressé et il est aujourd'hui président du conseil d'administration de la *Société Minière et Industrielle de Villardonnell*¹ qui a succédé aux *Mines de Villardonnell*.

En 1914, le Ministère de la Guerre nous demanda de fabriquer de l'acide arsénieux. Je traitai pour un marché de 50 tonnes. On m'envoya des soldats mobilisés et spécialistes. On me donna tout le charbon qui était nécessaire mais nous ne livrâmes pas un gramme à l'Etat. À la fin de la guerre, on me résilia le marché. Nous continuâmes à fabriquer pendant quelques temps et, comme j'étais le seul à faire de l'acide arsénieux en France, et qu'il était très demandé en Amérique, je vendis en augmentant le prix et j'arrivai à 5 000 francs la tonne, ce qui me permit de payer mes dettes en partie. Je dirai en passant qu'en matière de mines, il ne faut pas trop se fier aux opinions des ingénieurs officiels. Un jour où j'étais allé voir à Toulouse M. Caltaux², ingénieur en chef, il me dit que je ne tirerai pas de Villardonnell dix mille tonnes de minerai. Or, nous en avons tiré à ce jour, 1943, plus de cent mille tonnes et la mine n'est qu'effleurée !

En 1923, on nous accorda la concession³ qui avait été demandée en 1905 et, en 1926, M. de L'Espée⁴, qui venait de fonder la Société de Salsigne⁵, me

sociologie minières en Basse-Normandie, 1800-1914, Cahier des Annales de Normandie, n° 21, Caen, 1988, p. 169-172).

1. La société anonyme *Société minière et industrielle de Villardonnell*, au capital de 3 millions de francs, est créée le 15 septembre 1926 avec siège social au 27 rue de Voltaire à Carcassonne. 10 000 parts de fondateurs et 3 000 actions sont attribuées à Louis de L'Espée et Raymond Dornès et 7 500 actions et 250 000 francs en liquide à la *Société des mines de Villardonnell*. Les 1,9 million de francs restants sont divisés en 19 500 actions de 100 francs, réparties entre 33 souscripteurs initiaux, dont Bonna Dreifuss, épouse Picard (7 000 actions), Sali Dreifuss (3 995 actions), la Sté de l'Oriège, de Maurice Burrus (2 000 actions), Louis de L'Espée (1 770 actions) et la banque A. Schwartz, P. Cassagnevere et Cie (1 000 actions) (cf. Arch. dép. Aude, 6 U¹ 242).

2. L'ingénieur des Mines Lucien Caltaux fut à partir de 1905 en charge du sous-arrondissement de Toulouse-Est comprenant les départements de l'Aude, des Pyrénées-Orientales et du Tarn puis, de 1909 à 1924, ingénieur en chef de l'arrondissement minéralogique de Toulouse. Les quantités extraites annuellement, publiées par la *Statistique de l'Industrie Minérale*, confirme plutôt les craintes exprimées par l'ingénieur des mines que cette assertion de Prosper Capelle.

3. La concession de Villardonnell « pour l'exploitation de mispickel, pyrite de fer et de cuivre et autres minerais connexes » d'une superficie de 386 hectares a été accordée le 4 mai 1922.

4. Louis de L'Espée avait intégré l'École Polytechnique en 1876. Il est décédé le 14 avril 1935.

5. Le 29 mars 1924, Louis de L'Espée et Émile Clère créent la *Société des Mines et usines de*

demanda de lui céder notre affaire. Or, M. Mahul¹, de Villardonnell, qui se prétendait notre associé en vertu d'une convention passée en 1903 avec Desflassieux, nous avait dans l'intervalle, intenté un procès en paiement de redevances qu'il prétendait lui être dues. Nous fûmes condamnés en première instance et en appel. Je fis un recours en cassation et après sept ans de procès, j'eus finalement gain de cause. La Cour de Cassation décida que Mahul, propriétaire du sol, avait essayé de tourner la loi de 1810 sur les mines en faisant un acte fictif d'association². Je fis confirmer l'arrêt de la Cour de Cassation par Laffon³, qui était premier président de la Cour de renvoi, à Nîmes. Cet arrêt forme jurisprudence définitive.

Société Minière et Industrielle de Villardonnell

Pour nous reprendre notre affaire, M. de L'Espée fit une société au capital de 3 millions et il nous donna 750 000 francs en actions d'apport et 250 000 francs d'argent. Il me demanda de faire partie du nouveau conseil d'administration et j'eus le grand tort d'accepter ; je me serais évité beaucoup de travail et d'ennuis par la suite. Le Conseil était d'ailleurs très bien composé. Il y avait M. Burrus⁴, gros propriétaire dont on évaluait la fortune à 7 ou 800 millions, gros fabricant de tabac en Alsace et en

Salsigne, au capital de 6 millions de francs et siège social à Paris, 109 boulevard Pereire. De L'Espée apporte à la société le bénéfice des travaux, plans, devis, études et reçoit en contrepartie 225 000 francs en espèces et 1 250 parts bénéficiaires. Il ne souscrit aucune action du capital. Cette société reprenait l'entreprise d'André Gayet qui exploitait les deux concessions délivrées les 6 février 1877 et 24 décembre 1897 pour l'extraction « de fer, pyrite de fer et métaux connexes ». Auparavant, la Sté des Mines de Villardonnell s'était opposée, en vain, à la création d'une autre concession, dite de Malabau, concession de 725 hectares, sur les communes de Mas Cabardès, Villardonnell, Villanière et Mireval-Cabardès accordée le 9 août 1913 « pour l'exploitation du mispickel, de cuivre, de l'or, de l'argent et de métaux connexes » (Arch. dép. Aude, S786 et 6 U¹ 239).

1. Probablement s'agit-il de Paul Mahul, propriétaire en 1903 du château de Villardonnell, où il produisait 600 hl de vin.

2. D'après la loi du 21 avril 1810, les propriétaires du sol ne sont plus automatiquement propriétaires du sous-sol : *la concession est à tout individu sans distinction de nationalité, seul ou en société, s'il possède les facultés nécessaires pour entreprendre et conduire les travaux, s'il peut satisfaire.*

3. Il s'agit de Jules Laffon, ancien juge au Tribunal civil de Carcassonne, membre d'une famille carcassonnaise actionnaire notamment de la S.M.T.F., de la *Société d'Electro-Motoculture* et de *L'Étoile du Midi*.

4. Maurice Burrus (1882-1959) était né à Sainte-Croix-aux-Mines dans une famille d'industriels. Après des études achevées à Hanovre où il s'initie notamment aux pratiques bancaires, il prend la direction de la manufacture de tabac familiale à Sainte-Croix-aux-Mines. Expulsé d'Alsace en 1914 pour avoir refusé de fournir du tabac aux armées allemandes, il place alors l'essentiel de ses capitaux en Suisse tout en participant à plusieurs affaires en France. Elu député du Haut-Rhin le 8 mai 1932 et réélu en 1936, il votera les pleins pouvoirs au maréchal Pétain le 10 juillet 1940. Cf. Jean JOLLY, *op. cit.*, t. II, p. 811 et Michel HAU et Nicolas STOSKOPF, *op. cit.*, p. 462-464.

Suisse, le général Bourgeois, professeur d'astronomie à l'École Polytechnique, ancien directeur du service géographique de l'armée, sénateur du Haut-Rhin¹, de l'Espée, Cornac², inspecteur général des Ponts et Chaussées, moi, et M. de Villoutreys, neveu de M. de Verneuil, syndic des agents de change de Paris³. Un seul était douteux, M. Dornès, mais il donna sa démission avant un an. Le capital fut successivement porté à 4,5 millions puis à 6 millions. L'usine ancienne fut détruite et une nouvelle fut construite pour faire de l'or et, en même temps, de l'acide arsénieux.

M. Burrus donna sa démission de président et fut remplacé par le général Bourgeois. Il démissionna un an après et M. Burrus revint à la Présidence. Nous commençâmes à être gênés dans notre trésorerie et nous ne marchions qu'avec les fonds qu'il nous donnait. Ce jour, la société lui doit près de 4 millions et demi. Les premiers essais de l'usine pour fusionner n'avaient pas été très mauvais. *Marty et Parazols* avait acheté tout l'acide arsénieux produit. En somme, nous ne marchions pas trop mal pour un début⁴ mais à ce moment, M. de l'Espée fut amené à démissionner dans les circonstances suivantes. Le Général Bourgeois, Cornac et lui avaient été condisciples à Polytechnique d'un Monsieur Dorion, ingénieur civil des Mines⁵, qui venait d'être révoqué de ses fonctions de directeur des mines de cuivre de Corocoro, en Amérique du Sud⁶, qui se trouvait sans emploi. De l'Espée le proposa à M. Burrus pour diriger les travaux de la mine de cuivre d'Escoussens dont il était seul propriétaire⁷. M. Burrus l'engagea

1. Robert Bourgeois (1857-1945) entre à l'École polytechnique en 1876 et intègre ensuite l'École d'application du Génie de Fontainebleau. Nommé professeur d'astronomie à Polytechnique en 1908, il est appelé, en 1911, à diriger le service géographique de l'armée. Général de brigade de division en 1915, il est élu à l'Académie des Sciences en 1917 et décoré de la Grand Croix de la Légion d'honneur en 1930. Il est sénateur du Haut-Rhin de 1920 à 1936. Cf. Jean JOLLY, *op. cit.*, t. II, p. 722-723.

2. Il s'agit de Victor Cornac (1856-1935). Reçu à l'École Polytechnique en 1876, ingénieur des Ponts et Chaussées en 1880, V. Cornac occupe le poste d'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées dans le département de l'Aude, où il prend sa retraite en 1920. Déjà actionnaire de diverses sociétés, il s'investit alors dans la direction de plusieurs affaires, notamment la S.M.T.F. dont il sera administrateur de juin 1925 à son décès.

3. M. Million d'Ailly de Verneuil était effectivement syndic des agents de change de la Bourse de Paris en 1912.

4. La concession ne fut exploitée que de 1922 à 1931. L'extraction maximale date de 1930 : l'entreprise employait alors 39 ouvriers pour une production de 1 380 tonnes de minerai. En 1924, l'usine de Villardonnell donna 89 tonnes d'acide arsénieux (*Statistique de l'Industrie Minérale*).

5. Fernand Dorion était entré à l'École polytechnique en 1880, donc quatre ans après R. Bourgeois, L. de l'Espée et V. Cornac. Il intègre l'École nationale supérieure des mines en qualité d'élève externe en 1882. En 1913, il est ingénieur-conseil à Santiago du Chili.

6. Corocoro est une ville de Bolivie, dans la cordillère des Andes, près du lac Titicaca.

7. Escoussens est une commune du canton de Labruguière, arrondissement de Castres, département du Tarn, distante de Villardonnell d'environ une cinquantaine de kilomètres. Une concession pour l'exploitation du cuivre et des métaux connexes a été attribuée le 25 avril 1928 à la Société des Mines d'Escoussens, 53 rue Engel-Dolfuss, à Mulhouse.

aux appointements de 6 000 francs par mois mais, dès que Dorion fut dans le pays et qu'il connut Villardonnell, il ne songea plus qu'à remplacer de L'Espée. Or M. de L'Espée avait été fait Chevalier de la Légion d'Honneur pendant la guerre et Dorion révéla à M. Burrus qu'une décision ultérieure du ministre de la Guerre avait rapporté cette nomination. Burrus, qui est très patriote et cocardier, reprocha à de L'Espée de porter un ruban auquel il n'avait pas droit. De L'Espée répondit qu'il avait en effet été condamné à Constantine par le Conseil de Guerre pour avoir, étant lieutenant d'artillerie, détourné l'argent de sa batterie mais qu'il avait depuis été réhabilité par arrêté de la Cour d'Appel de Rouen. À la suite de ces histoires, Burrus réunit le Conseil dans mon bureau et il y eut une discussion fort pénible à la suite de laquelle de L'Espée donna sa démission d'administrateur délégué. On me nomma à sa place mais son poste de directeur technique devant libre, Dorion fut nommé aux appointements de 6 000 francs par mois, qui se cumulèrent avec les appointements de 6 000 francs par mois que lui payait Burrus pour Escoussens. Quant à moi, je ne voulus rien mais Dorion avait réussi à remplacer de L'Espée !

À partir de ce moment, le gaspillage commença. Dorion nous présenta un projet de 2 millions de dépenses à faire à l'usine et à la mine. Je m'y opposai énergiquement et on le réduisit à un million¹. Il s'empressa quand même de démolir tout ce qu'avait fait de L'Espée. Il commanda le matériel neuf à des maisons françaises alors que M. Van Brok, agent de la maison anglaise *Fraser et Chalmers*, bien connue pour la fabrication des water-jackets, et qui avait été nommé administrateur en remplacement de M. Dorion, fut écarté. C'était pour pouvoir toucher des commissions sur les commandes qu'il faisait. Heureusement que les installations électriques étaient faites par la *Société Méridionale de Transport de Force* et les travaux de fonderie par les *Fonderies Guiraud Jeune*², auxquelles il ne pouvait rien toucher. Le 30 juin 1930, son engagement avec nous cessait. Je le mis en demeure de faire marcher son usine avant cette date. Il convoqua le Conseil à Villardonnell pour le 28 juin et l'usine fonctionna en effet, mais un quart d'heure après notre départ, il la fit arrêter mais je ne le sus qu'après le 30 ; par suite, son engagement reprenait pour une nouvelle année ! J'ai su depuis que le 27 juin, il était monté à Villardonnell où il avait fait porter un lit, soi-disant pour y passer la nuit, mais qu'il était revenu coucher à Carcassonne, laissant le chimiste Lourde pour s'occuper de tout à sa place. On remit l'usine en marche un mois après et les résultats furent déplorables. Nous ne pou-

1. Le 2 août 1928, l'assemblée générale décide une augmentation de capital de 1,5 million de francs, répartis en 15 000 actions de 100 francs. 40 actionnaires souscrivent à cette augmentation de capital, dont Bona Dreiffus-Picard (3 800 actions), Sali Dreiffus (3 122 actions), Maurice Burrus (3 000 actions), et Alfred Basin, de Paris (1 000 actions).

2. Sur les fonderies *Guiraud jeune* à Carcassonne, voir *supra*, p. 79-80.

vions pas obtenir de l'arsenic blanc¹ et nous laissions plus de 50 % de l'or dans les scories. Le water-jacket marchait deux ou trois jours (alors qu'il aurait dû marcher trois mois au moins sans arrêt) et il fallait l'arrêter. Nous nous traînâmes ainsi pendant un an.

À la mine, c'était pareil. Les travaux étaient exécutés sans méthode. De ce côté, je lui fis adjoindre M. Hébrard, directeur des mines de la Caunette, comme ingénieur-conseil². Ce fut d'ailleurs décidé sur sa demande. Enfin, un soir, il vint toucher son chèque de 6 000 francs. Il me parla de la marche de l'usine sans me signaler rien de nouveau. Quelle ne fut pas ma stupéfaction en recevant le lendemain matin une lettre mise à la poste le matin même à 6 heures m'informant que l'usine étant définitivement au point, sa présence n'était pas nécessaire à Carcassonne et qu'il rentrait à Paris d'où il la dirigerait. Le jour même, je lui envoyai une lettre recommandée le révoquant de ses fonctions ! Il nous intenta un procès et nous demanda plus de 300 000 francs de dommages intérêts, en y comprenant une somme de 100 000 francs qu'on lui avait promise si l'usine fonctionnait bien. Nous avons plaidé pendant plus de deux ans. Le tribunal de Carcassonne nous condamna à une quarantaine de mille francs pour rupture de contrat de travail injustifiée (!). L'expert nous avait cependant donné pleinement raison. La Cour de Montpellier confirma ce jugement³. Nous serions bien allés en Cassation mais Dorion étant insolvable, si nous avions gagné, il n'aurait pu nous rembourser les 40 000 francs qu'il s'était empressé de toucher, le jugement de la Cour de Montpellier étant exécutoire. Le procès en Cassation aurait duré au moins cinq ans ; il y avait des chances pour que Dorion fût mort avant⁴. Mais j'appris pendant le procès que ce qui avait décidé le Tribunal de Carcassonne à nous condamner avait été la production d'une lettre adressée par Dorion à Burrus dans laquelle il m'accusait de vouloir ruiner l'affaire dans le but de la prendre pour moi seul !

1. L'arsenic blanc est l'appellation courante de l'anhydride arsénieux (As_2O_3), utilisé comme insecticide. L'usine de Villardonnel produisit 56 tonnes d'anhydride arsénieux en 1926 et seulement 11 tonnes en 1927. En 1930, Villardonnel produisit 18 kg d'or et 98 kg d'argent et en 1931, seulement 4 kg d'or et 18 kg d'argent (*Statistique de l'Industrie Minière*).

2. La société anonyme des *Mines d'Argent de la Caunette*, créée le 24 août 1921 avec un capital de 6 millions de francs divisé en 60 000 actions de 100 francs, avait son siège social au 61 rue de la Gare, à Carcassonne. Lors de sa constitution, elle réunit 217 actionnaires, dont Emile Motte, industriel à Roubaix, pour 750 actions, Albert Ménagé, domicilié au Château de Jarcy, en Seine-et-Oise pour 5 000 actions, Roger Prinvault, de Paris, pour 4 000 actions. Prosper Capelle ne détient que 50 actions (Arch. dép. Aude, 2 U₁ 236). Antoine Desflassieux perdra le contrôle de la société en 1928 dont le siège social est transféré 26 rue de la Pépinière à Paris. La société prendra en 1952 le nom de *Mines de l'Orbiel*.

3. Arch. dép. Hérault, 2 U¹ 269, Cour d'Appel de Montpellier, 3^e chambre, jugement du 30 décembre 1932, n^o 432.

4. Prosper Capelle a mal estimé la longévité de Dorion puisque celui-ci lui survécut ; il était encore vivant en 1949, l'un des derniers de sa promotion. Il résidait alors à Vesoul.

Cette lettre était datée du 27 juin 1930, la veille du jour où il nous avait convoqués à Villardonnell pour nous montrer l'usine allumée pendant dix minutes. Je me plaignis à Burrus de me l'avoir laissée ignorer, ce qui avait été la cause de la perte de notre procès. Il me répondit que cette lettre était si manifestement inexacte qu'il n'avait pas cru devoir m'en parler.

Mon opinion sur Dorion est qu'il ne savait rien. Il avouait lui-même qu'il ne connaissait rien aux mines et comme fondeur de cuivre, j'en savais plus que lui ! C'était un homme âgé, très sceptique qui avait fait toute sa carrière en Amérique du Sud d'où il avait été renvoyé de toutes les mines de cuivre où il avait été employé. Il se moquait de nos actionnaires et il fallut la naïveté de Burrus pour lui donner à son âge cette situation de 144 000 francs par an, sans compter ce qu'il recevait des fournisseurs. Il a ruiné notre affaire.

En 1937, j'avais fait nommer M. Planchat administrateur. Nous ne faisons plus rien depuis 1935. En 1939, nous n'étions plus que deux, lui et moi, comme administrateurs. À ce moment, Planchat était à Paris et je n'ai eu de ses nouvelles qu'au commencement de 1943. J'avais donné ma démission d'administrateur, à la suite de la loi de 1940 ; il restait seul. Il nomma deux administrateurs à titre provisoire, MM. Burrus, qui a accepté de nouveau d'en faire partie, et de Bernardi¹, un géologue. Le conseil le nomma président. En ce moment, Planchat essaie de faire intéresser à notre affaire deux puissantes sociétés françaises, Huta Bankowa et Dombrowa, qui travaillaient en Russie et qui ont été rachetées par les Allemands². Elles disposent de centaines de millions et d'un nombreux personnel d'ingénieurs. Je ne crois pas qu'il les amène à faire des travaux de recherche, qui dureraient trois ans et qui coûteraient 4 à 5 millions. Mais, s'il réussit, ce serait une excellente chose³.

En résumé, cette affaire de Villardonnell m'aura donné beaucoup d'ennui sans rien me rapporter.

Compagnie Pyrénéenne des Talcs

En 1920, M. Parazols était associé avec M. Tarding pour l'exploitation des Talcs de Reynès à côté de Céret [Pyrénées-Orientales]. Tarding était un ingé-

1. Il s'agit probablement de Pierre de Bernardi, ancien auditeur libre de l'École nationale supérieure des mines (promotion 1889).

2. Il s'agit des *Forges et aciéries de Huta-Bankowa*, société anonyme au capital de 40 millions de francs, dont les usines étaient à Dombrowa (Pologne) et le siège social à Paris, 91 rue Saint-Lazare.

3. Finalement, cette exploitation de Villardonnell ne sera pas reprise. Le matériel sera vendu en 1946 au prix de la ferraille.

nieur sorti de l'École Centrale¹, un homme très honnête et consciencieux, mais depuis de longues années, l'association tirait le diable par la queue. Ils me demandèrent de la leur mettre en société². Je leur fis une société anonyme au capital de 450 000 francs qui a été porté quelques années après à 900 000 francs. Ils apportèrent les usines de pont de Reynès et la mine de Reynès, moyennant quoi M. Parazols reçut 200 000 francs d'actions d'apport et M. Tarting 50 000 en espèces et 50 000 francs d'actions d'apport, que je lui rachetais peu de temps après. Il fut créé 400 parts de fondateurs qui furent attribuées 200 à M. Parazols, 100 à moi et 100 à M. Tarting (que je lui rachetais en même temps que ses actions).

Cette affaire nous a donné des bénéfices, avec quelques difficultés. Mais, dans le courant d'octobre 1939, une violente crue du Tech emporta une partie de l'usine du Pont de Reynès, la digue et le canal d'amenée³. La réfection de ces ouvrages aurait coûté plus d'un million que la société aurait eu la plus grande peine à se procurer. Je lui fis louer l'affaire à la société *Marty et Parazols*, qui était son principal actionnaire, pour une durée de neuf ans moyennant le prix de 36 000 francs par an. *Marty-Parazols*, qui disposait de capitaux importants, fit de suite les réparations indispensables et entreprit à la mine des travaux de recherche coûteux. La déclaration de guerre en lui permettant d'augmenter les prix et développant l'emploi du talc en France et en Allemagne, lui a donné des bénéfices qui ont été au dernier exercice de près de 300 000 francs. En 1939, la *Société Pyrénéenne des Talcs* [n'ayant pu distribuer des dividendes], créa une émission de 400 000 obligations rapportant 5 % brut, qu'elle fit souscrire par *Marty et Parazols*. Cette société proposa aux actionnaires des Talcs d'échanger leurs actions contre ces obligations et presque tous ont accepté.

Le but que j'ai poursuivi a été de rendre *Marty et Parazols* propriétaire de toutes les actions. Quand l'opération sera terminée, *Marty et Parazols* sera seul actionnaire et l'affaire lui appartiendra complètement. Les actionnaires de la *Compagnie Pyrénéenne des Talcs* n'auront rien perdu. La Société des Talcs au moyen de la location de 36 000 francs peut assurer le paiement des intérêts et l'amortissement de ses obligations en 20 ans finissant en 1959.

1. Ludovic Tarting n'apparaît pas dans les annuaires des anciens élèves de l'École centrale des Arts et Manufactures.

2. Sur la constitution de la société, cf. Arch. dép. Aude, 6 U¹ 234. Sur le fonctionnement de l'entreprise, cf. « Le Talc à Reynès. Extraction et industrie », *La Tramontane*, décembre 1949, p. 337-343.

3. Cette crue exceptionnelle se produisit en fait en 1940. En Roussillon, elle est restée dans les mémoires sous le nom de « l'aigat ». Elle a inspiré un ouvrage à Michel Maurette (*La crue*, Éditions de la Tramontane, 1949, 161 p.).

Lorca

En 1910, un ingénieur de mes amis qui habitait Barcelone me proposa d'étudier l'achat à Lorca en Espagne, d'une affaire importante de production de sulfures bruts, dans la Sierra de Gador. Je priai mon ami, M. Petit, d'Irun, agent commercial du Nord Espagne [Compagnie de chemin de fer], de me procurer des renseignements et il me transmit une note à ce sujet que lui écrivait le chef de gare de Lorca. Cette affaire était la propriété d'une dizaine de personnes qui n'exploitaient pas elles-mêmes. Elles avaient une centaine de paysans qui extrayaient du soufre à leurs moments perdus. L'affaire, au point de vue technique, était bonne, mais il fallait compter avec le caractère des paysans espagnols que l'on aurait privés de leurs petites exploitations. Une phrase du chef de gare de Lorca me fit vite renoncer à cette affaire : « *Dites à la personne qui s'occupe de cette affaire, écrivait-il à M. Petit que si elle vient à Lorca, elle a beaucoup de chances d'être assassinée !* ».

Mines de fer de Sahorre

Vers 1920, avec M. Gaillard de Béziers et un de nos amis, M. Leboucher, ingénieur en chef de la traction des Chemins de fer du Midi à Béziers, nous fîmes une association en participation pour demander la concession d'une mine de fer à Sahorre, dans les Pyrénées-Orientales. Je m'y intéressai pour 20 000 francs. Quelques temps après, Gaillard la vendit à *L'Horme et Buire*, de Lyon et il me remboursa une trentaine de mille francs¹.

Barytes d'Auriac, de Clermont-l'Hérault et d'Arrens (Hautes-Pyrénées)

En 1903 ou 1904, je m'étais occupé, au point de vue minier, de la concession de cuivre argentifère d'Auriac [Aude], elle ne m'intéressa pas², car la gangue encaissante était un puissant filon de baryte souillée par des

1. En 1923, la concession de Sahorre accordée le 25 septembre 1853, propriété de la *Sté J. Holtzer et Cie*, était exploitée par la *Sté des Mines de la Têt* dont le siège social était à Lyon. Peut-être s'agissait-il d'une filiale de la *Sté Nouvelle de L'Horme et de la Buire*. La concession produisait 32 224 tonnes de minerai de fer et employait 121 ouvriers (*Statistique de l'Industrie Minière*). Sur les mines de fer des Pyrénées-Orientales et Sahorre en particulier, cf. les travaux d'Edwige Praca, notamment « Les établissements de Chefdebien à Prades (1884-1940) », *Conflent*, 1993-1994, n° 186, p. 42-47, n° 187, p. 73-82 et n° 188, p. 43-61.

2. La concession d'Auriac, accordée le 7 décembre 1859 « pour l'exploitation de cuivre, argent et autres métaux associés », était inexploitée en 1903 (*Statistique de l'industrie minière*). Elle fit l'objet d'une tentative de reprise en 1912 par la *Société des mines métalliques des Corbières orientales* (Arch. dép. Aude, S786).

mouches de minerai. Mais en 1920, dans le but de fournir un élément d'activité à l'usine *Marty et Parazols* de Sète, j'étudiai un gisement de baryte très pure que l'on mettait en vente sur expropriation à côté de Clermont-Hérault¹. Nous allâmes le voir avec Raymond [Azibert]. Elle était abandonnée et il n'y avait plus de matériel mais elle serait intéressante pour l'usine nouvelle que nous avons à Sète quand elle ne fera plus les aliments complets. La baryte brute arriverait à Sète par chemin de fer (une cinquantaine de kilomètres) et pourrait être vendue à l'étranger soit brute, soit triturée, soit employée pour faire du lithopone.

Les Raffineries *Marty et Parazols* ont acheté récemment un gisement de baryte pure à Arrens, dans les Hautes-Pyrénées, qui appartenait à l'*Européenne*². On pourra l'exploiter soit en construisant une usine de broyage à côté de l'usine d'électricité d'Arrens, soit en l'expédiant à Bordeaux pour l'exportation. Cette affaire paraît devoir être très bonne après la guerre³.

décembre 1943

1. Il s'agit de la *Société Industrielle des Barytes*, créée le 20 février 1908 avec un capital social de 1,250 million de francs, société mise en liquidation judiciaire en mai 1912 (Arch. dép. Hérault, 6U+83).

2. Il s'agit de la *Compagnie Européenne de Traitement des Minerais*.

3. Achetée à un anglais qui y avait pratiqué une petite extraction, cette carrière difficilement accessible, n'a jamais été exploitée par *Marty et Parazols*. Elle a été vendue en 1947 à très bas prix à M. Herbinge, colonel des Poudres en retraite.

V. — AFFAIRES D'EAUX

Capvern

En 1903, on me proposa de créer une société au capital de un million pour prendre l'exploitation des Eaux minérales de Capvern. Le propriétaire aurait apporté la totalité de ce qu'il avait contre actions d'apports : jouissance des sources, établissement des Bains et un hôtel. Capvern est très connu dans le Midi de la France et il a une grosse clientèle. L'affaire était très bonne mais je ne pus m'entendre avec l'intermédiaire qui détenait la promesse de vente et qui aurait voulu pour lui tout le bénéfice de l'opération. Aussi, j'abandonnais l'affaire.

Rennes-les-Bains

En 1906, M. Antoine Gastilleur, oncle de mon ami Charles Gastilleur, décéda. Il était propriétaire à Rennes-les-Bains de l'Hôtel de la Terrasse, de l'établissement thermal appelé source Marie et de divers immeubles¹. Il laissait sa sœur, M^{elle} Marie, comme usufruitière et ses neveux et nièces comme nus-propriétaires. Charles me demanda de mettre l'affaire en société. L'affaire fut vite réglée. Je fis une société au capital de 130 000 francs dont 90 000 d'actions d'apports et 40 000 francs de numéraire qui furent souscrits par une dizaine d'amis². Dès 1907, je fis faire à la société l'acquisition de la source Gieulles qui était inexploitée et qui aurait

1. En fait, Antoine Gastilleur est décédé le 27 mai 1902. Il avait découvert la source Marie en février 1884. En 1897, la *Société Civile d'Administration des Bains de Rennes* sollicite la déclaration d'intérêt public des sources dites sources du Bain Fort et source Marie (Arch. dép. Aude, S796). Cette déclaration est accordée par décret du 17 avril 1898. Sur l'activité thermique de Rennes-les-Bains l'ouvrage de référence reste celui de Paul Courrent (*Rennes-les-Bains (Aude). Monographie historique, scientifique, médico-thermale et touristique*, Imprimerie E. Roudière, Carcassonne, 1942, 302 p.).

2. Il s'agit de la *Compagnie des Eaux minérales et thermales de Rennes-les-Bains*, société anonyme fondée le 9 juin 1906 au capital de 130 000 F, divisé en 260 actions de 500 F dont 180 d'apport et 80 en numéraire.

pu être achetée par les établissements concurrents, ce qui pouvait nuire gravement à la source Marie ¹.

En même temps, j'essayai d'arriver à une entente avec nos concurrents mais ils étaient trois, en désaccord entre eux bien que leurs intérêts fussent communs. Je n'y arrivai pas parce que M. Bousgarbiès ², leur avoué, avait intérêt à les faire plaider. Il a d'ailleurs bien manœuvré car il a réussi à faire apporter leurs établissements à une société anonyme qu'il a fondée il y a cinq ans et dont il est président : « *Rennes Thermal* » ³. À partir de ce moment, nous avons tacitement marché d'accord avec cette société, en admettant qu'elle était deux fois plus forte que la notre. Mais quand le vieux Bousgarbiès mourra (il a près de 90 ans), il sera possible à Raymond [Azibert] de prendre sa place, car nous sommes actionnaires de *Rennes Thermal* et que la société est mal dirigée. Nous sommes d'ailleurs très bien avec beaucoup d'actionnaires. Le problème à résoudre c'est de fusionner les deux sociétés de manière à n'avoir à Rennes qu'une seule société exploitante, dont toutes les sources ont un périmètre de protection accordé par l'Etat ⁴. Personne ne peut y créer un établissement nouveau. Cette affaire de Rennes ne nous a donné aucun revenu pendant longtemps, mais aujourd'hui elle vaut plus d'un million.

Eaux du Lez

En 1906, après avoir fait l'affaire des soufres, M. Parazols me parla des pourparlers qu'il avait avec la Ville de Montpellier. Il était propriétaire de la source de Saint-Clément, au pied du Pic Saint-Loup, d'où sort le Lez.

À plusieurs reprises, la Ville de Montpellier avait pris à cette source une partie des eaux pour alimenter la ville et en ce moment il était en pourparlers pour lui en laisser prendre 300 litres par seconde en plus. La Ville eut d'ailleurs des procès avec les usiniers qui étaient installés sur le Lez

1. Jean-Baptiste Gieulles avait obtenu l'exploitation et la vente de l'eau minérale de la source dite Gieulles par arrêté préfectoral du 14 décembre 1888.

2. Il s'agit de Clément Bousgarbiès, né en 1857, avoué et conseiller général du canton de Saint-Hilaire de 1910 à 1928. Son fils Jean Bousgarbiès (1889-1947), maire et conseiller général radical-socialiste de Saint-Hilaire (1928-1939), fut député de l'Aude de 1932 à 1942.

3. Le capital de *Rennes-Thermal* a été porté de 800 000 francs à 1,05 million de francs le 15 janvier 1936 en vue des réparations et aménagements à faire aux Thermes romains. 19 actionnaires souscrivirent les 500 actions de 500 francs libérées (Arch. dép. Aude, 6 U³ 76).

4. Prosper Capelle fait ici preuve d'un optimisme exagéré ; la famille Azibert ne parvint jamais à contrôler la société *Rennes-Thermal*. Après une malheureuse tentative d'exploitation directe, la source, l'établissement thermal et l'hôtel de la Terrasse furent vendus vers 1955 à une association de prisonniers de guerre qui les reconvertit en centre de rééducation pour ses adhérents.

dont le débit était diminué par ces prélèvements¹. De plus, M. Parazols était propriétaire du canal du Lez de Montpellier à la mer, dans lequel la ville déversait ses égouts². C'était là une source continue de procès, qui duraient depuis plus de cinquante ans. Je crus que la meilleure solution était de créer une société au capital de 3 millions dénommée « *Eaux et Égouts de Montpellier* ». J'y serais arrivé car les recettes étaient assurées par les abonnés, forcés, de Montpellier et la redevance de la Ville. L'opération aurait été brillante mais je ne la réussis pas par suite de l'opposition de M. Krüger, architecte de la Ville de Montpellier, que j'avais connu à Carcassonne en 1900, où il était architecte de la Ville³. Il devait avoir une combinaison à lui, car je ne parvins pas à le convaincre⁴. Si j'avais réussi, nous aurions fait une opération merveilleuse car aujourd'hui le Département offre aux héritiers Parazols, une somme de dix millions pour la source de Saint-Clément et le canal du Lez (1943). En outre, les héritiers Parazols conserveraient 4 à 5 hectares de terrains au port du Lez.

décembre 1943

1. Sur ces démêlées autour du canal du Lez, cf. Liliane FRANCK, *Une rivière nommée Lez*, Montpellier, Imprimerie de la Charité, 1987, 237 p., notamment p. 205-221 ; Pierre BURLATS-BRUN, « Un contemporain de Riquet et du Canal Royal : le fortuné marquis de Solas et son canal du Lez », in Jean-Denis BERGASSE (dir.), *Le Canal du Midi. Grands moments et grands sites*, t. IV, 1985, p. 101-126 et Georgette ALARY, *Des bateaux sur le Lez. Une famille et un canal*, Mémoire d'oc, Groupe d'Études Languedociennes, n° 21, 1992, 110 p.

2. Le canal avait été acheté le 4 mars 1878 par Denise Marty, de Narbonne, pour la somme de 309 700 francs dont 30 600 francs de frais. Elle en confiera la gestion à son neveu, Paul Parazols, qui deviendra son héritier quand elle décédera en 1901.

3. Antony Krüger était déjà architecte de la Ville de Montpellier en 1894. Cf. Pierre CLERC, *op. cit.*, p. 1136.

4. Le 12 avril 1906, Paul Parazols afferme pour 30 ans le canal à une compagnie fermière, la *Société nouvelle de navigation du canal du Lez*. Le siège social de cette société, administrée par Charles Malet, était à Paris.

VI. — AFFAIRES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

[Le mouvement de révolte des vigneronns en 1907]

En mai 1907, le Midi vinicole se débattait dans une crise économique pire que celle de 1900. Le vin était sans valeur aucune. Tout s'en ressentait. C'est à ce moment que 87 vigneronns d'Argeliers¹, sous la conduite de Marcelin Albert², un homme d'une cinquantaine d'années à figure d'illuminé, sans aucune instruction, se présentèrent à Narbonne devant la Commission de la Chambre des Députés envoyée dans le Midi, pour faire une enquête sur la situation viticole. Ils réclamèrent énergiquement le vote d'une loi permettant la répression de la fraude qui ruinait le pays.

Si Marcelin Albert, à peu près illettré, n'avait pour lui que sa figure d'ascète, il était heureusement mené par trois hommes intelligents qui, mieux que quiconque, étaient placés pour connaître les malheurs de leur village. C'était Marius Cathala, le plus grand propriétaire d'Argeliers, homme très instruit, esprit sage et pondéré, Blanc, le pharmacien du village et Senty, le médecin, tous deux très instruits et aimés par leurs paysans. Il y avait encore un jeune homme très ardent sans grande instruction, Élie Bernard, dont on fit plus tard le secrétaire général de la C.G.V. et qui lui a rendu toute sa vie d'éminents services, et deux ou trois comparses ayant du poids dans l'opinion du pays³.

Marcelin Albert faisait depuis quelques jours de l'agitation à Narbonne et il avait été menacé par Ferroul, qui était maire, de le faire arrêter. À cette menace, Albert avait répondu : « *Si on ne fait rien pour le pays, je reviendrai un jour avec 200 000 vigneronns, je monterai sur une platane et il faudra bien que l'on m'écoute !* ». Ferroul se contenta de rire et le renvoya⁴. Les 87 d'Argeliers

1. La marche des 87 d'Argeliers eut lieu le 11 mars 1907.

2. Sur Marcellin Albert, cf. notamment Jean MAÎTRON (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, tome 10, 1972, p. 122-123 et *Les Audois. Dictionnaire biographique*, *op. cit.*, p. 62.

3. Sur Élie Bernard (1872-1937), Louis Blanc (1869-1949) et Marius Cathala (1868-1952), cf. Rémy CAZALS, *op. cit.*, 1990, p. 62, p. 66-67 et p. 99.

4. C'est en 1903 et non en 1907 que Marcellin Albert aurait fait cette déclaration à Ernest Ferroul.

revinrent dans leur village avec l'eau bénite que leur avaient donnée les parlementaires de la commission. Mais ils avaient compté sans la ténacité de Cathala, de Blanc et de Senty. Le jour même, ils créaient un modeste journal qui s'intitulait *Le Tocsin*¹. Il leva de suite l'étendard de la révolte et il définit un programme : « *Qu'est en ce moment le paysan ? Rien. Que doit-il être ? Si on ne lui donne pas ce à quoi il a droit, il le prendra* ». Et dès les premiers numéros, il menaça le gouvernement de la grève de l'impôt et lui donna jusqu'au 30 juin 1907. Le dimanche qui suivit la réunion de Narbonne, un premier meeting se réunissait à Capestang ; il y avait environ 6 000 vignerons, le dimanche d'après, un autre à Quarante, ils y vinrent plus nombreux².

Jusque là, il y avait bien eu quelques comités viticoles dans l'Aude, mais ils n'avaient pas trop la foi et n'avaient rien fait. Mais, à la voix partie d'Argeliers, ils se réveillèrent et groupèrent autour d'eux tous les mécontents. Un mouvement se créait dans le Midi à la suite de Marcelin Albert ; il y avait un comité dirigé par Sarcos, le pharmacien, et la Société Centrale d'Agriculture [de l'Aude³]. Il se réunissait dans le laboratoire de Sarcos, où tout se passait en raisonnements mais on n'y faisait rien. Il me parut qu'il y avait quelque chose de plus à faire. À ce moment, j'avais créé la *Société des Wagons Foudres*, les *Raffineries de Soufre* et la *Compagnie de la Camargue*. Toutes ne vivaient que du vin et si la vigne disparaissait du Midi, elles étaient ruinées ! Cela me décida à suivre le mouvement d'Argeliers. J'y allais un soir pour me rendre compte de ce qu'était Marcelin Albert. Ce fut Auguste Barbaza, le fils du sénateur Barbaza de Capendu qui m'y conduisit dans la voiture de son père et à son insu⁴.

À Argeliers, nous allâmes voir Marcelin Albert dans son café (car il était cafetier et jouait lui-même des drames), où il avait son état major. Je vis un homme maigre et noir, à figure de chicot, coiffé d'un chapeau Cronsandt, qu'il ne quittait jamais et l'air d'un illuminé. La salle était pleine et il disait tout le temps : « *Soyons forts pour être calmes et soyons calmes pour être forts* ». La formule était belle pour une fois mais après de nombreuses

1. Le numéro 1 du *Tocsin* paraît le dimanche 21 avril 1907.

2. La première conférence dominicale de Marcellin Albert a lieu à Sallèles-d'Aude le 24 mars. Elle rassemble environ 300 personnes. Il s'en suit plusieurs autres (Bize le 31 mars, Ouveillan le 7 avril et Coursan le 14 avril). À Capestang, le 21 avril (jour de parution du premier numéro du *Tocsin*), la conférence fait place à une manifestation avec défilé et pancartes. Le dimanche suivant, 28 avril, un nouveau rassemblement a lieu à Lézignan dans l'Aude, chaque dimanche dans les grandes villes de la région. En revanche, nous n'avons pas trouvé trace d'un rassemblement à Quarante.

3. Le pharmacien Osmin Sarcos, qui disposait, place Carnot à Carcassonne, d'un laboratoire d'analyses en tous genres (agricoles, chimiques, médicales...) était en février 1907 secrétaire du syndicat professionnel des intérêts viticoles de l'Aude.

4. Maire de Capendu depuis 1888, Auguste Barbaza (1845-1912) était sénateur radical-socialiste de l'Aude depuis 1904 (Jolly (Jean), *op. cit.*, t. II, p. 449).

redites, elle devenait insipide. C'est là où je fis la connaissance de Cathala avec qui je suis devenu intime, de Blanc et de Senty, avec qui j'ai toujours eu les meilleures relations. On voyait bien que c'était eux qui menaient toute l'opération. Malgré leurs conseils de sagesse, il se produisit de suite quelques incidents. Des gens sans idée incendièrent le théâtre de Béziers, on essaya aussi de détruire celui de Perpignan et on pilla le magasin d'un épicier. Le pays commençait à s'agiter. La majorité du parti radical nous était hostile. Quand même, au meeting convoqué à Narbonne, il y eut plus de 100 000 vignerons et comme Albert l'avait dit à Ferroul, il monta sur une platane pour haranguer la foule. Ferroul, vieux parlementaire, comprit quel danger il y avait pour sa popularité et commença par se rapprocher du Comité d'Argeliers.

La semaine suivante, le meeting devait se tenir à Carcassonne. Avec Faucilhon¹, premier adjoint au maire de Carcassonne, courtier en vins avec lequel j'avais de bonnes relations de métier, nous avons formé un Comité d'accueil et, comme il remplaçait le maire Sauzède qui était député et en ce moment à Paris, il nous assura qu'il répondait de l'ordre. Il y vint plus de 200 000 personnes qui défilèrent groupées par communes, avec toutes des pancartes incendiaires². On ne pouvait pas marcher dans les rues et je mis deux heures pour aller du 40 de la Grand-Rue³ à la Place Davila, où devait se tenir le meeting. Il n'y avait dans la ville ni un agent, ni un gendarme et, ce jour là il n'y eut pas le moindre incident. Comme le soir, je remerciai Faucilhon d'avoir pris des mesures si prudentes, il me répondit : « *Ce n'était pas difficile. Hier au soir, j'ai fait coffrer sous n'importe quel prétexte, une trentaine de gens que je savais dangereux* ».

Le dimanche d'après, le meeting avait lieu à Perpignan. On craignait des troubles car le préfet des Pyrénées-Orientales, M. Dautresme, avait dit à une délégation de vignerons, et cela se savait, en la recevant : « *Si vous n'êtes pas contents de vos vignes, arrachez-les et plantez des pins !* ». Il fit venir à Perpignan les régiments des Dragons de Carcassonne et il y avait deux bataillons du 142^e d'Infanterie. Mais Cathala, arrivé la veille, lui répondit de l'ordre s'il faisait rester les troupes dans leurs cantonnements. Et malgré la présence de 200 à 250 000 Catalans exaspérés, tout se passa dans le plus grand calme. Le dimanche suivant, le meeting devait avoir lieu à Nîmes. Dans le courant de la semaine, le Comité se réunit à la mairie [de

1. Sur Gaston Faucilhon (1853-1930), cf. *Les Audois. Dictionnaire biographique*, 1990, p. 150.

2. Le numéro 7 du *Tocsin*, daté du 2 juin 1907 reproduit les chiffres officiels publiés par *l'Écho de Paris*, « tels qu'ils ont été établis par la municipalité après un contrôle très rigoureux » : 138 000 personnes par chemin de fer, 215 000 par chemins de fer départementaux, 90 000 à pied ou par charrettes et 15 000 habitants de Carcassonne ayant pris part au cortège, soit au total 268 000 manifestants.

3. Actuelle rue de Verdun.

Carcassonne]. La grande cour était pleine d'une foule hurlante. Dans la salle du Conseil Municipal, j'étais assis à la droite de Faucilhon qui présidait et il avait à sa gauche, M. Provensal, commissaire spécial qui fut plus tard, à la Sûreté Générale et qui a eu une grande responsabilité dans les événements de Narbonne. Un moment, les cris de la foule devenant plus virulents, M. Provensal demanda à Faucilhon, de requérir deux escadrons de dragons pour maintenir l'ordre et Faucilhon l'ayant refusé, il les requit lui-même. On leva la séance et nous descendîmes dans la cour. J'admirai l'énergie de Faucilhon qui s'ouvrit un chemin dans la foule à coups de canne et quand nous arrivâmes au portail des Jacobins, les deux escadrons de dragons arrivaient mais la foule se dispersa.

Mais le meeting de Nîmes fut une désillusion ; le Gard ne marchait pas ! Il y eut moins de 200 000 vigneron presque tous venus de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales¹. Enfin, le dimanche suivant, le dernier meeting devait avoir lieu à Montpellier. Le 30 juin approchait. Il y eut ce jour là à Montpellier environ 700 000 personnes. La ville était envahie dès le samedi soir par des vigneron, des femmes, des enfants, venus de tout le Midi, en charrette et beaucoup à pied. Je sais une commune des Pyrénées-Orientales, Saint-Jean-Lasseille, dont le maire était un de mes amis de Carcassonne, M. Alboize², qui était venue toute entière à pied, le maire en tête ; ils avaient mis quatre jours pour faire le voyage ! L'évêque de Montpellier, Monseigneur de Cabrières, fit laisser les églises ouvertes pour abriter cette foule pendant la nuit. À Montpellier comme à Perpignan, on avait fait venir des troupes. Mais, comme à Perpignan, Cathala obtint qu'elles ne se montrassent pas. Le meeting se tint sur l'Esplanade à deux heures. Marcelin Albert harangua la foule mais le plus grand succès fut pour Faucilhon qui, du haut de la tribune, jeta son écharpe d'adjoint à la foule. Ferroul encore hésitant n'était pas venu à Montpellier³.

Déjà M. Clemenceau, ministre de l'Intérieur et président du Conseil, avait fait envahir le Midi par une nuée de policiers et de nombreuses troupes venues de l'intérieur commençaient à arriver. Il y avait à Narbonne, deux régiments de cuirassés venus de Lyon et un régiment de ligne, le 139^e d'infanterie venu d'Aurillac. Tous les régiments de la région étaient

1. Le nombre des participants à ce meeting de Nîmes est estimé entre 150 000 et 200 000.

2. Originaire de Carcassonne, Victor Alboize avait épousé Joséphine Pams, sœur de Jules Pams, député des Pyrénées-Orientales et ministre. Il possédait une propriété de 27 hectares de vignes à Saint-Jean-Lasseille, dans le canton de Thuir, et récoltait dans cette commune 3 000 hectolitres en 1903. V. Alboize devint maire de Saint-Jean-Lasseille et fut un des dirigeants du Syndicat agricole des Pyrénées-Orientales (cf. *Bulletin de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales*, 1901, p. 29-33). Victor Alboize était également propriétaire foncier à Carcassonne.

3. Évidemment, Prosper Capelle fait ici erreur. Ernest Ferroul était bien au meeting de Montpellier, où il prononça un discours.

consignés et désignés pour aller occuper d'autres garnisons car on n'était pas sûr d'eux, le recrutement étant régional. À Carcassonne, il était arrivé un bataillon du 7^e de ligne de Cahors (qui était commandé par M. Silva, beau-frère de M. Castel, qui fut tué en 1914 à la bataille de Charleroi ou il commandait le 4^e Régiment de tirailleurs algériens) et deux régiments de chasseurs à cheval, l'un venu d'Auch et l'autre de Limoges. De plus on nous avait envoyé 7 à 800 gendarmes que l'on avait cantonnés à l'ancienne prison du Boulevard de la Préfecture. Le palais de Justice était occupé ainsi que la préfecture par les gendarmes et il était défendu de passer sur les trottoirs qui bordaient la préfecture. Mais ces soldats arrivés dans une nuit étaient fort étonnés de se voir dans un pays aussi calme et de ne voir que des gens paisibles au lieu du ramassis de brigands qu'on leur avait dépeint. La meilleure entente s'établit entre les soldats et la population. Il en fut de même dans les villages du Narbonnais qui étaient occupés militairement. Il y avait un bataillon dans chaque village. Les soldats étaient très heureux et n'avaient rien à faire sauf ceux qui étaient de garde à quelque ouvrage d'art. Le vin valait si peu que les vigneronns leur en donnaient volontiers et si ils le leur faisaient payer, c'était un sou le litre. Les gendarmes de Carcassonne qui venaient de Bretagne et de Normandie en faisaient une telle consommation que le soir l'ancienne prison retentissait de bruits d'orgie.

Malheureusement, cela ne se passa pas ainsi à Narbonne. Les deux régiments de cuirassiers de Lyon étaient composés de paysans de la Savoie et de la Haute-Savoie et ils étaient commandés par un corps d'officiers très aristocratique. Ils se comportaient comme en pays conquis. Un soir où ils firent une patrouille sur le Cours Mirabeau, ils furent accueillis par des huées de la population mais ils ne furent pas attaqués. Ils chargèrent aussitôt en tirant des coups de revolver dans tous les sens. La foule se dispersa aussitôt mais il y eut cinq à six tués. Un jeune homme de quinze à seize ans fut tué d'un coup de revolver dans le dos, dans une vespasienne où il s'était réfugié¹. Dans un magasin, la devanture de fer qui avait été baissée, fut criblée de coups de revolver et là aussi, il y eut des morts. La population de Narbonne était exaspérée et il aurait fallu peu de choses pour que les choses tournassent à l'émeute. On avait même commencé à faire des barricades à l'Hôtel de Ville, quand Ferroul intervint et parvint à disperser les émeutiers. Mais le lendemain les choses finirent par se gâter. Un policier fut jeté dans le canal à la promenade des Barques². Quelques personnes dévouées parvinrent à le sauver et l'apportèrent à l'Hôtel de Ville, au milieu d'une foule exaspérée. Il y avait ce jour-là à la mairie une section

1. En fait, cette première fusillade, le 19 juin, occasionna un seul décès, celui de Louis Ramon ; en revanche, on releva de nombreux blessés.

2. Le général qui commandait à Narbonne se dénommait Turcas. L'inspecteur de police jeté au canal et lapidé était Grosso, de la Sûreté.

du 139^e, commandée par un jeune sous-lieutenant qui perdit la tête¹. Il la fit ranger sur le perron de l'Hôtel de Ville et sans sommations, il fit tirer sur la foule. Il y eut cinq à six morts². La foule effrayée se dispersa.

À Carcassonne, on était sans nouvelles car les communications téléphoniques étaient coupées avec Narbonne mais on avait oublié la gare et nous étions un peu renseignés par elle. Tout le reste de la soirée, la gare de Narbonne nous disait qu'elle était coupée avec la ville, mais qu'on entendait tirer de nombreux coups de fusils. On nous disait aussi que les deux régiments d'artillerie de Nîmes se préparaient à embarquer pour venir bombarder Narbonne ! Mais le lendemain, M. Aubanel³, préfet de l'Aude, fut renvoyé et remplacé par M. Cruchon-Dupeyrat⁴. Le général qui commandait à Narbonne fut doublé par le chef de bataillon Gérard, qui est devenu général de division⁵ et qui s'est distingué à Madagascar pour avoir enfermé une centaine de Sakalaves dans une grotte ! En réalité c'était lui qui commandait Narbonne.

Dès que je fis la connaissance de M. Cruchon-Dupeyrat, après son arrivée à Carcassonne, j'eus la chance de trouver un homme qui avait connu Jean Capelle à Paris quand il préparait en même temps que lui l'École Normale⁶. Quand il sut que j'étais son cousin germain, il me fit un excellent accueil et nous eûmes de bonnes relations. Il me dit qu'il avait été envoyé par M. Clemenceau avec des pouvoirs très étendus pour diriger les départements de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, qu'il était le proconsul des trois départements méridionaux ; ce fut le mot qu'il employa.

À la fin de juin, le Comité d'Argeliers proclama la grève de l'impôt, qui fut à peu près générale, et elle me donna l'occasion de voir ce que vaut la parole de certains hommes, tel M. Drevet, le père du président actuel de la S.M.T.F. Un matin, je le rencontrai dans la rue. Il était président de la Chambre de Commerce [de Carcassonne] et président du conseil d'administration de la *Société Méridionale de Transport de Force*. J'étais bien avec lui et il me demanda où nous en étions. Je lui annonçai les intentions du Comité d'Argeliers de refuser l'impôt. Il me dit que c'était une excellente chose et qu'il s'y conformerait. Quelle ne fut pas ma stupéfaction d'ap-

1. Prosper Capelle fait probablement ici allusion au sous-lieutenant Andriès mais la responsabilité directe de ce dernier dans la fusillade ne fut pas clairement établie.

2. Cette seconde fusillade date du 20 juin et fit cinq morts : Cécile Bourrel, Élie Danjart, Léon Magnan, Gaston Pagès et Émile Rouquier.

3. Jean-Louis Aubanel fut préfet de l'Aude du 3 juin 1906 au 13 juillet 1907.

4. Jean-Baptiste Cruchon-Dupeyrat fut préfet de l'Aude du 13 juillet 1907 au 13 janvier 1908.

5. Il s'agit de Gérard, colonel en 1907.

6. Jean Capelle était professeur de Lettres classiques à la Sorbonne. Il a notamment écrit une préface des œuvres de Thucydide.

prendre que l'avant-veille, il avait payé au percepteur la totalité de ses impôts pour 1907 !

Les événements se précipitèrent. Un matin, Argeliers fut encerclé par une dizaine de mille hommes et le comité fut arrêté en entier sauf Marcelin Albert qui s'était caché dans le clocher de l'église et qui échappa aux recherches (ou que l'on ne voulait pas arrêter). En même temps, Ferroul était arrêté à Narbonne et les deux régiments de cuirassiers l'escortèrent à Villedaigne et ils furent tous amenés à Montpellier où ils furent inculpés de complot contre la sûreté de l'État. Mais immédiatement, un comité n° 2 fut nommé à Argeliers. Il ne pouvait être continué la politique de résistance ouverte au gouvernement sauf le refus de l'impôt et à partir de ce moment, les esprits pondérés du pays cherchèrent les moyens pratiques de mettre fin à la crise.

[La création de la Confédération Générale des Vignerons]

On commença par l'idée de créer un syndicat des Vignerons dans chaque village. Cette idée était soutenue par mon ami Fournier¹, propriétaire vétérinaire à Lézignan, qui était parent par alliance de M. Escarguel. C'était un très brave homme jouissant d'une grande estime dans le canton de Lézignan mais très entêté. Je fini par le convaincre que cette poussière de syndicats sans influence et sans argent, n'aboutirait à rien et je lui fis adopter mon idée. Au lieu d'une infinité de petits syndicats isolés, — il y en aurait eu plus de 1 000 dans trois départements — j'avais conçu la division du Midi en six syndicats répondant aux habitudes économiques des pays et aux circonscriptions de la Banque de France. Un était à Montpellier, avec l'arrondissement de Montpellier et celui de Lodève, un autre à Béziers, comprenant l'arrondissement de Béziers et celui de Saint-Pons (moins le canton d'Olonzac, partagé entre Carcassonne et Narbonne), un à Narbonne, comprenant cet arrondissement, un à Carcassonne avec les arrondissements de Carcassonne, Castelnaudary, le dernier à Perpignan et un autre éventuellement à Nîmes, si on trouvait des adhérents. Ces syndicats devaient créer des sections dans les villages mais qui ne devaient pas être indépendantes. Enfin, les syndicats devaient se fédérer à Narbonne pour faire la Confédération Générale des Vignerons. J'avais préparé les statuts de toutes ces organisations² et j'avais eu l'idée de leur donner un budget important en demandant à nos adhérents de nous verser une contribu-

1. Il s'agit d'Achille Fournier.

2. La première mouture, provisoire, des statuts de la C.G.V. (Confédération Générale des Vignerons) est publiée dans le numéro 17 du *Tocsin* du 11 août 1907.

tion d'un sou par hectolitre de vin récolté¹. Cela nous donnait de suite à Carcassonne un budget de plus de 100 000 francs et à l'ensemble des syndicats plus d'un million de recette par an ! Des réunions fréquentes eurent lieu à Narbonne, où je m'efforçais de faire prévaloir mes idées. Enfin, il y en eut une de décisive à la salle des Synodes, à l'Hôtel de Ville. Nous étions 5 à 600 délégués. Tous les projets furent exposés et la réunion parut se décider pour le mien². On nomma une commission d'études dont je fis partie. Le jeudi d'après, elle se réunit à Narbonne dans le bureau de M. Rayssac, avocat, qui approuvait mon projet et le soutenait³. J'exposai mes idées et elles furent adoptées à l'unanimité sauf M. Peyron, de Nîmes, qui trouva mon programme révolutionnaire⁴. Cet homme était très timoré. Je crois que son frère était M. Peyron, colonel de l'Armée du Salut, mais il avait une grosse influence dans son milieu : « *Alors vous voulez nous ramener à la section des piques d'autrefois* » et il sortit en faisant claquer les portes. Je ne le revis plus. Ainsi, Nîmes ne suivit pas les trois autres départements du Midi. Il est vrai qu'il se rallia à la C.G.V. vingt ans après mais il n'a cessé de lui causer les pires ennuis jusqu'à la mort de son président, M. Coste⁵, protestant rigide, avocat et homme de grande valeur, de Nîmes, moment où il s'est séparé définitivement de la C.G.V.

Enfin, mon projet adopté, il s'agissait de le mettre rapidement à exécution. Le 30 août, nous eûmes une assemblée générale pour constituer le syndicat de Carcassonne. Il y avait environ 400 délégués communaux qui m'apportèrent les adhésions de près de 10 000 vigneron. Un conseil de 25 membres fut régulièrement élu. Faucilhon fut nommé président et je fus désigné comme secrétaire général⁶. Chaque section communale dési-

1. Outre la cotisation individuelle de 25 centimes par adhérent, après sa déclaration de récolte, chaque propriétaire récoltant devait verser une cotisation de 5 centimes par hectolitre.

2. P. Capelle présente son projet de statut de la C.G.V. le 15 septembre à une réunion des « syndicats régionaux de défense viticole, tenue au café de France, à Béziers, en présence de représentants des syndicats de Béziers, Narbonne et Carcassonne ». Cette assemblée décide que les statuts seront étudiés dans la semaine et fixe la date du 22 septembre pour leur adoption définitive à Narbonne (Arch. dép. Hérault, 7M 124).

3. Louis Rayssac était avocat à Narbonne et propriétaire à Trèbes.

4. Élie Peyron était secrétaire général du syndicat des vignerons du Sud-Est (cf. Jean-Roger FONTVIELLE, *Pauvre miejour, pauvre Midi. La révolte des vignerons 1907-1977*, Éditions de la Courtille, 1977, p. 120). L'adhésion de la Confédération des Vignerons du Sud-Est est acceptée par le Conseil d'administration de la C.G.V. le 2 avril 1922 (*Le Républicain de Narbonne*, n° 2612, 6 avril 1922).

5. Il s'agit de Gustave Coste, secrétaire général de la Confédération des Vignerons du Gard en 1908, président en 1925 du Syndicat régional des Vignerons du Sud-Est et président de la C.G.V. de mai 1930 à décembre 1933.

6. Le 8 septembre 1907, le numéro 25 du *Tocsin* publie la composition du Syndicat des Vignerons de Carcassonne. L'éditorialiste salue « *le chef-lieu du département de l'Aude et la région qui l'entourne pour leur vaillance. Nos amis du Carcassonnais arrivent bons premiers dans la formation des groupements légaux qui doivent englober le pays viticole* ». Au sein de ce conseil

gna un bureau. J'en avais une à Longages dans la Haute-Garonne et une à Madiran dans les Hautes-Pyrénées qui était présidée par un ministre plénipotentiaire en retraite. Notre syndicat fut ainsi le premier créé ; celui de Narbonne le fut le 31 août, c'est-à-dire le lendemain, Perpignan suivit à quelques jours de distance, puis Montpellier et enfin, le dernier, Béziers, suivit. Ils se réunirent de suite à Narbonne et Ferroul fut le président provisoire mais il était en prison¹. Je n'aurais pas voulu qu'il fut désigné et je craignais l'homme politique qui avait toujours été hostile au gouvernement, quel qu'il fût, et mes préférences allaient à Marius Cathala dont j'avais apprécié la puissance de travail et l'esprit pondéré.

Dans cette première séance, on décida qu'il fallait renouer des relations avec le gouvernement et on me chargea de voir le préfet de l'Aude à ce sujet. Je le vis le lendemain et je l'informais de la décision que le Conseil de la C.G.V. avait prise. Nous offrions au gouvernement de créer nous-mêmes et d'entretenir un corps d'agents de la répression des fraudes mais nous voulions le commander exclusivement. Le lendemain, je demeurai toute la soirée dans le cabinet du préfet où il venait d'appeler M. Clemenceau. Nous eûmes la communication de suite et j'exposai au président du Conseil le but de ma demande. Quand je lui exprimai le désir qu'il voulut bien recevoir une délégation de la C.G.V. pour lui dire ses intentions, il me répondit qu'il allait y réfléchir et qu'il me rappellerait. Un peu avant 7 heures du soir, il rappela le préfet pour lui dire qu'il acceptait, mais qu'une demande écrite signée de Ferroul devait lui être adressée. Je tenais en main un récepteur et je lui répondis : « *Monsieur le Président, vous connaissez le caractère de M. Ferroul, qui a été votre collègue à la Chambre des Députés. Jamais il ne consentira tant qu'il sera en prison (il était à Limoges, la Cour d'Assises de l'Aude ayant été dessaisie*²). *Si vous persistez dans votre demande, vous ferez échouer toute tentative d'accord* ». Il réfléchit un moment et me répondit : « *Eh bien j'accepte que la lettre de demande d'audience soit signée par un de vos vice-présidents* ». Et il coupa la communication. J'avais gain de cause.

Le préfet me prévint quelques jours après que la demande d'audience avait été accordée. Nos délégués partirent pour Paris. Castel³ qui avait

d'administration de 25 membres, un des postes de vice-présidents est occupé par l'avocat Casimir Castel.

1. En fait, Ernest Ferroul et les membres du comité d'Argeliers ont déjà retrouvé la liberté, puisque, arrêtés le 19 juin 1907, ils sont libérés 45 jours plus tard, le 2 août 1907.

2. En fait, Ferroul et ses collègues étaient emprisonnés à Montpellier. La Chambre des mises en accusation de la Cour d'Appel de Montpellier renvoyait 89 prévenus devant la Cour d'Assises de la Vienne, siégeant à Poitiers. Cette procédure sera annulée par la loi d'amnistie de mars 1908.

3. Il s'agit de Casimir Castel, avocat à Carcassonne et propriétaire du château du Mortier à Fanjeaux.

signé la lettre comme vice-président de la C.G.V., M. de Crozals,¹ de Béziers, et Armangué,² de Perpignan furent désignés pour aller à Paris³. Seul Castel était de taille à se défendre, de Crozals, brave homme, n'était capable que de crier, et Armangué était insignifiant ; c'est à se demander pourquoi il avait été désigné. Le lendemain de leur arrivée à Paris, ils furent reçus au ministère de l'Intérieur. Dans le cabinet de M. Clemenceau, président du Conseil, il y avait M. Caillaux, ministre des Finances, M. Guyot-Dessaigne, Garde des Sceaux⁴, et M. Ruau, ministre de l'Agriculture⁵. Celui-là seul nous était presque favorable. Dans l'antichambre, il y avait quelques policiers que Clemenceau fit retirer en disant « *Foutez le camp. Ces Messieurs ne sont pas des bandits !* »

Castel alors exposa aux quatre ministres la demande de mettre fin au mouillage des vins qui ruinaient les vigneronns. Le vin se vendait mal quand les récoltes étaient belles et il se vendait mal quand elles étaient mauvaises parce que l'eau venait les allonger. Il demanda alors le droit pour la C.G.V. d'avoir à elle des agents assermentés pour la recherche et la répression des fraudes. M. Caillaux l'interrompit : « *Je ne consentirai jamais à mettre les gendarmes à la disposition des particuliers* ». Clemenceau l'arrêta en lui disant que la question est trop grave, le Conseil des ministres en délibérerait. Le lendemain ou surlendemain, Castel reçut un pli officiel le prévenant que la demande de la C.G.V. était accordée. Et quelques jours après, le préfet me prévint qu'il venait de recevoir l'ordre de commissioner un agent du syndicat de Carcassonne comme agent de la répression des fraudes pour le département de l'Aude. Ce fut le premier nommé.

[La mise en place du service de la répression des fraudes]

Entre temps, on avait libéré les prisonniers et ils étaient revenus à Narbonne. La C.G.V. commençait à s'organiser. Élie Bernard fut nommé secré-

1. Auguste de Crozals était un des fils de Cyprien de Crozals (1840-1906) et donc beau-frère de Gustave Chancel. Il était maire de Portiragnes, près de Béziers et membre du conseil d'administration de la C.G.V. Il possédait à Portiragnes le domaine viticole de Roque-Basse qui, en 1903, produisait 10 500 hectolitres (Charles GERVAIS, *op. cit.*, 3^e éd. [1904], p. 180).

2. Armangué était propriétaire à Théza, dans les Pyrénées-Orientales.

3. La demande d'audience auprès des ministres de l'Agriculture et des Finances a été décidée le 3 novembre 1907 par le conseil d'administration de la C.G.V. La délégation, qui comprenait également Prosper Gervais du Syndicat des Vignerons de Montpellier, propriétaire du domaine des Causses, à Lattes, fut reçue par les ministres concernés le 17 novembre 1907 (Jean-Roger FONTVIEILLE, *op. cit.*, p. 139 et 142).

4. Edmond Guyot-Dessaigne, député du Puy-de-Dôme, ministre de la Justice du 25 octobre 1906 jusqu'au 31 décembre 1907, jour de son décès.

5. Joseph Ruau, député de la Haute-Garonne, fut ministre de l'Agriculture du 24 février 1905 jusqu'au 2 novembre 1911 dans les gouvernements Rouvier, Sarrien, Clemenceau et Briand.

taire général. Il était très actif. Le journal *Le Tocsin* avait cessé de paraître et un nouveau, *Le Vendémiaire*, le remplaçait¹. Les divers syndicats recrutèrent leurs agents. Dans une réunion que nous fîmes à Carcassonne, dans une chambre du second étage de l'hôtel Bernard, une commission de cinq à six membres dont Élie Bernard et moi faisons partie, nous divisâmes la France en cinq régions attribuées chacune à un syndicat. Carcassonne avait tout le Sud-Ouest de Carcassonne jusqu'à Bordeaux. Nous avions alors deux agents dont l'un fut envoyé à Bordeaux, l'autre étant en résidence à Carcassonne. Plus tard, nous en eûmes trois dont un résidait dans la Haute-Garonne. Comme je connaissais très bien le commerce des vins du Midi, l'ayant vu de près pratiquant la fraude dans mes docks, (j'avais vu en 1903 fabriquer de toutes pièces plus de cent mille hectolitres d'une mixture faite de mauvais vins de pays, de vins d'Espagne et du Portugal, et d'eau, qui était envoyée à Libourne où on y ajoutait 10 % de vins de pressoir du Bordelais et qui repartaient pour Paris avec la dénomination de Bordeaux), je compris que si des agents prélevant des échantillons chez les débitants étaient nécessaires, ils n'étaient pas suffisants et j'eus l'idée d'une surveillance générale du gros commerce d'expédition. Je fus mis en rapport par l'intermédiaire de mon ami Barraban, négociant en vins à Carcassonne, avec M. Goron, ancien directeur de la Sûreté à Paris, qui vint à Carcassonne. Je lui exposai mon idée, il la trouva possible et il m'offrit de diriger ce nouveau service. Mais il y eut de l'opposition à Narbonne et finalement, l'idée fut abandonnée. C'était regrettable et les inconvénients se firent vite sentir.

Nos agents syndicaux avaient été recrutés trop vite et au hasard des recommandations². La plupart devinrent vite des commis voyageurs de négociants en vins et profitaient de leurs fonctions pour vendre du vin aux débitants qu'ils devaient surveiller. Celui que nous avions à Bordeaux, M. Beveraggi, faisait même le commerce des vins pour son compte. Dès que je l'appris, je le révoquai mais le mal continua, à de très rares exceptions, dans les autres syndicats, à Perpignan surtout. Il était facile à un

1. *Le Vendémiaire* fut lui-même remplacé dès 1908 par *La C.G.V.*

2. La loi créant le service de répression des fraudes a été publiée au *Journal Officiel* du 14 novembre 1907. Initialement au nombre de 12, en 1920 ces agents des Syndicats de Vignerons étaient 39. Le budget de la répression des fraudes de la C.G.V. était en 1920 de 500 000 francs, celui de l'État de 600 000 francs, pour la répression de l'ensemble des fraudes alimentaires. À l'origine, ces agents étaient simplement porteurs d'une lettre du président du Syndicat professionnel les accréditant auprès des agents de l'État. Par la suite, l'article 65 de la loi de finances du 27 février 1912, incorporé au décret du 22 janvier 1919 (article 4), habilitera les agents des syndicats comme agents de la répression des fraudes. Tenus aux mêmes obligations que les fonctionnaires chargés de l'application de la loi du 1^{er} août 1905, la commission en vertu de laquelle ils agissent leur est accordée pour un an renouvelable et peut être retirée en cours d'année.

agent qui avait surpris un débitant en flagrant délit de mouillage de lui coller une pièce de vin pour ne pas donner suite à son procès-verbal de prélèvement¹. C'était bien ce que j'avais prévu. Il aurait fallu une police pour surveiller nos agents ! Mais Élie Bernard qui dirigeait l'ensemble du service ne l'avait pas voulu. Je n'insistai pas car je suis patient et que le service commençait quand même à donner quelques résultats ! Bernard à cette occasion m'avait traité de souris blanche, me comparant ainsi à M. de Freycinet. Tout le temps que je suis resté au conseil de la C.G.V., je me suis effacé et j'ai joué le rôle d'éminence grise. Mais, en même temps que la répression des fraudes, j'étais occupé par l'organisation des sections.

Quand j'avais demandé à Castel de m'aider, il fut convenu entre nous qu'il n'aurait pas à s'occuper du travail matériel mais qu'il viendrait dans les sections communales du syndicat pour exposer ce que nous voulions faire. Nous donnâmes la première conférence à Pennautier. Je me la rappellerai toujours. Le maire, Dons, un vieux radical à tous crins, nous avait refusé la salle de la mairie². Nous la donnâmes dans une salle de café, éclairée par une lampe à pétrole fumeuse. Dons avait essayé de faire le vide autour de nous ; nous avions quand même une cinquantaine de personnes. Castel fit un discours d'une heure environ, je dis ensuite quelques paroles et nous rentrâmes à Carcassonne. Tous les soirs, nous allions exposer nos idées dans une commune. Je me rappelle en particulier la conférence donnée à Douzens, sans Castel. On était venu me prendre à la gare, avec une charrette attelée d'un âne ! Je refusai d'y monter et nous allâmes à pied à Douzens dans une grande remise qui est en haut du village. Castel n'était pas là et il me fallait faire la conférence. On me jucha sur un demi-muids et je parlai près d'une heure, je m'en tirai fort bien ; j'avais découvert ce qu'il fallait pour emballer nos gens : je parlai moitié en français, moitié en patois. Nous fîmes ainsi beaucoup de conférences, nous allâmes à Pezens, à Montolieu et dans beaucoup d'autres endroits. Nous n'en n'eûmes qu'une un peu mouvementée. Ce soir-là, nous devions aller à Félines-d'Hautpoul dans le canton d'Olonzac où le maire, M. Livet, était le président³. C'était un très brave homme que je connaissais mais très entêté et violent. Il n'avait dans son village qu'une faible majorité. Nous partîmes

1. Un procès verbal de fraude dressé le 3 octobre 1909 par Joseph Rolland, inspecteur mandaté par la C.G.V. pour les Pyrénées-Orientales, donna lieu à une vive polémique. Ce procès verbal mettait en cause le régisseur de la propriété du député radical-socialiste Justin Augé à Villeneuve-de-la-Raho. Le procureur classa la plainte sans suite.

2. Il s'agit de Jean Dons, maire de Pennautier depuis 1892 et occupant encore cette fonction en 1924 lorsqu'il fut décoré de la Légion d'honneur. Jean Dons n'était pas aussi vieux que le dit P. Capelle ; né en 1856, en 1907, il n'avait que 51 ans.

3. Aujourd'hui, Félines-Minervois, canton d'Olonzac, dans le département de l'Hérault. Livet était l'instituteur du village, faisant également fonction de secrétaire de mairie. Le maire était le radical Ernest Rouanet.

de Carcassonne avec l'auto de Castel vers six heures du soir comptant être à Félines un peu avant huit heures, heure fixée pour la conférence. Mais un peu avant d'arriver à Caunes, la voiture eut une panne en travers de la voie du tramway. Il nous fut impossible même de dégager la voie. J'étais un peu inquiet car je savais qu'un train allait passer dans une demi-heure. Enfin, juste à temps, Castel découvrit la panne ; il était temps, le tramway arrivait. Quand nous arrivâmes à Félines avec près d'une heure de retard, on nous mena dans une grande salle de spectacle dont le rideau était baissé et on nous fit monter sur la scène. La salle était pleine, amis et ennemis du maire, tout Félines était là. Les spectateurs faisaient un vacarme épouvantable et criaient : « le rideau ! le rideau ! » J'étais furieux et je me demandais si cela ne finirait pas par mal tourner. Dès que le rideau fut levé, je m'avancai vers le bord de la scène et je les traitai de sauvages en leur disant ce qui nous était arrivé. Enfin, le bruit cessa et Castel fit sa conférence que l'on écouta paisiblement. La séance prit fin vers dix heures et demie. Mais quand nous voulûmes repartir, on nous en empêcha et ils voulurent nous faire souper. Castel fut emmené par les ennemis du maire et moi par ses amis. Des deux côtés, on nous avait préparé un repas pantagruélique qui ne se termina qu'après minuit. Nous repartîmes mais la guigne nous poursuivait. En arrivant à Caunes, nous fûmes surpris par un violent orage. À la côte de Villegly, la route était couverte par un torrent d'eau d'au moins dix centimètres et l'auto était découverte ! Nous arrivâmes à Carcassonne trempés comme des soutes !

Quelques temps après, nous fûmes appelés à Longages dans la Haute-Garonne où nous avons une section. Le secrétaire Lamaré, que j'avais connu à Narbonne, était un ardent propagandiste qui avait groupé tous les vigneron de la commune et des environs. Nous y fûmes un dimanche avec Élie Bernard et Rayssac, membre du conseil de la C.G.V. Nous fûmes reçus au château de Longages par le propriétaire M. Fort, qui était le président de la section et qui nous offrit un banquet somptueux. Nous étions plus de cent convives ! À deux heures, nous donnâmes la conférence dans les halles de Longages, vaste bâtiment servant de halle à blé dans le bas et ayant au-dessus une belle salle de bal. Elle était comble d'une foule enthousiaste. Castel fit une belle conférence, Rayssac, qui était avocat et qui parlait éloquemment, la développa. Bernard et moi donnâmes quelques conseils pratiques et ensuite la foule nous accompagna à la gare en nous acclamant frénétiquement. La section de Longages nous a été pendant longtemps très fidèle et j'espère qu'il en est encore ainsi maintenant.

Les autres Confédérations de Vignerons

Depuis quelques temps, j'avais fait la connaissance de M. Rouart, viticulteur distingué, conseiller général du canton de Fronton dans la Haute-Garonne, ancien chef du cabinet de M. Cruppi, ancien ministre du Commerce¹. Il avait été très intéressé par mon affaire de Camargue et il était venu me demander des conseils pour créer un vignoble pareil au Barcarès, à côté de Perpignan. Nous avions un ami commun, Paul Bacou², à qui j'avais donné des leçons de mathématiques quand il préparait l'École Polytechnique et qui était à ce moment chef de cabinet de M. Pams, ministre de l'Agriculture³. Après avoir répondu à ses désirs, je lui exposai les principes de la C.G.V. et il me promit d'organiser une section dans le canton de Fronton, gros centre viticole. Nous y allâmes avec Castel, mais nous n'eûmes pas grand succès. Elle a été organisée depuis et je crois qu'elle est rattachée à la Confédération des Vignerons du Sud-Ouest.

Dans ma première idée, la C.G.V. devait regrouper tous les vignerons de France mais je m'aperçus vite qu'il y avait trop d'intérêts divergents de ceux du Midi, pays de monoculture. D'ailleurs les vignerons des pays de polyculture étaient peu importants. Le vin était une faible partie de leurs ressources et ils n'avaient pas l'esprit de solidarité que nous avions ici. J'eus l'idée de contribuer à la création de confédérations distinctes de la notre. J'étais très bien avec M. Sambucy, gros propriétaire de Nîmes qui avait été administrateur de la *Société des Vignobles du Midi* avant sa déconfiture et présidait la société de chasse qui était notre locataire en Camargue⁴. Je lui dis mon idée de voir une Confédération du Sud-Est, dont le siège serait à Nîmes et qui comprendrait le Gard, les Bouches-du-Rhône, le Var et le Vaucluse. Il essaya de me dissuader, en me disant que tout le monde mouillait dans le Gard, les vignerons plus encore que les négociants, mais il me promit quand même de m'aider autant qu'il le pourrait. En 1909,

1. Eugène Rouart (1872-1936), maire de Castelnau-d'Estrétefonds où il possédait le domaine de Bagnols, fut conseiller général du canton de Fronton de 1910 à 1936 et sénateur de la Haute-Garonne de 1933 à 1936. Jean Cruppi (1855-1933), député (de 1898 à 1919), puis sénateur de la Haute-Garonne (de 1920 à 1924), fut ministre du Commerce et de l'Industrie du 4 janvier 1908 au 20 juillet 1909.

2. Natif de Carcassonne, Paul Bacou (1877-1964), licencié es Sciences, fit une carrière dans la préfectorale (préfet du Tarn, du Var, du Doubs, du Haut-Rhin) entrecoupée de participations à des cabinets ministériels; en 1924, il devint ministre plénipotentiaire. Il avait épousé Simone Fayet, fille du collectionneur Gustave Fayet, laquelle avait hérité du domaine et château de Canet, sur la commune de Puissalicon (Hérault). Leur fils, J.-P. Bacou, sera inspecteur général de l'Armement.

3. Jules Pams (1852-1930), député puis sénateur des Pyrénées-Orientales, fut ministre de l'Agriculture du 2 mars 1911 au 17 janvier 1913.

4. Il s'agit probablement d'André Sambucy, président de la Société centrale d'Agriculture du Gard en 1908-1909.

nous parvînmes à créer cette confédération, peu puissante, mais qui nous seconda.

Du côté du Sud-Ouest, cela marcha plus vite. J'avais fait la connaissance à Narbonne au moment des réunions du Comité de deux hommes très influents dans leur pays et de grande valeur. L'un était M. Lefèvre, avocat et viticulteur à Marmande, l'autre M. Bertrand, président de la cave coopérative de vins mousseux de Gaillac, qui était au fond une affaire commerciale, et qui n'avait de coopérative que le nom¹. M. Lefèvre, qui avait fort mauvais caractère quoique très brave homme, s'était fait remarquer à Narbonne par la violence de ses opinions. J'avais avec lui de cordiales relations. Il nous demanda d'aller à Marmande pour faire de la propagande. Nous y fûmes un dimanche avec Castel, Rayssac et Bernard. Nous fûmes admirablement reçus et invités à un déjeuner où il y avait plus de 200 convives : tous les parlementaires, sénateurs et députés, du Lot-et-Garonne et des départements voisins étaient présents. Cela nous changeait de l'Aude où députés et sénateurs nous étaient hostiles et faisaient tout leur possible pour entraver notre mouvement. À la réunion qui eut lieu au théâtre et où il y eut 7 à 800 personnes, Castel eut un grand succès. Il parla près de deux heures. Après lui, Lefèvre prit la parole et fit un discours enflammé. Enfin, un sénateur et un député parlèrent au nom de leurs collègues. À la fin, la réunion vota à l'unanimité la création de la Confédération des Vignerons du Sud-Ouest. M. Lefèvre fut nommé président, le siège était fixé à Marmande. Elle devait comprendre tous les départements du Sud-Ouest depuis la Haute-Garonne jusqu'à Bordeaux y compris la Dordogne et le Lot. Elle eut des débuts difficiles car elle se heurta à l'opposition des propriétaires des grands crus de Bordeaux et des sociétés d'Agriculture de la Gironde, mais elle finit par triompher. Son organisation était calquée sur celle de la C.G.V. La section que nous avons à Madiran adhéra de suite mais celle de Longages dont Lamaré était devenu président après la mort de Fort, préféra rester avec nous.

Les deux confédérations de Marmande et de Nîmes (C.G.V.O. et C.G.V.E.) m'ont été toujours très reconnaissantes et m'ont toujours fait le service de leurs journaux tant qu'ils ont parus. Peu de jours après, la région de Champagne s'organisa et l'Aube en fit autant, puis la Bourgogne et on fut amené à créer une fédération des associations viticoles dont je fis les statuts. Elle fonctionne encore et est présidée tous les ans par le Président de la Confédération où elle se réunit, mais elle a son bureau permanent à Narbonne et le secrétaire et le trésorier sont de Narbonne².

1. Il s'agit de la cave coopérative de l'abbaye de Saint-Michel de Gaillac, créée en 1903.

2. La Fédération des Associations viticoles de France est créée le 18 février 1913. Le mouvement de regroupement des organismes agricoles emprunte une voie similaire avec la Confédération Nationale des Associations Agricoles de France, créée le 30 juin 1919 à la suite du premier Congrès de l'agriculture française.

[La triste aventure de Bolo-Pacha]

Mais, dans l'intervalle, nous eûmes une aventure qui aurait pu nous amener loin. Un jour, on me téléphona de Narbonne que j'aurai la visite de Bolo-Pacha, qui avait fait à Genève un essai de groupement qu'il appelait la Croix Blanche et qui était destiné à organiser la répression des fraudes alimentaires en Europe¹. Le gouvernement français s'était fait représenter officiellement par M. Roux, directeur du service de la répression des fraudes en France, qui à la clôture de la réunion, remit à Bolo-Pacha les insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur. J'invitai Bolo-Pacha à dîner à l'hôtel de la Cité qui était encore bien modeste. Nous dînâmes sur la terrasse en face de la tour des Visigoths.

Bolo-Pacha avait amené avec lui M^{me} Bolo-Pacha et M^{me} Ferroul², toutes deux très belles femmes et qui paraissaient bien se connaître. Avant le dîner, nous causâmes longtemps avec Bolo-Pacha qui m'exposa son projet de Genève³. C'était un homme charmant, mais à quelques réticences, il me sembla que derrière ce projet, il y avait une idée commerciale et je me méfiai. Le dîner fut exquis et charmant mais il me parut que Mmes Bolo-Pacha et Ferroul avaient une conversation des plus légères et qu'elles buvaient beaucoup. Au dessert, elles étaient saoules comme des grives. Nous descendîmes ensuite à la ville basse et nous nous arrê tâmes au café du Musée pour prendre une glace. Puis, je les accompagnai à leur hôtel et je revins au café du Musée où je trouvai mon ami Barraban. « *Tiens, me dit-il en riant, où avez-vous connu les deux dames avec qui vous étiez ?* » Je lui dis que c'était Bolo-Pacha avec sa femme et Mme Ferroul. « *Je les ai reconnues de suite pour les avoir vues chanter toutes deux à l'Alcazar de Bordeaux. Ce sont deux grues. Celle que vous appelez Mme Bolo est bien connue à Bordeaux, c'était la maîtresse d'un riche négociant en vins qui est mort lui laissant sa fortune. Les héritiers naturels ont attaqué le testament mais elle a eu gain de cause. Puis elle a quitté Bordeaux. Je ne savais pas que l'autre avait épousé Ferroul* »⁴.

1. Né à Marseille en 1867, Paul-Marie Bolo avait reçu le titre de Pacha du khédivé d'Égypte en échange de services rendus. Il possédait à Biarritz une somptueuse demeure, la villa Vélleda, où il résida durant les années 1910-1916. Bolo Pacha fréquentait nombre d'hommes politiques (Barthou, Briand, Millerand...) et le marquis de la Chiesa, frère du Pape Benoît XV.

2. Ernest Ferroul avait épousé Berthe-Mathurine Eyssavel, âgée de 30 ans, le 17 septembre 1907 à Lourmarin (Vaucluse).

3. Bolo-Pacha présidait une *Confédération générale agricole des produits purs* à laquelle adhéra notamment la *Fédération des syndicats viticoles de la Champagne* et que la C.G.V. considérait avec bienveillance. Ce Congrès de la Croix Blanche consacré aux fraudes dans le vin et les alcools eut lieu du 17 au 24 octobre 1909 (Cf. *Le Petit Méridional* des 18 septembre et 19 octobre 1909).

4. D'après Wanda Vulliez-Laparra (*Gloire de Biarritz*, Éditions France Empire, 1998, p. 216), « *son épouse était veuve d'une excellente famille bordelaise et riche à millions* ». Celle-ci, M^{me} Muller, recevait une rente annuelle de 70 000 francs. Bolo-Pacha fut accusé de bigamie car il n'avait pas divorcé de cette première épouse.

J'étais fixé. L'opération que m'avait indiquée Bolo-Pacha se précisait. Quelques jours après, une réunion fut organisée à Paris par Bolo-Pacha. Nous y allâmes avec Castel, Bernard et d'autres administrateurs de la C.G.V. Elle eut lieu à la Société des Ingénieurs de France, rue Blanche¹. Il y avait au moins 300 personnes venues de province en général mais il y avait aussi grand nombre de parisiens du haut commerce et de l'industrie. Bolo-Pacha présidait. Il nous lut un factum interminable mais insignifiant. On discuta un peu mais rien ne fut décidé. À la fin, Bolo-Pacha nous invita à une réception donnée par sa femme après dîner. Avec Castel, nous rejoignîmes de suite Carcassonne mais je sus ensuite par nos camarades de la C.G.V. que cette réception avait été brillante au début mais qu'elle avait fini en orgie scandaleuse. Bolo fit paraître un journal où il développait son programme mais il n'eut que deux numéros et nous n'entendîmes plus parler de lui. Je ne l'ai revu qu'en 1917 ou 1918 dans les couloirs du Grand Hôtel à Paris, où j'étais descendu. On venait de l'arrêter pour espionnage et il fut fusillé peu de temps après².

[Rififi au Syndicat des Vignerons]

Mon rôle au Syndicat de Carcassonne se borna jusqu'en 1920 à en être le secrétaire général³. Mais à cette époque Faucilhon donna sa démission de président et je le remplaçai. Dans les statuts de la C.G.V., j'avais indiqué nettement que les présidents de syndicat ne pouvaient pas être vice-président de son conseil. Pastre⁴ qui était le plus éminent et moi ne l'avons jamais été. J'avais en effet compris le rôle des présidents de syndicats à la C.G.V. comme celui de procureurs de leurs mandants mais indépendants. Il n'y avait qu'une exception faite pour Ferroul, élu président de la C.G.V. bien qu'il fût président du syndicat de Narbonne. Mais à la mort du Docteur [Castan], président de Montpellier⁵, M. Combemale, son secrétaire

1. La Société des Ingénieurs de France avait son siège au 19 rue Blanche dans le 9^e arrondissement de Paris.

2. Bolo-Pacha fut arrêté en septembre 1917. Condamné pour espionnage par le Conseil de Guerre le 14 février 1918, il fut fusillé à la prison de Vincennes le 17 avril 1918.

3. Le fonds d'archives du Syndicat des Vignerons de Carcassonne déposé en 2004 aux archives départementales de l'Aude (98J) ne contient aucun document sur le fonctionnement de cette institution antérieurement à 1934, hormis deux portraits encadrés de P. Capelle et de G. Faucilhon.

4. Jules Pastre (1855-1939) était un ancien élève de l'école nationale d'agriculture de Montpellier (promotion 1876). Avocat, domicilié à Autugnac, en 1905, il présidait la Société Centrale d'Agriculture de l'Hérault et était vice-président du Comice agricole de Béziers.

5. André Castan est né à Montpellier le 25 juin 1865. Médecin, domicilié à Montpellier au 5 place de l'Observatoire, il possédait le domaine de Saint-Maurice, sur la commune de Saint-Aunès, qui produisait 2 500 hl en 1903. Il présida le Comité de défense viticole de Mauquois mais, lors de la constitution du syndicat des Vignerons de Montpellier le 10 septembre

général le remplaça¹. C'était un homme très remuant, très brouillon et amoureux des galons. Malgré mes protestations, il fut élu vice-président et, peu à peu, tous les autres présidents se firent élire vice-présidents de la C.G.V. Je n'ai pas cessé de protester tant que j'ai été membre du Conseil de la C.G.V.

Jusqu'en 1934, je n'eus aucune difficulté à conduire le syndicat de Carcassonne mais nous entrions dans une phase difficile. La question des vins algériens, tunisiens et marocains devenait brûlante. On s'agitait beaucoup dans tout le Midi et l'atmosphère était presque aussi troublée qu'en 1907. Nous avions à la mairie de Carcassonne une réunion où assistaient tous les conseillers généraux de l'Aude, les députés, les sénateurs, etc. La grande salle de la mairie était comble. J'avais moi-même distribué parcimonieusement les cartes d'entrée. Je présidai la réunion qui fut fort houleuse et j'eus de nombreux incidents. Il y avait un énergumène, Arnaud, de Villegly², qui s'était introduit sans carte, et que je fis expulser par la police. Turrel, l'ancien ministre³ qu'on avait laissé entrer sans carte, fit une violente sortie contre le gouvernement et pour ne pas avoir à l'expulser, je déclarai qu'il était délégué de la commune de Plaigne (où il n'y a jamais eu un pied de vigne!) ce dont il se plaignit dans la presse le lendemain. La réunion prit fin dans une grande effervescence. Quelques jours après, je convoquai les sections en assemblée générale à l'Hôtel de Rolland. Malgré toutes les précautions prises, la grande salle fut envahie par des énergumènes qui n'avaient aucun droit d'y être. Il y avait là M. Gondinet que j'avais laissé entrer à la demande de M. Sabadie qui était membre du conseil⁴, et dont l'attitude fut peu correcte, un fou, M. Cambriels, de Douzens, Arnaud, de

1907, il n'était que l'un des quatre vice-présidents, la présidence étant assurée par J. Pomier-Leenhardt (Arch. dép. Hérault, 7 M 124).

1. Né en 1862 à Poussan, Eugène Combemale, propriétaire à Montbazin, était par ailleurs président de la Caisse de Crédit agricole de Montpellier depuis 1922. Membre du Conseil supérieur de l'Agriculture et secrétaire de l'Office départemental agricole de l'Hérault (Arch. dép. Hérault, 1 M 572).

2. Il s'agit probablement d'Élie Arnaud, produisant 1 000 hectolitres à Villegly, canton de Conques (Charles GERVAIS, *op. cit.*, 3^e éd. [1904], p. 391). Mais un certain Paul Arnaud, fut candidat « républicain progressiste et de défense viticole » aux élections législatives de 1910 dans la première circonscription de Carcassonne.

3. Adolphe Turrel possédait une exploitation céréalière à Plaigne, près de Castelnaudary. Député de l'Aude de 1885 à 1898, Turrel avait été ministre des Travaux publics dans le gouvernement Méline d'avril 1896 à juin 1898. Battu aux législatives de 1902 et de 1906, il n'avait plus d'activité politique depuis. Né en 1856, il était donc, en 1934, âgé de 78 ans (cf. Jean-Louis ESCUDIER, *Viticulture et politique en Languedoc. L'action d'Adolphe Turrel, ministre de la République*, Les Presses du Languedoc, 1995).

4. Henri Gondinet, propriétaire du domaine de Saint-Vincent à Vilalbe, sur la commune de Carcassonne, présida l'Association Forestière de l'Aude et la Société Centrale d'Agriculture de l'Aude jusqu'à son décès en août 1954. Jean Sabadie présida la Société Centrale d'Agriculture de l'Aude.

Villegly, qui avait un mandat régulier de la section de Laure-Minervois, Thel, de Villesisclé¹ et Simon, d'Azille, un malhonnête homme². La séance fut très orageuse. Ces gens-là m'accusèrent de n'avoir rien fait et d'être aux ordres de la préfecture. Je ne pus pas me faire entendre et finalement, je levai la séance. J'en convoquai une pour la huitaine.

J'avais demandé au préfet de m'envoyer le commissaire spécial qui était avec des agents dans mon bureau, à côté de la salle de réunion. Mais tous les énergumènes étaient présents et ils avaient eu la précaution de se faire déléguer par leurs sections. J'étais d'ailleurs bien décidé à m'en aller bien que je fusse certain d'avoir une grosse majorité si on en arrivait au vote. Quand j'eus fait voter sur le rapport moral et du trésorier, qui furent adoptés à l'unanimité, sauf une dizaine de voix, j'annonçai à la réunion que je démissionnais. Il y eut un moment de stupeur, suivi de discussions violentes entre les membres de l'assemblée. En réalité il n'y avait pas plus d'une dizaine d'opposants. Je suspendis la séance en annonçant que le conseil d'administration allait de suite se réunir dans mon bureau pour nommer mon successeur. Ce fut M. de Brignac, de Limoux³, que je fis désigner. Il y avait déjà deux ans que je l'avais envisagé comme devant me succéder et je dois dire qu'il s'en tire fort bien. Nous rentrâmes en séance et je le présentai à l'assemblée qui parut contente de ce choix. De Brignac prit la présidence et annonça que le Conseil m'avait nommé président d'honneur et qu'il avait pris dans son sein comme vice-président Arnaud, de Villegly, l'opposant que j'avais fait expulser de la mairie et comme membre M. Bories, de Montlaur, qui ne m'était pas ouvertement hostile mais qui ne m'aimait pas beaucoup ; c'était le beau-père du maire, Tomey⁴. Quand les délégués des sections furent partis, le Conseil tint séance de nouveau dans la grande salle. On insista beaucoup pour que je conserve mon mandat de membre du conseil de la C.G.V. et, chose drôle, se fut Arnaud, que j'avais fait expulser de la salle de la mairie, qui insista le plus. Il commençait à sentir le poids des responsabilités et je dois dire que tout le temps où il est resté vice-président, jusqu'à sa mort, il a été d'une modération remarquable.

1. Charles Gervais (*op. cit.*, 3^e éd. [1904], p. 416) mentionne M^{me} Thel, domiciliée à Béziers, comme produisant 3 000 hectolitres de vin au château de Villegly. Prosper Capelle parle donc peut-être de son fils.

2. Il s'agit probablement de Marc Simon, mentionné par Charles Gervais (*idem*, p. 417) comme propriétaire du château Floris à Azille, un domaine viticole produisant 5 000 hectolitres.

3. Georges de Brignac était propriétaire à Limoux, membre de la Société centrale d'Agriculture de l'Aude. Il présidait par ailleurs le conseil d'administration de la *Société Lamière de l'Aude*.

4. Albert Tomey (1882-1959) fut maire de Carcassonne de 1919 à 1941.

Je laissais le syndicat dans une situation financière brillante. Il avait plus d'un million de réserves. J'étais arrivé à ce résultat par une gestion excessivement prudente. J'avais fait décider dès le début que les administrateurs qui allaient à Narbonne ou autre part ne recevraient pas d'indemnités de voyage et je donnai l'exemple. Tant que j'ai fait partie de la Confédération, depuis 1907, j'ai dépensé par an environ 3 à 4 000 francs de frais de voyage et j'ai touché une seule fois 88 francs ! Ainsi, le plus souvent j'étais seul au Conseil de la C.G.V. ; Castel seul m'accompagnait quelquefois. Cela avait l'avantage d'écarter des gens qui ne seraient venus à Narbonne que pour le plaisir de voyager et de faire un bon dîner aux frais de la princesse. Il n'en était pas de même dans les autres syndicats. Aussi, tous les délégués au Conseil de la C.G.V. étaient présents ou ils étaient réellement malades. Je regrette qu'il en soit maintenant de même à Carcassonne. Aussi les réserves que j'avais accumulées sont en train de s'effriter, bien que la cotisation des adhérents soit passée de un sou à trois sous par hectolitre. Depuis le jour où j'ai donné ma démission, je ne suis plus allé au syndicat ni à Narbonne au siège de la C.G.V.

J'ai conscience d'avoir rendu un grand service au midi viticole en lui donnant les statuts et la structure des syndicats et de la C.G.V. Je l'ai fait sans aucune arrière-pensée d'orgueil mais pour le plaisir de concevoir et d'organiser quelque chose. Autant que possible, je me suis toujours tenu dans l'ombre. J'ai été un réalisateur et la souris blanche de la C.G.V. et des syndicats comme Bernard aimait à m'appeler.

Mais j'ai rendu au département un autre service. En 1907, nous avions dans le pays une représentation parlementaire radicale-socialiste qui nous était résolument hostile. Dans l'intérêt de la Confédération, il nous fallait remonter ce courant. Je m'y employai. J'avais été camarade au lycée avec Maurice et Albert Sarraut, où nous étions tous trois externes et j'avais quelques relations avec eux. Maurice avait cinq à six ans de moins que moi et il était déjà très influent dans le parti radical et rédacteur de *La Dépêche de Toulouse*. Albert qui était né en 72, était sous-secrétaire d'État à la Guerre et député de Lézignan¹. Son chef de cabinet était mon ami et ancien élève, Paul Bacou. En 1908, je fus à Paris et à Nancy pour mes affaires de salins et je vis Bacou au ministère de la Guerre, rue Saint-Dominique. Il me promit d'intervenir dans ce que je lui indiquai et il tint parole. À partir de ce moment là, les deux frères Sarraut m'aidèrent puissamment à combler le différend qui nous séparait du Parti Radical de l'Aude. Ils me donnèrent l'appui le plus amical à me faire obtenir l'agrément du ministère de l'Agric-

1. Albert Sarraut fut sous-secrétaire d'État à l'Intérieur du 14 mars 1906 au 24 juin 1907 et sous-secrétaire d'État à la Guerre du 24 juillet 1909 au 2 novembre 1910. Il sera plusieurs fois ministre et par deux fois, président du Conseil, du 26 octobre au 26 novembre 1933 et du 24 janvier au 4 juin 1936.

culture à la création de la Caisse Régionale de Crédit Agricole que je voulais fonder à Carcassonne, création qui réussit grâce à leur concours. J'eus l'occasion, peu après, de rendre à Albert Sarraut un assez grand service. Ruau, ministre de l'Agriculture, avait décidé de venir à Lézignan et Albert, député de la circonscription, était obligé de l'accompagner bien qu'il eût donné sa démission de sous-secrétaire d'État¹. La veille, je vis arriver Bacou dans une puissante Torpédo. Il me dit : « *Il paraît à Albert Sarraut que vous pourriez intervenir à Lézignan afin que demain matin Ruau ne soit pas accueilli à coups de pierre par la population. Il paraît que Fournier, vétérinaire à Lézignan, pourrait l'empêcher et que vous êtes bien avec lui. Allons le voir* ». Je lui répondis que sans Escarguel, qui était son cousin, je n'y arriverai peut-être pas. Nous allâmes de suite prendre Aristide et nous partîmes pour Lézignan d'un train d'enfer. En arrivant, nous fûmes voir Fournier qui nous dit qu'il n'y avait rien à craindre des gens de Lézignan mais que ceux de Conilhac-du-Plat-Pays² étaient décidés à faire une conduite de Grenoble à Ruau et à Sarraut. Nous le décidâmes à aller à Conilhac pour les dissuader de le faire et il partit de suite. Aristide demeura avec M^{me} Fournier et moi, en attendant, je fus à la mairie. J'y trouvai Albert Sarraut, très nerveux, qui me dit : « *Pour moi, ça m'est bien égal, ils peuvent me foutre tant de tomates, de cailloux et de pommes de terre qu'ils voudront mais ce serait une folie que de s'en prendre au ministre de l'Agriculture qui les a toujours défendus en Conseil des Ministres !* ». Nous passâmes plus de deux heures sur la place du marché devant la mairie. Il bruina et nous nous promenâmes sous la pluie, lui sous un parapluie, moi sous ma pèlerine. Enfin, Fournier arrive et nous dit qu'il avait eu de la peine mais que les gens de Conilhac lui avaient promis de ne pas bouger. Le lendemain tout se passa bien sauf de violentes huées de la foule³.

[Dans les coulisses de la politique 1907-1910]

Peu de temps après, eurent lieu les élections pour remplacer les conseils municipaux démissionnaires. Le député Sauzède avait fini par donner sa

1. Ce voyage de Joseph Ruau, ministre de l'Agriculture, à Lézignan eut lieu à l'occasion du concours agricole, le dimanche 19 juillet 1908, donc durant le ministère Clemenceau. Arrivé en train le matin à 10 h 25, le ministre repartit pour Paris le soir même à 20 h 35. Outre un banquet, un défilé dans les rues de Lézignan et des festivités, Ruau visita l'hôpital-hospice, et remit la médaille de Bronze de la Mutualité au député-maire de la ville, Léon Castel (Arch. dép. Aude, 5 M 60).

2. Aujourd'hui, Conilhac-Corbières.

3. Dans son rapport à la préfecture, le capitaine de gendarmerie en charge de la sécurité de ce voyage ministériel écrira effectivement : « *la journée a été assez bruyante mais n'a été marquée par aucun incident sérieux* » (Arch. dép. Aude, 5 M 60).

démission de conseiller municipal et de maire¹. Il s'agissait pour nous d'avoir la municipalité de Carcassonne. Le préfet d'alors, M. Cornu², qui était très autoritaire, essayait de former une liste radicale orthodoxe c'est-à-dire à la dévotion de la préfecture. Il comptait avoir comme tête de liste M. Suberville, chiffonnier en gros et membre de la Chambre de Commerce³. Je le voyais tous les jours à l'officine du pharmacien Sarcos où nous nous occupions de faire une liste avec Faucilhon comme tête. Nous la fîmes comme une salade. Les candidats étaient en majorité radicaux mais il y avait un contingent de modérés ayant pour chefs mon vieil ami le docteur Sempé et Sarcos et un groupe socialiste qui avait pour chef un employé des chemins de fer retraité, Rudelle, homme inintelligent et d'une instruction plus que primaire⁴. Suberville faisait partie du groupe radical. La liste fut élue sans concurrents⁵ mais une difficulté divisa de suite le nouveau conseil. Il s'agissait de choisir le maire et les deux adjoints. Le syndicat des Vignerons voulait que Faucilhon fût nommé maire. Suberville voulait aussi l'écharpe. Le préfet manœuvra pour le faire élire et pour écarter Faucilhon. Durant les deux ou trois jours qui suivirent l'élection du conseil, je fus fréquemment à la préfecture et je demandai au préfet pour quel motif il tenait à écarter Faucilhon. « *Parce qu'il est président du Syndicat des Vignerons* », me répondit-il. « *C'est justement le seul motif pour lequel nous le voulons* » lui dis-je. Le jeudi suivant, le nouveau conseil se réunit officiellement pour choisir la municipalité. Faucilhon fut désigné à une grosse majorité et Suberville n'eut que trois ou quatre voix ; on lui offrit le poste de premier adjoint et il le refusa. Sempé fut nommé premier adjoint et Rudelle, le socialiste, eut la place de second. Le conseil convoqué officiellement le dimanche qui suivit, confirma ces nominations. Suberville, avec qui j'étais très bien, m'en voulut si peu que dans le courant de la semaine

1. En fait, J. Sauzède ne donna pas sa démission de maire en 1907. Sept des 27 conseillers municipaux dont le 1^{er} adjoint, G. Faucilhon, ayant démissionné, une élection municipale complémentaire fut organisée le 13 octobre 1907 mais J. Sauzède mena son mandat de maire jusqu'à son terme, en mai 1908 (Arch. dép. Aude, 2 M 357 et 358).

2. Théophile Cornu fut préfet de l'Aude du 13 janvier 1908 au 28 octobre 1912. Auparavant, il avait notamment été sous-préfet de Béziers en 1904.

3. Léon Suberville (1860-1930), négociant en chiffons au 37 route de Toulouse à Carcassonne, possédait avec son beau-frère Léon Farge, l'une des principales entreprises de la ville. En 1910, il était juge titulaire au Tribunal de Commerce de Carcassonne. Conseiller municipal de Carcassonne de 1900 à 1912, il fut premier adjoint au maire de 1906 à 1908 (Arch. dép. Aude, 4 M 15).

4. Sur Antoine Rudelle, cf. Jean MAÎTRON (dir.), *op. cit.*, t. 15, p. 117. Depuis 1898, Jean Sempé (1866-1939) était à l'hôpital de Carcassonne médecin-chef du service d'oculistique qu'il avait créé. Il fut décoré de la Légion d'honneur en 1928 (Arch. dép. Aude, 4 M 15).

5. En fait, lors de cette élection du 3 mai 1908, seuls trois candidats furent élus au premier tour dont Léon Suberville, le mieux élu. Les 24 autres, dont G. Faucilhon, A. Rudelle, J. Sempé et O. Sarcos, furent élus au second tour.

il m'invita à dîner chez lui avec Castel et notre ami Nogué¹. Il avait dans sa salle à manger, sous un globe, une écharpe de maire que ses ouvrières lui avaient offerte par anticipation. Il me dit avec bonne humeur en me la montrant : « *Vous me l'avez enlevée et je la regrette* ». « *Eh bien, lui répondis-je, offrez-la donc à Faucilhon qui n'en a pas encore !* » Le dîner avait été très gai et finit au milieu des rires.

Quelques temps après, les élections à la Chambre de Députés eurent lieu. Dans le Syndicat, nous avions quatre députés à élire². Castelnaudary, où Durand était imbattable et l'arrondissement étant très peu viticole, nous y étions sans influence. À Limoux, M. Dujardin-Beaumetz se représentait³. Mais nous l'aurions fait battre par M. Rivals, ancien Conseiller à la Cour de Montpellier, ancien député de Castelnaudary, ancien sénateur de l'Aude élu à une voix de majorité et invalidé qui n'avait pas voulu se représenter⁴. Il était originaire de Limoux et nous étions sûrs de son élection car c'était un des membres les plus influents de notre syndicat. Mais il se refusa sous prétexte qu'à son lit de mort, il avait promis à son père de ne jamais se présenter contre Dujardin-Beaumetz. Restaient les deux circonscriptions de l'arrondissement de Carcassonne, qui ayant plus de 100 000 habitants, avaient droit à deux députés. Dans la seconde qui comprenait le Minervois et les Corbières, nous étions sûr de plus de neuf dixièmes des électeurs inscrits. J'avais envisagé la candidature de mon ami Bastardy, maire de Moux, propriétaire de gros domaines dans le Minervois et possesseur d'une grande fortune. C'était un homme modeste, esprit très fin mais n'osant pas parler en public. Il la refusa. On me demanda de poser la mienne. N'ayant aucun goût pour la politique, je refusai aussi. Nous laissâmes le champ libre à M. Malavialle, esprit brillant, maître de Conférences à la Faculté des Lettres de Montpellier et qui, en sortant de l'École Normale, était venu comme professeur d'histoire et de géographie

1. Il s'agit de l'avocat Osmin Nogué (1865-1942) qui avait épousé Jeanne Sarraut, sœur d'Albert et Maurice Sarraut. Le 22 mai 1910, Nogué fut élu conseiller municipal radical-socialiste de Carcassonne à l'occasion d'une élection partielle.

2. Prosper Capelle fait ici un raccourci révélateur ; ce n'est évidemment pas dans le cadre du Syndicat des Vignerons qu'il y avait des députés à élire ! Il fait référence à l'aire d'influence de ce Syndicat, à savoir, les arrondissements de Carcassonne, Castelnaudary et Limoux. En fait, le département de l'Aude disposait alors de six députés.

3. Etienne Dujardin-Beaumetz (1852-1913) fut député de l'Aude de 1889 à 1913. Il occupa le poste de sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts du 25 janvier 1905 au 14 janvier 1912.

4. Jules Rivals (1851-1920) était propriétaire sur la commune de Carcassonne du domaine de Saint-Martin, au hameau de Montredon. En 1903, il y produisait 3 500 hectolitres dont 1 500 de vin blanc (Charles GERVAIS, *op. cit.*, 3^e éd. [1904], p. 358). Rivals fut député de la circonscription de Castelnaudary de 1899 à 1901 et siégea à la Gauche Radicale. La présentation de cet événement par Prosper Capelle est ici approximative. Jules Rivals avait été proclamé élu après le renouvellement du Sénat en janvier 1894, mais une erreur matérielle dans le décompte des voix avait conduit le Sénat à annuler cette élection. Jules Rivals se présenta le 25 février suivant mais il fut battu par Eugène Mir.

au lycée de Carcassonne où j'étais alors élève de Spéciales. Il était de Tuchan, où il avait des vignes et dont il était conseiller général du canton¹. C'était un radical orthodoxe qui suivait la préfecture mais qui ne nous était pas hostile. Il avait d'ailleurs formé à Carcassonne quelques générations d'élèves répandues dans le Minervois et les Corbières et il était aimé de tous. Aussi, n'ayant pas de concurrent, il fut élu à la presque unanimité².

Restait la première circonscription de Carcassonne composant la ville et les cantons de Conques, Alzonne, Saissac et Montréal. Faucilhon aurait été sûrement élu car il disposait de la presque unanimité en ville et que les vigneronns se rappelaient qu'au meeting de Montpellier il avait jeté son écharpe d'adjoint à la foule. Après quelques hésitations, il refusa. Je crois bien que le préfet lui avait promis une grosse perception pour le décider à ne pas se présenter. Mais les candidats ne manquèrent pas. De notre côté, nous avions les deux adjoints de Carcassonne, Sempé et Rudelle³. Il y avait comme candidat du parti réactionnaire mon camarade Pendariès, qui végétait comme avocat à Carcassonne, esprit brillant mais très flemmard⁴. Avec Castel, nous l'avions encouragé à s'intéresser au mouvement des vigneronns au moment où il commençait. Mais ancien boulangiste militant, de caractère peu travailleur et un peu exalté, il n'avait rien voulu entendre. Ce fut regrettable car il avait l'étoffe d'un député et il aurait pu arriver. D'autre part, la préfecture présentait un candidat très sortable, M. Théron, gros propriétaire viticulteur à Moux, habitant Carcassonne où il avait fait partie du précédent conseil municipal, homme très bon et très droit mais peu intelligent⁵. Au premier tour, il n'y eut pas élection. Mais au scrutin de ballottage, ses concurrents se retirèrent et il fut élu. Somme toute, nous n'avions pas eu grand succès mais nous avions quand même deux députés marchant dans le sens des vigneronns, Malavialle et Théron. Durand était neutre et nous n'avions que Dujardin-Beaumetz, esprit très autoritaire, qui nous était violemment hostile.

En Narbonnais, la situation était plus confuse. Ferroul voulait se présenter à Lézignan contre Albert Sarraut. J'avais songé à lui pour la candida-

1. Diplômé de l'École normale supérieure, section lettres (promotion 1879), Léon Malavialle (1860-1924) fut conseiller général du canton de Tuchan de 1893 à 1919. En 1903, il possédait une propriété de 500 hl sur la commune de Paziols.

2. Léon Malavialle fut élu au premier tour avec 7 444 voix contre 2 936 à Paul Arnaud et 2 642 voix à Léon Hudelle (socialiste unifié). Il n'enseigna au lycée de Carcassonne que durant l'année 1883. Cf. Jean JOLLY, *op. cit.*, t. VII, p. 2243-2244.

3. Jean Sempé et Antoine Rudelle se présentèrent contre Jules Sauzède, député sortant radical-socialiste. Sauzède fut réélu dès le premier tour.

4. Joseph Pendariès avait été candidat conservateur aux législatives du 6 mai 1906 dans la première circonscription de Carcassonne où il avait obtenu 3 602 suffrages contre 6 774 au radical-socialiste Jules Sauzède. En revanche, il ne fut pas candidat en 1910.

5. Prosper Capelle fait ici erreur. En 1910, Théron, député sortant de la seconde circonscription de Carcassonne, ne sollicita pas le renouvellement de son mandat.

ture dans la deuxième de Carcassonne, dont il était originaire (il était né au Mas-Cabardès). Il était sûr de son élection et j'évitais ainsi une bataille entre lui et Albert Sarraut, dont il avait été le subrogé tuteur pendant sa minorité. Albert Sarraut aurait volontiers accepté la combinaison. Mais Ferroul ne voulut rien entendre et il se présenta à Lézignan où il fut battu par Albert à plate couture¹.

Les élections passées, je ne m'occupai plus de politique mais seulement des intérêts économiques du syndicat et de la C.G.V.

[Expositions vinicoles de Carcassonne]

La première des choses à faire était de faire comprendre au commerce local que tous les commerçants honnêtes étaient intéressés autant que les vigneronns à la répression des fraudes. J'étais très bien avec M. Vidal, négociant en vins fort important et vice-président de la Chambre de Commerce². Je fus le voir au Cercle du Commerce qui se trouvait à ce moment dans la Grand-Rue, au premier étage de la maison Jourdanne, aujourd'hui Crédit Lyonnais. Nous causâmes longuement et je le persuadai d'essayer de former un syndicat de négociants en vins qui marcherait d'accord avec celui des vigneronns. Je lui en fis les statuts et quelques jours après, ce syndicat fut formé. J'en envisageais un de pareil à côté de chacun de nos syndicats. Mes camarades de la C.G.V. me blâmèrent vivement de mon alliance avec des ennemis qu'ils considéraient comme des bandits et le syndicat des négociants en vins de Carcassonne fut le seul créé. Mais, plus tard, il s'en créa un auprès de chaque syndicat quand on vit les résultats que j'avais obtenus.

J'avais, d'accord avec le syndicat de négociants de Carcassonne, organisé un concours de vins qui eut un grand succès et où quelques centaines de vigneronns avaient envoyé les meilleurs de leurs crus. Ce concours eut lieu à la Chambre de Commerce. Il y avait un jury, composé de négociants, de propriétaires, et de courtiers, présidé par Sémichon³, professeur d'œnologie à Narbonne. À midi, notre syndicat offrit un banquet à l'hôtel Bonnet ; il y avait une centaine de convives et le préfet, M. Cornu, avait bien voulu le présider. Au dessert, nous eûmes un scandale : Sémichon, qui tout

1. Au contraire, ce scrutin fut serré : Albert Sarraut : 7 618 voix, Ernest Ferroul : 7 420 voix.

2. Edmond Vidal, négociant à Carcassonne, participa également aux travaux de l'Office du Vin. Dans le cadre de cet organisme, il rédigea notamment un rapport sur les vins plâtrés (Office du Vin, 30 avril 1909).

3. Lucien Sémichon consacra un grand nombre de publications à l'analyse des méthodes de vinification dans plusieurs revues nationales (*Progrès Agricole et Viticole*, *Revue de Viticulture...*) ou locales (*Bulletin de la Société Centrale d'Agriculture de l'Aude*). Cf. sa biographie dans *Les Audois. Dictionnaire biographique*, op. cit., p. 308 et Michel CAU, *La Société d'Agriculture de Carcassonne*, 1998, p. 209-210.

le matin avait bu les échantillons qu'il dégustait et qui avait bu copieusement au déjeuner, était complètement ivre. Après les discours du préfet et de Faucilhon, il monta sur la table et, de la place où il était, il vint à travers les assiettes et les verres se planter devant le préfet et commença un discours sans tête ni queue. On finit par le descendre de sur la table et l'incident se borna à quelques verres et quelques assiettes cassés. Mais Sémichon ne se doute pas que près de vingt ans après, cette histoire faillit l'empêcher d'être fait Chevalier de la Légion d'Honneur. On devait avoir conservé trace à la préfecture de cette algarade car un jour où la Chambre de Commerce offrait un dîner à l'hôtel Terminus aux Syndicats d'Initiative qui étaient venus à Carcassonne pour un Congrès, le préfet, M. Renard, me demanda si elle était exacte. Je dus lui dire qu'elle était vraie puisque je l'avais vue, mais je la minimisai et j'insistai pour qu'il fit la proposition de Chevalier, que Sémichon, malgré son faible pour la bouteille, méritait bien car c'est un œnologue remarquable¹.

Je reviens à notre exposition. Le jury avait décerné de nombreuses médailles (en papier) et quelques affaires avaient été conclues. En somme, elle avait eu le plus grand succès. Et depuis, nous l'avons renouvelée cinq ou six fois, chaque fois qu'on a tenu à Carcassonne un concours régional ou une exposition agricole. J'avais fait d'ailleurs construire un pavillon élégant d'une centaine de mètres carrés, en bois et tôle, doublé à l'intérieur de satinette crème, que l'on montait et que l'on démontait à chaque occasion.

Exposition de Bruxelles

Deux ou trois ans après, je reçus un jour la visite de M. Tuzet, directeur commercial de la Compagnie d'Orléans², qui venait me demander si je ne m'intéresserais pas à la création aux environs de Carcassonne d'une porcherie pouvant produire 5 000 cochons par semaine pour les apporter en Angleterre au marché de Covent Garden³. Il avait des offres fermes d'achat de plusieurs négociants anglais, grands importateurs de bacon pour cette quantité. Je lui répondis que notre pays ne s'y prêtait pas et que tout au plus, nous pourrions faire cinq cochons par semaine

1. L. Sémichon fut décoré de la Légion d'honneur le 14 janvier 1926. À une demande de renseignements du préfet, le commissaire spécial répondit : « *Conduite privée : rien à dire sinon qu'il passe pour quelque peu intempérant* » (Arch. dép. Aude, 4 M 15).

2. H. Tuzet était agent du trafic de la Compagnie des Chemins de fer d'Orléans. Membre de la Société Nationale d'Horticulture de France, il livra au *Progrès agricole et viticole* plusieurs articles sur les campagnes de promotion des produits agricoles menées par la C^{ie} d'Orléans. Il était également membre correspondant de la Société Centrale d'Agriculture de l'Aude.

3. H. Tuzet présente ce projet commercial dans le cadre de la Société Centrale d'Agriculture de l'Aude lors de la séance du 2 juillet 1910 (*Bulletin de la Société Centrale d'Agriculture de l'Aude*, août 1910, p. 239).

et même encore ! J'eus l'occasion de lui parler de l'exportation possible des vins. Tuzet (qui était de Villeneuve-sur-Lot) était un homme très actif et très remuant, connaissant bien son métier d'exportateur. Il me promit d'en parler à son chef, M. Bloch, ingénieur en chef de l'exploitation de la Compagnie d'Orléans¹ et, de fait, il revint quelques jours après me dire que les compagnies de chemin de fer français, d'accord avec les chemins de fer belges, étaient décidées à nous organiser une exposition de vins à Bruxelles et qu'il était mis à notre disposition pour nous aider. L'Exposition avait lieu au Palais du Cinquantenaire où il y avait tous les ans une foire permanente qui durait un mois². Nous avons fourni le vin, les chemins de fer le transportèrent gratuitement, ainsi que tout le matériel que nous devions envoyer. On devait nous donner tous les permis de circulation en chemin de fer que nous désirerions. Je parlai de ce projet à la C.G.V. et tous les syndicats me procurèrent le vin nécessaire que les vignerons nous envoyaient avec enthousiasme. Nous en eûmes plus qu'il n'en fallait !

L'exposition fut vite organisée ; j'avais envoyé à Bruxelles Courtade pour diriger la dégustation et commander le personnel de service. Courtade qui m'était très dévoué et que j'employai depuis deux ans pour écouler nos vins de Camargue au Puy où nous avons un dépôt, était actif, intelligent ; il avait habité Londres et parlait anglais, il connaissait un peu les vins et se tira fort bien de sa tâche ; il est aujourd'hui président-directeur de l'*Union économique* qu'il créa il y a une vingtaine d'années³. Nous dûmes délivrer pas mal de passes de chemin de fer à un certain nombre de négociants en vins du Midi et à des administrateurs des Syndicats. Avec Castel, nous dûmes nous fixer à Bruxelles⁴. Tuzet vint nous prendre à Carcassonne et ne nous quitta pas durant tout le voyage. Nous voyageâmes en compartiment réservé jusqu'à Bruxelles et nous descendîmes à l'hôtel de la Métropole, le plus grand hôtel de Bruxelles, où des chambres nous étaient réservées.

1. Il s'agit de Marcel Bloch, polytechnicien promotion 1901, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

2. Cette exposition, organisée au Palais du Cinquantenaire de Bruxelles dans le cadre du Salon des Arts et Métiers, débuta le 28 août 1908. Sur l'organisation de cette manifestation et son intérêt, cf. *La C.G.V.*, n° 6, 1^{er} octobre 1908, p. 2 et *Bulletin de la Société Centrale d'Agriculture de l'Aude*, août 1908, p. 238-239 et novembre 1908, p. 411-416. Les cinq syndicats de la C.G.V. participèrent à son organisation (cf. Arch. dép. Hérault, 7M 531).

3. Les unions économiques avaient vocation à offrir des formes de vente à crédit par abonnement auprès des petits commerçants affiliés. Antoine Courtade était directeur de l'Union Economique de l'Aude, créée le 21 mars 1908. Le capital social, initialement de 65 000 F, fut porté à 250 000 F en 1928 et à 500 000 F en 1933. Cf. Arch. dép. Aude, 6U² 236.

4. Henri Malric (1843-1938), propriétaire de Laconte et Pech Mary, commune de Carcassonne (5 000 hl en 1903), participa aussi à cette exposition au titre de la Société Centrale d'Agriculture de l'Aude dont il était alors vice-président après en avoir été le président en 1904 et 1905.

vées. Le lendemain soir, nous allâmes au Palais du Cinquantenaire aussi grand que la galerie des Machines à Paris et où il y avait une centaine de stands et où un orchestre donnait des concerts tous les soirs. Notre stand qui occupait une trentaine de mètres de longueur sur une dizaine de mètres de large était placé au milieu, face à l'orchestre. Nous avions en face un autre stand, presque aussi grand occupé par une exposition collective de brasseurs allemands qui était loin de valoir le nôtre que les compagnies françaises de chemin de fer avaient fait luxueusement aménager. Il était aménagé pour recevoir 200 à 250 personnes très confortablement. Nous vendions des vins rouges, des vins blancs et des vins de liqueur naturels et de la Blanquette de Limoux, qui eut un très grand succès. Tout le vin était mis en vente en bouteilles capsules, deux sous le verre pour les rouges et blancs, six sous pour les vins de liqueur et la Blanquette. On débouchait une bouteille à chaque client et si le goût ne lui plaisait pas on lui en débouchait une autre, toujours pour les mêmes deux sous. Le stand ne désemplissait pas et nous avions tous les soirs, la plus haute société de Bruxelles. Les ministres venaient fréquemment et la princesse Clémentine, tante du roi, venait tous les jours.

On nous demandait fréquemment à acheter des barriques de vin. Mais on se contentait de répondre que l'on pouvait s'adresser aux négociants belges. Or, j'avais là manqué de flair et la raison m'en fut donnée quelques jours après à Anvers par un grand négociant en vins, vice-président de la Chambre de Commerce belge¹ : « *On vend, en Belgique, me dit-il, pas mal de vins de Bourgogne, consommés par la classe riche et des vins espagnols ou fabriqués de toutes pièces en Allemagne et consommés par la classe moyenne. Or, un négociant qui vend du Bourgogne ne se contente pas de gagner 5 ou 600 francs par barrique de 200 litres. Que voulez-vous qu'il gagne sur une pièce de vos vins, dont beaucoup valent les Bourgognes que vous avez la prétention de vendre à 80 francs la barrique rendue en Belgique ? Vous aurez tout le commerce des vins du pays contre vous !* ». Et c'est ce qui arriva. Quelques négociants français vendirent bien quelques wagons de vins mais ces tentatives n'eurent pas de suite². La C.G.V. aurait dû jeter par-dessus bord le commerce belge et vendre directement à la clientèle. Il y avait une place à prendre en Belgique pour les vins des Corbières, qui valaient les Bourgognes que l'on y vendait et dont la plupart venaient de chez nous. Il faut que l'on sache qu'en Bel-

1. Il doit s'agir de la Chambre de commerce française de Bruxelles, constituée en 1885, dont le président était alors Charles Rolland et les vice-présidents Ernest Gouverneur et O. François, tous trois conseillers du commerce extérieur de la France.

2. Les vins du Midi furent présentés à d'autres expositions internationales, notamment à Londres en 1908 et, à nouveau, à Bruxelles en 1910 à l'occasion de l'Exposition Universelle, exposition dont P. Capelle fut également membre du comité d'organisation (cf. Arch. dép. Aude, 14 M 41).

gique lorsqu'un enfant naît dans les classes élevées, on achète une pièce de Bourgogne que l'on met en bouteille et que l'on mure dans un caveau. On la boit lorsqu'il se marie !

Les Belges sont très amateurs de bons vins (mais ils sont grands buveurs de bière qui est excellente) mais ils n'en boivent une bouteille que le dimanche à cause de son prix élevé. Il y avait pour nos vins du Midi une place à prendre, grâce au bas prix auxquels nous pouvions les vendre mais il ne fallait pas se fier aux négociants belges pour le motif que j'ai dit et peut-être moins encore aux négociants français, fraudeurs incorrigibles à cette époque. Donc nous échouâmes. Mais j'avais pu me rendre compte que le commerce de l'alimentation était en Belgique en grande partie aux mains des français.

Un soir, où nous ne savions où aller manger, Tuzet nous emmena dans un modeste restaurant, à côté du Théâtre de la Monnaie. Nous entrâmes et nous nous trouvâmes dans une salle peu grande mais luxueuse et vide. Il y avait une place pour un orchestre. Nous étions seuls avec Castel, Tuzet et Courtade. Nous nous assîmes et demandâmes le patron. Il vint aussitôt en habit et nous lui dîmes que nous désirions dîner. Aux premiers mots de Tuzet qui avait un accent gascon terrible, il se mit à rire et nous dit avec un accent pareil : « *Vous vous êtes fourvoyés. Mon restaurant n'est pas ce que la devanture fait croire. C'est le plus grand restaurant de nuit de Bruxelles où l'on vient dîner après le théâtre. Mais il ne sera pas dit que j'aurai laissé des compatriotes en peine* ». Il nous fit apporter un très bon dîner et s'assit à côté de nous. Il s'appelait Courtade comme notre employé et il était né à Tarbes. Il nous dit que presque tous les cuisiniers de Belgique étaient français. Vers dix heures, il nous dit : « *Vous feriez bien maintenant de vous en aller car la soirée va commencer et vous seriez ennuyés par le monde en toilette de soirée qui va arriver* ». Le fait est que les musiciens commençaient à s'installer.

Quelques jours après, nous allâmes à Anvers. Le négociant en vins dont j'ai parlé plus haut et qui était échevin nous fit visiter l'Hôtel de Ville, qui est une merveille, et la salle du conseil municipal et puis nous laissa. Nous allâmes déjeuner dans un très grand restaurant où il y avait plus de 500 consommateurs. On nous servit un menu sauvage : du poisson bouilli aux pommes reinettes et du lièvre à la confiture de groseille. Le patron en habit se promenait au milieu de la salle en surveillant le service. En entendant Tuzet, qui suivant son habitude parlait très fort, il vint vers nous et nous dit en riant : « *Qu'est ce que vous êtes venus faire ici ? C'est un restaurant bon pour les Allemands et non pas pour des Français. Vous devez avoir mal mangé. Si vous avez faim, je vais vous faire servir autre chose* ». Nous refusâmes et il s'assit à côté de nous. Celui-là était de Pau, il nous dit qu'il était en train de faire fortune mais que le métier qu'il faisait le dégoûtait et qu'il

reviendrait bientôt à Pau. Dans la soirée, nous visitâmes le port d'Anvers où nous vîmes décharger des bateaux de blé qui arrivaient d'Argentine et qui le déversaient dans des élévateurs, admirablement outillés. Nous visitâmes aussi les bassins de l'Escaut où il y avait une flottille immense de bateaux fluviaux d'Allemagne et nous rentrâmes le soir à Bruxelles. Enfin, nous rentrâmes à Paris où j'eus l'occasion de voir M. Bloch qui me dit qu'il n'y avait rien à faire pour exporter des vins en Belgique et qui revint à son idée de 5 000 bacons par semaine. Il fut fort étonné quand je lui dis que notre pays était fait pour produire des vins et non pas des cochons. Tout intelligent qu'il fût, il ne comprenait rien au Midi et à ses possibilités ! Heureusement, Tuzet était plus pratique que lui. Il fut un jour à Cologne et il me rapporta une centaine de bouteilles de vin que l'on y fabriquait avec du jus de pomme. Elles étaient luxueuses et admirablement présentées. À quatre-vingts centimes la bouteille, on y trouvait tous les grands crus de France ! Je les ai conservées pendant plus de dix ans aux Docks.

Caisse Régionale de Crédit Agricole

En 1907, quand j'eus fondé le syndicat des Vignerons, il me parut qu'il fallait donner à nos gens une organisation financière. Les banquiers ne voulaient pas faire de crédit aux paysans et quand ils avaient besoin d'argent, ils étaient victimes de quelques usuriers qui les exploitaient indignement. Je décidai alors qu'il était bon de créer à côté de chaque organisation de syndicats, une organisation de Crédit Mutuel et de les fédérer ensemble sur le modèle de la C.G.V. Il existait bien une caisse Régionale de Crédit Agricole qui exerçait son activité dans les quatre départements viticoles, le Gard, l'Hérault, l'Aude et les Pyrénées-Orientales mais le Gard d'abord, les Pyrénées-Orientales ensuite, avaient fait des caisses dissidentes mais elle avait conservé des caisses locales isolées dans l'Aude, en particulier dans notre syndicat, mais une dizaine seulement avaient une vie active. De plus, la Caisse Régionale de Toulouse avait cinq locales affiliées dans l'arrondissement de Castelnaudary¹.

Je proposai alors à notre syndicat de créer une Caisse Régionale à Carcassonne. Cette idée fut adoptée mais je ne pus pas la faire généraliser par les autres syndicats de vigneron. Or il y avait une raison politique de le faire que la C.G.V. ne vit pas ou ne voulut pas voir. Le Midi à ce moment était divisé en deux camps. D'un côté, les paysans exaspérés par la mévente des vins et la fraude qui en était la cause et de l'autre un groupe de gros propriétaires, vigneron il est vrai, mais vivant surtout de leur for-

1. En 1920, neuf caisses locales du département de l'Aude étaient encore rattachées à la caisse régionale de crédit agricole de Toulouse.

tune mobilière, quelques-uns cependant débiteurs de la Caisse Régionale de Crédit du Midi. Appuyés par les négociants en vins, ils formaient un bloc politique important, radical-socialiste et soutenant le gouvernement contre les syndicats des Vignerons. La Caisse Régionale du Midi avait été créée en 1898 par M. Astier, homme de très grande valeur, qui avait été autrefois banquier, à Aubenas, je crois, mais dans l'Ardèche sûrement. Il était devenu propriétaire à côté de Lunel d'un domaine de vignoble important¹ et c'était parce qu'il avait besoin d'argent qu'il avait fondé la Caisse Régionale du Midi². Presque tous ses administrateurs également en profitaient. Ils étaient tous radicaux-socialistes et Astier fut plus tard député de Montpellier pendant une législature³.

Je demandai donc en 1908 l'agrément du gouvernement et une avance de 200 000 francs. Astier me fit au ministère de l'Agriculture la plus vive opposition. J'ai eu entre les mains une lettre qu'il écrivit à M. Ruau, le ministre d'alors. Je n'étais d'après lui qu'un petit employé besogneux, désireux de me créer une situation. Or, j'avais déjà créé les Wagons-Foudres, les *Raffineries Marty et Parazols* et la société de Camargue ! Cette lettre me fut communiquée par mon ami Bacou, à qui j'avais donné des leçons de mathématiques quand il préparait Polytechnique et qui était à ce moment directeur de cabinet d'Albert Sarraut, sous-secrétaire d'État à la Guerre. Heureusement que ma demande de subvention fut énergiquement appuyée par Maurice et Albert Sarraut et je reçus l'avis officiel qu'elle m'était accordée par une dépêche de M. Ruau, datée du champ de course d'Auteuil.

Le capital initial que je devais réunir me fut en grande partie fourni par M. Bastardy, de Moux qui me donna 50 000 francs et le solde par mes amis. M. Bastardy fut nommé président et moi, je fus administrateur délégué et je la fis fonctionner immédiatement. Il fallait d'abord créer les caisses locales. J'arrivai à en créer péniblement une dizaine. Il n'y avait pas beaucoup d'hommes capables de les gérer. La première que je fis fut celle de

1. François Astier (1855-1934) possédait des propriétés agricoles à Cournonterral et Lunel dans l'Hérault, à Soyons et Beauchastel dans l'Ardèche, à Étoile dans la Drôme et à Bonnetan dans la Gironde.

2. À Cournonterral, près de Montpellier, où il possédait une exploitation viticole, François Astier anima un syndicat de vigneron qui eut une grande activité. Dans un article très documenté, Louis Secondy présente l'action de François Astier à la tête du premier grand mouvement de contestation des viticulteurs du Midi en 1893-1894. (« Les paillasses au secours de la viticulture. Un syndicat de choc face à la crise de mévente : Cournonterral 1893-1894 », in *La vigne et la civilisation du vin en pays languedocien et catalan*, Montpellier, 1984, p. 135-145).

3. En fait, François Astier ne fut député radical-socialiste que de 1909 à 1910. Élu à la faveur d'une élection partielle en mai 1909, il fut battu au renouvellement de 1910 par le socialiste Camille Reboul qu'il avait devancé l'année précédente.

Barbaira, présidée par M. Gerviès¹, administrateur de la C.G.V., et puis celle de Moux, présidée par Bastardy. Mais, à part ces deux là, je ne trouvai au début que des hommes sans valeur et qui étaient les premiers emprunteurs de la Caisse qu'ils fondaient et quelquefois les seuls. Nous n'avions comme clients que des insolvable. Cependant l'œuvre a fini par prospérer et je crois que nos caisses locales n'ont pas perdu depuis l'origine plus de 1 500 à 2 000 francs que la Caisse Régionale a pris à sa charge.

En 1914, elle nous rendit les plus grands services. Elle fit toute la comptabilité de l'office des soufres et sulfates et ses opérations de caisse, en 1918 et 1919, dépassaient 200 millions. Je n'avais cependant pour m'aider qu'un vieil instituteur en retraite, M. Planel, qui était en même temps secrétaire du Syndicat et de la Caisse Régionale, et une jeune fille, aussi payée par la Caisse Régionale².

En 1923 ou 24, j'achetai, pour le compte de la Caisse Régionale, l'Hôtel de Rolland que depuis longtemps je considérais comme le siège futur d'une organisation paysanne. L'histoire de cet achat est assez amusante pour que je la raconte. L'immeuble de Rolland venait d'être classé monument historique, ce qui en diminuait de beaucoup la valeur³. Il était trop important pour être acheté par un particulier et de plus je savais le propriétaire très endetté. Il vint un soir chez moi avec Aristide [Escargel], qui était son notaire. Je lui offris 400 000 francs et il me demanda davantage. Enfin, après une longue discussion, excédé, je lui dis à onze heures et demi : « *Finissons-en, si vous n'acceptez pas, demain matin j'achète au Tribunal, l'immeuble Arnal, en face du Palais de Justice, où est la Trésorerie Générale* ». Il finit par accepter et nous signâmes le contrat le lendemain. Des 400 000 francs, 250 000 ou plus furent absorbés par les hypothèques et le surlendemain, il perdit à Biarritz les 100 000 francs qui lui restaient. Nous fîmes une centaine de mille francs de réparation à l'immeuble qui nous revint ainsi à 500 000 francs. Je crois qu'aujourd'hui il est entièrement amorti. Je lui achetai en plus une soixantaine de mille francs de meubles qui furent aussi rapidement amortis.

La Caisse Régionale de Crédit avait acheté l'immeuble à son nom mais elle l'avait payé avec les fonds du Syndicat des Vignerons⁴. Bien nous en prit car s'il avait appartenu au Syndicat des Vignerons, aujourd'hui (1944),

1. Amédée Gerviès, possédait en 1903 deux propriétés, produisant chacune 2 000 hl de vin, l'une à Aigues-Vives, canton de Peyriac-Minervois et l'autre à Barbaira, canton de Capendu. Il présida la Société Centrale d'Agriculture de l'Aude de 1909 à 1911.

2. Sur cet Office départemental des soufres et sulfates de cuivre, cf. *supra*, p. 87.

3. Sur l'Hôtel de Rolland, cf. Robion (Betty), Delerue (Caroline), *Carcassonne Métamorphoses*, Équinoxe, 1990, p. 79. Depuis 1978, cette bâtisse, devenue propriété communale, abrite les services centraux de la mairie.

4. En fait, le syndicat des Vignerons n'avait absolument pas les moyens d'une telle acquisition et P. Capelle fit avancer la somme par les *Raffineries de soufre Marty-Parazols*.

il aurait été peut-être attribué à la Corporation Paysanne, qui n'est dirigée que par des fous, des incapables et des malhonnêtes. J'ai aussi évité pareil danger au moment de la création des Chambres d'Agriculture. Mon idée première avait été de faire don de l'Hôtel de Rolland à la Chambre d'Agriculture du département de l'Aude. Or les Chambres d'Agriculture viennent d'être supprimées. À qui seront dévolus leurs biens ? Probablement à des organismes improvisés et sans consistance.

Aujourd'hui (1944), la Caisse Régionale a une centaine de caisses locales dans les trois arrondissements de Carcassonne, Castelnaudary et Limoux¹ et Raymond [Azibert] m'a succédé à la présidence².

Station d'Essais Agricoles

Deux ans après, nous commençons à nous préoccuper des dégâts que le cochylys et l'eudémis faisaient dans notre vignoble³. Le professeur d'Agriculture de l'Aude, M. Barbut⁴, homme très distingué mais très mauvais caractère et de conduite passée douteuse, avait provoqué une réunion de savants à Carcassonne. J'étais mal avec lui car radical-socialiste et grand électeur de Gauthier⁵, il nous avait été très hostile au début du mouvement de 1907. Il y avait Capus de la station de Cadillac⁶, Moreau et Vinet d'Angers⁷ et une foule d'autres savants. Le syndicat les avait invités à

1. La Caisse de Crédit agricole Mutuel de l'Aude ne « récupéra » jamais l'arrondissement de Narbonne, resté fidèle à la Caisse du Midi. Néanmoins, elle créa des caisses locales et ouvrit des bureaux dans les cantons de Durban et Lézignan. En 1990, le Crédit Agricole du Midi a absorbé la Caisse Régionale de l'Aude.

2. Raymond Azibert fut président de la Caisse Régionale de Crédit agricole de l'Aude de 1945 à 1965.

3. Cette station d'essai agricole de Carcassonne, qui fonctionnait sur la base d'abonnements des agriculteurs intéressés, a été créée le 4 février 1911. Cette initiative est donc d'essence différente de l'action de la Commission météorologique du département de l'Aude qui fonctionnait sous les auspices du Conseil Général depuis 1873 avec des correspondants locaux, généralement instituteurs (cf. Arch. dép. Aude, 24 PER).

4. Sur Georges Barbut (1863-1934), cf. *Les Audois. Dictionnaire biographique, op. cit.*, p. 50.

5. Il s'agit d'Armand Gauthier (1850-1926), sénateur de l'Aude de 1894 à 1926, ministre des Travaux Publics du 24 juin 1905 au 14 mars 1906 et ministre de la Marine du 20 mars au 3 août 1914.

6. Ancien élève de l'École d'Agronomie de Grignon, puis professeur d'Agriculture, Joseph Capus (1867-1947) fut nommé en 1900 directeur de la station de pathologie végétale de Cadillac en Gironde. Il créa la première station météorologique destinée à prévenir les agriculteurs des maladies menaçant leurs cultures. Député (de 1919 à 1928) puis sénateur (de 1930 à 1941) de la Gironde, il fut ministre de l'Agriculture en 1924 dans le troisième gouvernement Poincaré.

7. Léon Moreau et Émile Vinetindex[per]Vinet Emile, ingénieur agronome@Vinet Émile, ingénieur agronome publièrent conjointement une multitude d'articles sur le traitement de la vigne en Anjou. Ils dirigèrent successivement la station œnologique du Maine-et-Loire créée à Angers le 29 mars 1902.

déjeuner. Au cours de cette réunion, j'offris de donner tout l'appui du syndicat aux organisations qui seraient décidées. On accepta ma proposition de créer une station d'essais agricoles que le syndicat organiserait à Carcassonne à ses frais. Il s'agissait de nommer un directeur. À sa grande stupeur, je proposai Barbut et je dis que nous donnerions au directeur 200 francs par mois. Comme il était toujours à court d'argent, il me remercia et depuis il devint mon ami. J'installai un laboratoire, rue de la Liberté, à côté du syndicat des Vignerons, auquel je dépensai plus de 10 000 francs. J'ai donné ce laboratoire à l'hôpital quand nous supprimâmes la station d'essais. Au début, elle était destinée à créer des postes météorologiques dans le pays et j'en fis une trentaine. Elle devait aussi surveiller l'évolution du cochyliis et de l'eudémis et avertir les vignerons des périodes d'invasion. J'avais le concours bénévole d'un excellent homme, M. Gavoy, qui s'était consacré à l'étude des insectes¹. La station d'essais fut rapidement organisée et rendit des services. Beaucoup de conseils municipaux nous votèrent des subventions et encore aujourd'hui je reçois des mandats de certaines communes qui les maintiennent à leur budget et qui sont touchés par la Caisse Régionale de Crédit [Agricole]. Elle a cessé de fonctionner pendant la guerre de 1914-1918. Après, elle a été reprise par la Société centrale d'agriculture de l'Aude qui a créé un important service de renseignements météorologiques que j'ai aidé dans les débuts par une large subvention².

Distilleries et Caves coopératives

Un des défauts, capital, de la propriété dans le Midi tenait à la multiplication des petits propriétaires. Il y avait bien quelques grands propriétaires qui vinifiaient très bien mais les petits vignerons isolés faisaient de très mauvais vins avec d'excellents raisins. Les vins piqués, moisés étaient fort nombreux et les négociants les achetaient à vil prix et il s'établissait ainsi de bas cours qui pesaient sur les vins de bonne qualité. Je citerai en particulier Caunes-Minervois où j'ai été propriétaire de 1900 à 1903 et où j'avais quelques vignes dont je faisais apporter la récolte à Villemoustausou, environ 150 hectares. Caunes produisait environ 50 000 hectos et près de 1 000 habitants étaient propriétaires. La plupart récoltaient moins de 100 hectos et il y en avait qui n'avaient que quelques hectolitres. Les caves étaient souvent dans des endroits inaccessibles aux charrettes ; la futaille

1. Sur l'activité d'entomologiste de Louis Gavoy (1847-1939), cf. ses nombreuses publications dans le *Bulletin de la Société d'Études Scientifiques de l'Aude*, entre 1889 et 1930.

2. Sur le service météorologique de la Société centrale d'Agriculture de l'Aude, cf. Cau (Michel), *op. cit.*, 1998, p. 79-80. Actuellement rue Antoine Armagnac.

était moisie, piquée. Le vin se vendait à bas prix et les quelques gros propriétaires, il y en avait trois ou quatre, étaient obligés de passer par les bas cours que les mauvais vins finissaient par faire établir. Depuis que la cave coopérative a été établie¹, elle groupe tous les vigneronns du village à l'exception de quelques-uns récoltant plus d'un millier d'hectos. Installée à côté de la gare, on peut charger les réservoirs directement et elle produit un des meilleurs vins du pays. Il y a quatre ou cinq ans, elle avait une cave de vins qui fit l'admiration de nos négociants en vins.

J'appuyai autant que je le pus le mouvement de construction de caves coopératives en leur faisant consentir de larges avances de fonds d'État par l'intermédiaire de la Caisse Régionale qui répond personnellement de leur remboursement mais je n'ai aucune inquiétude car toutes ont prospéré merveilleusement. Je fis une union de ces caves et nous les fédérâmes dans le Midi en union régionale. Les statuts sont les mêmes que ceux des distilleries.

On avait commencé à faire dans le Minervois quelques distilleries coopératives². L'idée était intéressante car elles permettaient de tirer partie des marcs et pouvaient en même temps distiller des vins en cas de surproduction. Il s'en était formé une à Couffoulens qui marchait bien et qui groupait tous les villages environnants. Je m'employai à en faire une à Carcassonne. Je créai une société coopérative à capital variable, au capital de 30 000 francs dont un quart seulement versé et je négociai avec M. Linès, loueur de futailles à Carcassonne et à Toulouse, l'achat d'un grand magasin qu'il avait à Carcassonne, route de Toulouse. Elle nous coûta, je crois, 80 000 francs que nous payâmes grâce à une avance de l'État qu'avait négociée la Caisse Régionale³. J'allai moi-même à Toulouse pour l'acte en l'étude de M^e Nouqué. La distillerie s'outilla rapidement et nous marchâmes l'année d'après. Elle a poussé et aujourd'hui, elle a un actif de certainement plus d'un million, après avoir payé à ses adhérents un bon prix de leurs marcs. Notre exemple fut bientôt suivi par beaucoup de nos sections. Je pensai à les fédérer en une union parallèle au syndicat et je leur en fis les statuts. L'exemple fut suivi par les autres syndicats qui constituèrent à leur tour des unions parallèles et finalement nous fîmes

1. La cave coopérative de Caunes-Minervois a été créée en 1922.

2. Les premières distilleries coopératives datent de 1909. Le mouvement coopératif en matière de distillation des marcs est légèrement antérieur à celui des coopératives viticoles.

3. La distillerie de Couffoulens-Leuc-Vérasa est créée en 1920. Le 31 mars 1924, Prosper Capelle dépose les statuts de la distillerie de Carcassonne au capital social de 30 960 francs divisé en 10 323 parts de 3 francs. Le premier président en sera Jean Daraud et le secrétaire Raymond Azibert. Prosper Capelle avait déposé les statuts de la caisse locale de Crédit agricole de Carcassonne créée pour la circonstance, le 2 mars précédent. Son président fut Louis Castel de la Reille, le vice-président Louis Sarrand et le secrétaire Raymond Azibert (Arch. dép. Aude, 6 U¹ 239).

une union régionale de ces unions et syndicats à l'image de la C.G.V.¹. En ce qui me concerne, je facilitai à celles de Carcassonne les demandes d'avances de l'État par l'intermédiaire de la Caisse Régionale de Crédit Agricole. Je crois bien qu'à l'heure actuelle toutes les ont remboursées intégralement.

En 1928, j'essayai de mettre sur pied une œuvre importante faite d'accord avec toutes les distilleries coopératives du Midi. Le marché des alcools n'était pas réglementé. Les alcools du Midi étaient concurrencés par les producteurs d'alcool de cidre établis en Bretagne et en Normandie. Ils étaient fort peu nombreux et généralement constitués en sociétés anonymes. Si les distilleries coopératives du Midi avaient pu réussir à les absorber, nous aurions eu la maîtrise des alcools de bouche, les alcools de betterave étant réservés aux usages industriels.

Il y avait à Narbonne une distillerie fort importante, la distillerie Sainte-Louise, appartenant aux héritiers Carles². J'entrai en relation avec eux et le 9 mai 1928, j'obtenais une promesse de vente des bâtiments et du matériel affecté à la distillerie (Il y en avait d'autres) moyennant 500 000 francs. De plus, j'avais une option complémentaire si nous levions la première avant le 15 août, valable pendant un an de tout le reste des bâtiments, sauf la maison d'habitation qui était isolée, et de cinq hectares de vignes aux alentours, touchant le chemin de fer à laquelle (sic) ils étaient reliés par un embranchement particulier. Cette promesse était faite au prix de 2 millions. Je pouvais enfin acheter l'ensemble du domaine de Sainte-Louise qui comprenait une quinzaine d'hectares de très belles vignes, une belle maison d'habitation avec un grand parc, moyennant le prix total de 3 200 000 francs. J'avais étudié l'affaire avec mes amis Cathala de Cuxac-d'Aude³, Dalcy, de Saint-Marcel⁴ et Marty de Fleury⁵ qui avaient agi au nom de l'union des distilleries de Narbonne. Nous essayâmes vainement d'entraîner l'union des distilleries de Béziers et celle de Montpellier, mais nous fûmes entravés par la jalousie de leurs dirigeants, surtout ceux de Béziers qui prétendaient que le premier entrepôt d'alcool devait être fait à Béziers et non à Narbonne et j'eus beau leur dire que j'étais entré en pour-

1. Il s'agit de la Fédération méridionale des unions de coopératives de distillation dont le siège social était en 1935 au 3 rue Marcelin Coural, à Narbonne.

2. La distillerie Sainte-Louise, société anonyme au capital d'un million de francs, était située à Narbonne, 2 quai de Lorraine. En 1928, elle était dirigée par les fils d'Édouard Carles.

3. Il s'agit probablement du docteur Cathala, mentionné sur l'annuaire de Charles Gervais (3^e éd. [1904], p. 504), comme produisant 4 500 hectolitres à Cuxac-d'Aude, canton de Coursan (Aude).

4. Il s'agit de Maurice Dalcy, produisant 3 000 hectolitres à Saint-Marcel, canton de Ginestas (*idem*, p. 530).

5. Il s'agit probablement du docteur Marty, produisant 1 000 hectolitres à Fleury, canton de Coursan (Charles GERVAIS, *op. cit.*, 3^e éd. [1904], p. 506).

parlers avec M. Rouquairol, distillateur à Béziers, pour qu'il nous cédât son entrepôt moyennant une attribution d'actions d'apport et sans argent, ils ne voulurent rien écouter et firent échouer l'opération¹.

Je regrettai à ce moment de ne pas l'avoir faite pour mon compte car elle était très belle et certaine. En effet, dès 1929, les héritiers Carles avaient vendu 5 hectares de terrains à la Compagnie du Midi moyennant 1 500 000 francs, un grand magasin vide pour 45 000 francs et il leur restait 20 000 m² de terrain valant 25 francs le mètre soit 500 000 francs sans compter la maison d'habitation, le parc et une dizaine d'hectares de belles vignes. En juin 1930, ils firent l'apport de ce qui leur restait, distillerie, maison et vignes, à la distillerie de cidres du Blavet² moyennant deux millions. Ils retirèrent donc 4 millions et demi environ de ce dont ils nous avaient demandé 3 200 000 francs ! Mais le plus grand mal était que le Midi avait perdu l'occasion de se rendre maître du marché des alcools de bouche !

Office Agricole de l'Aude

Après la guerre, en 1920, le gouvernement institua les Offices Agricoles départementaux pour diriger et structurer les efforts des agriculteurs. Ils disposaient de subventions assez importantes. Ils étaient composés de cinq membres dont trois conseillers généraux et de deux agriculteurs. Le professeur départemental d'Agriculture était leur conseiller technique. Je fus désigné pour en faire partie. Dans la première séance, nous élûmes comme président M. Guilhem, conseiller général de Salles-sur-L'Hers et je fus choisi comme secrétaire³. Je fis voter des fonds suffisants pour distribuer des plants d'arbres fruitiers dans tout le département et nous en vendîmes beaucoup à prix réduits, trois francs au lieu de cinq à dix qu'ils nous coûtaient. On vota aussi l'achat d'une vingtaine de trieurs de semence qui nous coûtaient une vingtaine de mille francs pour sélectionner les semences, l'achat de taureaux reproducteurs de choix qui furent distribués aux éleveurs de la Montagne Noire et du plateau de Sault, qu'on leur vendait à moitié prix afin d'améliorer leurs races⁴. Toutes ces mesures ont

1. L'Union des coopératives de distillation de Béziers et Saint-Pons, créée le 20 juillet 1923, avait son siège social à Béziers, 5 allées Paul Riquet. Jusqu'en 1935, son président fut Faugère et à partir de 1935 Antonin Palazy, jusqu'alors vice-président.

2. La distillerie de cidres du Blavet était basée à Pontivy dans le Morbihan.

3. En fait, dans un premier temps, en avril 1919, la présidence de l'Office départemental agricole fut assurée par le maire et conseiller général de Lézignan, Léon Castel. Élu député en novembre 1919, ce dernier abandonna la présidence de l'Office, tout en en restant membre, et le docteur Guilhem fut alors élu président.

4. Sur le fonctionnement de cet Office départemental agricole, cf. *Comptes rendus de la session du Conseil général de l'Aude*, année 1920, p. 206-209 et Arch. dép. Aude, 13 M 6 à 13 M 8.

donné de bons résultats dans le département et nous les continuâmes jusqu'à la création des Chambres d'Agriculture.

Mais la discorde se produisit entre Barbut d'un côté, et MM. Guilhem et Rives, conseiller général de Saissac, de l'autre¹. Barbut accusait Guilhem et Rives de tout accaparer pour leurs cantons et qu'eux-mêmes se faisaient attribuer des instruments spéciaux pour leur usage personnel. De leur côté, ils accusaient Barbut de toucher des commissions sur les arbres fruitiers et les autres choses que nous achetions. La discorde s'accrut ; je n'y pris pas part et je m'efforçai de les réconcilier. Mais ils firent mettre Barbut à la retraite et il n'obtint pas la rosette d'officier de la Légion d'Honneur qu'on aurait dû lui donner car il était chevalier depuis trente ans². Je savais bien qu'ils avaient raison mais que ce n'était pas un motif de moralité qui les faisait agir. C'était qu'il avait contrarié leurs intérêts personnels. Quelques temps après que Barbut fût mis à la retraite, M. Guilhem vint me dire un jour que Barbut avait détourné, un trieur spécial de 2 500 francs que l'on ne retrouvait pas. Je fis une enquête et il en résulta que ce trieur spécial avait bien été reçu par l'Office et qu'il était encore à Salles-sur-l'Hers mais on en avait supprimé les perfectionnements que l'on avait jugés inutiles, ce qui en faisait un trieur ordinaire.

Quand les Chambres d'Agriculture furent instituées, les Offices Agricoles furent supprimés peu après.

Premières élections à la Chambre d'Agriculture de l'Aude

Les élections avaient lieu par arrondissement, quatre membres pour chacun³. Je ne pouvais pas être candidat car M. Durand, de Castelnaudary, devenu sénateur de l'Aude, avait fait à mon intention voter un amendement à la loi qui les créait, interdisant aux inscrits sur les listes consulaires de se présenter⁴. Mais je composai à ma fantaisie les listes des candi-

1. Domicilié à Escoussols sur la commune de Cuxac-Cabardès, Charles Rives (1875-1964) fut conseiller général du canton de Saissac de décembre 1919 à 1945 et membre de l'Académie d'agriculture de France. Sur l'activité agricole de Charles Rives et celle de ses ascendants et descendants, cf. fonds Barthès-Rives des Arch. dép. Aude (notamment 103 J 61 à 103 J 225) et Cau (Michel), *op. cit.*, 1998, p. 196-202.

2. Ces deux élus politiques étaient en effet d'importants propriétaires fonciers. Ch. Rives exploitait 325 ha, essentiellement en blé et autres céréales. Quant à J. Guilhem, il exploitait 102 ha à Saint-Michel-de-Lanes et 120 ha sur deux communes de la Haute-Garonne, Montgaillard et Trebons. Il fut notamment à l'origine de la coopérative des silos de Castelnaudary. Professeur départemental d'agriculture de l'Aude de 1892 à 1929, Georges Barbut (1863-1934) était chevalier de la Légion d'honneur depuis le 25 juillet 1912 (Arch. dép. Aude, 4 M 13 et 14).

3. Ces premières élections des Chambres d'Agriculture se déroulèrent le 13 février 1927, soit trois ans après la loi du 3 janvier 1924 qui en portait création.

4. En 1916, Jean Durand, alors député, avait déposé une proposition de loi tendant à créer des Chambres d'Agriculture.

datés des arrondissements de Carcassonne, de Limoux et de Castelnaudary. À Carcassonne, ces candidats furent Rives, qui est un agriculteur remarquable, Raymond [Azibert], Bastardy, Castel de la Reille, président de la Société d'Agriculture¹, tous nos amis. À Limoux, j'avais de Brignac comme tête de liste, mais ils me demandèrent de désigner eux-mêmes les autres membres qui se désignèrent eux-mêmes sans consulter personne, entre autres Clarou, le maire d'Alet, un malhonnête homme, qui, étant président de caisse locale de crédit, m'a eu fait de fausses signatures et Cabrol (?) de Saint-Hilaire, dont on n'a jamais su si c'était le père ou le fils². À Castelnaudary, j'eus une histoire avec Durand. Nos candidats étaient Guilhem³, Pons le maire de Montmaur, un agriculteur remarquable et le plus grand producteur de blé du département⁴, Raynaud, maire de Ricaud⁵ et enfin, ce qui exaspéra Durand, son plus grand ennemi politique à Castelnaudary, Moutard-Martin, président du syndicat agricole de Castelnaudary, royaliste convaincu⁶. Durand me reprocha vivement de l'avoir mis sur la liste. Je lui répondis que si cela ne lui allait pas, il n'avait qu'à présenter des candidats républicains, que Moutard-Martin lui opposerait une liste réactionnaire qui battrait la sienne à plate couture étant donné la grande influence du syndicat agricole de Castelnaudary. Guilhem lui fit entendre raison et finalement il « avala » Moutard-Martin, avec qui par la suite, ils devinrent amis. Le syndicat de Narbonne avait désigné ses candidats, dont Marius Cathala, que je désirais voir être le premier président de la Chambre.

Les associations agricoles du département devaient aussi nommer

1. Propriétaire du domaine de la Reille sur la commune de Carcassonne, Louis Castel (qui se fit appeler Castel de la Reille à partir de 1914) fut président de la Société Centrale d'Agriculture de l'Aude de 1926 à 1929. Il décéda en 1935 (cf. Michel CAU, *op. cit.*, p. 194-195).

2. Il s'agit de Charles Clarou (1894-1959), ingénieur agronome diplômé de l'École nationale d'agronomie de Grignon en 1912. Directeur technique de Centre de Rééducation agricole au sein de l'École d'Agriculture de Montpellier, en 1916, il est nommé professeur de Génie rural à l'École de Maison-Carré en Algérie. Rentré en France, il publiera de nombreux articles sur le machinisme agricole. Maire d'Alet de 1924 à 1942, Clarou représentait notamment la Chambre d'Agriculture de l'Aude à l'Office Régional de l'Énergie électrique de la X^e Région économique.

3. Docteur en médecine, Jacques Guilhem (1873-1951) était maire radical-socialiste de Saint-Michel-de-Lanes depuis 1900, conseiller général de Salles-sur-l'Hers depuis 1907. En 1932, il succéda à Marius Cathala à la présidence de la Chambre d'Agriculture de l'Aude, fonction qu'il assumait jusqu'en 1940. En 1937, suite au décès de Jean Durand, il est élu sénateur de l'Aude (Jean JOLLY, *op. cit.*, t. V, p. 1912-1913).

4. Il s'agit d'Achille Pons.

5. Il s'agit d'Emile Raynaud. Maire de Ricaud, une petite commune du canton de Castelnaudary-Sud, à partir de 1896, Raynaud occupait encore cette fonction en 1922 quand il fut décoré de la Légion d'honneur. Sur la liste de tous les candidats à cette élection, cf. *Bulletin de la Société Centrale d'Agriculture de l'Aude*, 1927, p. 31 et suiv.

6. Sur Henry Moutard-Martin (vers 1880-1947) et l'activité du Syndicat Agricole de Castelnaudary, cf. Jean PIAU, *La terre, le Vent, les Hommes. Cent ans d'Agriculture en Lauragais 1885-1985*, Coopérative Agricole Lauragaise, Imprimerie Gabelle, Carcassonne, 1985, 231 p.

quatre candidats. Je les choisais et comme par le nombre de voix dont disposait le syndicat des Vignerons et la Caisse Régionale de Crédit, j'étais le plus important électeur (je disposais au moins des trois quarts des votes). Celle-ci, comme celle des membres élus par leurs pairs, fut élue à l'unanimité. Le Syndicat des Vignerons de Carcassonne s'était chargé de l'organisation du scrutin, je fis imprimer les bulletins et je les envoyai dans toutes les communes, j'envoyai des instructions aux maires. Je dépensai ainsi sept à huit mille francs. Pour les membres élus des associations agricoles, le scrutin eut lieu par correspondance à Carcassonne et, étant le plus fort électeur, je présidai, assisté par M. Rougé, secrétaire général de la Préfecture, au dépouillement des votes.

À la première réunion de la Chambre à laquelle j'assistai, Marius Cathala représentant des vigneron, fut élu président à l'unanimité et Guilhem, représentant des producteurs de blé, fut nommé vice-président, à l'unanimité également. J'aurais voulu que Raymond [Azibert] fût nommé secrétaire, mais au bureau d'âge qui fit présider l'élection, Clarou prétendit être plus jeune que Raymond (ce qui, je crois, n'était pas vrai) et finalement il fut élu secrétaire. Je sus plus tard qu'il était inscrit sur les listes consulaires de la commune d'Alet comme marchand d'eaux minérales mais les délais pour attaquer son élection à la Chambre d'Agriculture étaient expirés. J'ai bien regretté de ne pas l'avoir su plus tôt. La Chambre d'Agriculture que j'installai à l'Hôtel de Rolland, organisa ses services et, plus tard, elle remplaça l'Office Agricole qui fut supprimé. Je ne m'en suis plus occupé sauf pour l'aider tant que j'ai été président du Syndicat des Vignerons et de la Caisse Régionale.

Association Forestière de l'Aude

Comme secrétaire de l'Office Agricole, j'avais pu me rendre compte que l'on était en train de dévaster toutes les forêts qui appartenaient à des particuliers et qu'aucune précaution n'était prise pour les reconstituer. Mon ami Gaillard, gros fabricant de bois, avait installé une scierie à Axat et il coupait à blanc étoc pour faire des poteaux et des traverses de chemins de fer¹.

1. En association avec Ernest Ader, Achille Gaillard constitua en octobre 1914 une *Société Forestière de Reboisement des Montagnes*, société anonyme au capital de 150 000 francs ayant son siège social à Sainte-Colombe-sur-Guette (Arch. dép. Aude, 6U⁶ 65).

Vuillier¹ à Sainte-Colombe-sur-Guette (Gincla) et Vetter² à Lapradelle en faisaient autant et ne prenaient aucune mesure pour les reconstituer. Il n'y avait plus que les forêts domaniales et communales qui échappaient à cette destruction. J'eus à cette occasion des relations avec M. Flahault qui avait fait trois brochures sur la nécessité de reboiser les garrigues du Midi³. Nous décidâmes à l'Office Agricole de les faire tirer à un grand nombre d'exemplaires et je décidai d'organiser une association forestière dans le département. M. Renard, qui était alors préfet de l'Aude⁴, me promit le concours de l'administration. Nous eûmes une première réunion à Carcassonne, à la Chambre de Commerce, qui fut présidée par Maurice Sarraut et dans laquelle Flahault exposa la nécessité que la France avait de reboiser. On décida la création de l'Association forestière de l'Aude, et on adopta les statuts que j'avais apportés. Le préfet de l'Aude fut nommé président et moi, secrétaire général. Il y avait un conseil composé de forestiers et de personnalités du pays⁵.

Dans ma pensée, l'association ne devait pas se consacrer exclusivement aux intérêts généraux du pays. Elle aurait dû intervenir activement pour créer avec les propriétaires de sols incultes ou abandonnés, de vastes forêts dans la Montagne Noire d'abord et dans les Corbières, ensuite. Mais la première affaire que nous étudîâmes échoua. Avec M. Flahault, nous étions allés voir un domaine abandonné à côté de Cabrespine. Il me dit qu'en 100 ans, on pouvait y créer une des plus belles forêts de sapins du Midi. Mais Robert Satgé, de Carcassonne, à qui elle appartenait et qui n'en faisait rien, ne voulut pas écouter la proposition que je lui faisais et qui cependant

1. Issus d'une lignée de maîtres de forges franc-comtois, les quatre frères Paul, Charles, Hippolyte et Alphonse Vuillier acquirent en 1843 des milliers d'hectares de forêt sur les communes de Gincla et Monfort-sur-Boulzane (Cf. Francis Poudou, *Communauté de communes du canton d'Axat*, Pyrénées audoises, Opération Vilatges Al Pais, Narbonne, Fédération audoise Léo Lagrange, 2001, p. 277-283).

2. La société Vetter fils, instituée en 1913 avec siège social à Lyon, disposait en 1926 de dépôts et scieries à Pontarlier (Doubs), Sète (Hérault), Langogne (Lozère) et Puilaurens (Aude) (Arch. dép. Aude, 6U³ 65).

3. Charles Flahault (1852-1935) fut notamment professeur à l'École d'Agriculture de Montpellier et membre de l'Institut. En tant que collaborateur de l'Office départemental d'agriculture, il publia plusieurs articles dans le *Bulletin de la Société Centrale d'Agriculture de l'Aude* (« Mise en valeur des terres incultes », 1923, n° 45, p. 502-511 ; « Disette de bois », 1924, n° 52, p. 138-157).

4. Édouard Renard fut préfet de l'Aude du 12 avril 1923 au 31 juillet 1926 et directeur de cabinet du ministre Albert Sarraut du 1^{er} août au 15 décembre 1926. Sur sa carrière, cf. Pierre DEBOFLE, « Un grand commis de l'État : Édouard Renard (1883-1935), préfet de la Seine et gouverneur général de l'Afrique Équatoriale Française », *Bulletin de la Société d'Histoire de Paris et d'Île de France*, 1983, p. 317-341.

5. L'association forestière de l'Aude est créée le 11 janvier 1924. Elle reçoit alors une subvention de l'État de 15 000 francs.

était très intéressante¹. Nous aurions formé une société civile à laquelle il aurait apporté ses terres qui avaient plus de 100 hectares et l'association les aurait reboisées à ses frais. On aurait fait d'abord des plantations de pins dont, après la trentième année, les premiers produits auraient permis de continuer le reboisement et, peu à peu, les sapins se seraient développés sous le couvert des pins et auraient fini par les supplanter. Pareille affaire avait été réalisée dans le Tarn, aux Fajols, où il y a une forêt de sapins remarquable. À la suite de cet échec, je n'insistai pas et mon idée tomba à l'eau.

J'avais pris comme directeur de l'association un conservateur des forêts de Carcassonne qui venait d'être mis à la retraite. M. Laporte était un très brave homme mais sans énergie². Il m'avoua qu'il n'avait pas mis les pieds dans une forêt depuis plus de dix ans. Mais il avait été attiré par les 12 000 francs par an que nous devions lui donner. Il fit surtout des écritures et n'alla guère voir les terrains pour lesquels on lui demandait des conseils³.

Quelques temps après, je fus appelé à la préfecture et le préfet qui était M. Bougouin⁴, me mit en rapport avec le général de division Brissault-Desmaillet, qui était originaire de Montréal et qui avait fait ses études au lycée de Carcassonne⁵. Il était envoyé par M. Painlevé, alors ministre de la Guerre⁶, pour étudier un plan d'organisation nouvelle de l'armée qu'il avait proposé et le premier essai devait se faire dans l'Aude. On devait envoyer trois ou quatre régiments que l'on cantonnerait dans les villages. Pendant trois jours de chaque semaine, ils devaient faire de l'instruction militaire et pendant les trois autres jours ils seraient mis à la disposition des agriculteurs pour les aider à réparer les chemins, améliorer leurs habitations et les aider dans les travaux de culture. L'idée était excellente, on serait revenu aux colonies militaires romaines et il est regrettable que le ministre de la Guerre qui remplaça Painlevé, l'ait abandonnée. Mais je rétorquai à M. Brissault que cette main-d'œuvre entendait peu de chose

1. Propriétaire foncier, Robert Satgé participa aux côtés de Prosper Capelle à la création de la distillerie et de la caisse locale de Crédit agricole de Carcassonne.

2. Laporte fut directeur technique l'association forestière de l'Aude de 1924 à juillet 1931.

3. Laporte livra plusieurs articles au *Bulletin de la Société Centrale d'Agriculture de l'Aude* (« Les reboisements dans l'Aude. Conseils pratiques aux propriétaires », 1924, n° 60, p. 574-591, « On coupe plus de bois qu'avant la guerre. On coupe trop de bois », 1925, n° 56, p. 469-473).

4. Eugène Bougouin fut préfet de l'Aude pendant près de dix ans, du 1^{er} août 1926 au 16 mai 1936.

5. Né à Carcassonne en 1869, le général Georges Brissault-Desmaillet est décédé à Paris en 1948.

6. Paul Painlevé fut notamment président du Conseil et ministre de la Guerre du 17 avril au 22 novembre 1925 puis ministre de la Guerre du 28 novembre 1925 au 15 juin 1926 et à nouveau du 19 juillet 1926 au 22 octobre 1929.

aux travaux des champs. Beaucoup de soldats étaient des ouvriers ou des employés de ville et il n'y avait qu'un moyen de les utiliser, à la réfection des chemins ruraux et aux plantations en montagne. Il me dit qu'il pourrait disposer de suite de deux bataillons et me demanda où il pourrait les envoyer. Je lui proposai le canton de Lagrasse et le canton de Salles-sur-l'Hers. Nous allâmes, deux ou trois jours après, visiter ce dernier et Guilhem, qui en était le conseiller général, nous accompagna. Je connaissais bien ce canton que j'avais parcouru à plusieurs reprises du temps où j'étais au Crédit Foncier car j'y avais sept ou huit domaines. Le sol est accidenté, sec et très pauvre. Au prix où était alors le blé, les paysans ne pouvaient y vivre qu'en crevant de faim. Il ne produisait et ne produit encore que six à sept hectolitres de blé à l'hectare ! Le résultat de notre course fut que dans tout le canton il valait mieux abandonner la moitié du sol aux arbres afin de ne cultiver que les terres les moins mauvaises du fond des vallées. Mais à la chute de Painlevé, Brissault fut rappelé à Paris et l'idée abandonnée. On y reviendra certainement un jour et j'estime que plus de la moitié de ce canton doit être convertie en bois, qui régularisent les précipitations d'eau et le rendront ainsi moins aride.

Quoi qu'il en soit, M. Laporte me donna sa démission quelques temps après et j'eus la chance de trouver un inspecteur adjoint des Eaux et Forêts, qui sortait de l'école des Barres et avait été simple brigadier des forêts, M. Christol. C'était un homme consciencieux, fort honnête et énergique, qui n'hésitait pas à aller sur place et, comme il était originaire de Villasavary¹, il savait parler la langue des paysans. Pendant la période qui va de la création de l'association à 1939, nous avons distribué gratuitement environ 2 800 000 plants et nous avons aussi donné 2 528 kilos de graines qui ont produit à peu près autant d'arbres². L'association depuis sa création a donc fait planter plus de 5 millions d'arbres dans le département. Malheureusement, au commencement de la guerre, en octobre 1939, M. Christol mourut subitement et je ne trouvai pas à le remplacer. Les demandes de plants m'arrivaient nombreuses comme précédemment ; je les transmettais au service des forêts qui voulut bien continuer notre œuvre³.

1. Commune du canton de Montréal, dans le département de l'Aude.

2. Sur l'action de cette association, cf. les comptes rendus annuels rédigés par Prosper Capelle pour les campagnes 1932-1933 et 1933-1934 (Arch. dép. Aude, 12J 15, LAPORTE, « Compte-rendu de l'Association Forestière de l'Aude », *Bulletin de la Société Centrale d'Agriculture de l'Aude*, n° 71, 31 octobre 1925, p. 462-468 ; E. Christol, « Activité et fonctionnement de l'Association Forestière de l'Aude », *Annales de la Fédération Pyrénéenne d'Économie Montagnarde*, t. VI, p. 82-86.

3. Pour une approche critique de l'Association Forestière de l'Aude, cf. Raimond PALLOT, *La rentabilité comparée des reboisements publics et privés du département de l'Aude et leurs incidences démographiques*, thèse doctorat en Droit, Université de Montpellier, 1960, 135 p.

Caisse Départementale d'Assurances Sociales de l'Aude

En 1930, la loi sur les assurances sociales venait d'être votée. L'exécution en avait été confiée aux sociétés de secours mutuel mais pour ceux qui n'étaient pas mutualistes, la loi avait prévu une caisse départementale qui recevrait les adhésions des non-mutualistes¹. Le conseil devait être nommé par arrêté ministériel qui désignait son président². Chose bizarre, il était choisi parmi les mutualistes ! On ne voit pas une société anonyme dont tous les membres du conseil d'administration seraient choisis parmi les concurrents intéressés à sa disparition. Le préfet, M. Bougouin, me demanda d'en être président. Je ne m'étais jamais occupé de mutualité et je prévoyais que ce serait une grosse charge. Il insista tellement que je finis par accepter. J'eus heureusement pour me seconder M. Julia, ancien instituteur militaire mis à la retraite pendant la guerre 1914-1918, homme d'une valeur remarquable et que j'employais depuis 1917 comme secrétaire dans toutes nos affaires. Il fallait organiser le service, qui comprenait une vingtaine d'employés recrutés au hasard. Il s'en tira fort bien et, un mois après, la caisse départementale fonctionnait.

Nous eûmes de suite près de 40 000 assurés inscrits, il y en a aujourd'hui plus de 50 000 et les agricoles n'en font pas partie³. Tout en surveillant les employés, M. Julia devait diriger la Caisse et appliquer les nombreuses lois, décrets, arrêtés et circulaires qui nous pleuvaient dessus tous les jours ; il y en a aujourd'hui plus de deux mille ! Au bout de six mois, M. Julia ne s'y reconnaissait plus et me donna sa démission. Son médecin, le docteur Gaujon, me dit que s'il était resté huit jours de plus, il serait devenu fou à lier⁴. Heureusement que M. Rougé à Carcassonne, secrétaire général de la Préfecture, prenait sa retraite et il accepta la succession de Julia⁵. Il était très habitué au fonctionnement des œuvres sociales, service qu'il dirigeait à la préfecture, connaissait tous les maires du département

1. La loi du 30 avril 1930 portait notamment en son article 26 la création de caisses primaires départementales. À partir du 1^{er} octobre 1930, ces caisses primaires durent assurer le paiement des prestations, soit directement soit par le biais de caisses locales. Le décret-loi du 28 octobre 1935 modifia l'organisation des caisses en créant des unions régionales assumant notamment la compensation entre caisses excédentaires et caisses déficitaires.

2. Nous n'avons pas retrouvé la date de nomination du conseil de la caisse de l'Aude. Prosper Capelle présenta son premier rapport en tant que président du conseil d'administration le 28 août 1932 (Arch. dép. Aude, Xw 404).

3. En novembre 1932, 35 000 des 67 000 assurés sociaux de l'Aude sont affiliés à la Caisse départementale d'Assurances sociales. La gestion des assurés agricoles fut disjointe de celle des autres assurés par la loi du 5 avril 1941, créant la Mutualité sociale agricole.

4. Le docteur Victor Gaujon, domicilié 3 rue Barbès à Carcassonne, était membre de la société d'Études Scientifiques de l'Aude depuis 1912.

5. Il s'agit de François Rougé, né le 8 octobre 1869 à Saint-Martin-de-Villereglan, conseiller de préfecture de 1898 à 1916, et secrétaire général de la préfecture de l'Aude depuis 1916.

et était très connu dans le département, où il avait fait toute sa carrière administrative. Il se mit rapidement au courant et nous l'avons conservé à la direction de la caisse jusqu'au moment où j'ai démissionné en 1942. Il donna sa démission en même temps que moi.

Nous avons eu dès le début un gros chiffre de recettes, environ cinq millions par an pour la départementale. Les autres caisses mutuelles éblouies par tant d'argent se livrèrent à un gaspillage effréné se faisant mutuellement concurrence et aussi à la départementale. Une seule fit exception, la caisse mutualiste d'Espéraza, dirigée par mon ami Bieulès, esprit sage¹. Aussi, toutes eurent vite des difficultés financières. J'étais dans une fausse situation car mon conseil d'administration était composé de mutualistes de toutes opinions ; j'étais le seul qui ne le fut pas. Mais je dois reconnaître que tous me suivirent aveuglément et que toutes nos décisions furent toujours prises à l'unanimité. Je me suis fait des amis de tous.

À la C.G.V., j'avais connu quelques-uns des dirigeants des caisses départementales du Midi, en particulier de celle de Perpignan. Quand on fit les unions interdépartementales, je fus désigné pour présider celle de l'Aude et des Pyrénées-Orientales et j'y eus de suite une autorité incontestée sur toutes les caisses primaires d'assurances des deux départements. À ce moment, ceux des Pyrénées-Orientales eurent recours à moi pour solutionner une affaire qui les intéressait : l'achat du sanatorium des Escaldes, à côté de la Tour de Carol². J'allai le voir avec une délégation du Conseil de l'Union. Cet établissement très grand, pouvait loger 2 ou 300 malades ; il était merveilleusement installé pour une clientèle de luxe mais il se prêtait peu à une installation d'assurances sociales. Il aurait fallu y dépenser au moins un million. Le docteur Hervé³, médecin de très grande valeur, qui l'avait fondé, était aussi propriétaire d'un autre du même genre à Beuvron dans la Sologne, mais il avait mal calculé ses affaires et il était en proie à des difficultés financières. Aussi cherchait-il à vendre les Escaldes dont il demandait 3 millions⁴. L'établissement les aurait bien coûté et les valait cer-

1. Il s'agit de l'Union ouvrière, caisse primaire d'assurance maladie ayant son siège à Espéraza, regroupant 1 200 adhérents en novembre 1932. Les autres caisses primaires étaient l'Union départementale de sociétés de secours mutuels (21 000 adhérents), Corbières mutualiste, de Durban (18 000 adhérents), Le Travail, d'obédience socialiste, regroupant 4 200 adhérents en Narbonnais, L'Effort ouvrier, de Quillan (5 00 adhérents) et le Foyer audois et La Terre audoise d'obédience catholique, regroupant respectivement 1 400 et 1 800 adhérents.

2. La station thermale des Escaldes est située en Cerdagne à 1 300 mètres d'altitude sur la commune de Villeneuve-des-Escaldes, canton de Saillagouse.

3. Raymond Hervé (1864-1937) avait fondé en 1900 à La Motte-Beuvron (Loir-et-Cher) le sanatorium des Pins. Désireux de recourir à l'héliothérapie, il reprend en 1917 la gestion du sanatorium des Escaldes. En 1923, il rachète l'établissement, le rénove entièrement, en le dotant de deux pavillons (Pasteur et Laënnec) de six étages.

4. L'établissement est mis en vente à partir de 1933. Le docteur Hervé en demandait 17 millions dont 3 millions payables en espèces au moment de la vente, le solde devant être payé

tainement mais il n'y avait pas lieu de se presser et je fis abandonner cette affaire par mes amis des Pyrénées-Orientales en leur disant que, sur expropriation, le sanatorium ne se vendrait pas au-dessus de 500 000 francs. Je continuai quand même l'étude de cette affaire et j'essayai de faire adopter l'achat par les départements de l'Aude, des Pyrénées-Orientales et de la Haute-Garonne mais les préfets ne surent pas se mettre d'accord et l'affaire fut abandonnée¹. C'était dommage car nous aurions pu loger aux Escaldes 6 à 700 assurés sociaux menacés de tuberculose. Je ne sais pas ce que sont devenues Les Escaldes².

Notre union interdépartementale de l'Aude et des Pyrénées-Orientales fut d'ailleurs supprimée et rattachée à l'union régionale de Montpellier à laquelle nous dûmes passer plus d'un million de réserves³. J'ai continué à être président de la caisse départementale de l'Aude jusqu'en 1943, où on a fini par accepter ma démission que j'avais envoyée depuis plus d'un an. On m'a maintenu malgré moi comme membre du conseil d'administration où je ne suis plus allé. Mais j'ai eu la satisfaction de constater qu'à mon départ, la caisse avait plus de six millions de réserves sans compter trois ou quatre millions que l'Etat nous avait pris sous différents prétextes⁴.

janvier 1944

sur 30 années par un emprunt contracté auprès du Crédit Foncier ou de la Caisse des Dépôts (Arch. dép. Aude, Xw 808).

1. Repoussée à plusieurs reprises, la vente aux enchères aura finalement lieu le 17 février 1939 à Prades. L'établissement de cure, acquis par la *Compagnie Générale d'Assurances* pour 5 022 000 francs, sera revendu le 29 octobre 1942 à l'Institut National d'Action Sanitaire des Assurances sociales (D'après Jean-Marie ROSENTEIN, « Les Escaldes (Cerdanya). Histoire d'une station thermale et climatique », *Terra Nostra*, n° 97^{bis}, 2000, 100 p.)

2. Les Escaldes est aujourd'hui encore un centre de cure et de réadaptation géré par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie Languedoc-Roussillon.

3. L'union régionale des Caisses d'Assurances sociales de Montpellier regroupait en 1937 les caisses départementales de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales.

4. Le décret-loi du 15 mai 1934 affecta 75 % des avoirs de capitalisation des Assurances sociales, c'est-à-dire l'essentiel du produit des cotisations retraite des affiliés, à un « fonds commun de travail » créé au sein de la Caisse des Dépôts.

RÉFLEXIONS

De la connaissance des hommes

Une des choses qui importe le plus, c'est de se rendre un compte exact de la valeur des hommes avec qui la vie nous met en rapports. C'est une des choses les plus difficiles que l'on puisse imaginer.

Parlons d'abord des amis d'enfance et de jeunesse. Ce sont des amis qui disparaissent avec le temps, soit parce qu'ils meurent jeunes, soit parce que la vie nous sépare. J'en ai eu peu. D'abord les deux frères jumeaux Aristide et Jean Escarguel avec qui je demeurais au n° 18 de la rue de la mairie. Avec Aristide, nous avions des goûts communs et c'est à lui que je dois en grande partie ce que j'ai fait quand, à 33 ans, il me fit rentrer au Crédit Foncier. Jean était fait pour être soldat. Lorsque à 21 ans, il fut appelé au 122^e d'Infanterie, à Montpellier, j'étais étudiant de première année, et nous avons vécu comme deux frères pendant ses quatre ans de service après lesquelles il entra à Saint-Maixent.

J'avais eu aussi dès 15 ans mon vieil ami Castel, Louis Bac, Joseph Pendarès, Diviès qui a été commissaire général de la *Compagnie Transatlantique* et Maurice de Barescut, Grand-Croix de la Légion d'Honneur, qui a été le chef d'État major du général Pétain à Verdun¹. Il était en Spéciales pour préparer Polytechnique quand je préparais Normale. J'avais enfin connu au lycée mon camarade Prosper Fabre de Sainte-Valière, avec qui nous nous sommes suivis à la Faculté des Sciences de Montpellier pour préparer les licences de mathématiques et de physique, puis l'agrégation de mathématiques. Il était plus fort que moi en mathématiques mais il avait moins d'esprit pratique. Il est mort professeur de mathématiques à Saint-Girons alors que dès que j'eus fait mes premières affaires je lui avais offert de le prendre avec moi et de lui faire une situation importante.

1. Natif de Perpignan, Maurice de Barescut (1865-1960), polytechnicien de la promotion 1885, fut promu général de brigade en 1917 et général de division en 1921. De mai 1917 à août 1918, il fut aide major général des armées du Nord et du Nord-Est. Grand Croix de la Légion d'honneur, le 16 juillet 1937 (Service Historique de l'Armée de Terre : 13 Yd 1440; FOURIÉ, *op. cit.* p. 22).

De tous ces amis, seuls Louis Bac et Joseph Pendariès, qui étaient fortunés, sont morts dans la misère, parce qu'ils n'avaient aucun goût du travail. Tous les autres, qui n'avions pas le sou, nous sommes très bien arrivés car la nécessité de nous faire une situation nous commandait.

Il y a ensuite un autre groupe d'hommes que l'on connaît plus tard et dont il est indispensable de bien apprécier le caractère. C'est celui des collaborateurs dont il faut s'entourer quand on fait des affaires, employés et ouvriers, car c'est d'eux que dépend en partie le sort des affaires que l'on crée. J'ai employé pour cela une méthode bizarre et qui m'a presque toujours réussie. Madame Morely, la mère de la colonelle Escarguel, était la femme la plus remarquable que j'ai connue. Jeune veuve, elle avait dirigé merveilleusement le moulin de Saint-Jean que son mari, mort jeune, lui avait laissé et elle gérait très bien une fortune considérable. Je donnais à ce moment des leçons à son fils Gaston Morély qui préparait Polytechnique¹. Elle nous aimait beaucoup, Aristide et moi. Un jour, en causant, elle me dit : *« Rappelez-vous qu'on ne connaît les hommes que quand on les a observés à table, en voiture et au lit. C'est là, sans qu'ils s'en doutent, qu'on peut voir leurs défauts. Ainsi, lorsque vous verrez quelqu'un à table se servir sans regarder ce qu'il laisse aux autres et prendre les meilleurs morceaux, vous n'avez pas à vous tromper, c'est un parfait égoïste qui ne pense qu'à lui et jamais aux autres. De même, si dans une voiture, il prend la meilleure place et si, couché avec sa femme, il occupe les trois quarts du lit ne laissant qu'un petit bord à sa femme »*.

Le moyen était infaillible et je l'ai employé lorsqu'il m'a fallu avoir des collaborateurs. Parmi les chefs que je choisissais, je n'en ai engagé aucun sans l'avoir vu à table et je ne me suis jamais trompé. L'homme à table ne se méfie pas et il laisse voir son caractère ! Il en a été de même avec mes confrères quand j'ai été à table avec eux ; je me suis toujours méfié de ceux qui mangeaient goulûment et se tenaient mal. Je me suis rarement trompé ; il fallait se méfier de bons appétits et de leurs façons de faire. Je ne tardai pas d'ailleurs à m'apercevoir que des hommes de valeur, tels Roubaud, Gaillard et Estrade faisaient des observations piquantes sur la tenue à table de certains de nos confrères et en tiraient les mêmes déductions que moi.

Du caractère des femmes

Le caractère des femmes est plus difficile à discerner. Elles sont plus fortes que les hommes et généralement mieux élevées. Il y en a très peu

1. Ingénieur civil des mines, Gaston Morély était diplômé de l'École nationale supérieure des mines (promotion 1902). En 1913, il était ingénieur à la Maison Henri Rastit, raffineries de corps gras et huiles minérales et industrielles, à Marseille. Il était actionnaire de *L'Étoile du Midi*.

capables de faire des affaires. Je n'en ai connu que deux, M^{me} Morely et Madame ? [mot illisible] qui a créé les salins de Campagnol, à côté de La Nouvelle, et qui avait d'autres affaires en France. Mais des femmes de ce caractère ont plus que l'homme le sens de l'ordre si nécessaire en affaires. La tante Paule [Bousquet], de Millau, serait aussi comme cela si elle était plus instruite.

Les autres peuvent quand même être de bonnes collaboratrices comme secrétaires ou employées de bureau, mais il ne faut pas leur demander autre chose. C'est le cas d'Arlette à l'Étoile et d'Alice à Banyuls, qui sont toutes deux très intelligentes et très ordonnées. Mais la généralité ne peut faire que des employées secondaires et encore faut-il bien les choisir sérieuses et dévouées au patron et ne jamais se permettre à leur égard des familiarités déplacées. Enfin, un patron sérieux ne doit faire sa maîtresse d'une de ses employées. Tous les exemples que j'en connais ont très mal tourné.

mai 1944

Des procès

Ils sont quelquefois inévitables mais il faut en avoir le moins possible. On se trouve souvent des adversaires de mauvaise foi qui voudraient plaider à propos de tout ou de rien. Il ne faut pas toujours se laisser faire mais il faut souvent se demander s'il ne vaudrait pas mieux s'arranger avec eux. Il vaut mieux, dit-on, un mauvais arrangement qu'un bon procès.

D'autres fois, au contraire, il faut leur résister énergiquement quand une question grave est en jeu. Cela m'est arrivé une fois à propos de l'affaire de Villardonnell où mon adversaire Mahul nous demandait une chose contraire à la loi de 1810 sur les mines. Je lui avais offert une transaction très sortable. Il la refusa et nous assigna. Il eut gain de cause en première instance et à Montpellier. Je fis un recours en cassation et après sept ans de procès, j'eus gain de cause. J'aurais pu le ruiner car il était condamné à tous les frais. Mais je lui donnais ce que je lui avais offert à titre de transaction. Et je pris tous les frais à ma charge !!

J'en ai eu un autre très grave quand j'étais président de la Société Méridionale de Transport de Force. Un aigrefin, agent d'un de nos concurrents de Paris qui voulait nous absorber, porteur de 20 de nos actions, nous avait fait un procès en nullité de délibérations d'assemblées générales, prises alors que je n'étais que simple administrateur et il demandait la mise en liquidation de la société. Sa mauvaise foi était si évidente qu'il perdit son procès en première instance. Il fit appel à Montpellier et n'eut pas plus de succès mais entre temps il m'avait fait proposer d'abandonner si je lui

donnais dix millions ! Je l'envoyai promener et il se [garda] bien d'aller en cassation.

D'un autre côté, il ne faut jamais tenter de procès si on n'est pas certain de son bon droit.

J'en ai fait un à la Compagnie du Midi pour 2,10 francs. C'était pour le principe et cela nous a rapporté de grosses sommes. Il portait sur l'interprétation d'un tarif de la compagnie de chemin de fer qui nous allouait 0,02 francs par kilomètre parcouru par nos wagons. Mais il disait que cette distance serait calculée d'après le tarif appliqué. Ainsi pour aller de Carcassonne, on nous appliquait le tarif de Paris. Je demandai à la Cie de nous donner les 0,02 sur la distance Carcassonne-Paris au lieu de la distance Carcassonne-Orléans. Elle refusa et je l'assignai devant le Tribunal de Commerce de Carcassonne. Mes amis des wagons foudres me donnèrent tort unanimement.

J'avais convaincu Castel mais M^e Vison, qui plaidait pour notre client, me dit que c'était idiot de ma part de vouloir me faire payer pour un trajet que le wagon ne faisait pas et que le procès était perdu d'avance. J'eus gain de cause à Carcassonne, les tarifs de chemins de fer devant être exécutés rigoureusement¹. La compagnie fit appel du jugement. M^e Million (?) que je fus voir et avec qui j'avais été étudiant à Montpellier, commença par me dire que ma prétention était insoutenable, mais après avoir étudié l'affaire, il changea d'avis. La Cour me donna raison² et la Compagnie me demanda de ne rien dire et que dorénavant elle nous rembourserait quand nous présenterions une demande de détaxe au bureau de Bordeaux. Nous avons ainsi touché de grosses sommes jusqu'à ce qu'un nouveau tarif ait décidé que la redevance kilométrique serait calculée sur la distance réellement parcourue.

J'ai eu une autre fois un procès en Cassation contre la Compagnie [des Chemins de fer du Midi] en 1936 1937. J'avais raison mais je fus condamné parce qu'il y avait un intérêt très grand pour les compagnies.

Des banquiers

Il faut se méfier des banquiers, surtout des grandes banques de crédit, dont les directeurs sont menés par des dirigeants de Paris qui ne connaissent pas la clientèle. Le rôle des banquiers est de prêter de l'argent à leur clientèle et il est naturel qu'ils fassent payer leurs services. Mais il

1. Le client de la S.M.W.F. (*Société Méridionale de Wagons Foudres*) était la société de négoce Miauton et Cie (Jugements du Tribunal de Commerce de Carcassonne du 24 novembre et 24 décembre 1905).

2. Arch. dép. Hérault, 2 U¹ 174, Cour d'Appel de Montpellier, 1^{re} Chambre civile, 28 janvier 1907, n° 818.

faut se méfier de leurs comptes courants et les vérifier soigneusement car ils commettent très facilement et très volontairement des erreurs.

Autant que faire ce peut, il ne faut jamais être débiteurs chez eux. Quand ils veulent ouvrir un compte nouveau, ils sont pleins de promesses. Tant qu'on est crédeur, il suffit de surveiller leurs comptes courants et s'estimer heureux si à la fin de l'année, on ne leur doit pas quelques intérêts d'agios. Si l'on devient débiteur, alors tout change. L'intérêt grossit, les accessoires aussi et l'on arrive à payer 10 à 12 % du capital tous les ans. Les banquiers conduisent ces affaires à la ruine et à la faillite. Ce n'est pas à dire qu'il faille se passer des banquiers mais il ne faut pas être leur esclave. Quand ils n'y ont plus d'intérêt, ils rejettent le client dont ils n'attendent plus rien, comme une orange dont ils auraient extirpé le jus.

mai 1944

Du rôle d'un employé

Il n'a qu'à obéir aux ordres qu'on lui donne car il n'a pas de responsabilité. Son travail lui est payé, quel que soit le succès ou l'insuccès de l'affaire à laquelle il collabore. Il faut quand même le faire profiter du succès auquel il a contribué soit par des gratifications, soit par des primes au meilleur rendement.

Quand c'est possible, il faut leur faire des caisses de retraite pour la vieillesse comme Estrade en a fait une à la *Société Méridionale de Transport de Force*, à laquelle la société a versé en 1943, 1 760 000 francs. Sans cela, ils seraient exposés quand ils cessent leur service à être réduits à la misère, car bien peu ont le souci de faire des économies en vue des mauvais jours. C'est comme cela qu'on arrive à former un cadre d'ouvriers attachés à une maison.

mai 1944

Du rôle d'un chef

Si les circonstances le permettent, tu seras chef un jour car je me suis arrangé pour que mes trois petits-neveux ainsi que les maris de mes trois petites-nièces aient un rôle prépondérant dans les affaires que j'ai traitées.

Dans mon esprit, tu dois succéder à ton père [Louis Bousquet] aux *Wagons-Foudres* tant qu'ils existeront et à *l'Étoile du Midi*. Tu te rendras compte alors combien la charge de commander est lourde ! Et combien on regrette souvent d'avoir à commander quand on serait si tranquille de n'avoir qu'à obéir sans aucune responsabilité. Il faut donc que tu te

prépare à être un chef et à savoir commander. C'est loin d'être facile. D'abord, il faut savoir faire soi-même ce que l'on commande. J'ai pu commander à de nombreux employés parce que ce que je leur commandais, sauf les manœuvres de force, je l'avais fait moi-même dans les besognes les plus infimes. Il n'est pas encore un employé à qui je ne puisse donner des conseils, acquis par une longue expérience et le remplacer s'il le fallait.

Il faut aussi savoir choisir ses collaborateurs et si par hasard, on s'est trompé, il faut savoir se débarrasser des mauvais sans querelles et sans heurts. Il faut enfin être de la plus grande politesse envers ses sous-ordres. On se fait un ennemi de l'employé ou de l'ouvrier à qui on adresse une parole injurieuse. Si la nécessité de vivre l'empêche de répondre, il conserve cependant la mémoire de l'insulte et ne cherche qu'à se venger. Or rien n'est dangereux comme un employé ou un ouvrier mécontent. Le patron en est la victime soit parce qu'il sabote le travail, soit parce qu'il fait des dénonciations, vraies ou fausses, aux administrations publiques. J'ai connu un négociant en vins de Carcassonne qui en 1920 fut condamné à un an de prison, qu'il a fait, et à plusieurs millions d'amendes, pour avoir fait une fausse déclaration d'impôts et c'est l'employé qui l'a rédigée sur ses ordres qui le dénonça. Pour éviter ces inconvénients, il faut être très bienveillant envers ses inférieurs, très poli et s'intéresser à leur bien-être et à celui de leur famille. Il faut s'en faire des amis.

Quand on veut être un chef accompli, il faut non seulement s'occuper des affaires que l'on dirige mais aussi de toutes les affaires en général pour voir si on ne pouvait pas s'occuper d'autres fructueusement. Dans la vie, les affaires vivent et meurent comme les hommes. Les affaires que j'ai créées disparaîtront un jour plus ou moins lointain. La première menacée est la Société Méridionale des Wagons-Foudres. Il faut donc que les jeunes, vous vous préoccupiez d'en créer de nouvelles sans cela vous risqueriez de ne pas avoir de situation. Tu es encore très jeune pour en créer de nouvelles mais dans une dizaine d'années, tu pourras commencer. Je crois que la meilleure voie dans les conjonctures actuelles, c'est l'agriculture. Ton oncle Raymond [Azibert] s'est lancé dans cette voie.

mai 1944

Le 20 novembre 1944

Combien d'événements graves se sont passés depuis que j'écrivais ces dernières lignes ! Tu t'es conduit comme un bon français et j'en suis très content. N'oublie jamais que les Allemands sont nos ennemis héréditaires. Tacite écrivait, il y a deux mille ans, que c'était une race de proie, et ils n'ont pas changé. Ils ne changeront jamais car ils ne connaissent que la

loi du plus fort ! Il ne faut pas cependant méconnaître leur valeur. Ils sont plus travailleurs et plus tenaces que les Français. La France ferait bien de les imiter.

ORIENTATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

Dans le cadre de cette bibliographie volontairement restreinte au xx^e s., nous ne reprenons pas la plupart des publications spécifiques citées en note de bas de page pour expliciter le texte de Prosper Capelle. En raison de l'étendue des domaines pris en considération, nous nous limitons à quelques références, les plus significatives et les plus récentes. Nous renvoyons le lecteur à nos ouvrages antérieurs pour des bibliographies plus fournies sur l'agriculture, la vie politique ou l'industrie. Sauf indications contraires, le lieu d'édition est Paris.

Textes de Prosper Capelle

Rapport sur la situation économique du département de l'Aude pour l'année 1898 [pour le Crédit Foncier de France], document manuscrit, [1899], 51 feuillets (Archives privées).

Rapport sur le contingentement des vins [document perdu dont on possède un solide aperçu : H. de GUILLEBERT DES ESSARS, « Le contingentement des vins. Analyse du rapport de M. Capelle », *Société Centrale d'Agriculture de l'Aude*, n° 69, 31 août 1925, p. 363-369].

« Commerce et industrie de l'Aude », (avec Marcel BLANCHARD et *alii*), in *Atlas de géographie économique du département de l'Aude*, Paris, 1928, p. 105-114.

Conseil d'administration de la Caisse départementale des Assurances Sociales de l'Aude, séance du 18 août 1932, Rapport de M. Capelle, président, 32 p.

Ce qu'il faudra faire dans nos diverses affaires quand j'aurai disparu, document manuscrit, 1935, 30 feuillets (Archives privées).

Discours de Monsieur Capelle, président de la Chambre de Commerce de Carcassonne, à l'inauguration du buste de J. Estrade à Puyvalador, 9 juillet 1938 (Archives privées).

[Testament économique], document manuscrit, 1943-1944, 141 feuillets (Archives privées).

Ouvrages et articles

1 Ouvrages et articles généraux

Sur l'autobiographie et les témoignages en histoire économique

- BERTHOLET (Denis), *Les Français par eux-mêmes 1815-1885*, Olivier Orban, 1991, 360 p.
- BONIN (Hubert), « La biographie peut-elle jouer un rôle en histoire économique contemporaine », *Problèmes de la Biographie*, Actes du Colloque, Sorbonne, 3-4 mai 1985, p. 167-190.
- GALFANO (Georges), « Les carnets d'Edmond Sourbieu (Chronique carcassonnaise 1896-1920) », *Mémoires de l'Académie des Arts et Sciences de Carcassonne*, 5^e série, t. IV, années 1991-1992, p. 142-169.
- GIRAULT (René), « Pour un portrait nouveau de l'homme d'affaires français vers 1914 », *Revue d'Histoire Moderne et contemporaine*, juillet-septembre 1969, p. 329-349.
- Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine, *Prosopographie des élites françaises : XVI^e-XX^e siècle. Guide de Recherche*, C.N.R.S., 1980, 178 p.
- JOLY (Hervé), (introduction, choix des extraits et annotation par), *Auguste Isaac, Journal d'un notable lyonnais 1906-1933*, Lyon, Éditions BGA Permezel, 2002, 600 p.
- PICKETTY (Guillaume), « La biographie comme genre historique ? étude de cas », *Vingtième Siècle*, juillet-septembre 1999, p. 119-126.
- TERRIER (Didier), « Conjoncture vécue, conjoncture perçue : le carnet de bord d'un fabricant lillois au temps de la « grande dépression » 1879-1891 », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, t. 54, n° 1, janvier 2007, p. 223-241.

Guides, annuaires et dictionnaires biographiques

- Annuaire Desfossés, Notices sur les valeurs traitées à la Bourse de Paris et dans les Bourses de Province*, SEF, 1957 à 1960.
- Association amicale des anciens élèves de l'École Centrale des arts et manufactures, *Annuaire 1939. Promotions de 1865 à 1938*, 1939, 1133 p.
- CAZALS (Rémy), FABRE (Daniel) (dir.), *Les Audois. Dictionnaire biographique*, 1990, 347 p.
- CLERC (Pierre) (dir.), *Dictionnaire de biographie héraultaise des origines à nos jours*, Montpellier, Les Nouvelles Presses du Languedoc Éditeur, 2006, 1967 p.

- COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE PRÈS LA BOURSE DE PARIS, *Annuaire des valeurs admises à la cote officielle de la Bourse de Paris, année 1912*, 2427 p.
- Dictionnaire biographique de l'Hérault*, Les dictionnaires départementaux, Librairie E. Flammarion, s. d., [1904], 1034 p.
- FOURIÉ (Jean), *Essai de nomenclature générale des audois célèbres*, Espérasa, Imprimerie J. Bardou, 217 p.
- GERVAIS (Charles), *Indicateur des Vignobles Méridionaux*, 1^{re} édition, 1898, 2^e édition, 1903, 1308 p.
- GUIDES MÉRIDIONAUX, *administratif, commercial, industriel, historique et artistique*, Montpellier, Éditions de 1900 à 1914.
- JOLLY (Jean), (dir.), *Dictionnaire des Parlementaires français. Notices biographiques sur les ministres, députés et sénateurs français de 1889 à 1940*, PUF, VIII tomes, 1960-1977, 3236 p.
- MAITRON (Jean), (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, Les éditions ouvrières, 45 tomes, 1964-2005.
- PREVOST (M.), D'AMAT (ROMAN) ET ALII (dir.), *Dictionnaire de Biographie Française*, Librairie Letouzey et Ané, XIX tomes, 1933-2001.
- Société amicale de secours des anciens élèves et Société des amis de l'École Polytechnique, *Annuaire des anciens élèves de l'École Polytechnique 1949. Promotions de 1872 à 1946*, Gauthier-Villars, 1949, 442 p.
- Who's who in France. Qui est qui en France. Dictionnaire biographique*, Éditions J. Lafitte, depuis 1953, 29 éditions.
- X^e RÉGION ÉCONOMIQUE, *Le guide professionnel Bas Languedoc Roussillon*, Éditions À l'Étoile, 1948, 1049 p.

Sur la mise en place des Assurances sociales

- ANTONELLI (Etienne), *Trente trois ans de la Sécurité sociale en France*, Montpellier, Imprimerie J. Reschly, 1963, 274 p.
- GUILLAUME (Pierre), « L'assurance maladie-maternité-invalidité-décès dans les années Trente » in LAROQUE (Michel), (dir.), *Contribution à l'histoire financière de la Sécurité sociale*, Comité d'Histoire de la Sécurité sociale, 1999, p. 243-271.
- HESSE (Philippe-Jean), LE CROM (Jean-Pierre) (dir.), *La protection sociale sous le régime de Vichy*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2001, 377 p.

- LECLERC (Pierre), *La Sécurité sociale. Son histoire à travers les textes. Tome II 1870-1945*, Comité d'histoire de la sécurité sociale, 1978, notamment chapitre IX : « La loi sur les assurances sociales », p. 277-376, chapitre XI : « Le développement des assurances sociales de 1930 jusqu'au décret-loi du 28 octobre 1935 », p. 435-555 et chapitre XIII : « Les assurances sociales de 1935 à 1940 », p. 593-635.
- PRACA (Edwige), « Brève chronologie de la mutualité et des assurances sociales obligatoires en Languedoc-Roussillon » in ESCUDIER (Jean-Louis), (dir.), *Pour une histoire de la protection sociale en Languedoc-Roussillon*, Comité d'Histoire de la Sécurité sociale, 2006, p. 18-39.
- PRACA (Edwige), *Les sociétés de secours mutuels et leur union dans les Pyrénées-Orientales (XIX^e-XX^e siècles)*, Perpignan, Les Trabucaires, 2000, 348 p.
- SALY (Pierre), *Les avoirs de capitalisation des assurances sociales et le Plan Marquet* », Colloque sur l'Histoire de la Sécurité sociale, Actes du 114^e Congrès national des sociétés savantes, 1990, p. 241-263.

Sur l'espace économique national et international

- BARJOT (Dominique) (dir.), *Vues nouvelles sur les cartels internationaux, 1880-1980. Leur place dans l'histoire du développement des affaires et de l'ordre économique international*, Centre de recherches quantitatives, Université de Caen-C.N.R.S., Cormelles, Éditions du Lys, 1994, 394 p.
- BERGERON (Louis), (présenté par), *Les capitalistes en France (1780-1914)*, choix de textes, Gallimard, 1978, 233 p.
- CARON (François), « Innovation et industrialisation » in MARSEILLE (Jacques) (dir.), *L'industrialisation de l'Europe occidentale (1880-1970)*, Association pour le développement de l'histoire économique, 1998, p. 99-127 p.
- CARON (François), *Les deux révolutions industrielles du XX^e siècle*, Albin Michel, 1997, 525 p.
- CHADEAU (Emmanuel), *L'économie du risque. Les entrepreneurs 1850-1980*, Olivier Orban, 1988, 327 p.
- DAUMAS (Jean-Claude) (dir.), *Le capitalisme familial : logiques et trajectoires*, Actes de la journée d'études de Besançon du 17 janvier 2002, Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 2003, 252 p.
- DIEBOLT (Claude), ESCUDIER (Jean-Louis) (dir.), *La croissance économique dans le long terme. Formes historiques et Prospective*, L'Harmattan, 2002, 347 p.

- ESCUDIER (Jean-Louis), *Edmond Bartissol 1841-1916. Du canal de Suez à la bouteille d'apéritif*, C.N.R.S. Éditions, 2000, 312 p.
- JOLY (Hervé), « Le capitalisme familial dans les entreprises moyennes : un déclin réversible », *Entreprises et histoire*, décembre 2001, n° 28, p. 64-76.
- MARLIO (Louis), « Les ententes industrielles », *La Revue de Paris*, février 1930, p. 823-852.
- MARSEILLE (Jacques) (dir.), *Créateurs et créations d'entreprises de la Révolution industrielle à nos jours*, Association pour le développement de l'histoire économique, 2000, 751 p.
- LEVY-LEBOYER (Maurice) (dir.), *Histoire de la France industrielle*, Larousse, 1996, 550 p.
- RICHARD (Guy), *Le monde des affaires en Europe de 1815 à 1917*, Armand Colin, 2000, 223 p.
- VUILLERMOT (Catherine), *Pierre-Marie Durand et l'Énergie Industrielle. L'histoire d'un groupe électrique 1906-1945*, C.N.R.S. Éditions, 2001, 504 p.

Sur l'Économie du Languedoc-Roussillon au xx^e siècle

- AURIAC (Franck), *Système économique et espace. Le vignoble languedocien*, *Economica*, 1983, 210 p.
- AURIOL (Vincent), (introduction par) *La vie économique d'une région française Toulouse-Montpellier Pyrénées-Languedoc-Roussillon*, Toulouse, Agence Havas, 1947, 275 p.
- BERGER (Alain), MAUREL (Frédéric), *La viticulture et l'économie du Languedoc du xviii^e siècle à nos jours*, Montpellier, Les Éditions du Faubourg, 1980, 211 p.
- BERGER (Alain), ROUZIER (Jacques), *Vivre et produire en Languedoc-Roussillon*, Toulouse, Privat, 1981, 250 p.
- CONUS (Marie-France), *Cycles longs et transformations structurelles. Application à l'industrie houillère des Cévennes (1810-1987)*, thèse doctorat Sciences économiques, Université Montpellier I, 1992, 472 p. + annexes, 122 p.
- DUGRAND (Raymond), *Villes et campagnes en Bas-Languedoc. Le réseau urbain du Bas-Languedoc méditerranéen*, Presses Universitaires de France, 1963, 638 p.
- ESCUDIER (Jean-Louis), *La structure financière régionale : le cas du Languedoc-Roussillon*, thèse de doctorat de 3^e cycle, option Économie Agricole et Rurale, Université de Montpellier I, octobre 1981, 506 p.

- ESCUDIER (Jean-Louis), « Un processus de concentration industrielle : les entreprises de production et de distribution d'électricité en Languedoc-Roussillon (1895-1945) », in CASTANER (Esteban), MARTY (Nicolas) (dir.), *Histoire et patrimoine de la société industrielle en Méditerranée occidentale : les enjeux de la recherche et de la conservation*, Presses Universitaires de Perpignan, 2007, p. 39-68.
- NOËL (Michel), *L'homme et la forêt en Languedoc-Roussillon. Histoire et économie des espaces boisés*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, 1996, 264-XI p.
- SAUMADE (Gérard), Les cadres des entreprises industrielles et la croissance régionale, *Revue de l'Économie Méridionale*, avril-juin 1962, p. 123-140.
- SOULIER (André), *Le Languedoc pour héritage. Les paysages économiques du Bas Languedoc de la fin de l'Ancien régime aux années 1930*, Montpellier, Presses du Languedoc, 1993, 194 p.

2 Publications centrées sur les milieux bancaires et financiers

Généralités

- ALBERT (Elisabeth), « Les banques populaires de 1917 aux années 1950 » in *Les Banques en Europe de l'Ouest de 1920 à nos jours*, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1995, p. 45-57.
- ALLINNE (Jean-Pierre), *Banquiers et bâtisseurs. Un siècle de Crédit Foncier, 1852-1940*, Éditions du C.N.R.S., 340 p.
- BONIN (Hubert), *L'argent en France depuis 1880. Banquiers financiers, épargnants dans la vie économique et politique*, Masson, 1989, 293 p.
- BONIN (Hubert), *Les banques françaises de l'entre-deux-guerres (1919-1935)*, Éditions PLAGE, 2000, 3 vol. 579 p. + 584 p. + 501 p.
- BOUVIER (Jean), *Les Rothschild*, Fayard, 1967, 349 p.
- CAPMAL (Adrien), *La renaissance des banques locales et le régionalisme bancaire*, thèse doctorat en Droit, Université de Montpellier, 1921, 142 p.
- DESJARDINS (Bernard), LESCURE (Michel) et alii, *Le Crédit Lyonnais (1863-1986), la Société générale et les autres : essai d'appréciation des rapports de force (1864-1966)*, in *Le Crédit Lyonnais (1863-1986). Études historiques*, Genève, Librairie Droz, 2003, p. 725-749.

- GUESLIN (André), *Histoire des Crédits agricoles. 1. L'envol des Caisses Mutuelles : 1910-1960*, Economica, 955 p.
- GUESLIN (André), LESCURE (Michel), « Les banques publiques, parapubliques et coopératives françaises (vers 1920-1960) » in *Les Banques en Europe de l'Ouest de 1920 à nos jours*, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1995, p. 45-57.
- LESCURE (Michel), PLESSIS (Alain) (dir.), *Banques locales et banques régionales en France au XIX^e siècle*, Albin Michel, Mission historique de la Banque de France, 1999, 343 p.
- POSTEL-VINAY (Gilles), *La terre et l'argent. L'agriculture et le crédit en France du XVIII^e au début du XX^e siècle*, Collection L'évolution de l'Humanité, Albin Michel, 1998, 463 p.

En Languedoc-Roussillon

- BACQUET (Jean-Pierre), *Le système bancaire et son influence en Languedoc-Roussillon*, Mémoire de D.E.S. Économie politique, Université Montpellier I, dir. R. Badouin, 1970, 75 p.
- BARBIER (Michel), *Le comptoir de la Banque de France de Montpellier de la crise viticole à la veille de la première guerre mondiale 1900-1914*, Mémoire de maîtrise Université Paris VIII, dir. M. Margairaz, 1994, 66 p.
- CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE DE MONTPELLIER, *Bulletin du centenaire de la Caisse d'Épargne 1837-1937*, (2^e édition), 1938, 172 p.
- CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE DE SÈTE, *Centenaire de la Caisse d'Épargne de Sète 1838-1938*, 63 p.
- CHAUSSE (A.), « La Caisse régionale de Crédit agricole du Midi », *Revue d'Économie politique*, t. XX, 1906, p. 265-279.
- DELANDRE (Emmanuel), *Dessins partagés. Cent ans de Crédit agricole pour la Haute-Garonne*, Toulouse, Éditions Privat, 2000, 189 p.

3 Sur le commerce et l'industrie en Languedoc-Roussillon

Généralités

- BENOIT (G.), *Nîmes et le Gard*, Publication de la Ville de Nîmes à l'occasion du 41^e Congrès de l'association française des Sciences, 1-8 août, Nîmes, 2 vol., 1912, 384 p.
- Bulletins de la Chambre de Commerce de Béziers*, 1903 à 1940

- Bulletins de la Chambre de Commerce de Cette (Sète), 1905 à 1936*
Compte rendu des travaux de la Chambre de Commerce de Carcassonne (A.D. Aude 358 PER)
- GALTIER (Gaston), « Béziers. Étude de géographie urbaine », *Bulletin de la Société languedocienne de Géographie*, 1945, p. 47-93.
- GALTIER (Gaston), « Essai sur l'économie montpelliéraine », *Bulletin de la Société languedocienne de Géographie*, 2^e série, t. V, 1934, p. 23-42 et p. 68-92.
- GUILLAIN (Jean), FABRE (Daniel), *Histoire de Carcassonne*, 1984, Toulouse, Privat, 384 p.
- MARQUIÉ (Claude), *De la Chambre de Commerce de Carcassonne à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Carcassonne-Limoux-Castelnaudary 1802-2002*, C.C.I. Carcassonne, 2002, notamment, p. 97-98.
- OLLIVIER (Philippe), *Sagas industrielles en Languedoc-Roussillon*, Villevayrac, Le Papillon Rouge, 2007, 139 p.
- PRACA (Edwige), « Les Pams, une notable famille de commençants roussillonnais, XVIII^e-XX^e siècles », *La Clau*, n^o 1, 1998, p. 63-93.
- RAMES (Anne-Marie), *Milieus dirigeants et intérêts locaux à Montpellier (1870-1914)*, thèse doctorat de 3^e cycle Histoire des Institutions, Université de Montpellier I, 1983, 424 p.
- VERLAQUE (Christian), « L'industrie dans le Languedoc-Roussillon », *Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie*, t. 5, fasc. 2, avril-juin 1971, pp. 169-263.

Sur les industries mécaniques

- GAVIGNAUD (Geneviève), « Les courroies de transmission du machinisme agricole dans la viticulture du Languedoc et du Roussillon 1880-1940 », *Actes du 4^e colloque sur le patrimoine industriel*, Beauvais, 6-8 octobre 1982, p. 92-100.
- MARQUIÉ (Claude), « Quelques industries carcassonnaises à la fin du XIX^e siècle (1880-1914) », *Bulletin de la Société d'Études Scientifiques de l'Aude*, 1984, p. 75-86.
- PRACA (Edwige), « Les établissements de Chefdebien à Prades (1884-1940) », *Conflent*, 1993-1994, n^o 186, p. 42-47, n^o 187, p. 73-82 et n^o 188, p. 43-61.
- PRACA (Edwige), SOUCHE (Madeleine), « Industrie métallurgique et protestantisme : l'exemple des hauts-fourneaux de Ria 1859-1909 », *Domi-tia* n^o 5, Université de Perpignan, octobre 2004, p. 73-107.

Sur l'industrie du soufre

- ANONYME, « L'industrie chimique », *Revue de la X^e Région, économique*, mars 1956, 40 p.
- DAUMALIN (Xavier), *Du sel au pétrole. L'industrie chimique de Marseille-Berre au XIX^e siècle*, Marseille, Paul Tacussel éditeur, 2003, 159 p.
- JULIEN (Albert), *L'industrie du soufre utilisé en viticulture depuis 1850*, Sorgues, Imprimerie de l'Ouvèze, 1998, 161 p.
- JULIEN (Albert), *Histoire des R.S.R. [Raffineries de Soufre Réunion]*, 5 avril 1898-18 novembre 1987, Sorgues, Imprimerie de l'Ouvèze, 1999, 119 p.
- LAMBERT (Olivier), *Histoire du commerce et de l'industrie de Marseille XIX^e-XX^e siècle, t. X Marseille entre tradition et modernité. Les espérances déçues (1919-1939)*, C.C.I. Marseille-Provence, 1995, p. 592-598.
- LEDoux (Charles), « Mémoire sur les mines de soufre de Sicile », *Annales des Mines*, 1875, 4^e série, t. VII, p. 1-84.

Sur le transport par wagons-foudres

- BOURDIOL (Georges), *Les transports des vins par wagons-foudres*, thèse doctorat en Droit, université de Montpellier, 1910, 123 p.
- BOUSQUET (Albert), *Essai sur la crise des transports ferroviaires en France*, thèse doctorat en Droit, université de Montpellier, 1951, 200 p.
- BOUSQUET (Louis), *La réglementation de l'emploi des wagons particuliers sur les grands réseaux français*, thèse doctorat es-sciences politiques et économiques, université de Toulouse, imprimerie Polère, 1924, 163 p.

Sur le commerce succursaliste

- BRIFFON-BORRUT (Joseline), *Étoile du Midi*, Portet-sur-Garonne, Éditions Empreinte, 2007, 218 p.
- GILLE (Pierre), *Le rôle de la grande distribution dans la filière vinicole française*, thèse de doctorat de 3^e cycle Économie agricole et rurale, Université de Montpellier I, 1991, 384 p.
- MOUTON (Michel), *Connaissance de l'appareil commercial du Languedoc-Roussillon. Les structures du commerce de détail montpelliérain en 1967*, thèse de doctorat en Sciences économiques, Université de Montpellier, 1968, 151 p.

- TIMSIT (Marcel), « L'évolution récente de l'activité et de l'emploi », *Revue géographique des Pyrénées*, t. 39, fasc. 3, septembre 1968, p. 323-338.
- TIMSIT (Marcel), « Sur l'attraction urbaine. Méthodes et résultats d'une enquête sur les zones d'influence des centres de commerce alimentaire dans l'Aude », *Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie*, 2^e série, t. XXXV, fasc. 2, avril-juin 1964, p. 157-179.
- TISSEAU (Marie), Les entreprises de détail à succursales multiples, Mémoire de D.E.S. de Droit Privé, Centre de Droit de l'Entreprise, 1973, 102 p.
- VIGNY (Jacques), *Petits commerces et grandes surfaces : la concurrence*, Sociologie, Grenoble, 1978, 132 p.

Sur l'industrie hydroélectrique

- ALLAUX (Henri) ; *De la Lumière et des hommes en pays d'Aude*, préface de R. Cazals, Carcassonne, Imprimerie Castel, 1991, 254 p.
- BABONNEAU (Lucien), « Joachim Estrade (1857-1936) », *Bulletin de la Société d'Études Scientifiques de l'Aude*, tome 53, 1952, p. 41-47.
- BOURNEAU (Christophe), *Modernisation et territoire. L'électrification du Grand Sud-Ouest de la fin du XIX^e siècle à 1946*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, Recherches et travaux d'histoire sur le Sud-Ouest de la France, XII, 1997, 736 p.
- ESCUDIER (Jean-Louis), « Stratégie territoriale et mobilisation des capitaux : la Société Méridionale de Transport de Force de 1890 à 1930 », in BARJOT (Dominique), CŒURÉ (Sophie), MORSEL (Henri), (dir.), *Stratégies, gestion, management. Les compagnies électriques et leurs patrons 1895-1945*, AFHE, 2001, p. 219-234.
- ESCUDIER (Jean-Louis), « Analyse de la stratégie économique et financière de la Société Méridionale de Transport de Force 1890-1945 », *Bulletin de la Société d'Études Scientifique de l'Aude*, t. CII, 2002, p. 119-128.
- ESCUDIER (Jean-Louis), « Industrialisation et capital financier. Application aux entreprises de production et de distribution d'électricité en Languedoc-Roussillon (1890-1940) », in TISSIER (Jean-Louis) (dir.), *Paysages, territoires et aménagements dans le Sud de la France*, Actes du 126^e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Université Toulouse le Mirail, C.T.H.S. Éditions, 2004, p. 189-205 (édition électronique).
- JAULERRY (Gérard), *L'électrification de la région pyrénéenne*, thèse Doctorat en Droit, Faculté de Droit, Université de Paris, 1933.

SANYAS (Louis), « L'industrie électrique dans les Pyrénées-Orientales », *Annales de la Fédération Pyrénéenne d'Économie Montagnarde*, v. VIII, 1938, p. 225-239.

SARDA (Claire), *L'électrification des Pyrénées-Orientales 1880-1946*, mémoire de Maîtrise d'Histoire, direction F. Caron, Université Paris IV, 1984, 266 p.

Sur l'exploitation minière en Montagne noire

CAPÉRA (Jean-Claude), « Recherches minières en Cabardès à la fin du XIX^e siècle », *Bulletin de la Société d'Études Scientifiques de l'Aude*, t. LXXXVI, 1986, p. 117-126.

DAVID (André), *La Montagne Noire (Aude, Hérault et Tarn). Essai de monographie géographique*, 1925, Société d'études scientifiques de l'Aude, Carcassonne, L. Bonnafous Imprimeur, 1925, 226 p. + 6 planches.

ESCUDIER (Jean-Louis), « Espoirs et réalité de l'exploitation charbonnière dans le département de l'Aude : 1678-1952 », *Annales du Midi*, t. 103, n^o 194, avril-juin 1991, p. 191-214.

ESPARSEIL (Raymond), « Sur la métallogénie dans la Montagne Noire », *Bulletin de la Société d'Études Scientifiques de l'Aude*, t. LIV, 1954, p. 60-79.

ESPARSEIL (Marius), « Régime minéral du département de l'Aude », *Bulletin de la Société d'Études Scientifiques de l'Aude*, 1897, t. XIV, p. 143-162.

MARQUIÉ (Claude), « La région nord-carcassonnaise. Étude géographique », *Bulletin de la Société d'Études Scientifiques de l'Aude*, t. XCI, 1991, p. 45-76.

MARQUIÉ (Claude), « Vigne et industrie : Carcassonne dans la seconde moitié du XIX^e siècle », in *La vigne et la civilisation du vin en pays languedocien et catalan*, 1984, p. 85-87.

Sur l'activité portuaire à Sète et Port-la Nouvelle au XX^e siècle

CAZALET (Jean-Louis), « Cette : port exportateur des vins du Languedoc », *Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie*, t. 45, 1922, p. 43-75.

CHAPMAN (John), « Port-La-Nouvelle. Les caractéristiques et l'activité d'un port audois », *Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie*, t. 13, fasc. 3-4, juillet-décembre 1979, p. I-IX.

- DERMIGNY (Louis), « Esquisse de l'histoire d'un port » in ARRAUT (Pierre) (présentation par) *Sète*, Société d'Édition et d'impression de la Méditerranée, 1967 ; n. p.
- EMBRY (Jean-Claude), *Port-la-Nouvelle. La ville et les hommes*, Portet-sur-Garonne, Loubatières, 2003, 475 p.
- ESCARGUEL (Marguerite), *Sète 1950*, thèse doctorat en Droit, Université de Montpellier, 203 p.
- PERRET (René), « Port-La-Nouvelle et Port-Vendres, deux ports de commerce de rang régional », in RIEUCAU (Jean), CHOLVY (Gérard), (dir.), *Le Languedoc, le Roussillon et la mer. Des origines à la fin du XX^e siècle 1960-1990*, L'Harmattan, t. 2, 1992, p. 199-216.
- RIECAU (Jean), (dir.), *Les gens de mer. Sète en Languedoc*, L'Harmattan, 1990, 320 p.
- SAGNES (Jean), (dir.), *Histoire de Sète*, 1987, Toulouse, Privat, 336 p.
- VERLAQUE (Christian), « Évolution et perspectives des communes du littoral de la Région Languedoc-Roussillon », *Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie*, 1965, p. 403-494.
- VERLAQUE (Christian), « Sète pôle industriel pour la région Languedoc-Roussillon » in ARRAUT (Pierre) (présentation par) *Sète*, Société d'Édition et d'impression de la Méditerranée, 1967 ; n. p.
- VIVARES (L), « Le port de Cette. Ses origines, la situation économique avant et pendant la guerre 1914-1918 », *Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie*, t. XL, 1917, p. 146-157.
- WIENIN (Michel), « Naissance et vie d'un port au milieu des dunes du Languedoc Port-La-Nouvelle (Aude) », *L'archéologie industrielle en France*, n° 32, 1998, p. 39-42.
- WIENIN (Michel), *Le patrimoine industriel de l'Aude*, Images du Patrimoine, Association pour la Connaissance du Patrimoine du Languedoc-Roussillon, 1998, 95 p.

4 Sur l'économie viti-vinicole méridionale

Généralités

- CHOLVY (Gérard) (dir.), *Histoire du Languedoc de 1900 à nos jours*, Toulouse, Privat, 1980, 412 p.
- ESCUDIER (Jean-Louis), *Viticulture et politique en Languedoc. L'action d'Adolphe Turrel, ministre de la III^e République*, Montpellier, Les Presses du Languedoc, 1995, 183 p. + 8 p. illustrations.

- GAVIGNAUD-FONTAINE (Geneviève) (dir.), *Le Languedoc viticole, la Méditerranée et l'Europe au siècle dernier (xx^e)*, Montpellier, Centre d'histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries, Université Paul Valéry, 2000, 568 p.
- GAVIGNAUD-FONTAINE (Geneviève), *Vignerons. Histoire languedocienne et roussillonnaise, Recueil d'articles II.*, Montpellier, Université Paul-Valéry, Montpellier III, 2005, 263 p.
- HÉRAIL (Georges) (dir.), *Michel Flanzy pionnier de l'œnologie moderne*, Narbonne, Imprimerie de Bourg, 2004, 188 p.
- MARTIN (Philippe), « Viticulture du Languedoc : une tradition syndicale en mouvement », *Pole Sud*, n° 9, novembre 1998, p. 71-87.
- NICOLAS (Fabien) (dir.), *La grappe au poing. Les socialistes languedociens et la question viticole*, Actes de la Journée d'études du Comité Jean Jaurès de Béziers, 30 avril 2005, Nîmes, Champ social Éditions, 2007, 120 p.
- PECH (Rémy), *Entreprise viticole et capitalisme en Languedoc-Roussillon. Du phylloxéra aux crises de mévente*, Publications de l'Université de Toulouse-Le Mirail, série A, t. 27, 1975, 567 p.
- SAGNES (Jean) (dir.) *La Viticulture française aux XIX^e et XX^e siècles*, Actes du colloque national d'histoire, Béziers, 30 mai 1992, Presses du Languedoc, Ville de Béziers, 1993, 143 p.

Sur la grande propriété viticole méridionale au début du xx^e siècle

- AUGE-LARIBE (Michel), *Le problème agraire du socialisme. La viticulture industrielle du Midi de la France*, Bibliothèque socialiste internationale, Girard et Brière, 1907, 362 p.
- AUSSEL (Pierre), *Jonquières. Un grand domaine viticole languedocien (an 1000-an 2000)*, Narbonne, Histoire et Région, 2003, 366 p.
- BARBUT (Georges), « Le vignoble de l'Aude. Monographie du domaine de Jouarres », *Revue de Viticulture*, 1898, n° 229, p. 541-545, n° 230, p. 566-571, n° 231, p. 595-600, n° 233, p. 685-689, n° 235, p. 709-714.
- BERGASSE (Jean-Denis), *L'Eldorado du Vin. Les châteaux de Béziers en Languedoc*, Montpellier, Les Presses du Languedoc, 1994, 189 p.
- BOUSQUET (Louis), « Les genres de vie dans le delta du Rhône », *Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie*, t. 45, 1922, p. 5-42 et p. 179-209, t. 46, 1923, p. 86-107.
- CHABERT (François de), « L'étang de Marseillette (Aude). Historique de son assèchement et mise en valeur actuelle », *Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie*, t. 14, nos 3-4, 1980, p. 231-247.

- ESCUDIER (Jean-Louis), « Entre investissements industriels et agricoles : l'entrepreneur de travaux publics Jean-Baptiste Dauderni (1827-1886) », *Domitia*, n° 5, octobre 2004, p. 53-71.
- FERRAS (Catherine), *Architecture privée au XIX^e siècle en Bas-Languedoc occidental*, thèse doctorat de troisième cycle, Histoire de l'Art, Université Paul Valéry, Montpellier, 1987, 3 tomes, 196 + 250 + 176 p.
- GALTIER (Gaston), *Le vignoble du Languedoc méditerranéen et du Roussillon. Étude comparative d'un vignoble de masse*, Montpellier, Causse, Graille et Castelnaud Éditeurs, 1960, t. 1, 484 p.
- MANDROU (Emmanuelle), *Patrimoines et grandes familles dans le Narbonnais pendant la dernière partie du XIX^e siècle (Étude des archives de l'enregistrement de 1852 à 1894)*, thèse Doctorat en Droit, Université des Sciences sociales de Toulouse, 1998, 520 p.
- MAURIN (Yvette), « L'exploitation viticole en Biterrois : évolution et difficultés au début du XX^e siècle », *Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie*, n° 4, décembre 1986, p. 533-541
- NARBONNES (Yves), *Le domaine de Fresquet*, Narbonne, Imprimerie Caillard, 1898, 376 p.
- PECH (Rémy), « Le développement d'une grande entreprise viticole en Languedoc : l'exemple des domaines de la Compagnie des Salins du Midi (1890-1940) », *Études sur Pézenas et sa région*, V, n° 4, 1974, p. 21-35.
- PECH (Rémy), « Les structures du vignoble dans la basse et moyenne vallée de l'Hérault au début du XX^e siècle », *Pézenas Ville et campagne XIII^e-XX^e siècle*, Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, 1974, p. 391-402.
- POUGET (M.), « La formation de la grande propriété et l'évolution de la structure agraire dans le bas-biterrois », *Actes du 86^e Congrès national des sociétés savantes*, Montpellier, section de Géographie, 1963, p. 291-342.
- VIGOUROUX (Jean), *Essai sur le fonctionnement économique de quelques très grandes exploitations dans la Camargue et le Bas-Languedoc*, thèse doctorat Sciences politiques et économiques, Université de Montpellier, 1906, 156 p.

Sur le mouvement viticole de 1907

Pour un bilan historiographique et bibliographique sur le sujet, jusqu'en 1996, cf. SAGNES (Jean), PECH (Monique et Rémy), *1907 en Languedoc et en Roussillon*, Montpellier, Espace Sud Éditions, 1997, p. 221-272.

- ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'AUDE, *Vignerons en révolte. 1907 dans l'Aude*, Carcassonne, Conseil Général, 2007, 271 p.
- CARBONNEL (Manon), *1907, la révolte viticole dans les arrondissements de Carcassonne et de Limoux*, mémoire de Maîtrise d'histoire, Portet-sur-Garonne, Loubatières, 1997, 142 p.
- ESCUDIER (Jean-Louis), *Lutttes de classes dans les vignes. Ouvriers et propriétaires à Cruzy de 1900 à 1914*, Association culturelle, archéologique et paléontologique de l'Ouest Biterrois, Béziers, Atelier Graphique Société ISOC, 2003, 75 p.
- FERRAN (André), *L'État face à la révolte de 1907. Le traitement par la justice de la colère des vigneronns*, La Découverte, 2007, 179 p.
- FERRÉ (Georges), *1907. La guerre du vin, Chronique d'une désobéissance civique dans le Midi*, Loubatières, 1997, 160 p.
- FERRÉ (Georges), *Ferroul : ni Dieu, ni maître*, Portet-sur-Garonne, Loubatières, 1997, 142 p.
- LAMARQUE (Philippe), VIALA (Paul-Henri), *La révolte des vigneronns du Midi de 1907. Un témoignage photographique*, Romain Pages Éditions, Ville de Narbonne, 2007, 96 p.
- PECH (Rémy), MAURIN (Jules), *1907 Les mutins de la République. La révolte du Midi viticole*, Toulouse, Privat, 2007, 333 p.
- PINIES (Jean-Pierre), *1907 L'album de la mémoire*, Carcassonne, GARAE, Hesiodé, 2007, 165 p.
- RAYNAL (Alain), (dir.), *Midi viticole 1907-2007. Les vendanges de la colère*, Vauvert, Au diable Vauvert, 2007, 127 p.
- SAGNES (Jean), SEGUALA (Jean-Claude), *La révolte du Midi de A à Z*, Béziers, Éditions Aldacom, 2007, 192 p.
- THOMAS-RADUX (Didier), (dir.), *1907-2007 Un siècle rouge ardent*, Midi Libre, L'Indépendant, 2007, 138 p.

Sur la Confédération Générale des Vignerons

- AZIBERT (Raymond), *La Confédération Générale des Vignerons du Midi*, thèse doctorat en Droit, université de Toulouse, imprimerie Polère, 1925, 128 p.
- CAUPERT (M.), *Essai sur la Confédération Générale de Vignerons, ses origines, son organisation, son œuvre*, thèse doctorat en Droit, université de Montpellier, 1920, 118 p.

- COMBES (Daniel), « Ernest Ferroul, président-fondateur de la C.G.V.M. », *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, t. 42, 1988, p. 127-129.
- VERAN (Jules), « Nos enquêtes : La Confédération Générale des Vignerons », *Le Producteur. Revue de Culture générale appliquée*, t. VIII, n° 18, avril-mai 1922, p. 27-46.

INDEX DES PERSONNES

Cet index ne comprend que les principaux personnages évoqués par P. CAPELLE, à l'exclusion des membres de la famille.

- Abram Louis, industriel, 114
Albert Marcelin, propr. foncier, 165-168, 171
Alboize Victor, propr. foncier, 168
Amans Charles, industriel, 145
Ambry Joseph, commerçant, 122, 123
Armangué, propr. foncier, 174
Astier François, député, 195
Aubanel Jean-Louis, préfet, 170
Aybram Émile, commerçant, 123
Aybram Gabriel, commerçant, 111, 122, 123
Aynard Joseph, banquier, 62, 112, 137
Ayriivié Benjamin, industriel, 58
Ayriivié Maurice, industriel, 58
- Bacou Paul, chef de cabinet, 40, 178, 184, 185, 195
Barbaza Auguste, sénateur, 166
Barbut Georges, professeur, 197, 198, 202
Barescut Maurice de, militaire, 211
Baron Aubin, industriel, 118, 127
Barthe Édouard, député, 40
Barthou Louis, ministre, 133
Bartissol Edmond, industriel, 29, 54, 56, 64, 110, 128
Bary Jean, propr. foncier, 114, 115
- Bastardy Achille, maire, 46, 111, 187, 195, 196
Bayard Antonin, industriel, 136
Beer Myrtille, homme d'affaires, 97
Bernard Élie, propr. foncier, 175-177, 179
Bernard Maurice, ingénieur, 147
Bernardi Pierre de, géologue, 157
Berta Raymond, administrateur, 128
Berthomieu Germain, maire, 111
Bertrand Louis, industriel, 118
Billès Auguste, 112
Blanc Louis, pharmacien, 165-167
Bloch Marcel, ingénieur, 191, 194
Bolo-Pacha Paul-Marie, homme d'affaires, 180, 181
Boude Antoine, industriel, 137
Boude Frédéric, industriel, 138-140
Bouffard Auguste, professeur, 98
Bougouin Eugène, préfet, 206, 208
Bourgeois Robert, industriel, sénateur, 154
Bousgarbiès Clément, 44, 162
Bousgarbiès Jean, député, 44, 162
Brignac Georges de, propr. foncier, 183

- Brissault-Desmillet, général, 206, 207
- Brumann Léon, conseiller d'État, 134
- Burrus Maurice, industriel, sénateur, 61, 153-157
- Caillaux Joseph, ministre, 174
- Caltaux Lucien, ingénieur des mines, 152
- Capdevila Raymond, industriel, 49, 78
- Capelle Jean, 170
- Capus Joseph, ministre, 197
- Cartier Jean, industriel, 131
- Cassan Pierre, négociant, 110
- Castan André, médecin, 181
- Castel Casimir, avocat, 42, 46, 173, 174, 176, 177, 179, 184, 191
- Castel de la Reille Louis, propr. foncier, 203
- Castel Joseph, 42
- Cathala Marius, propr. foncier, 165-168, 173, 203
- Cazanave Georges, notaire, 45, 77
- Chancel Gustave, industriel, 48, 49, 51, 100, 117, 132, 133, 148
- Chancel Louis, chimiste, 48
- Clarou Charles, ingénieur, maire, 66, 203, 204
- Clemenceau Georges, ministre, 168, 170, 174
- Clergue Jean, 53
- Coll Joseph, banquier, 62
- Combéleran Gaston, commerçant, 112
- Combemale Eugène, propr. foncier, 181, 182
- Combesure Joseph, professeur, 33
- Cornac Victor, ingénieur, 55, 154
- Cornu Théophile, préfet, 186, 189
- Coste Gustave, avocat, 172
- Crozals Auguste de, propr. foncier, 174
- Crozals François-Cyprien de, propr. foncier, 48
- Cruchon-Dupeyrat Jean-Baptiste, préfet, 170
- Dalbiez Victor, ministre, 129
- Dalcy Maurice, propr. foncier, 200
- Dautresme, préfet, 167
- Desflassieux Antoine, industriel, 151, 156
- Diviès, industriel, 211
- Domerc Georges, industriel, 118, 121, 127
- Don de Cépian Maurice, rentier, 97
- Donegani Guido, industriel, 146
- Dons Jean, maire, 176
- Dorion Fernand, ingénieur, 66, 154-157
- Dornès Raymond, industriel, 154
- Drevet Charles, industriel, 51, 54, 132
- Drevet Paul, industriel, 39, 53, 54, 170
- Dujardin-Beaumetz Henri, ministre, 187
- Durand Antoine, confiseur, 44
- Durand Jean, ministre, 143, 202, 203
- Escarguel Aristide, notaire, 35, 45, 117, 120, 135, 196, 211
- Escarguel Jean, militaire, 46, 211
- Esmieu Louis, industriel, 137, 138, 145
- Esparseil Marius, ingénieur, 55
- Esparseil Raymond, architecte, 55

- Estève Louis, industriel, 118, 121, 127, 129
Estève, régisseur, 99–102, 107
Estrade Joachim, industriel, 39, 40, 49, 51, 132, 133, 212
- Faucilhon Gaston, maire, 167, 168, 172, 186
Ferroul Ernest, maire, député, 39, 165, 167–169, 173, 180, 188
Flahault Charles, professeur, 33, 205
Fournier Achille, propr. foncier, 171
Fournier François, député, 101
Frasch Herman, chimiste, 138
- Gaillard Achille, industriel, 51–53, 56, 73, 118, 120, 121, 159, 212
Gastilleur Antoine, cuisinier, 44, 161
Gastilleur Charles, administrateur, 122, 125, 161
Gastilleur Henri, 84
Gaujon Victor, médecin, 208
Gavoy, Lois entomologiste, 198
Gervais Etienne, industriel, 107
Gerviès Amédé, propr. foncier, 196
Giocanti Innocent, industriel, 106, 107
Gondinet Henri, propr. foncier, 182
Gordien Etienne, architecte, 96
Gouin Adolphe, industriel, 137, 138
Grenouillet Louis, banquier, 128
Guilhem Jacques, sénateur, 201–203
Guiraud Martin, industriel, 149
- Guyot-Dessaigne Edmond, ministre, 174
- Hérisson Albert, ingénieur agronome, 99
Hervé Raymond, médecin, 209
Höchel Hermann, industriel, 139, 140, 142
Hope Charles, industriel, 142
Hébrard, ingénieur, 156
- Julien frères, industriels, 140
- Krüger Antony, architecte, 163
- L'Espée Louis de, industriel, 152, 154, 155
L'Horre et Buire, 159
Laborde, industriel, 117
Ladousse Gaston, industriel, 149
Laffon Émile, administrateur, 51
Lafont Auguste, administrateur, 77, 123, 125
Lannes de Montebello, militaire, 134
Laurens-Castelet Olivier de, député, 63
Lempereur Jules et Louis, industriels, 148
Lombard Émile, industriel, 137–140
Louche Charles, banquier, 62
- Mahul Jacques, 153, 213
Malavialle Léon, député, 187, 188
Malric Henri, propr. foncier, 191
Marrano, industriel, 145
Marres Paul, géographe, 43
Marty François, industriel, 46, 47
Marès Henri, professeur, 47
Meyer Albert, ingénieur chimiste, 146

- Meyer Jean, négociant, 110
 Michel Georges, ingénieur, 106
 Miramont, industriel, 124
 Mitjaville Dominique, industriel,
 72, 73, 119
 Montès Prosper, banquier, 62
 Moreau Léon, ingénieur agronome,
 197
 Morély Gaston, ingénieur, 212
 Morini-Comby Jean, juriste, 43
 Moutard-Martin Henri, propr. fon-
 cier, 39, 203
- Nogué Osmin, avocat, 187
- Ourmet Auguste, épiciier en gros,
 122, 123
 Ourmet Jean, 78
 Oustric Antoine, industriel, 53
- Palazy Antoine, propr. foncier, 57
 Pams Jules, ministre, 168, 178
 Parazols Hippolyte, industriel, 47
 Parazols Paul, industriel, 47, 51,
 136, 137, 158, 163
 Pastre Jules, propr. foncier, 59, 181
 Paszkowski Henri, ingénieur, 145
 Pendariès Joseph, avocat, 188, 211
 Pépin de Bonnerive Maurice, indus-
 triel, 78
 Peyron Élie, propr. foncier, 108,
 109, 172
 Planchat, agent d'affaires, 151, 152,
 157
 Pullès Auguste, 46, 78, 82
 Pullès Henri, 55
- Raynaud Émile, maire, 203
 Rayssac Louis, avocat, 172, 177,
 179
 Renard Edouard, préfet, 124, 190,
 205
- Richard Claude, industriel, 147
 Richter Frantz, 73
 Riquet Henri, distillateur, 121, 122
 Rivals Jules, député, 187
 Rives Charles, propr. foncier, 202
 Robert Jules, industriel, 128
 Rouart Eugène, conseiller géné-
 ral, 178
 Roubaud Eugène, conseiller géné-
 ral, 212
 Roubaud Marcel, industriel, 137,
 139-142, 145, 146
 Rougé François, fonctionnaire, 208
 Rouquairol, distillateur, 201
 Roux Eugène, fonctionnaire, 144
 Ruau Joseph, ministre, 185
 Rudelle Antoine, employé, 186,
 188
- Sabatier Paul, professeur, 148
 Sabatier Théodore, professeur, 148
 Sambucy André, propr. foncier,
 178
 Sambucy Joseph de, propr. fon-
 cier, 114, 115
 Sanderens Jean-Baptiste, prêtre,
 chimiste, 148
 Sarcos Osmin, pharmacien, 166,
 186
 Sarraut Albert, ministre, 40, 51,
 184, 185, 188, 189
 Sarraut Maurice, sénateur, 40, 51,
 184
 Satgé Robert, propr. foncier, 205,
 206
 Sauzède Joseph de, propr. fon-
 cier, 167
 Sauzède Jules, député, 95, 185,
 186
 Schwartz, 61
 Sémichon Lucien, œnologue, 189,
 190

- Sempé Jean, médecin, 186, 188
Senty, médecin, 165–167
Snider Clarence, industriel, 141
Sourbieu Edmond, rentier, 34
Sourdon Eugène, propr. foncier,
110
Stadieu Charles de, négociant, 47
Suberville Léon, industriel, 186

Tarting Ludovic, industriel, 158
Théron Ferdinand, député, 188
Tomey Albert, maire, 183
Turrel Adolphe, ministre, 29, 53,
182
Tuzet H., agent commercial, 190,
191, 193, 194

Van Cabeke Eugène, industriel,
148
Vassas Léon, architecte, 96, 120
Vidal Edmond, négociant, 189
Vié-Anduze Jules, 49
Vinet Émile, ingénieur agronome,
197
Violet Lambert, industriel, 128
Vitou Julius, régisseur, 107

INDEX DES SOCIÉTÉS

- Arsenicate Swift, 147
Association Française pour l'Achat
des Soufres bruts, 139
- Banque Commerciale de l'Aude,
62
Banque Coste, Saurel et Cie, 62
Banque de France, 41, 60, 171
Banque du Midi, 62
Banque Nationale de Crédit, 41,
62, 63
Banque Populaire de Carcassonne,
64
Buisson, Helle and Gas Méthane,
149
- Cie (ou Sté) des Vignobles du Midi,
99, 178
Cie Bordelaise de Produits Chi-
miques, 139, 144
Cie Cettoise de Produits Chimiques,
148
Cie des Chemins de Fer de Paris
à Orléans, 190, 191
Cie des Chemins de Fer du Midi,
64, 132, 133, 201, 214
Cie des Chemins de fer du Nord
de l'Espagne, 121, 159
Cie des eaux minérales et ther-
males de La Fou, 112
Cie des Eaux minérales et ther-
males de Rennes-les-Bains,
161
- Cie des Salins du Midi, 106–108
Cie des wagons réservoirs, 119
Cie Européenne de Traitement des
minerais, 146, 160
Cie Immobilière et Industrielle du
Midi, 36, 41, 45, 82, 84,
108, 111, 112, 114
Cie Industrielle et Agricole du Midi,
105, 106
Cie Pyrénéenne des Talcs, 83, 158
Cie Transatlantique, 127
Comptoir d'Escompte de Carcas-
sonne, 62, 64, 119, 128
Comptoir Industriel et Commer-
cial du Midi, 105, 120
Crédit Foncier de France, 63, 93,
95–97, 100, 109, 110, 117,
207, 211
Crédit Lyonnais, 63, 189
- Docks Biterrois d'Alimentation,
58
Docks de Carcassonne, 79, 120
Docks de Cette, 121
Docks de Grenelle, 130
Docks de l'Estagnol, 42
Docks de Pantin, 130
Docks Méridionaux, 58
- Eaux et Égouts de Montpellier,
163
Établissements B. Pons, 145

- Établissements Bartissol, 37, 42, 43, 55, 60, 68, 69, 108, 130, 147
- Établissements Gaillard, 52, 53
- Établissements Goulet Turpin, 69
- Établissements Louis Estève, 118
- Établissements Mary, 148
- Établissements Mitjaville, 119
- Établissements Nicolas, 130
- Établissements Van Cabeke, 148
- Fonderies Guiraud Jeune, 149, 155
- Forges et aciéries de Huta-Bankowa, 157
- Fraser et Chalmers Ltd, 155
- Glaces et Produits chimiques Saint-Gobain, 106–108, 147
- Kuhlmann, 147
- L'Abeille d'Or, 124
- L'Air Liquide, 132
- L'Économique de Rennes, 69
- L'Épargne de Toulouse, 59
- L'Étoile du Midi, 29, 37, 41–46, 49, 55, 58–61, 63, 67–69, 71, 72, 77–79, 108, 111, 120, 122, 123, 125, 126, 213, 215
- La Ruche du Midi, 59
- La Ruche Méridionale, 59, 69
- Le Coquelicot, 123
- Les Comptoirs Modernes, 69
- Les fils de l'Empereur et de Lamoureux, 148
- Les Produits Alimentaires du Languedoc, 124, 125
- Les Produits Chimiques Marseille-l'Estaque, 137
- Mines d'argent de la Caunette (Aude), 147, 156
- Mines de l'Orbiel, 156
- Paridoc, 69
- Parlier et Krüger, 79
- Raffineries de Soufre Marty et Parazols, 41, 46–48, 54, 58, 60, 61, 68, 69, 82, 83, 85, 108, 136, 141, 144, 158, 160, 195, 196
- Raffineries de Soufre Réunion, 58, 68, 137–139, 144, 146, 166
- Raffineries Internationales de Soufre, 138–140, 142, 145, 146
- Raffineries Julien, 139
- Rennes Thermal, 162
- Sté À La Vierge, 37, 125
- Sté anonyme de Bêteille, 51
- Sté biterroise de Force et Lumière, 52
- Sté Bordelaise de Crédit Industriel et Commercial, 62
- Sté Continentale des Raffineries de Soufre, 145
- Sté d'Alimentation de Provence, 49
- Sté d'Electro-Motoculture, 85
- Sté d'Exploitations Agricoles, 116
- Sté des Forces Motrices de l'Agout, 52, 53
- Sté des Magasins du Casino Saint Étienne, 58
- Sté des Mines de l'Aude, 151
- Sté des Mines de Villardonnell, 152, 153
- Sté des mines et carrières de Flamanville, 151
- Sté des Mines et Usines de Salsigne, 153
- Sté des talcs de Luzenac, 68

- Sté des Vins de Banyuls Naturels,
41, 46, 55, 62, 79, 84, 108,
128–130
- Sté des Wagons Foudres de Béziers,
52, 118
- Sté du Byrrh, 128
- Sté du Graphite français, 147
- Sté Forestière de Reboisement des
Montagnes, 204
- Sté Générale, 61, 63
- Sté Générale Commerciale, 148
- Sté Générale d'Électricité, 61
- Sté générale de transport des liquides,
119
- Sté Hydroélectrique Roussillon-
naise, 54
- Sté Industrielle des Barytes, 160
- Sté languedocienne d'importation
de Soufre, 144, 145
- Sté Méridionale d'Affrètements,
54
- Sté Méridionale d'Électricité, 50
- Sté Méridionale de Transport de
Force, 39, 45, 50, 53, 85,
117, 118, 132, 133, 135,
155, 170, 213, 215
- Sté Méridionale des Soufres, 145
- Sté Méridionale des Wagons-Foudres,
42, 43, 46, 54, 65, 79, 80,
108, 117, 120, 122, 166,
214–216
- Sté Minière et Industrielle de Vil-
lardonnell, 55, 151, 152
- Sté Montecatini, 57, 146
- Sté Thermale de l'Aude, 54, 55
- Sud-Électrique, 57
- Tramways de Bayonne à Biarritz,
131
- Union de l'Industrie et du Com-
merce, 59
- Union Économique de l'Aude, 191
- Union Sulphur Cy, 138, 139, 141,
142
- Verdet J. J. Mollerat, 136
- Vetter fils, 205

INDEX DES INSTITUTIONS

- Association Forestière de l'Aude,
67, 204
- Association française des raffineurs
et tritrateurs de soufre,
144
- Association mutuelle des vins du
Midi, 57
- Caisse Départementale d'Assurances
Sociales, 208
- Caisse Régionale d'Assurance Mala-
die Languedoc-Roussillon,
210
- Caisse Régionale de Crédit Agri-
cole de Carcassonne, 185
- Caisse Régionale de Crédit Agri-
cole de l'Aude, 66, 70,
115, 194, 198–200, 204
- Caisse Régionale de Crédit Agri-
cole du Midi, 195
- Chambre d'Agriculture de l'Aude,
39, 202
- Chambre de Commerce de Béziers,
53
- Chambre de Commerce de Car-
cassonne, 38, 39, 44, 54,
112, 170, 189
- Chambre de Commerce de Mont-
pellier, 49
- Chambre de Commerce de Paris,
127
- Chambre de Commerce de Sète,
121
- Chambre de Commerce française
de Bruxelles, 192
- Comité des Forges, 56
- Confédération des Vignerons du
Sud-Est, 178
- Confédération des Vignerons du
Sud-Ouest, 178, 179
- Confédération générale agricole
des produits purs, 180
- Confédération générale des vigne-
rons, 38, 40, 43, 57, 58,
66, 70, 73, 121, 171–174,
176–179, 181–184, 189, 191,
192, 194, 196, 200, 209
- Corsorzio Obbligatorio per l'In-
dustria Zolfiféria Siciliana,
141
- Crédit Mutuel Agricole de Tou-
louse, 63
- Fédération des Associations viti-
coles de France, 179
- Fédération des syndicats viticoles
de la Champagne, 180
- Jeunesses Laïques Roussillonnaises,
86
- Mutualité des Pyrénées-Orientales,
87
- Office départemental agricole de
l'Aude, 201, 204

- Office des Statistiques, 56
Office du Vin, 53
Office régional de l'Énergie Élec-
trique, 53
- Sté centrale d'agriculture de l'Aude,
190, 191, 198
Sté d'études scientifiques de l'Aude,
34
Syndicat de la Raffinerie de soufre
française, 138, 145
Syndicat des Vignerons de Car-
cassonne, 115, 186, 198,
204
Syndicat des Vignerons de Carcassonne-
Limoux, 67
- X^e Région Économique, 53, 59

TABLE DES MATIÈRES

Lionel DUMOND, <i>Avant-propos</i>	11
Introduction et présentation par Jean-Louis Escudier	23
1 Un imprévisible destin ?	29
1.1 Ascendance et formation personnelle	30
1.2 L'efficacité dans la discrétion	35
2 La constitution d'un groupe industriel familial	41
2.1 La parentèle au centre de toutes les affaires	42
2.2 De l'habileté à activer de multiples réseaux	45
2.3 D'une philosophie économique et de ses paradoxes	55
3 Forces et limites du « système Capelle »	60
3.1 Une approche très prudente du milieu bancaire	60
3.2 La primauté des relations humaines	65
3.3 Une succession sans dynastie	68
Le groupe Capelle, exception ou expression d'un contre-modèle ?	71
Ce qu'il faudra faire dans nos diverses affaires quand j'aurai disparu, Prosper Capelle (manuscrit de 1935)	75
Étoile du Midi	77
Société Méridionale de Wagons-Foudres	78
Marty-Parazols	81
Talcs	83
Banyuls	84
Compagnie immobilière	84
La Fou	86

Le « testament économique » de Prosper Capelle (manuscrit non titré, daté de 1943-1944)	89
L'enfance — la jeunesse	91
I. — Affaires agricoles et immobilières	95
Mon entrée au Crédit Foncier	95
Champ de tir et champ de manœuvres de Carcassonne	95
Hôtel des Postes de Carcassonne	96
La Piboule	97
La Camargue	98
Maguelone, le Sauvage et le Grand-Radeau	103
Projet de salins	106
Autres affaires agricoles	109
Forêt de Nyer à Sahorre (Pyrénées-Orientales)	111
La Compagnie Immobilière et Industrielle du Midi	111
La Fou [à Saint-Paul-de-Fenouillet (Pyrénées-Orientales)]	112
[Fonces Grives]	114
Domaine Giret	115
Achat de maisons	116
II. — Affaires commerciales	117
[Société Méridionale de Wagons-Foudres]	117
Affaire Mitjaville	119
Docks de Carcassonne et de Sète	120
Wagons Foudres espagnols et bateaux citernes	121
Étoile du Midi	122
Affaires accessoires de l'Étoile du Midi : le Coquelicot et l'Abeille d'Or	123
La Fabrique de pâtes alimentaires du Languedoc, à Nîmes	124
La Vierge	125
Magasins d'alimentation en Espagne et en Algérie	126
Affaire Duchan	126
Transports frigorifiques de viande	126
Vins de Banyuls	128
Établissements Bartissol	129
III. — Affaires industrielles	131
Laruns	131
Verdet Mollerat	136
Soufres Marty et Parazolés	136
[Au cœur d'une entente sulfureuse]	137

[Témoïn à charge]	141
[L'office départemental des produits chimiques agricoles]	143
[Le cartel du soufre, source de profits]	144
Usine d'arsenic	146
Autres affaires	148
Affaire Guiraud	149
 IV. — Affaires minières	 151
Mines de Villardonnell	151
Société Minière et Industrielle de Villardonnell	153
Compagnie Pyrénéenne des Talcs	157
Lorca	159
Mines de fer de Sahorre	159
Barytes d'Auriac, de Clermont-l'Hérault et d'Arrens (Hautes-Pyrénées)	159
 V. — Affaires d'eaux	 161
Capvern	161
Rennes-les-Bains	161
Eaux du Lez	162
 VI. — Affaires d'intérêt général	 165
[Le mouvement de révolte des vigneronns en 1907]	165
[La création de la Confédération Générale des Vigneronns]	171
[La mise en place du service de la répression des fraudes]	174
Les autres Confédérations de Vigneronns	178
[La triste aventure de Bolo-Pacha]	180
[Rififi au Syndicat des Vigneronns]	181
[Dans les coulisses de la politique 1907-1910]	185
[Expositions vinicoles de Carcassonne]	189
Exposition de Bruxelles	190
Caisse Régionale de Crédit Agricole	194
Station d'Essais Agricoles	197
Distilleries et Caves coopératives	198
Office Agricole de l'Aude	201
Premières élections à la Chambre d'Agriculture de l'Aude	202
Association Forestière de l'Aude	204
Caisse Départementale d'Assurances Sociales de l'Aude	208

Réflexions	211
De la connaissance des hommes	211
Du caractère des femmes	212
Des procès	213
Des banquiers	214
Du rôle d'un employé	215
Du rôle d'un chef	215
 Orientations bibliographiques	 219
Textes de Prosper Capelle	219
Ouvrages et articles	220
1 Ouvrages et articles généraux	220
2 Publications centrées sur les milieux bancaires et financiers . .	224
3 Sur le commerce et l'industrie en Languedoc-Roussillon	225
4 Sur l'économie viti-vinicole méridionale	230
 Index des personnes	 235
 Index des sociétés	 241
 Index des institutions	 245

Pour commander...

Presses universitaires de la Méditerranée
17 rue Abbé-de-l'Épée
F-34090 Montpellier (FRANCE)

☎ 04 99 63 69 24
Fax 04 99 63 69 29

publications@univ-montp3.fr
www.PULM.fr

NUMÉROS PRÉCÉDENTS

Liame, n^{os} 15-16, 332 pages.

Françoise PELLICER. Le paysage des ingénieurs. Portrait du Languedoc à la fin de l'Ancien Régime. (cartographies et paysages) 32 € l'exemplaire.

Liame, n^o 14, 160 pages.

Cadastrés et paysages. Le compoix languedocien, photographie imparfaite du paysage (xv^e-xix^e siècle) (Bruno JAUDON). Espace fiscal et paysage agraire dans les compoix médiévaux languedociens (Jean-Loup ABBÉ). Compoix et territoire (Mickaël PALATAN). Compoix, terriers et cadastrés. Des données quantitatives et spatiales sur l'environnement rural languedocien (xvii^e-xix^e siècle) (Sylvain OLIVIER). Le traitement d'un compoix par Système d'Information Géographique (Florent HAUTEFEUILLE). *Capbreu* et paysage. Remarques sur l'utilisation d'une source seigneuriale dans l'étude des paysages des Pyrénées de l'est. (Cerdagne, xvi^e-xviii^e siècle) (Marc CONESA). Cadastre des villes, cadastre des champs Nîmes et sa campagne en 1548 (Gérard CAILLAT). 16 € l'exemplaire.

Liame, n^o 13, 232 pages.

Varia. La formation médicale au xviii^e siècle : l'exemple de Montpellier (Hélène BERLAN). Pauline, princesse de Schwarzenberg, biographie d'une femme de la noblesse (Milena LENDEROVÁ). Chambres de commerce et nationalisme dans les pays tchèques au tournant des xix^e et xx^e siècles (Tomáš JIRÁNEK). De l'histoire consulaire à l'histoire contemporaine des pays méditerranéens : les chambres de commerce du Languedoc méditerranéen sous la Troisième République (1870-1939) (Philippe LACOMBRADÉ). Autour de la candidature de Loisy à l'évêché de Monaco (1902) (Claude PASSET). Un marqueur de l'histoire culturelle : l'accouchement en France depuis 1950 (Marianne CARON-LEULLIEZ). Cartographie et paysage (Françoise PELLICER). D'une bibliothèque privée à une bibliothèque publique : collection et donation d'un aristocrate de Bohême au xviii^e siècle, le comte Franz Joseph Kinsky (1739-1805) (Pauline DERLON). Du retentissement aux discours dans l'affaire du Père Girard et de la Cadière : mémoires d'un scandale, scandales de la mémoire (Stéphane LAMOTTE). REY (Didier), *La Corse et son football 1905-2000. Sports, société, phénomène identitaire*, Albiana, Ajaccio, 2003, 400 p. (R. ANDRÉANI). 16 € l'exemplaire.

Liame, n^o 12, 264 pages.

Testaments et inventaires après décès d'amateurs et de collectionneurs du Midi de la France. Du bon usage des inventaires après décès et des testaments en histoire de l'art (Joël FOUILLETON). Les archives de Castille (Henry de SEGUINS-COHORN). Objets précieux et décoration intérieure à Montpellier au xvii^e siècle : quelques réflexions à partir de deux minutiers de notaires (Raluca BOANGIU). Livres, tableaux et mobilier à Nîmes au xvii^e siècle d'après le dépouillement des inventaires après décès (Alexandre CHEVAL). Les intérieurs nîmois au temps de Léon Ménard à travers les inventaires après décès (1700-1755) (Florent BIDOT). La famille Fontanel-Fages ou le legs d'une passion (Pascale PONS). Notre oncle de Montpellier : passions et modestie d'un vieux collectionneur. L'inventaire après décès de Jean François Xavier Atger (1758-1833) (Hélène LORBLANCHET). Documents inédits relatifs à la succession d'Antoine Louis Joseph Pascal Valedau (1777-1836) (Pauline MARLAUD). Des extraits aux originaux : nouveaux regards sur Antoine Valedau (1777-1836) et François-Xavier Fabre (1766-1837) (Laure PELLICER). L'étrange testament de Robert Gower (1793-1867) et l'enrichissement du musée de Nîmes (Sandra CHABROL). 9,15 € l'exemplaire.

Liame, n° 11, 164 pages.

Varia. Le crédit à travers quelques pratiques de l'ancien droit (Maïté LESNÉ-FERRET). La crosse de l'évêque et la chaîne de l'arpenteur : Tressan autour de 1600 (Bruno JAUDON). Révolution et mémoire des guerres de religion dans les montagnes du Languedoc (Valérie SOTTOCASA). Les églises des sociétés industrielles : le Gard minier au XIX^e siècle (Jacques FONTAINE). L'évolution de l'emploi des professeurs face à la demande d'instruction dans la deuxième moitié du XX^e siècle : les agrégés d'histoire de 1960 (Roland ANDRÉANI). 9,15 € l'exemplaire.

Liame, n° 10, 135 pages.

Bernard CHEDOZEAU. *Bossuet et les protestants. « La voie de charité » et les distributions de livres aux nouveaux convertis (1685-1687)*. Étude du manuscrit BNF fr 7054. 9,15 € l'exemplaire.

Liame, n° 9, 123 pages.

Varia. Le traître Châtillon (Valérie LAFAGE). La famille paysanne et le marché (XVI^e-XIX^e siècles), tendances historiographiques récentes à la lumière du colloque de Montréal (novembre 2001) (Élie PÉLAQUIER). Mystère de « la course » en Méditerranée, la mosquée sidi Mahrez de Tunis (Thierry VERDIER). Gérer à distance une maison de commerce au XVIII^e siècle : utopie et réalité (Robert CHAMBOREDON). Deux historiens aubaisiens : René Grousset et Émile-G. Léonard (Roland ANDRÉANI). Louis Gardet l'entrée d'un catholique thomiste en islamologie 1926-1946 (Dominique AVON). Utopie et réalité, l'épineuse question de l'art urbain. l'exemplarité des stations nouvelles de la « mission racine » (Jean-François PINCHON). 9,15 € l'exemplaire.

Liame, n° 8, 245 pages.

L'argent dans la ville France, Espagne, Italie XVII^e-XVIII^e siècles. Préface (François-Xavier EMMANUELLI). Le contrôle des receveurs des finances de la commune de Dijon à la fin de l'Ancien Régime : théorie et pratique (Pierre BODINEAU & David MORAS). Quelle juridiction pour la fraude fiscale des madrilènes du XVII^e siècle ? (Olivier CAPOROSI). Le roi et l'argent des villes. Finances royales et finances municipales dans la Castille moderne (Jean-Pierre DEDIEU & Anne DUBET). Les emprunts des petites villes du diocèse d'Agde (fin XVII^e-XVIII^e siècles) (Stéphane DURAND). Dépenses municipales, « part du prince », charge nette de l'impôt. Narbonne au XVII^e siècle (Gilbert LARGUIER). Fiscalité des villes, argent du roi. Les finances urbaines dans le royaume de Naples à l'époque moderne (Gaetano SABATINI). Immobilisation du capital et construction privée dans les capitales de l'Italie moderne (Jean-François CHAUVARD). Thésauriser à Lyon. Église et notables à l'époque révolutionnaire (Françoise BAYARD). Les religieuses hospitalières et l'argent (Marie-Claude DINET-LECOMTE). Négoce, impôts et fournitures aux armées. Pierre-Daniel Pinet, manieur d'argent à Gap à la fin du XVIII^e siècle (René FAVIER). Mutations foncières et reconstructions dans les villes au XVIII^e siècle (L'exemple de Rennes) (Claude NIÈRES). 9,15 € l'exemplaire.

Liame, n° 7, 110 pages.

Laure PELLICER. *Autour du tombeau de Narcissa*. 9,15 € l'exemplaire.

Liame, n° 6, 198 pages.

Varia. In memoriam, Robert LAURENT (1907-2001). Robert Laurent, historien des vigneronns de la Côte-d'Or au XIX^e siècle (Geneviève GAVIGNAUD-FONTAINE). Mémoires d'études supérieures et de maîtrise réalisés sous la direction du professeur R. Laurent. De quelques répercussions européennes des guerres religieuses de France : remarques introductives (Dominique BILOGHI). Les jardins et le patrimoine de l'eau : exemples en Languedoc et Basse Provence (XVII^e-XVIII^e siècles) (Alix AUDURIER CROS). Les salons tchèques à l'époque des Lumières (Milena LENDEROVÁ). Les banquiers héraultais sous le Second Empire (Lionel DUMOND). Louis Antériou, un Topaze ardéchois (Yves BILLARD). Un établissement d'enseignement secondaire masculin de la Libération à la 5^e République : le lycée Gassendi de Digne (Roland ANDRÉANI). 9,15 € l'exemplaire.

Liame, n° 5, 126 pages.

Pouvoirs publics et ville en France, Italie et Espagne (xvii^e-xviii^e siècles). Sous la direction de François-Xavier Emmanuelli. Une région Adour ? réflexion sur le rôle des villes moyennes en espace faiblement polarisé (Jean-Pierre ALLINNE). La ville et l'État en Espagne à l'époque moderne. Tentative de synthèse des apports de l'historiographie récente (Jean DEDIEU). La tutelle de l'intendant sur les travaux d'urbanisme dans les villes de Bourgogne : la lettre et l'esprit (Pierre BODINEAU). Urbanisme et politique à Grenoble au xviii^e siècle : l'échec d'un projet d'aménagement urbain (René FAVIER). Un prétexte à la contestation par les États de Languedoc de la juridiction de l'intendant : la construction des quais de Toulouse (Jérôme SLONINA). Compétences territoriales et transformations urbaines à Naples au xviii^e siècle : la nouvelle « strada della marina » entre volonté monarchique et prérogatives municipales (Brigitte MARIN). Comptes à rendre, règlements de comptes. À propos du contrôle en matière budgétaire exercée par les préfets sur les communes durant la première moitié du xix^e siècle (Renaud CARRIER). Subdélégués, maires et officiers de bailliage dans les villes de Bourgogne (1769-1789) (Christine LAMARRE). 9,15 € l'exemplaire.

Liame, n° 4, 170 pages.

Société et culture à Montpellier vers la fin du xviii^e siècle. Sous la direction de Laure Pellicer. 9,15 € l'exemplaire.

Liame, n° 3, 147 pages.

Joël FOULLERON. *Les Minimés de Béziers et leurs livres (1609-1790)*. 9,15 € l'exemplaire.

Liame, n° 2, 172 pages.

Varia. À propos de la *microstoria*, le cas génois de l'État inachevé. (François POMPONI). Diplomatie et religion au temps des confessions. (Alain TALLON). Les guerres de Josep de La Trinxeria (1637-1694) : la guerre du sel et les autres. (Alain AYATS). Comment peut-on être curé à la portion congrue (diocèse de Montpellier, deuxième moitié du xviii^e siècle) ? (Danielle BERTRAND-FABRE). Architecture et religion : la reconstruction des églises à Nîmes au xix^e siècle. (Jacques FONTAINE). Le chemin de fer Montpellier-Cette, 1839-1852. (Lionel DUMOND). Mario Roustan, un itinéraire républicain. (Yves BILLARD). Permanences ou mutation ? La S.F.I.O. dans la Résistance. (Olivier DEDIEU). 9,15 € l'exemplaire.

Liame, n° 1, 135 pages.

Du « pourtraict » au projet : les plans de Nîmes à l'époque moderne (1560-1785). (Robert CHAMBOREDON). L'étude du cadre de vie à travers les cartes de Cassini : notice d'utilisation et d'exploitation. (Paul DELSALLE). La banlieue Ouest de Carcassonne au xviii^e siècle. (Claude MARQUIÉ). Le canal de la Durance au Rhône : une utopie féconde pour l'aménagement du terri-toire comtadin aux xvii^e et xviii^e siècles. (Patrick FOURNIER). De la représentation médiévale et moderne du territoire languedocien à la cartographie informatisée. (Emmanuelle DEMAÏLLE, Bruno JAUDON, Élie PÉLAQUIER). La représentation du territoire chez les voyageurs français dans l'Empire ottoman xvi^e-xviii^e siècle. (Jean-Pierre FARGANEL). 9,15 € l'exemplaire.

OUVRAGES

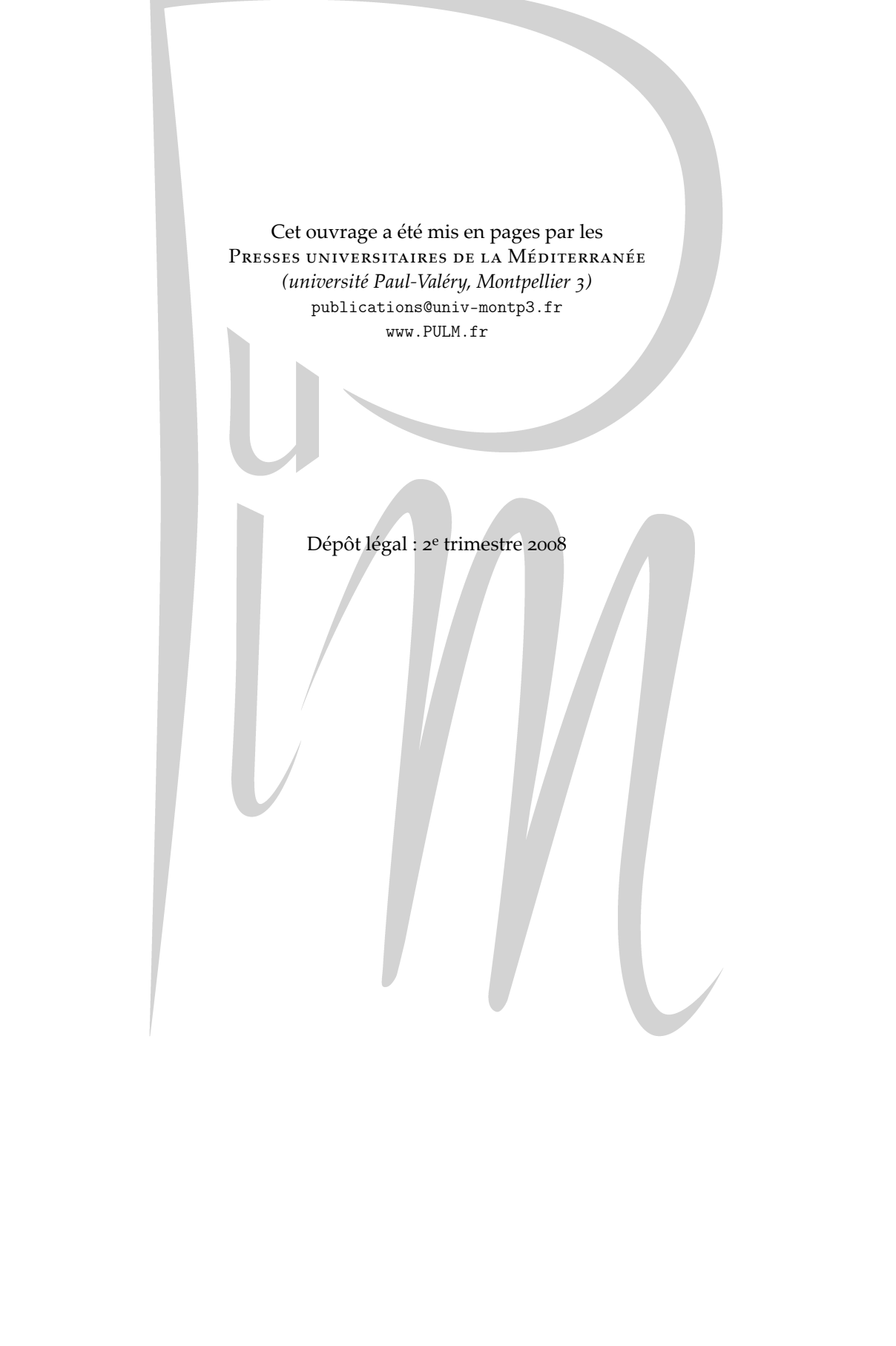
- ◆ *La demeure dans l'Europe méditerranéenne. xvi-xx^e siècle*, sous la direction de Laure Pellicer, Henri Michel et Élie Pélaquier, Université Paul-Valéry, 2004.
- ◆ *Vignobles du Sud*, Actes du Colloque de Montpellier, sous la direction de Geneviève Gavignaud-Fontaine, Université Paul-Valéry, 2003.
- ◆ Thierry Verdier, *Charles-Augustin d'Aviler*, Montpellier, Presses du Languedoc, 2002.
- ◆ *Le compoix et ses usages*. Actes du colloque de Nîmes, 26-27 novembre 1999, recueillis par André Claveirole et Élie Pélaquier à 34,30 € l'exemplaire.
- ◆ Geneviève Gavignaud-Fontaine, *Le Languedoc viticole, la Méditerranée et l'Europe au siècle dernier (xx^e siècle)* à 18,29 € l'exemplaire.
- ◆ Actes du Colloque, *Hellénisme et Hippocratisme dans l'Europe méditerranéenne, autour de D. Coray*, (2000) à 22,87 € l'exemplaire.
- ◆ *Naissance, Enfance et éducation (xvi^e-xx^e siècles), Hommage à Mireille Laget*, (2000) à 27,44 € l'exemplaire.
- ◆ Actes du Colloque, *De la fibre à la fripe*, (1998) à 22,87 € l'exemplaire.
- ◆ Actes du Colloque, *L'argent dans la France méridionale à l'époque moderne*, (1996) à 15,24 € l'exemplaire.
- ◆ Actes du Colloque, *Les assemblées d'États dans la France méridionale à l'époque moderne*, (1995) à 15,24 € l'exemplaire.
- ◆ Actes du Colloque, *De l'herbe à la table. La viande dans la France méridionale à l'époque moderne*, (1993) à 15,24 € l'exemplaire.
- ◆ Actes du Colloque, *Météorologie et catastrophes naturelles*, (1992) à 15,24 € l'exemplaire.
- ◆ Actes du Colloque, *Famille et familles*, (1991) à 15,24 € l'exemplaire.
- ◆ Actes du Colloque, *La vie religieuse*, (1990) à 15,24 € l'exemplaire.
- ◆ Actes du Colloque, *Les bourgs de la France Méridionale à l'époque moderne*, (1988) à 15,24 € l'exemplaire.
- ◆ Actes du Colloque, *Pauvres et pauvretés*, (1987). (épuisé)
- ◆ Actes du Colloque, *Écoles et universités*, (1985) à 9,15 € l'exemplaire.

Pour commander...

Presses universitaires de la Méditerranée
17 rue Abbé-de-l'Épée
F-34090 Montpellier (FRANCE)

☎ 04 99 63 69 24
Fax 04 99 63 69 29

publications@univ-montp3.fr
www.PULM.fr



Cet ouvrage a été mis en pages par les
PRESSES UNIVERSITAIRES DE LA MÉDITERRANÉE
(*université Paul-Valéry, Montpellier 3*)
publications@univ-montp3.fr
www.PULM.fr

Dépôt légal : 2^e trimestre 2008

